

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS



BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT  
ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS

TOME CXXIII

2019

Édité avec le soutien de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
et de la Wallonie



2019



## **SAINTE-MARIE-ET-SAINT-LAMBERT DE LIÈGE : APPROCHE ARCHÉOLOGIQUE DE LA CATHÉDRALE DITE « NOTGÉRIENNE » ET DE SES ANTÉCÉDENTS DU HAUT MOYEN ÂGE**

par Denis HENRARD et Jean-Marc LÉOTARD

*Cependant ils y pataugèrent, ils y trempèrent leurs talons et s'y firent des semelles de pavement rose, d'argile de Notger et de mortier d'hypocauste. Ils - eux, les archéologues, faut-il encore prononcer ce mot ? - pataugèrent (c'est une habitude) puis s'en allèrent navrés, mouillés, avec de grands éternuements. Mais ils ont tenu à rendre aux vestiges de nos origines le salut quotidien [...].*

Extrait du *Journal de Liège*, édition du 14 novembre 1907.

### 1. INTRODUCTION

La place Saint-Lambert de Liège est le stigmaté des épisodes révolutionnaires de la fin de l'Ancien Régime, qui ont vu la destruction de la cathédrale par les Liégeois eux-mêmes.

Les disciplines historiques, archéologie et histoire conjuguées, se sont abondamment emparées de l'étude de la cathédrale disparue : après plus d'un siècle de recherches, c'est peu dire que le sujet a déjà fait couler beaucoup d'encre. Ce faisant, le discours s'est parfois éloigné des sources documentaires, en mêlant inextricablement des informations de natures diverses et aux degrés d'interprétations très variables. Au gré des différentes campagnes de fouilles, l'archéologie en particulier a accumulé une quantité impressionnante de données de terrain dont l'exploitation reste très incomplète.

Cet article aborde spécifiquement le dossier de la cathédrale ottonienne, érigée à l'initiative du prince-évêque Notger (972-1008). Notre ambition n'est pas d'en fournir une étude archéologique détaillée, ce qui

nécessiterait un travail d'équipe s'inscrivant dans le cadre d'un véritable programme de recherche. Il s'agira avant tout d'établir un état des lieux de la documentation qui « retourne aux sources » et distingue de manière objective les informations directement déductibles des données archéologiques. Nous pensons en effet qu'il convient d'étudier les phases d'aménagements de la cathédrale Saint-Lambert pour elles-mêmes, et par les moyens propres de l'archéologie, avant de les confronter aux sources historiques, et éviter ainsi d'assujettir la complexité des vestiges à quelques dates emblématiques<sup>1</sup>, à certaines figures historiographiques de poids, ou encore à des périodisations dérivant de l'histoire de l'art<sup>2</sup>.

Nous nous attacherons également à décrire de manière synthétique les phases d'occupations historiques antérieures : l'idée étant de prendre en compte l'héritage à partir duquel les maîtres d'œuvre de la cathédrale ont dû poser des choix à la fin du X<sup>e</sup> siècle.

## 2. HISTORIQUE DE LA RECHERCHE ET ÉTAT DE LA DOCUMENTATION

La démolition méthodique de la cathédrale de Liège débute en 1794, mais les derniers vestiges monumentaux n'en seront définitivement arasés qu'à la fin de la période hollandaise<sup>3</sup>. Cet effacement urbanistique, loin d'imposer un oubli du monument, a par moment généré une réelle « présence par le vide », motrice d'une reconstruction symbolique de l'édifice<sup>4</sup>. Cette forme de remémoration a pu s'exprimer par les arts plastiques, la littérature ou l'expression orale populaire<sup>5</sup>, mais aussi par la

---

<sup>1</sup> Comme, par exemple, l'incendie qui ravage partiellement la cathédrale en 1185 (voir, entre autres, KUPPER, 1984a), ou certaines dates de dédicace ou de consécration d'autel.

<sup>2</sup> Des fondations sont régulièrement qualifiées *a priori*, et souvent par défaut, de « notgériennes », ou comme appartenant à une phase de construction « romane » ou « gothique ». Ces assertions générales dénotent un esprit de système et des préjugés qui occultent les difficultés à appréhender les vestiges avec les moyens spécifiques de l'archéologie. Voir, entre autres, OTTE, 1992, p. 249 ; PIAVAUX, 2008, p. 52-55, mais également l'auteur de ces lignes (HENRARD, 2007, p. 24).

<sup>3</sup> Les vestiges du portail sud du cloître oriental apparaissent encore debout sur une gravure de J.-B. Jobard éditée en 1829 (PHILIPPE, 1979, p. 160).

<sup>4</sup> Voir à ce sujet l'article passionnant de Philippe Raxhon (RAXHON, 2000), qui développe l'historique de la démolition de la cathédrale, ainsi que les formes et les enjeux politiques de l'entretien mémoriel de l'édifice.

<sup>5</sup> En témoigne notamment la figure littéraire de la *Copareye*, cloche fameuse de la cathédrale disparue, qui incarnera l'identité liégeoise dans nombre de poèmes ou de chants populaires (RAXHON, 2000, p. 80-90).

médiation monumentale. À ce propos, la construction, en 1811, du clocher et de la flèche de l'église Saint-Paul, qui supplée alors depuis peu l'église Saint-Lambert en tant que cathédrale, évoque explicitement la grande tour de Saint-Lambert<sup>6</sup>. On rappellera également le fac-similé de la grande tour de la cathédrale au pied du pont de Fragnée, lors de l'exposition universelle de Liège en 1905<sup>7</sup>, ainsi que la reconstitution provisoire à l'aide d'échafaudages, en 2000, du chœur oriental de la cathédrale à l'issue des travaux de la place Saint-Lambert, dont l'aménagement urbanistique rappelle au demeurant les lignes directrices de la cathédrale disparue.

Les sciences historiques ne tarderont pas à jouer leur rôle dans la réappropriation mémorielle du site. L'éminent historien Godefroid Kurth, qui ne peut alors se baser que sur quelques rares mentions textuelles, brosse un premier tableau très général de la cathédrale ottonienne en 1905 dans sa monographie sur l'évêque Notger<sup>8</sup>.

Entre 1907 et 1909, d'importants travaux de canalisation offrent l'opportunité de redécouvrir une première fois le site par le biais de fouilles archéologiques<sup>9</sup>. Ces recherches, menées par l'Institut archéologique liégeois, sont exemplaires pour l'époque : les relevés et les observations menés par Paul Lohest et Eugène Polain, en charge de la fouille, ou encore par l'architecte Camille Bourgault, gardent à l'heure actuelle une réelle valeur documentaire et témoignent de questionnements qui restent souvent pertinents à nos yeux<sup>10</sup>. Cette campagne de fouilles rencontre un engouement populaire important et mène à l'aménagement, dès 1910, d'une première crypte archéologique ouverte au public<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> THIMISTER, 1890, p. 497-498 ; RAXHON, 2000, p. 81. Des matériaux de la cathédrale détruite sont d'ailleurs réutilisés dans cette construction, tandis que le carillon de l'église Saint-Lambert y prend place (THIMISTER, 1890, p. 572-576).

<sup>7</sup> DRÈZE, 1905, p. 424.

<sup>8</sup> KURTH, 1905, t. II, p. 29-39. Les travaux de Godefroid Kurth ont contribué à réaffirmer, à juste titre, le rôle incontournable de Notger dans le développement de la cité de Liège. Mais l'autorité de certaines de ses assertions, ainsi que le poids historiographique de la figure de Notger, ont parfois orienté excessivement le cadre des recherches ultérieures.

<sup>9</sup> Pour un compte rendu de cette première campagne de fouilles, voir WARNOTTE & VANDERSLOOT, 2000.

<sup>10</sup> Le mobilier de cette campagne de fouilles est conservé au Grand Curtius de Liège. On déplore la perte des carnets de notes de Paul Lohest. Par contre, le manuscrit contenant les magnifiques relevés à l'aquarelle de l'archéologue est conservé à la bibliothèque générale de l'ULiège (manuscrit Ms 4119) (WARNOTTE & VANDERSLOOT, 2000, p. 117). Un fonds documentaire Camille Bourgault, jadis conservé au Grand Curtius, est aujourd'hui déposé au Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, à Liège.

<sup>11</sup> LÉOTARD *et al.*, 2000, p. 215-219.

À l'issue des fouilles du début du XX<sup>e</sup> siècle, Paul Lohest livre un plan général assez schématique des substructions de la cathédrale médiévale<sup>12</sup>. Les fondations d'époque ottonienne n'y sont pas différenciées de celles d'époques plus tardives et, rétrospectivement, nous savons que le niveau de béton de sol pré-ottonien conservé dans la nef y est erronément qualifié de « pavement de Notger ». Un ensemble de fondations antérieures à la cathédrale médiévale se dévoile rapidement aux yeux des chercheurs. Ces derniers les assimileront dans un premier temps à une église du haut Moyen Âge, avant de se ranger à l'évidence de leur appartenance à l'époque gallo-romaine<sup>13</sup>. L'architecte Camille Bourgault s'intéressera particulièrement à la crypte du chœur occidental de la cathédrale, reconnue comme d'origine « notgérienne »<sup>14</sup>. Eugène Polain s'y lancera à la recherche du « temple élevé par saint Hubert » mais y découvrira... un « fond de cabane »<sup>15</sup> néolithique. Devant ces découvertes, inattendues, qui font remonter l'origine de Liège aux époques préhistoriques et romaines, les vestiges médiévaux resteront victimes d'un désintérêt relatif<sup>16</sup>. De ce fait, seuls le « fond de cabane » néolithique et la *villa* romaine feront l'objet d'articles de synthèse publiés dans un délai raisonnable<sup>17</sup>. La mort prématurée de Paul Lohest, en 1910, ne lui aura de toute façon pas laissé le temps de publier une étude spécifique des vestiges médiévaux.

En 1968, Luc Francis Genicot brosse un tableau de la cathédrale dite « notgérienne »<sup>18</sup> en basant son argumentaire tout à la fois sur une relecture des documents de fouilles du début du siècle, et à partir d'extrapolations fondées sur des documents iconographiques tardifs ou des mentions textuelles allusives. En réalité, les propositions de restitution de l'auteur

---

<sup>12</sup> PHILIPPE, 1956, p. 24.

<sup>13</sup> POLAIN, 1907, p. 98.

<sup>14</sup> BOURGAULT, 1910 et 1911.

<sup>15</sup> POLAIN, 1935. Plutôt qu'un « fond de cabane », la coupe du gisement préhistorique fournie par Paul et Max Lohest à l'issue des fouilles (voir PHILIPPE, 1956, p. 14) évoquerait plutôt un comblement de berge d'un chenal alluvial (Pierre VAN DER SLOOT, communication personnelle).

<sup>16</sup> Voir à ce sujet la remarque rétrospective d'Eugène Polain (POLAIN, 1935, p. 78). Quelques découvertes exceptionnelles susciteront des observations de terrain plus complètes, comme par exemple les sarcophages monolithiques, le tombeau d'Albert de Cuyck (voir PHILIPPE, 1956), ainsi qu'un pavement de sol incorporant une mosaïque polychrome découverte en 1908 (voir POLAIN, 1909, p. 19-20).

<sup>17</sup> LOHEST, 1909 ; DE PUYDT, 1909.

<sup>18</sup> GENICOT, 1968.

reposent dans une large mesure sur des comparaisons formelles avec des édifices contemporains mieux conservés<sup>19</sup>.

Entre 1977 et 1984, une série d'interventions de terrain est menée par l'Université de Liège dans des conditions chaotiques, dictée par des projets d'aménagement déniaient souvent toute idée de conservation intégrée du patrimoine archéologique<sup>20</sup>. Ces recherches, en ce qui concerne les églises du Moyen Âge, sont synthétisées dans une publication en 1992<sup>21</sup>. Si le compte rendu des fouilles y est livré de manière détaillée et rigoureuse<sup>22</sup>, la synthèse des données, lapidaire et évasive, nous semble assez peu objectivement fondée<sup>23</sup>. Malheureusement, les restitutions d'édifices et les attributions chronologiques hasardeuses publiées à cette occasion font encore parfois autorité, surtout dans les ouvrages de vulgarisation<sup>24</sup>.

Le chœur oriental de la cathédrale, qui n'avait pu être investigué par Paul Lohest, fait l'objet de fouilles particulières entre 1979 et 1981, d'abord par le Service national des Fouilles<sup>25</sup>, puis par l'Université de Liège<sup>26</sup> : ces deux interventions, menées en vase clos, livrent chacune des observations intéressantes, bien que leurs interprétations soient sensiblement divergentes.

Aux campagnes de fouilles de l'Université, s'associent pour la première fois des contributions inédites relatives aux sources historiques : Jean-Louis Kupper fournit aux archéologues une relecture des sources historiques relatives à la genèse du développement de la cité de Liège<sup>27</sup>, tandis que Richard Forgeur s'attache à un état des lieux critique des sources et travaux concernant l'étude de la cathédrale médiévale<sup>28</sup>. Ces collaborations permettent d'entamer un débat fructueux entre les deux

---

<sup>19</sup> La cathédrale Saint-Lambert de Liège est considérée par cet auteur comme l'archétype de l'architecture monumentale ottonienne en région mosane. À ce titre, les comparaisons les plus suggestives sont recherchées du côté de la cathédrale Notre-Dame de Verdun.

<sup>20</sup> Voir DANTHINE, 1984, pour le descriptif de l'intervention. Le mobilier de fouilles de ces interventions est conservé au Grand Curtius de Liège.

<sup>21</sup> Voir OTTE, 1992.

<sup>22</sup> TILKIN-PETERS, 1992.

<sup>23</sup> OTTE, 1992, p. 247-250 ; OTTE *et al.*, 1994.

<sup>24</sup> Voir par exemple, MORNAC, 2007 et RENARDY, 2015, p. 9-11.

<sup>25</sup> ALÉNUS-LECERF, 1981 et 1983b.

<sup>26</sup> OTTE, 1984, p. 253-311.

<sup>27</sup> KUPPER, 1984a et 1984b ; KUPPER, 1986 et 1990.

<sup>28</sup> FORGEUR, 1984, 1988, 1992 et 1996.

disciplines mais restent marquées par une démarche que l'on pourrait qualifier d'« emprunts réciproques »<sup>29</sup>, propices aux incompréhensions : d'un côté, l'archéologie se procure auprès des historiens un canevas chronologique à partir duquel il peut, parfois *a priori*, interpréter ses vestiges, de l'autre, l'historien illustre son discours à l'aide des vestiges découverts et relit ses sources en tant qu'apport à l'histoire matérielle du lieu.

Une dernière campagne de fouilles s'échelonne entre 1990 et 1995, sous la direction du Service de l'archéologie du Ministère de la Région wallonne. Ces interventions, trop souvent menées dans des conditions de sauvetages épiques, ont livré une masse impressionnante d'informations archéologiques<sup>30</sup>. Malheureusement, si l'inventaire et l'accessibilité des données de terrain sont acquis depuis le début des années 2000<sup>31</sup>, la description exhaustive et l'étude des vestiges se font attendre, surtout en ce qui concerne les phases de constructions médiévales et alto-médiévales.

À l'issue de nombreuses péripéties, une partie du site a pu être protégée et mise en valeur pour le public au sein de l'Archéoforum, ouvert en 2003. Cet écrin permet le recours à des expertises ciblées sur les vestiges, exercice nécessaire à l'exploitation utile des données de sauvetage. De cette manière, des interventions ponctuelles ont permis depuis lors de compléter notre connaissance des occupations

---

<sup>29</sup> Ce mode de relation quelque peu « instrumentalisant » a souvent teinté de manière implicite (voire inconsciente) les rapports entre archéologues et historiens, en cantonnant chaque discipline à un rôle auxiliaire de l'autre. Par ailleurs, force est de constater que cette démarche d'« emprunts réciproques » est souvent sous-tendue par un certain assujettissement de l'archéologie au cadre interprétatif élaboré à partir des sources historiques, comme en témoigne, de manière certes exceptionnelle, voire caricaturale, cette citation : *Ces fouilles ont été conduites par des archéologues de profession. Ils se sont volontairement cantonnés dans les limites de leur discipline, pour donner à leurs investigations le maximum de rigueur et d'objectivité. Certes, ils ne sont pas restés indifférents à l'histoire du site dont ils creusaient les profondeurs, mais, avec une modestie et une générosité dont on doit leur être reconnaissant, ils ont laissé aux historiens – oserais-je dire aux manieurs de textes ? – le soin d'éclairer les traces qu'ils avaient progressivement mis au jour.* (STIENNON, 1984, p. 295).

<sup>30</sup> Voir LÉOTARD, 2000, pour un compte rendu de cette campagne de fouilles. La documentation de fouilles est conservée à la Direction opérationnelle-Zone est de l'Agence wallonne du Patrimoine. L'inventaire de la documentation de cette campagne recense 66 carnets de notes, plus de 1200 relevés archéologiques, près de 7000 fiches de prélèvements de matériel, ainsi que des milliers de photographies. Le mobilier de fouilles de cette campagne est quant à lui conservé au Centre de Conservation des Collections de l'Agence wallonne du Patrimoine à Saint-Servais (Namur).

<sup>31</sup> Les carnets de fouilles, les relevés archéologiques et les fiches de prélèvements mobiliers ont été systématiquement encodés dans des bases de données informatisées, qui permettent des recherches contextuelles et systématiques. Ce travail de longue haleine a été mené à bien par l'asbl In Situ, dont les rapports d'activité sont conservés à la Direction opérationnelle-Zone est de l'Agence wallonne du Patrimoine.

préhistoriques<sup>32</sup> et romaines<sup>33</sup>, et très partiellement l’appréhension de la cathédrale médiévale<sup>34</sup>. Une prise en compte renouvelée des sources iconographiques<sup>35</sup>, de la sculpture lapidaire retrouvée en fouilles<sup>36</sup>, ou encore des sources historiques<sup>37</sup>, a également permis d’améliorer l’état de connaissance de la cathédrale disparue, mais ce type de sources demeure peu utile pour appréhender les phases de construction antérieure à la fin du Moyen Âge<sup>38</sup>.

L’archéologue actuel hérite donc d’une véritable manne d’informations, difficiles à exploiter dans le détail et dont l’interprétation est mal assurée<sup>39</sup> : beaucoup de vestiges ne peuvent en l’état de la recherche être datés, et encore moins placés dans une chronologie relative à l’échelle du site.

Depuis l’érection de la première basilique vouée à la commémoration du martyr de l’évêque Lambert jusqu’à l’époque actuelle, le site de la place Saint-Lambert a catalysé une succession de gestes forts et ambivalents, qui oscillent entre l’édification d’une mémoire collective... et sa négation volontariste ; chacun de ces comportements se révélant représentatif d’un mode d’investissement particulier par rapport au passé. Le désinvestissement actuel du domaine de la recherche archéologique<sup>40</sup>, tout comme l’absence de réaction déterminée face au défi de la conservation des vestiges dans l’Archéoforum<sup>41</sup>, constituent à n’en pas douter, le dernier revirement en date de ce balancier historique.

---

<sup>32</sup> VAN DER SLOOT *et al.*, 2003.

<sup>33</sup> HENRARD *et al.*, 2008.

<sup>34</sup> HENRARD, 2004 et 2007. La priorité accordée au début des années 2000 à la relecture des occupations préhistoriques et romaines nous semble particulièrement significative en ce qu’elle perpétue une tendance déjà relevée un siècle plus tôt... Cette dernière s’explique certainement par une tradition académique liégeoise orientée vers la préhistoire, mais peut-être également, de manière plus générale, par la propension des disciplines historiques à valoriser l’ancienneté des sources dans une conception évolutionniste de l’histoire. De manière générale, on peut aussi invoquer un relatif « retard de développement » de l’archéologie médiévale, qui a mis du temps à acquérir ses propres outils épistémologiques et cadres d’intervention.

<sup>35</sup> PIAVAUX, 2005.

<sup>36</sup> LEMEUNIER, 1996 ; LEMEUNIER & WARNOTTE, 2005.

<sup>37</sup> COURA, 2000 ; MARCHANDISSE, 2005.

<sup>38</sup> Voir PIAVAUX, 2008, pour le dernier état de question en date au sujet de la cathédrale ottonienne.

<sup>39</sup> Voir LÉOTARD, 2005, pour un constat honnête des incertitudes liées à l’interprétation des vestiges.

<sup>40</sup> Si les interventions archéologiques préventives attachées aux projets d’aménagement du territoire sont régulièrement organisées depuis une vingtaine d’années en Région wallonne, l’exploitation scientifique des données engrangées est bien souvent laissée en jachère, faute de temps, d’argent et de programmes de recherches thématiques élaborés.

<sup>41</sup> À ce sujet, voir FOHN, 2000 et VERSTRAELEN, 2014, ainsi que les notices analogues publiées antérieurement par cette dernière dans les volumes de la revue *Chronique de l’Archéologie wallonne*.

### 3. LES ANTÉCÉDENTS DE L'ÉPOQUE ROMAINE ET DU HAUT MOYEN ÂGE

#### **3.1. LA VILLA ROMAINE**

Le site de la place Saint-Lambert accueille durant le Haut-Empire romain une *villa* centrée autour d'un vaste espace central et pourvue de pavillons d'angle saillants<sup>42</sup> (fig. 1). Si le plan de la *villa* répond à une formule classique, ses proportions apparaissent particulièrement imposantes par rapport à d'autres *villae* du même type. Par ailleurs, les formules architecturales adoptées traduisent une volonté de « mise en scène » dans le paysage, contribuant à renforcer l'aspect monumental de l'ouvrage : les niveaux de sol du bâtiment sont entièrement établis sur une terrasse artificielle en soubassement qui, dans le bas de la pente, atteint deux mètres de hauteur. Notons que cette « mise en podium » de la *villa* ne semble pas jouer un rôle de protection face aux inondations car une récente étude pédologique<sup>43</sup> indique que le site échappe aux crues saisonnières de la Meuse à l'époque romaine. Enfin, l'usage de nombreux éléments de décoration intérieure en matériaux de luxe (calcaire, marbre blanc d'origine méditerranéenne et porphyres étrangers rouges et verts) souligne également la fonction de représentation du bâtiment<sup>44</sup>.

Le mobilier romain de la campagne de fouilles de l'Université de Liège a été étudié en lot commun, hors contexte stratigraphique et sur base d'un tri qualitatif préalable<sup>45</sup>. Le canevas chronologique qui en résulte atteste une présence à partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère et laisse augurer d'un summum d'occupation durant la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle et le début du III<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>42</sup> Voir HENRARD, 2006 et HENRARD *et al.*, 2008, pour une description plus développée du bâtiment romain.

<sup>43</sup> Voir COLETTE, 2006.

<sup>44</sup> DEGBOMONT, 1988, p. 186-195.

<sup>45</sup> MARCOLUNGO, 1990, p. 85.



Fig. 1 – Plan général des vestiges du haut Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.).

1. *Villa* romaine ;
2. Vestiges du haut Moyen Âge ;
3. Cathédrale ottonienne ;
4. Phases de réaménagement de la cathédrale ;
5. Sarcophages monolithiques ;
6. Mosaïque découverte en 1908 ;
7. Sépultures de la seconde moitié du X<sup>e</sup> s. ;
8. Fondation M437 ;
9. Fondation M283.

Infographie : Anne Mélon – AWaP.

### 3.2. LE BAS-EMPIRE ET L'ÉPOQUE DITE « MÉROVINGIENNE » (IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> SIÈCLES)

Un faible corpus mobilier, le plus souvent recueilli dans des contextes perturbés ou mal documentés, permet à tout le moins d'attester la fréquentation du site au Bas-Empire<sup>46</sup>. Il n'est pas possible d'appréhender l'état de la *villa* entre le IV<sup>e</sup> et la fin du VII<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup> : les niveaux de circulation du bâtiment romain, disposés en podium, sont majoritairement tronqués par les sols de la cathédrale depuis l'époque carolingienne. Seule une trace de réaffectation « parasitaire » de la *villa* est attestée par la fouille : il s'agit d'un petit foyer, associé à un niveau de sol en terre battue, profondément excavé au sein du soubassement sableux qui terrassait une pièce du bâtiment romain. Une étude archéomagnétique situerait ce foyer, avec réserves, au V<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>.

Quels que soient le degré de ruine et le mode de réaffectation de la *villa* romaine durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, le bâtiment gallo-romain a longtemps imposé son empreinte urbanistique sur le site car les bâtiments du haut Moyen Âge établis sur son flanc nord-ouest respectent encore son orientation (fig. 1)<sup>49</sup>.

Le pourtour nord de la *villa* romaine a livré une stratigraphie plus complète qui contient un niveau d'occupation du haut Moyen Âge. Celui-ci est caractérisé par des reliquats de bâtiments sur solin de pierres qui témoignent d'au moins deux phases distinctes de constructions, entre lesquelles s'intercale une couche des rejets de consommation attribuée au VII<sup>e</sup> siècle, ou au VIII<sup>e</sup> siècle au plus tard<sup>50</sup>.

---

<sup>46</sup> MARCOLUNGO, 1990, p. 121. Dix pour cent du mobilier étudié est attribué globalement au IV<sup>e</sup> siècle. Le décompte du nombre d'individus n'est pas mentionné dans la publication.

<sup>47</sup> Le discours des archéologues a souvent eu tendance, de manière plus ou moins implicite, à assimiler la *villa* romaine des archéologues à la *villa* de l'évêque Lambert mentionnée dans les textes médiévaux (voir notamment OTTE, 1994, p. 123). Dans ce cas de figure, l'emploi du même terme renvoie pourtant à des réalités (ou des entités théoriques, du point de vue de la recherche) à la fois clairement anachroniques, mais aussi distinctes par nature. Cette ambiguïté qui tend à confondre, par analogie lexicale, les « mots » et les « choses » a certainement orienté le regard porté sur les vestiges, notamment en surévaluant les traces de réaménagements perceptibles du bâtiment romain au haut Moyen Âge. Cette perception orientée des vestiges permet en fait d'assurer une stricte continuité entre la *villa* romaine, la *domus* de l'évêque Lambert, puis enfin la crypte qui honore son martyr durant le Moyen Âge (OTTE, 1992, p. 247) et, de la sorte, de corroborer le point de vue des historiens qui précisent que l'évêque fut assassiné (et donc plus tard honoré dans sa basilique) à l'endroit même de sa *domus* (KUPPER, 1984, p. 31-32). Cette logique interprétative ira jusqu'à transposer *in extenso* le plan de la *villa* gallo-romaine en tant que *domus* de l'évêque Lambert dans un plan d'interprétation des phases d'occupation du haut Moyen Âge (OTTE *et al.*, 1994, p. 123-125).

<sup>48</sup> HUS & GEERAERTS, 1988, p. 238.

<sup>49</sup> HENRARD & LÉOTARD, 2011, p. 46-47.

<sup>50</sup> HOFFSUMMER & PÉTERS, 1988, p. 62.

Au début des années 1860, une série d'inhumations contenant du mobilier funéraire typique de l'époque mérovingienne ont été fortuitement découvertes lors de l'aménagement du « square Notger », au pied de la colline du Publémont, une centaine de mètres au nord-ouest du bâtiment romain. Ces tombes correspondent sans doute à la nécropole en lien avec l'occupation de la place Saint-Lambert. De ces découvertes anciennes, les rares pièces mobilières encore conservées au Grand Curtius de Liège permettent tout au plus d'attester l'utilisation de la nécropole dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>.

Enfin, à l'est du site, un bief rudimentaire est installé dans un bras mort de la Légia, au moyen de deux rangées de planches posées sur chant et maintenues par des pieux rainurés<sup>52</sup>. La datation de cet aménagement, essentiellement basée sur des analyses radiocarbone, est comprise entre le VII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>.

### 3.3. L'ÉMERGENCE DE LIÈGE AU VIII<sup>e</sup> SIÈCLE AUX YEUX DES SOURCES HISTORIQUES ET SON REFLET ARCHÉOLOGIQUE

Liège entre dans l'histoire par l'intermédiaire d'un récit hagiographique, la *Vita Landiberti episcopi Traiectensis vetustissima*, rédigée dans le second quart du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>. Selon ce texte, c'est vers 700 que Lambert est assassiné dans un de ses domaines ruraux, la *villa Leodio* et enterré à Maastricht. Treize ans après sa mort, son successeur, Hubert, transfère sa dépouille à Liège dans une basilique destinée au culte de l'évêque martyr<sup>55</sup>. Toujours sous l'évêque Hubert (mort en 727), la promotion du site de Liège est renforcée par la fondation de l'église Saint-Pierre au pied du Publémont, à l'endroit même de la nécropole mérovingienne préexistante<sup>56</sup>.

Durant le premier tiers du VIII<sup>e</sup> siècle, deux églises complètent donc les fonctions liturgiques déjà remplies par l'oratoire originel de la *villa Leodio*, vraisemblablement dédié à Sainte-Marie<sup>57</sup>. Dans la seconde

---

<sup>51</sup> ALÉNUS-LECERF, 1983b, p. 29.

<sup>52</sup> HOFFSUMMER, 1984, p. 267.

<sup>53</sup> GILOT, 1984, p. 265 ; OTTE & HOFFSUMMER, 1984a, p. 259.

<sup>54</sup> Éditée dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum rerum Merovingicarum*, t. VI, 1913, p. 353-384]. Voir KUPPER, 1984a, pour une lecture historique des événements relatés dans la *Vita*.

<sup>55</sup> KUPPER, 1984a, p. 18-20.

<sup>56</sup> KUPPER, 1984a, p. 22 ; MAQUET, 1997.

<sup>57</sup> Voir chapitre 3.5.

moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, Liège est qualifiée de *vicus publicus*<sup>58</sup>. En 779, la mention d'un *pagello Leuchio* atteste d'une organisation de l'espace rural autour de la nouvelle agglomération<sup>59</sup>. Quatre deniers au premier type de Charlemagne-roi (entre 768-794) et portant le toponyme *LEODICO* attestent de l'existence d'un atelier monétaire.<sup>60</sup> En 831, un diplôme impérial accorde à Walcaud, le titre significatif d'« évêque de Tongres et recteur du monastère de Saint-Lambert, martyr du Christ »<sup>61</sup>. Même s'il n'y eut peut-être jamais de transfert officiel du centre épiscopal, Liège semble bien devenu, à partir de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, une place administrative et culturelle digne d'être effectivement considérée comme le siège du diocèse<sup>62</sup>. Par ailleurs, l'émergence de Liège durant le VIII<sup>e</sup> siècle paraît indissociable aux yeux des sources historiques, de celle d'autres lieux emblématiques de l'ascension politique des pippinides, tels que Chèvremont<sup>63</sup>, Jupille<sup>64</sup> ou Herstal<sup>65</sup>.

De quelle manière les sources archéologiques reflètent-elles cette « rupture historique » ? L'évolution d'un site et de la culture matérielle qui le marque possède sa temporalité propre qui n'est pas nécessairement concomitante avec les évolutions socio-économiques et les événements politiques perceptibles à l'aide des sources historiques. En l'état de la recherche, il faut admettre que la matérialité de ces différents lieux de pouvoir carolingiens nous échappe en grande partie<sup>66</sup>. À Liège, en l'absence de fouilles systématiques en dehors du noyau épiscopal, nous connaissons très mal le rôle économique et commercial de l'agglomération avant le XI<sup>e</sup> siècle, ainsi que les modalités même de formation du noyau urbain.

---

<sup>58</sup> KUPPER, 1984a, p. 22.

<sup>59</sup> DEVROEY & ZOLLER, 1991, p. 253.

<sup>60</sup> FRÈRE, 1977, p. 74-75.

<sup>61</sup> BORMANS & SCHOOLMEESTERS, 1893, p. 3.

<sup>62</sup> KUPPER, 1984a, p. 21-25. Notons que Liège n'est formellement qualifiée de *civitas* qu'en 908 (KUPPER, 1984a, p. 23).

<sup>63</sup> L'importante place forte de Chèvremont est citée pour la première fois en 779 dans un acte de Charlemagne qui confirme les donations effectuées à l'église Sainte-Marie du même lieu par Pépin II (JOSSE, 1966, p. 25 ; JOSSE 1988).

<sup>64</sup> Jupille est mentionné pour la première fois dans une chronique du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, pour un événement datable de l'année 714 (JOSSE, 1966, p. 17).

<sup>65</sup> La *villa* de Herstal est mentionnée pour la première fois en 723 dans un acte de Charles Martel (JORIS, 1973, p. 393). Cette résidence s'avère être un des jalons privilégiés de Charlemagne dans les itinéraires royaux de la première partie de son règne (entre 770-784) (JORIS, 1973, p. 403-405).

<sup>66</sup> Pour Chèvremont, voir HOFFSUMMER-BOSSON, 1988. Pour Herstal, voir un dernier état de la question dans HENRARD & SOMERS, 2017, ainsi que des découvertes récentes permettant de préciser quelque peu la topographie historique du lieu dans HENRARD, 2013 et HENRARD *et al.*, 2016.

L'archéologie et l'histoire appréhendent le même sujet d'étude à l'aide d'échelles d'analyses qui dépendent de la nature même de leurs sources documentaires respectives. Ainsi, par exemple, il convient de garder à l'esprit que, si le développement des centres de pouvoirs pippinides mosans est un fait historique indubitable au regard des sources textuelles, la représentation de ce phénomène dépend en partie d'un « seuil documentaire », à savoir la recrudescence de l'usage de l'écrit dans le cadre des sources diplomatiques et narratives de prestige à l'époque carolingienne. De son côté, la démarche archéologique n'autorise souvent qu'une fourchette de datation assez large des vestiges qui, dans bien des cas, est dictée par le degré de résolution des typologies de référence du mobilier de fouilles<sup>67</sup>.

### 3.4. LE NOYAU ÉPISCOPAL AVANT L'AN MIL

Les traces archéologiques relatives au noyau épiscopal du haut Moyen Âge sont particulièrement fragmentaires et mal appréhendées. Le palais épiscopal, évoqué avec emphase au milieu du IX<sup>e</sup> siècle par le poète Sedulius<sup>68</sup>, n'est nullement documenté par l'archéologie, ni même localisé avec certitude.

Notre connaissance de l'église Saint-Pierre, quant à elle, repose uniquement sur les témoignages des textes et de sources iconographiques tardives<sup>69</sup>. Cet édifice et ses enclôtures ont été détruits en 1811 pour laisser place à un square public, au pied du palais des Princes-Évêques actuel.

En ce qui concerne les fouilles de la place Saint-Lambert, l'état actuel de la recherche ne permet pas encore l'établissement d'un plan complet et détaillé des vestiges découverts, premier jalon d'une interprétation fiable. Aucun plan de restitution d'édifices et, *a fortiori*, aucune proposition d'états par phases chronologiques ne peuvent être proposés sur base d'une argumentation objective. Tout au plus pouvons-nous présenter un ensemble de maçonneries raisonnablement datées entre le VIII<sup>e</sup> et la fin

---

<sup>67</sup> D'un point de vue céramologique par exemple, il est parfois difficile de différencier les assemblages produits entre le milieu du VII<sup>e</sup> siècle et la fin du VIII<sup>e</sup> siècle. La grille de lecture chronologique des vestiges s'articulera donc souvent, de manière peut-être artificielle, autour d'une période charnière comprise entre la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle (CHALLE & DE LONGUEVILLE, 2010, p. 68).

<sup>68</sup> PIRENNE, 1882, p. 48.

<sup>69</sup> MAQUET, 1997 ; FORGEUR, 1971.

du X<sup>e</sup> siècle, en tout cas antérieures à la grande cathédrale reconstruite à l'époque ottonienne (fig. 1). C'est pourquoi nous nous bornerons à des constatations d'ordre très général qui privilégient une présentation presque « terre-à-terre » des vestiges, par secteur de fouille et, lorsque cela est possible, en chronologie relative.

### **Les vestiges au niveau du cloître occidental de la cathédrale ottonienne**

Dans cette zone, la campagne de fouilles des années 1990 a livré une série de constructions du haut Moyen Âge qui seront nivelées lors de la refonte du site cathédral à l'époque ottonienne<sup>70</sup>. Ces bâtiments sont implantés selon une orientation qui respecte encore celle de la *villa* romaine, alors que les premiers états connus de la basilique Saint-Lambert, à l'emplacement de la cathédrale ottonienne, rompent avec celle de l'édifice antique. Au nord de ce secteur, un ensemble architectural plus complexe se dégage du plan de fouilles. Au regard des observations de terrain, cet ensemble est manifestement le résultat de plusieurs phases d'aménagement<sup>71</sup>. La couche de nivellement consécutive à son arasement a livré des fragments de mosaïques, d'enduits peints, ainsi que la base d'une petite colonne. Ce complexe architectural accueille une fondation subcirculaire d'environ 230 cm de diamètre intérieur, M283, logée dans un angle de fondations préexistantes<sup>72</sup> (fig. 2). Au centre de la fondation M283 prend place une fosse circulaire de 90 cm de diamètre, comblée de matériaux de construction. L'hypothèse des fouilleurs, qui demande encore à être étayée, consistait à voir dans cet aménagement le négatif d'une cuve baptismale enceinte par les fondations d'une colonnade de type *ciborium*. Sur base de cette interprétation, cet édifice a été assimilé, sans doute de manière prématurée et trop affirmative, à un baptistère incorporé à l'oratoire primitif de la villa épiscopale<sup>73</sup>.

---

<sup>70</sup> LÉOTARD, 2005, p. 15-17.

<sup>71</sup> Contrairement à l'avis de Marcel Otte qui considère ces vestiges comme un ensemble architectural cohérent et homogène (OTTE *et al.*, 1994, p. 127), l'enchevêtrement complexe des maçonneries et les recoupements observés sur terrain laissent augurer plusieurs phases de réaménagement.

<sup>72</sup> Cette implantation particulière a généré une forme externe tronquée à angle droit de la maçonnerie circulaire. L'anglée servant d'appui en fondation a été démontée à une époque indéterminée et n'était perceptible à la fouille que sous la forme de tranchées de récupération de matériaux. Le bâtiment auquel appartient cet angle de fondation, de même que son état de conservation lors de l'implantation de la fondation circulaire, ne sont pas encore restituables.

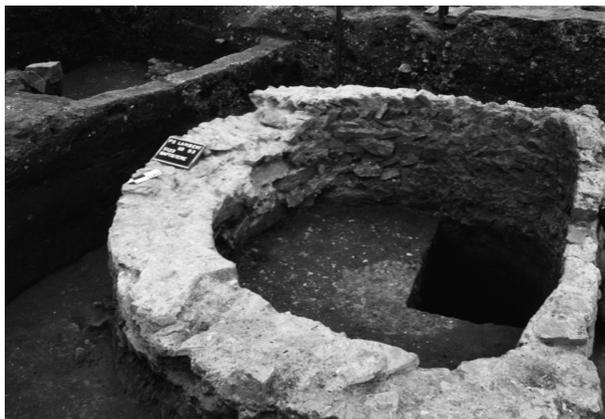


Fig. 2 – Campagne 1990-1995. Fondation circulaire M283 incorporée au complexe architectural du haut Moyen Âge.

© SPW – AWaP.

### Les vestiges sous la cathédrale ottonienne

Des recherches ponctuelles menées au sein de l'Archéoforum ont permis de réviser la chronologie relative des chevets occidentaux, dont trois états successifs précèdent le chœur de la cathédrale ottonienne<sup>74</sup> (fig. 3 et 4). Le premier est de forme absidiale. Le deuxième chœur montre un chevet plat qui est, dans un troisième temps, entièrement arasé et reconstruit sous la forme d'un imposant massif occidental. Ces différentes phases architecturales ne sont, en l'état de la recherche, pas datées de manière satisfaisante. Elles témoigneraient de la permanence d'un pôle liturgique occidental important qui aboutira, au début du XI<sup>e</sup> siècle, à l'aménagement de la crypte reliquaire dédiée à Saint-Lambert sous le chœur de la cathédrale ottonienne<sup>75</sup>.

<sup>73</sup> OTTE, 1992, p. 247 ; OTTE *et al.*, 1994, p. 127. Nous reprenons nous-mêmes cette interprétation en 2011, sous la forme d'une hypothèse de travail (HENRARD & LÉOTARD, 2011, p. 47). D'autres pistes de réflexion doivent rester ouvertes, surtout si l'on considère le goût des constructeurs des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles pour les bâtiments satellites tels que des chapelles (parfois cruciformes), les cryptes ou les mausolées construits hors œuvre, souvent *ad pedes*, qui peuvent être reliés à l'église principale par des galeries (SENNHAUSER, 2013, p. 534-540). Parmi ces bâtiments satellites, un type particulier de rotonde mariale se développe entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle (SAPIN, 1996). À ce stade de la recherche, des points de comparaison pourraient également être établis avec l'édicule accueillant le lavabo claustral de l'abbaye de Stavelot au X<sup>e</sup> siècle (LAMBOTTE & NEURAY, 2002, p. 204).

<sup>74</sup> Pour une présentation en détail, voir HENRARD, 2007, p. 8-11.

<sup>75</sup> Voir ci-dessous, chapitre 4.2.



Fig. 3 – Relevé pierre à pierre du chevet occidental pré-ottonien.

1. Cathédrale ottonienne ;
2. Réaménagement de la cathédrale ottonienne (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) ;
3. Phases de construction postérieures (fin XII<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s.).

Infographie : Anne Mélon – AWaP.

Les fragments de maçonneries éparses du haut Moyen Âge conservés sous la cathédrale ottonienne peuvent difficilement être regroupés en ensembles architecturaux cohérents et associés à un état en particulier des chevets occidentaux (fig. 1). Il en va de même pour les divers niveaux de sol repérés au gré des différentes campagnes de fouilles.



Fig. 4 – Plan de phases des chevets pré-ottoniens.  
Infographie : Anne Mélon – AWaP.

Un niveau de circulation du haut Moyen Âge est bien reconnaissable sur une grande partie de la nef de la cathédrale, où son altitude oscille entre 65,20 m et 65,40 m<sup>76</sup>. Il consiste en un épais béton de chaux rosâtre et lissé, reposant sur un radier de blocs de grès (fig. 5). Il surmonte systématiquement l'arasement des murs de la *villa* romaine et est recoupé par les fondations de la cathédrale d'époque ottonienne<sup>77</sup>. Ce béton de sol est altéré par d'évidentes traces d'incendie, sur lesquelles une nouvelle chape de béton, plus claire, a été coulée<sup>78</sup>.

<sup>76</sup> TILKIN-PETERS, 1992, p. 52.

<sup>77</sup> Ce béton de sol est erronément qualifié de « pavement de Notger » par Eugène Polain et Paul Lohest. Cette confusion provient du fait que ces chercheurs considéraient les puissantes fondations de la nef d'époque ottonienne comme celles de la « cathédrale de 1185 », c'est-à-dire, de manière sous-entendue, reconstruite après l'incendie qui ravage la cathédrale en 1185 (voir à ce sujet le chapitre 4.4. ci-dessous).

<sup>78</sup> TILKIN-PETERS, 1992, p. 49-62. Les traces d'incendie sont par endroits caractérisées par des coulées de plomb fondu. Ces dernières avaient fait l'objet d'analyse chimique dès 1907 : *On sait qu'une assez grande quantité de plomb fondu a été trouvé sur le pavement rose de Notger [...]. Un morceau de plomb a été soumis au chimiste Marcel Lucion, qui l'a analysé. Ce plomb doux contient à la tonne 75 grammes d'argent et 1 gramme 25 d'or.* (ANONYME, *Les fouilles archéologiques de la Place Saint-Lambert*, dans *Journal de Liège* du 19 novembre 1907).



Fig. 5 – Campagne 1977-1984. Béton de sol rosâtre pré-ottonien conservé dans la nef.

© ULiège.

Un pavement antérieur, positionné environ 40 cm sous le sol bétonné rosâtre décrit précédemment, est repéré en 1908 par Eugène Polain à l'occasion de l'ouverture d'une tranchée qui recoupe en largeur la nef de la cathédrale. Ce sol surmonte l'arasement d'un mur de la *villa* romaine et incorpore une mosaïque polychrome représentant une croix grecque dans un cercle (fig. 1 et 6). Il semble associé à des maçonneries rudimentaires dont certaines n'ont pas fait, à notre connaissance, l'objet d'un relevé en plan<sup>79</sup>.

Nous ne possédons aucune information probante concernant la forme architecturale du pôle oriental des églises pré-ottoniennes<sup>80</sup>. Les fouilles des années nonante ont dégagé un mur transversal, M437, probable clôture de nef située à 68 m de distance des chevets occidentaux (fig. 1).

<sup>79</sup> *La découverte la plus importante est sans contredit celle de deux petites murailles de 45 centimètres d'épaisseur et distantes l'une de l'autre de 15 m 70. Elles étaient d'un travail rudimentaire, de grès mal cimenté, ne se rapprochant ni du bel appareil des murailles romaines, ni de la solide construction de celle de la cathédrale. Une constatation importante, c'est que la mosaïque exhumée l'an dernier se trouvait juste dans l'axe de ces murailles dont la direction, d'ailleurs, ne répond nullement à celle des murailles de la cathédrale. Entre ces petits murs et au même niveau que l'an passé, on a retrouvé à maintes reprises par fragments, le dallage de la mosaïque.* (POLAIN, 1909, p. 19).

<sup>80</sup> Cette lacune documentaire est due à l'absence de fouilles sous la route nationale qui parcourt la place Saint-Lambert, ainsi qu'à l'impact des différentes phases de construction du chœur oriental depuis l'époque ottonienne. À l'issue de son intervention sur le chœur oriental de la cathédrale, Jeanine Alénus-Lecerf restituait un chevet absidial pré-ottonien (ALÉNUS-LECERF, 1981, p. 42). Cette interprétation a été réfutée de manière convaincante (ULRIX, 1984, p. 307). Voir également à ce sujet le chapitre 4.5 ci-dessous.

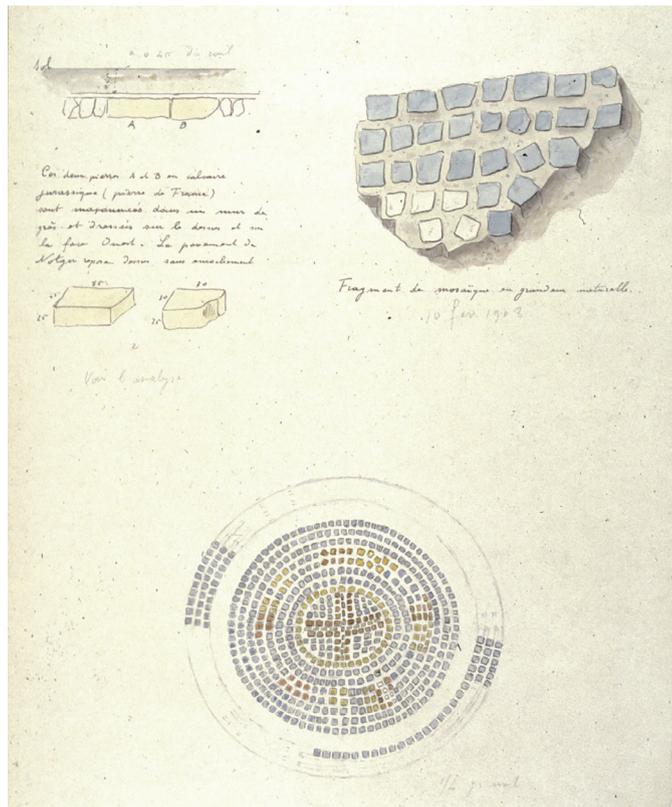


Fig. 6 – 1908. Relevé du pavement à mosaïque du haut Moyen Âge.  
© ULiège, manuscrit Ms 4119.

L’empreinte d’une base de pilier sur le niveau d’arasement de ce mur (altitude : 64, 85 m) témoignerait d’un support de charge vers un espace s’ouvrant vers l’est, que ce soit un transept intermédiaire ou le chœur architectural. Soulignons que l’emplacement de ce mur de clôture transversal correspond déjà, avec un très léger décalage, à celui de la croisée du transept de la cathédrale ottonienne. Couplée à la pérennité d’emplacement du chœur occidental, cette observation tend à indiquer que la cathédrale ottonienne, qui sera reconstruite depuis les fondations au tournant des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, s’inscrit dans des proportions similaires à sa devancière du haut Moyen Âge, ou à tout le moins selon un schéma régulateur équivalent.

Établir un lien entre les vestiges du haut Moyen Âge de la place Saint-Lambert et les événements historiques contemporains relève d'une véritable gageure. L'incendie observé sur le pavement rosâtre du haut Moyen Âge a parfois été mis en relation avec le raid normand qui ravagea par le feu l'église de Liège en 881<sup>81</sup>, sans réel argument objectif en ce sens. Par ailleurs, nous ne sommes pas en mesure de détailler l'activité de reconstruction probable<sup>82</sup> des évêques Francon (ca 855-901) et Étienne (901-920) qui seront enterrés dans la cathédrale<sup>83</sup>, ou encore de Richer (921-945) qui fonde dans la cathédrale un autel voué au culte de la Sainte Trinité<sup>84</sup>. Ce dernier restaure notamment l'église Saint-Pierre, où il sera enterré, et y fonde un collège de trente clercs<sup>85</sup>.

### Les espaces funéraires

Un nombre minimum de 37 sarcophages monolithiques, chevets à l'ouest, sont associés aux églises du haut Moyen Âge<sup>86</sup>. Pour la plupart, ils sont réalisés en calcaire coquillier, probablement importés via la Haute Meuse française<sup>87</sup>. Cette concentration de sarcophages est assez exceptionnelle pour la Meuse moyenne. Elle témoigne de la place privilégiée de Liège au sein d'un circuit commercial spécifique, tout comme de l'importance du statut religieux de la basilique Saint-Lambert au haut Moyen Âge. La période de production et de diffusion de ces sarcophages est généralement datée entre le VII<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle<sup>88</sup>. Les empreintes de

---

<sup>81</sup> Voir KUPPER, 1984b, p. 32, pour la mention historique et OTTE, 1992, p. 248, pour le lien avec les traces d'incendie observées en fouilles.

<sup>82</sup> Une source du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les *Gesta abbreviata*, (édités dans les *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, t. XXV, p. 129-135), attribuée à l'évêque Richer et à ses prédécesseurs Francon et Étienne, la reconstruction de treize sanctuaires ravagés par les Normands, y compris l'église Sainte-Marie-et-Saint-Lambert de Liège (voir KUPPER, 1981, p. 237 et FORGEUR, 1986, p. 163).

<sup>83</sup> KUPPER, 1981, p. 304.

<sup>84</sup> La charte de l'évêque Richer qui promulgue la création de cet autel nous a été transmise sous la forme d'une « copie historique », incluse dans les *Gesta episcoporum Tungrensiū, Traiectensium et Leodiensium* du chanoine Anselme de Liège (voir à ce sujet CLOSE, 2011). Son prédécesseur Étienne en avait composé l'office liturgique (voir CLOSE, 2008).

<sup>85</sup> PONCELET, 1906, p. 2.

<sup>86</sup> Par rapport à notre dernière publication sur le sujet (HENRARD & LÉOTARD, 2011, p. 46-47), nous avons identifié dans la documentation de fouilles cinq sarcophages supplémentaires sur le flanc sud de la cathédrale.

<sup>87</sup> L'un d'entre eux a été identifié pétrographiquement comme un calcaire oolithe et coquillier, provenant des gisements de pierres dites « de Savonnières » de la région du Perthois (BOSSIROY & GODINAS, 2000, p. 22).

<sup>88</sup> FINOULST, 2012, p. 46-47.

fouilles limitées, l'impact des constructions ultérieures, tout comme la réutilisation courante de ce type de contenant funéraire durant tout le Moyen Âge invite à la prudence avant de donner du sens à leur distribution spatiale au sein du site.

Au-delà du chœur oriental de la cathédrale médiévale, un groupe de sépultures incluant des cercueils de bois bien conservés a pu être très partiellement appréhendé<sup>89</sup> (fig. 1). L'une de ces tombes est recoupée par la galerie nord du parvis oriental de la cathédrale, probablement implanté dans la foulée de la phase de construction ottonienne<sup>90</sup>, tandis qu'un des cercueils est daté de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle par dendrochronologie<sup>91</sup>. L'étude anthropologique de cinq dépouilles appartenant à cet espace funéraire indique un recrutement incluant des femmes et des jeunes enfants<sup>92</sup>, et donc l'existence à cette époque d'un cimetière laïc aux abords orientaux du complexe cathédral.

### **3.5. LA QUESTION DE L'ORATOIRE PRIMITIF DE LIÈGE : LE CULTE MARIAL ET SA TRADUCTION DANS L'ESPACE ECCLÉSIAL**

La *Vita Landiberti episcopi Traiectensis vetustissima* évoque, sans le dénommer, l'oratoire, distinct de sa *domus*, dans lequel l'évêque se rend pour prier et où les offices religieux sont chantés<sup>93</sup>. La même source textuelle offre une représentation littéraire assez explicite de l'érection de la première basilique martyriale Saint-Lambert, au début du VIII<sup>e</sup> siècle : celle-ci est réputée bâtie à l'endroit même du martyr de l'évêque, c'est-à-dire à l'emplacement de ses appartements, et non pas à la place de l'oratoire voisin<sup>94</sup>. Il existe, en l'état de la recherche, un large consensus pour considérer cet oratoire primitif de la *villa Leodio* comme dédié à sainte Marie<sup>95</sup>, bien que la tradition d'un oratoire fondé à Liège par

---

<sup>89</sup> ALÉNUM-LECERF, 1983b, p. 43-46 ; HOFFSUMMER, 1984, p. 268-272.

<sup>90</sup> Voir le chapitre 4.6. ci-dessous.

<sup>91</sup> HOFFSUMMER, 1984, p. 272. Ajoutons à ce dossier un péroné humain retrouvé dans la même zone, probablement en position secondaire, daté entre 680 et 950 par datation radiocarbone (TOUSSAINT, 1998).

<sup>92</sup> CHARLIER, 1984.

<sup>93</sup> *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum rerum Merovingicarum*, t. VI., 1913, p. 366.

<sup>94</sup> KUPPER, 1984b, p. 31-32.

<sup>95</sup> DEMARTEAU, 1892 ; LAHAYE, 1921, p. 2 ; KUPPER, 1990, p. 379 et BAYER, 2006, p. 49.

l'évêque Monulphe (deuxième moitié du VI<sup>e</sup> siècle) et dédié aux saints Cosme et Damien, forgée tardivement<sup>96</sup>, soit parfois restée tenace parmi les fouilleurs<sup>97</sup>.

La dédicace de l'église de Liège à sainte Marie et à saint Lambert apparaît dans les textes dès le début du IX<sup>e</sup> siècle<sup>98</sup>. Cette double titulature est certainement l'héritage commun de l'oratoire primitif de la *villa Leodio* et de la basilique dédiée au saint martyr. Néanmoins, il convient de différencier les « mots » et les « choses » : cette dénomination caractérise avant tout l'église de Liège dans sa dimension institutionnelle et ne renvoie pas directement à la question d'une église à double chœur, comme ont pu le suggérer certains auteurs<sup>99</sup>. Le même écueil peut surgir en transposant de manière trop univoque une réalité matérielle à la terminologie des établissements religieux dans les sources textuelles médiévales, terminologie qui s'avère parfois polysémique et répond en tout cas à un champ de définition et d'application spécifique<sup>100</sup>.

En réalité, on connaît extrêmement mal l'organisation institutionnelle et liturgique du groupe épiscopal durant le haut Moyen Âge, ainsi que sa traduction architecturale dans l'espace. Il faut par exemple attendre la refonte du site à l'époque ottonienne pour appréhender dans les grandes lignes *l'espace ecclésial*<sup>101</sup> dévolu au culte marial. Ce dernier sera alors distribué autour de deux pôles distincts, d'une part l'autel majeur de la cathédrale, en ce qui concerne le service liturgique canonial, et d'autre part l'église Sainte-Marie, construite à cette époque sur le flanc sud de la cathédrale et dévolue à l'accomplissement des fonctions proprement

---

<sup>96</sup> DEMARTEAU, 1892, p. 14-29 ; KUPPER, 2000, p. 358. L'éminent historien Godefroid Kurth ne souscrit à cette théorie que sur le tard (KURTH, 1909, p.12), en rendant discrètement hommage aux arguments de Joseph Demarteau, après avoir défendu l'hypothèse d'un oratoire primitif dédié aux saints Cosme et Damien (KURTH, 1905, p. 164).

<sup>97</sup> POLAIN, 1935, p. 78 et OTTE *et al.*, 1994, p. 127.

<sup>98</sup> KUPPER, 1984a, p. 23-24.

<sup>99</sup> [Cet édifice] *correspondrait à la première cathédrale établie à Liège, selon les textes au milieu du 8<sup>e</sup> siècle. Elle disposait de deux chœurs : l'un consacré à Saint-Lambert, l'autre à la vierge, du côté oriental* » (OTTE, 1992, p. 248).

<sup>100</sup> Voir à ce sujet DEFLOU-LECA, 2016. En ce sens, la mention de *nobiles viri ex monasterio Sancti Landiberti* dans la *Vita secunda sancti Huberti*, rédigée par Jonas d'Orléans vers 825 (citation dans KUPPER, 1984b, p. 32), n'implique pas nécessairement l'existence d'une communauté de clercs réguliers, encore moins la présence d'un établissement monastique distinct de la *basilica* évoquée dans la même source (cf. KUPPER, 1984b, p. 32).

<sup>101</sup> C'est-à-dire une approche des bâtiments ecclésiastiques qui intègre, de manière dynamique et à différentes échelles, à la fois les formes architecturales et les fonctions liturgiques. Voir les travaux réunis dans les actes du colloque de Nantua en novembre 2006, intitulé *Morphogenèse de l'espace ecclésial au Moyen âge* pour une application exemplaire du concept (BAUD, 2010).

paroissiales. Cette église paroissiale, plus tard dénommée Notre-Dame-aux-Fonts, se prévaudra du rang d'église baptismale-mère de la Cité jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Elle accueillera le siège d'un collège de clercs attirés, placés sous l'autorité d'un abbé, et dont l'institution ne sera formellement absorbée par le chapitre cathédral qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>102</sup>.

De quelle situation les constructeurs ottoniens héritent-ils ? Si l'« abbaye » Sainte-Marie pourrait, en terme institutionnel, avoir relayé les fonctions remplies par l'oratoire primitif de la villa épiscopale<sup>103</sup>, qu'en est-il du point de vue de sa localisation originelle et de sa forme architecturale ? À cet égard, ni les textes ni l'état de la recherche archéologique ne permettent de trancher la question<sup>104</sup>.

#### 4. LA CATHÉDRALE DITE « NOTGÉRIENNE »

Des sources historiques fiables désignent indubitablement l'évêque Notger, qui monte sur le siège épiscopal en 972 et décède en 1008, comme l'initiateur de la reconstruction d'une nouvelle cathédrale qui sera consacrée en présence de l'archevêque de Cologne sous son successeur Balderic II en 1015<sup>105</sup>.

Ce fait historique se traduit sur le plan de fouilles par les fondations d'une vaste église de 92 m de long et 43 m de large, à chœurs opposés et à double transept, assez homogène dans sa conception et sa mise en œuvre (fig. 7). Nous verrons que cet édifice, traditionnellement qualifié de « cathédrale notgérienne », peut en effet être attribué à la période ottonienne, même s'il n'est pas datable avec plus de précision par les

---

<sup>102</sup> Cette institution, que les sources évoquent dès le début du X<sup>e</sup> siècle, est encore mal cernée par l'historiographie liégeoise qui la qualifie d'*abbaye séculière* (voir FORGEUR, 1986, p. 180-182 pour le cas particulier de Liège).

<sup>103</sup> Cf. DEMARTEAU, 1892 ; BAYER, 2006, p. 47-48.

<sup>104</sup> Une lecture quelque peu littérale de la *Vita Notgeri episcopi Leodiensis*, rédigée au milieu du XII<sup>e</sup> siècle (KURTH, 1905, t. II, *Appendices*, p. 10-15) pourrait apporter un indice à la question. En effet, il nous semble peut-être significatif que l'auteur de la *Vita* utilise des *topos* littéraires antagoniques lorsqu'il insiste sur la reconstruction de la cathédrale sur les ruines mêmes de sa devancière, alors qu'il prend la peine de situer l'église paroissiale Sainte-Marie, adjacente au temple, et précise qu'elle surgit depuis les fondations jusqu'à leur achèvement (DELVILLE, 2008, p. 9, pour une traduction des passages incriminés).

<sup>105</sup> À ce sujet, les *Gesta pontificum tungrensis, traieictensis, sive leodicensis ecclesiae* du chanoine de la cathédrale Anselme, rédigés avant 1056, sont une source de premier ordre (KUPPER, 1984b, p. 32).

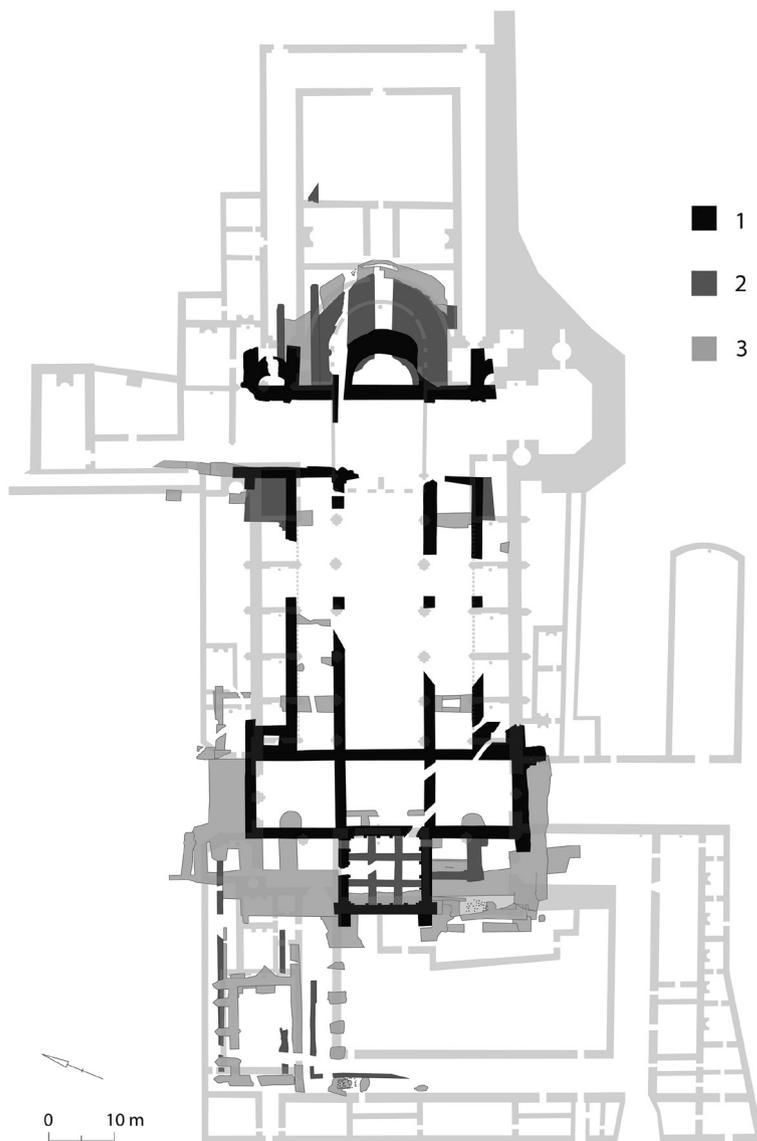


Fig. 7 – Plan de la cathédrale superposé au relevé d’Alexandre Carront.

1. Cathédrale ottonienne ;
2. Réaménagement de la cathédrale ottonienne (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) ;
3. Phases de construction postérieures (fin XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.).

Infographie : Anne Mélon – AWaP.

moyens spécifiques de l'archéologie. Pour notre part, nous essayerons de placer les travaux de la cathédrale dans un *continuum* historique, au-delà de la référence incontournable à Notger<sup>106</sup>, en gardant à l'esprit certains éléments de continuité<sup>107</sup>, ainsi que la possibilité de travaux entrepris par ses successeurs<sup>108</sup>.

La superposition du plan de fouilles avec le relevé dressé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par Alexandre Carront<sup>109</sup> (fig. 7), montre que les fondations ottoniennes seront globalement réutilisées lors des reconstructions de la cathédrale au Moyen Âge tardif et que la cathédrale en chantier autour de l'an mil va définitivement déterminer la morphologie de l'édifice.

La cathédrale d'origine ottonienne et ses phases d'aménagements seront décrites par secteur distinct, en privilégiant une chronologie relative basée sur l'observation des phases constructives (matériaux, mortiers et leur mise en œuvre). Rappelons que, exceptés pour les espaces de crypte, les niveaux de circulation de la cathédrale ottonienne ont complètement été arasés lors du nivellement moderne de la place Saint-Lambert. Les phases de construction sont donc la plupart du temps appréhendées à partir de leur état en fondation, ce qui influence la signification des techniques constructives et des éventuelles coutures de maçonneries observées<sup>110</sup>. D'une manière générale, deux types de mortiers principaux sont utilisés pour la mise en œuvre de la cathédrale médiévale. Ces derniers, aisément distinguables à l'œil nu sur terrain, ont également été différenciés à l'aide d'une analyse de leur charge non calcaire en laboratoire<sup>111</sup>. À l'échelle du site, leur emploi semble bien revêtir une signification en termes de chronologie relative. Le premier groupe, qui rassemble des mortiers

---

<sup>106</sup> Cette démarche s'inscrit dans un état d'esprit proche de celui régissant les travaux de notre collègue Guillaume Mora-Dieu au sujet des fortifications dites « notgériennes » de Liège (MORA-DIEU, 2015).

<sup>107</sup> Si la cathédrale ottonienne est bien reconstruite *a fundamentis*, elle ne l'est pas pour autant *ex nihilo*. Nous avons déjà vu qu'elle s'inscrit probablement selon des proportions comparables à sa devancière (cf. chapitre 3.5.). Par ailleurs, le chantier de reconstruction a dû se dérouler de manière à assurer la continuité du service liturgique de la cathédrale, c'est-à-dire sans faire table rase d'un édifice avant de reconstruire le suivant. Quoi qu'il en soit, l'église ottonienne hérite d'un ensemble de dispositifs culturels (tombes privilégiées, reliques, autels, habitudes dévotionnelles et pratiques liturgiques...) qu'elle aura à perpétuer d'une manière ou d'une autre.

<sup>108</sup> En elle-même, la consécration de la cathédrale en 1015, si elle constitue un moment charnière important d'un point de vue symbolique, ne signifie d'ailleurs pas nécessairement l'achèvement complet des travaux.

<sup>109</sup> FORGEUR, 1984, p. 39-40.

<sup>110</sup> Par exemple, le déroulement particulier d'un chantier de construction peut engendrer le chaînage de deux ouvrages uniquement à partir d'un certain niveau de fondations, voire d'élévation.

<sup>111</sup> DUPAS, 1984.

grisâtres à reliquats blanchâtres d’extinction de la chaux, est employé avec un appareillage assez régulier, exclusivement constitué de grès houiller, pour maçonner les fondations initiales de la cathédrale, ainsi que certaines phases précoces de réaménagement. Le second groupe de mortiers, de teinte blanchâtre à jaunâtre et de structure plus fine que le précédent, est souvent utilisé avec un appareillage plus hétéroclite, pouvant mettre en œuvre de volumineux blocs de calcaire de Meuse, pour des ouvrages plus tardifs.

Sur le plan des datations, quelques analyses par des méthodes dites « absolues »<sup>112</sup> sont à même de servir de jalons significatifs. L’approche stylistique de pierres sculptées architecturales<sup>113</sup>, retrouvées en place ou en position de remploi, ainsi que quelques rares tessons céramiques retrouvés en contexte stratigraphique, peuvent également apporter des indices chronologiques.

#### 4.1. LE CHŒUR OCCIDENTAL

Le chœur occidental constitue un pôle important dans l’organisation liturgique de la cathédrale ottonienne. Les sources historiques y attestent sans ambiguïté, dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, la présence de l’autel voué au culte de la Sainte Trinité fondé dès 932 par l’évêque Richer<sup>114</sup>, sous lequel une crypte accueille le corps saint de l’évêque Lambert<sup>115</sup>.

D’un point de vue architectural, le chœur occidental prend la forme d’un volume quadrangulaire puissamment fondé<sup>116</sup>, en décrochement du transept et inscrit dans le prolongement du vaisseau central de la nef (fig. 1).

---

<sup>112</sup> En particulier les analyses dendrochronologiques réalisées à partir de pieux battus en bois, utilisés comme semelles de fondations de certaines maçonneries. La méthode radiocarbone appliquée au charbon de bois contenu dans le mortier des maçonneries n’a pas encore été appliquée à large échelle sur le site. L’emploi anecdotique et résiduel de matériau en terre cuite dans les fondations de la cathédrale autorise difficilement l’usage efficace des méthodes de datations classiques par thermoluminescence. Pour cette dernière méthode, le développement récent de la méthode *single grain*, qui permet de dater la dernière exposition à la lumière de la charge quartzreuse du mortier à la lumière, pourrait s’avérer prometteur (URBANOVÁ & GUIBERT, 2017).

<sup>113</sup> Le lapidaire constitué à la suite des différentes campagnes de fouilles est répertorié au sein de la banque de données imagées *Fragments de cathédrale*, mise au point par l’asbl In Situ au début des années 2000 et conservée à la Direction opérationnelle-Zone Est de l’AWaP.

<sup>114</sup> Voir ci-dessus, chapitre 2.4.

<sup>115</sup> Voir KUPPER, 1984b, p. 33-34, pour un recensement des mentions historiques relatives à l’affectation liturgique de la cathédrale ottonienne. L’autel dédié aux saints Cosme et Damien est mentionné dès le début du XII<sup>e</sup> siècle par Anselme de Gembloux, mais sa localisation précise dans le pôle liturgique occidental de la cathédrale demeure incertaine (KUPPER, 1984b, p. 33).

<sup>116</sup> Des contreforts renforcent la fondation aux angles du quadrilatère, peut-être pour supporter les charges de la voûte du chœur.

Il accueille dès sa construction une crypte-halle d'environ 10,50 m de côté qui, selon toute vraisemblance, répond en élévation à un avant-corps à chevet plat de plan similaire (fig. 8).

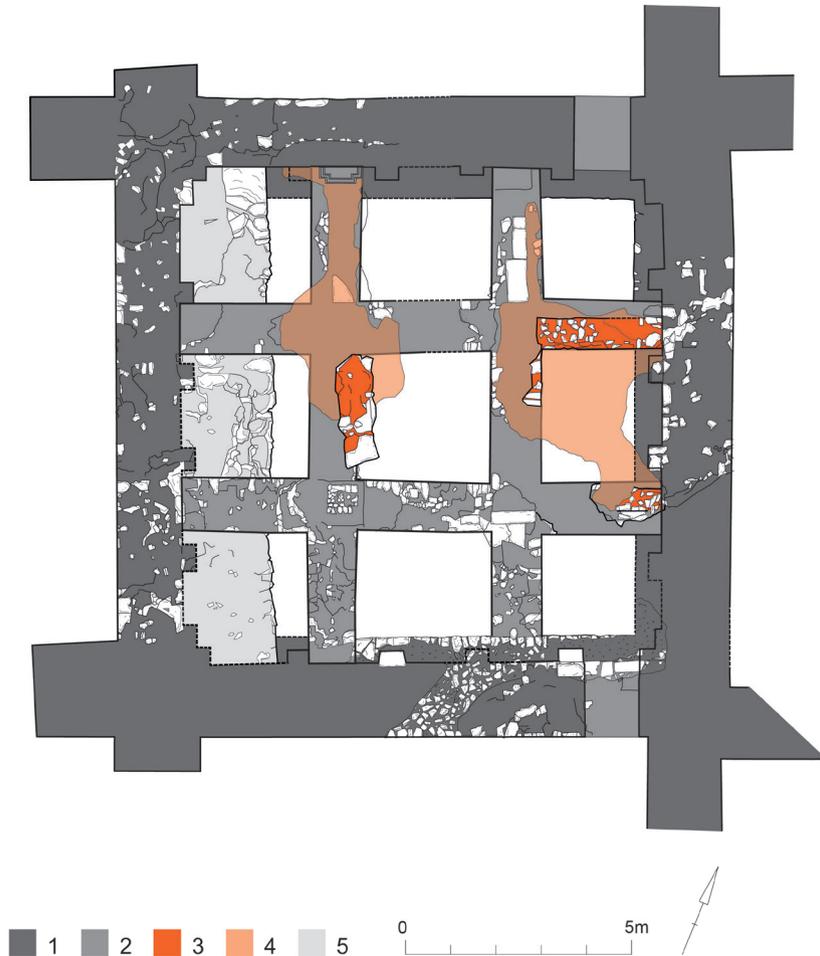


Fig. 8 – Relevé de la crypte occidentale (d'après TILKIN-PETERS, 1992).

1. Phase ottonienne ;
  2. Réaménagement crypte (XII<sup>e</sup> s. ?) ;
  - 3-4. Sol bétonné et aménagements culturels de la crypte (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) ;
  5. Moyen Âge tardif (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.).
- Infographie : Anne Mélon – AWaP.

À l'origine, le périmètre de la crypte est rythmé par des pilastres qui subdivisent l'espace en cinq vaisseaux de cinq travées. Ces supports reposent sur un large ressaut de fondation intérieur et sont réalisés à l'aide de pierres de taille en travertin<sup>117</sup>. Le mode de couverture de cette première phase d'aménagement n'est pas restituable avec certitude<sup>118</sup>. La circulation dominante est transversale, régulée par deux entrées latérales, placées en vis-à-vis sur la dernière travée orientale<sup>119</sup>. Le seuil de l'accès sud se situe à 63,92 m d'altitude alors que celui de l'accès nord est, lui, implanté à 63,77 m d'altitude. Ce dernier niveau correspond à celui d'un lambeau de sol bétonné, ponctuellement mis en évidence dans la crypte lors des fouilles menées par l'Université de Liège<sup>120</sup>.

La crypte connaît une phase de réaménagement importante qui voit l'implantation en son sein de quatre puissants murs de chaînage orthogonaux. Ces fondations sont maçonnées à l'aide de blocs de grès disposés en assises irrégulières et liées à l'aide d'un mortier grisâtre compact. Elles indiquent manifestement un système de voûte qui subdivise à présent l'espace en trois vaisseaux de trois travées, supporté par quatre colonnes ou piliers établis à leur croisement. À l'occasion de ces travaux, le niveau de circulation de la crypte est surélevé d'environ 80 cm, à l'altitude moyenne de 64,57 m. Il prend la forme d'un béton de sol rougeâtre qui surmonte les murs de chaînage, ainsi que le niveau d'arasement des pilastres de la phase précédente<sup>121</sup> (fig. 9). Sur ce sol sont conservés des reliquats de maçonneries légères qui montrent, par endroits, des traces d'enduits sur les parements. Ces traces, déjà observées lors des fouilles du début du siècle<sup>122</sup> (fig. 8 et 10), pourraient correspondre à des aménagements culturels, éventuellement sous la forme d'un autel dans l'axe de la travée orientale et d'un socle de présentation de châsse

---

<sup>117</sup> Le travertin est une roche tendre et très poreuse qui se forme par précipitation de calcite sur des débris organiques dans des ruisseaux et rivières à écoulement rapide. Cette identification est confortée par une analyse pétrographique (BOSSROY & GODINAS, 2000, p. 20). L'hypothèse d'une source d'approvisionnement locale au sein d'anciens dépôts de la Légia est évoquée par ces mêmes auteurs.

<sup>118</sup> Plutôt qu'un plafond charpenté, Luc Francis Genicot (1968, p. 30) et Mathieu Piavaux (2008, p. 54) optent tous les deux pour une couverture de voûtes d'arêtes qui pourrait être, le cas échéant, supportée par un ensemble dense de seize colonnettes.

<sup>119</sup> Cette configuration semble être une constante dans les cryptes-halles mosanes (SAPIN, 2014, p. 129). Paul Lohest, et à sa suite Marcel Otte (1992, p. 254), restituaient deux accès supplémentaires en direction de la croisée du transept. Leur existence est infirmée par l'observation des vestiges dans l'Archéoforum qui ne montrent aucune trace d'embrasure correspondante, alors que le niveau d'arasement de la crypte est sensiblement équivalent à celui en l'état lors des campagnes du XX<sup>e</sup> siècle (HENRARD, 2007, p. 7).

<sup>120</sup> TILKIN-PETERS, 1992, p. 144, fig. 58, coupe 7, ch. 11.

<sup>121</sup> TILKIN-PETERS, 1992, p. 130.

<sup>122</sup> Voir TILKIN-PETERS, 1992, p. 138.



Fig. 9 – Campagne 1977-1984. Sol bétonné de la crypte occidentale, surmontant les fondations de chaînage.  
© ULiège.

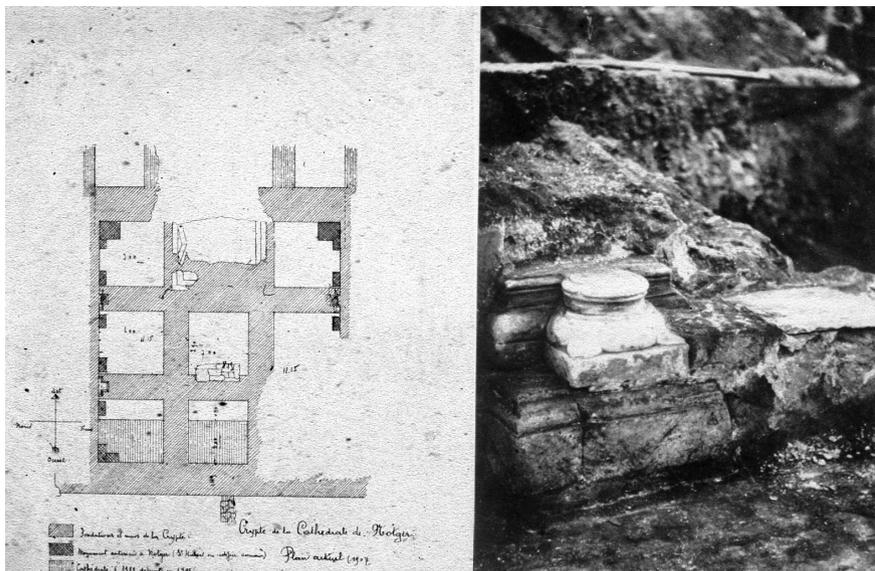


Fig. 10 – 1907. Relevé de la crypte occidentale et photographie *in situ* des bases de pilastres par Camille Bourgault.  
D'après BOURGAULT, 1911.



Fig. 11 – Bases de pilastre à griffes d’angle de la crypte occidentale (hauteur : 24 cm ; diamètre de la base du fût de colonnette : 18 cm).  
Photographie L. Bruzzese – AWaP.

au centre de la salle<sup>123</sup>. Les accès et le mode de circulation de la crypte reconstruite ne peuvent plus être restitués avec certitude : l’arasement actuel des vestiges se situe en dessous du niveau de sol rehaussé. Lors des fouilles de 1907, les parois nord et sud de la crypte accueillait encore chacune deux bases de pilastres, établies au droit des murs de chaînage. Deux d’entre elles étaient surmontées par une base de colonnette engagée décorée de griffes d’angle<sup>124</sup> (fig. 11), ce qui témoigne d’un remplacement des supports de voûte.

Les réaménagements de la crypte ottonienne ne sont pas datables avec précision par les moyens propres de l’archéologie. Une approche stylistique des bases moulurées à griffes d’angle situe la fin de la séquence de travaux décrite ci-dessus dans une période comprise entre le second et le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle<sup>125</sup>.

---

<sup>123</sup> Camille Bourgault les restitue sous cette forme dans un dessin évoquant la crypte occidentale (BOURGAULT, 1911, p. 43).

<sup>124</sup> BOURGAULT, 1910, p. 124-125.

<sup>125</sup> LEMEUNIER, 1996, p. 104. Il convient cependant de rester prudent quant à cette attribution chronologique, tant ce motif architectural échappe à une typo-chronologie précise et globalisante (voir à ce sujet TIMBERT, 2003).

Enfin, trois épais massifs de fondation viennent contrebuter le chevet de la cathédrale, occupant presque entièrement la travée occidentale de la crypte (fig. 8). Ils sont constitués de blocs de calibres et de natures hétéroclites liés à l'aide d'un mortier blanchâtre. Lors de leur relevé par l'Université de Liège, le niveau d'arasement de ces massifs correspondait à celui des murs de chaînage de la crypte<sup>126</sup>, mais Camille Bourgault signale à la suite de son intervention en 1907 qu'ils recoupaient le pavement rougeâtre de la crypte<sup>127</sup>. Il est probable que l'installation de ces massifs de fondation marque le démantèlement définitif de la crypte en tant qu'espace architectural<sup>128</sup>. Ce geste d'abandon n'est pas précisément daté : il est envisageable qu'il ait eu lieu à l'occasion des travaux qui, selon les sources historiques, touchent le chœur occidental dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>129</sup> ou pendant la construction des tours occidentales à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>130</sup>. Quoi qu'il en soit, la sépulture la plus ancienne mentionnée dans le chœur occidental<sup>131</sup>, signalée pour l'année 1407 par certains épigraphiers modernes, signifierait que la crypte était comblée à cette époque.

Parmi les fonctions primordiales de la crypte, la présentation du corps saint de l'évêque Lambert à la dévotion des fidèles est bien attestée par les sources historiques dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>132</sup>. La dépouille de l'évêque est alors certainement élevée dans une châsse, selon l'usage de l'époque<sup>133</sup>. Pour célébrer la participation des reliques de saint Lambert à l'expédition qui voit la prise du château de Bouillon par l'ost liégeois en 1141<sup>134</sup>, une nouvelle châsse est réalisée<sup>135</sup> : elle sera replacée en 1143 dans la crypte

<sup>126</sup> TILKIN-PETERS, 1992, p. 130.

<sup>127</sup> BOURGAULT, 1911, p. 42.

<sup>128</sup> Pour le reste, l'espace de la crypte était apparemment comblé d'un remblai de matériaux de construction, décrit sur un relevé du manuscrit de Paul Lohest en tant que *décombres de la cathédrale démolie au XVIII<sup>e</sup> siècle* (ULiège, manuscrit Ms 4119).

<sup>129</sup> Voir à ce sujet, COURA, 2000, p. 41 et MARCHANDISSE, 2005, p. 24-25.

<sup>130</sup> Cf. chapitre 4.2.

<sup>131</sup> Il s'agit de la tombe de Jean Gilles, prévôt de la cathédrale (FORGEUR, 1992, p. 30).

<sup>132</sup> Voir KUPPER, 1984b, p. 33-34.

<sup>133</sup> Selon Philippe George, l'inventaire du trésor de la cathédrale par l'évêque Réginaud en 1025 fait référence à six châsses d'argent et une d'or (GEORGE, 2013a, p. 12 ; pour une retranscription de l'inventaire, connu grâce à une copie du héraut d'armes Henri van den Berch au XVII<sup>e</sup> siècle, voir KUPPER, 1996a, p. 40). Par ailleurs, l'évêque Otbert aurait fait fondre, en 1096, des plaques de la châsse de saint Lambert pour financer l'achat du château de Bouillon (VOIR DE CHESTRET DE HANEFFE, 1895, p. 5 et GEORGE, 2013a, p. 8).

<sup>134</sup> JORIS, 1981, p. 184-187.

<sup>135</sup> VOIR DE CHESTRET DE HANEFFE, 1895, p. 7. La plaque inscrite en cuivre qui fut insérée dans la nouvelle châsse à cette occasion est conservée au Trésor de la Cathédrale Saint-Paul à Liège (GEORGE, 2013b, p. 114).

de saint Lambert<sup>136</sup>. Pourtant, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la châsse de saint Lambert semble exposée dans l'église supérieure<sup>137</sup>, ce qui montre que certaines fonctions primordiales de la crypte tombent en désuétude à cette époque.

La présence du corps saint de Lambert a certainement dû attirer la présence d'un ou de plusieurs autels et conférer à la crypte un rôle liturgique dans l'espace ecclésial<sup>138</sup>. Pour autant, à notre connaissance, la documentation historique n'y mentionne explicitement un autel que pour l'année 1229, au sujet d'une donation de serfs effectuée sur l'autel de saint Lambert dans la crypte<sup>139</sup>. Le silence des sources est tout autant marqué lorsqu'il s'agit d'appréhender la manière dont furent gérées les pratiques dévotionnelles des laïcs au regard des espaces réservés aux clercs et aux exigences de la liturgie. Quoi qu'il en soit, le rôle qu'a pu jouer la crypte dans des cérémonies de type processionnel est bien mis en évidence dans la relation du Triomphe de saint Remacle en 1071, qui évoque le parcours des moines de Stavelot dans la cathédrale depuis l'autel de la Sainte Trinité, vers sainte Marie dans le chœur oriental, en passant pas la crypte de saint Lambert<sup>140</sup>.

Enfin, indépendamment de la présentation du corps de saint Lambert, il n'est pas avéré que la crypte occidentale ait pu connaître un usage funéraire en accueillant des sépultures privilégiées : les différentes campagnes de fouilles n'y ont pas relevé d'inhumations, tandis que les sources historiques n'y signalent de manière explicite aucun enterrement de personnage important.

---

<sup>136</sup> Cf. KUPPER, 1984, p. 33 et FORGEUR, 1992, p. 28. Richard Forgeur établit un lien de concomitance, qui reste hypothétique, entre cette translation des reliques dans une nouvelle châsse et la reconstruction de la crypte établie par les fouilles (FORGEUR, 1992, p. 28 ; FORGEUR, 1996, p. 108).

<sup>137</sup> La châsse de saint Lambert est exposée en 1197 devant l'autel de la Trinité (MARCHANDISSE, 2005, p. 23). Selon Jean d'Outremeuse, les reliques sont placées en 1319 sur le jubé à l'entrée du chœur oriental (voir FORGEUR, 1992, p. 63), emplacement qu'elles garderont jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

<sup>138</sup> De manière générale, voir à ce sujet SAPIN, 2014, p. 192-196.

<sup>139</sup> Voir FORGEUR, 1992, p. 29. Cet acte privé permet par ailleurs d'évoquer la valeur légale et sociale des reliques, qui peuvent s'avérer, par exemple, garantes de serments (SAPIN, 2014, p. 91).

<sup>140</sup> Selon un passage du *Triumphus sancti Remacli de Malmundiarense cenobio*, livre II, chapitre 6, édité dans les *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, t. XI, p. 452. Pour une relation des événements liés au Triomphe de saint Remacle, voir GEORGE, 2000.

#### 4.2. LA QUESTION DES TOURS

En 2003, un relevé « pierre à pierre » au sein de l'Archéoforum a permis de révéler les fondations d'une vraisemblable tour quadrangulaire d'environ 5,5 m de côté<sup>141</sup> (fig. 12). Cette dernière est mise en œuvre à l'aide d'un parement de blocs de grès grossièrement équarris en assises irrégulières et d'un remplissage de blocs de grès de petites et moyennes dimensions, le tout lié par un mortier de pose grisâtre. L'ouvrage prend appui contre le chœur occidental et le bras sud du transept de la cathédrale qui, eux, sont chaînés. Cet état de fait pourrait correspondre à une phase de réaménagement de l'avant-nef ottonienne ou à une simple étape de construction au sein du même chantier<sup>142</sup>. Quoi qu'il en soit, cette tour, logée contre le bras sud du transept occidental et, en retrait, contre le chœur de la cathédrale, s'insère harmonieusement dans le projet architectural ottonien (fig. 7).

À l'angle de fondation de la tour, les parements de son mur occidental présentent chacun un léger décrochement en plan, tandis que le parement extérieur du mur sud apparaît nettement renflé. Ce dispositif permet visiblement d'y loger un espace intérieur parementé en forme de « L » dont le sol est aménagé : une couche de mortier strié recouvre une nappe de petits appareils plats de nivellement qui accueille encore un fragment de revêtement de sol, apparenté à un marbre noir. Cet aménagement pourrait s'assimiler à la base d'une cage d'escalier logée *intra muros*<sup>143</sup>, ce qui aurait engendré la disproportion des deux murs de fondation qui mesurent respectivement 1 et 2,1 m de largeur. La fonction de cet éventuel espace de circulation reste énigmatique. Il est installé à 63,27 m d'altitude, soit une cinquantaine de centimètres sous le niveau de circulation originel de la crypte.

Un petit massif de fondation est placé dans l'angle formé par le mur sud de la tour et le transept. Il présente le même type d'appareillage et de mortier que la maçonnerie de la tour. Ses parements ouest et sud ont été arrachés lors des travaux d'aménagement de l'Archéoforum mais son implantation ne devait pas s'étendre au-delà de 2,90 m du transept, où

---

<sup>141</sup> Voir HENRARD, 2007, pour une présentation en détail des données de fouilles.

<sup>142</sup> Deux tours du même type flanquent le chœur occidental de la cathédrale de Verdun ; le rez-de-chaussée y jouait le rôle de porche d'accès tandis que le premier étage accueillait une chapelle (HEBER-SUFFRIN, 2002, p. 161).

<sup>143</sup> La tour de l'église Saint-George de Noduwez offre un point de comparaison pour cette solution technique. L'embrasement du passage *intra muros* y est aussi étroit et on constate la même disproportion entre deux murs chaînés de la tour (GENICOT, 1972, p. 291). La formule semble avoir aussi été adoptée au sein des tours occidentales de l'abbatiale de Saint-Trond (GENICOT, 1970, p. 29).



Fig. 12 – Relevé pierre à pierre de la tour sud-ouest.

1. Phase ottonienne ;
  2. Réaménagement (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) ;
  3. Moyen âge tardif (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.).
- D'après HENRARD, 2007.

des maçonneries pré-ottoniennes sont conservées<sup>144</sup>. Cet ouvrage pourrait correspondre à la fondation d'une tourelle d'escalier flanquant la tour et le transept, comme c'est le cas à Notre-Dame de Verdun<sup>145</sup>.

Une nouvelle phase architecturale voit la destruction de la tour quadrangulaire, dont le mur occidental est à présent enserré par deux puissants massifs de fondation. Ceux-ci sont maçonnés à l'aide d'un appareil mixte incluant de gros blocs de calcaire de Meuse et liés par un mortier blanchâtre. Notons que le massif qui s'appuie à l'est contre l'ancien mur de la tour quadrangulaire est fondé « en escalier », ce qui révèle la volonté de contrebuter le mur récupéré<sup>146</sup>.

À l'échelle de l'avant-nef de la cathédrale, cette phase de construction correspond à l'implantation des puissants radiers de fondation des deux tours dites « de sable »<sup>147</sup> qui flanquent le chœur occidental de la cathédrale à partir de la fin du Moyen Âge (fig. 7). Le massif implanté contre le parement occidental du mur récupéré de l'ancienne tour était pourvu de pieux en bois battus en guise de semelle de fondation. L'analyse dendrochronologique d'une série d'entre eux permet de situer l'abattage des arbres au cours des hivers 1347-1348 et 1348-1349<sup>148</sup>. Cette datation corrobore le constat posé à partir des sources historiques qui situent l'érection de « tours de sable » au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>149</sup>.

Enfin, un pilier de fondation qui présente le même type d'appareillage et de mortier que les « tours de sable » prend place dans l'angle formé par le chœur et le bras sud du transept. Soulignons le fait que son implantation signifie l'obturation définitive de l'accès sud à la crypte.

La tour qui flanque au sud le chœur occidental ottonien a-t-elle connu un pendant septentrional ? Malgré une observation attentive des vestiges conservés au sein de l'Archéoforum, nous n'avons pu en déceler aucune trace : les fondations de la « tour de sable » nord s'implantent sans aucune récupération d'éléments anciens<sup>150</sup>. Si l'on ne peut totalement

---

<sup>144</sup> HENRARD, 2007, p. 13.

<sup>145</sup> HEBER-SUFFRIN, 2002, p. 161.

<sup>146</sup> Ce choix technique contraignant pourrait s'expliquer par une récupération partielle en élévation du mur occidental de l'ancienne tour.

<sup>147</sup> Voir FORGEUR, 1992, p. 55-57. Ces dernières sont traditionnellement qualifiées de la sorte car elles ont fait un usage massif du tuffeau pour leur élévation.

<sup>148</sup> Les résultats de l'analyse dendrochronologique sont livrés dans HOFFSUMMER & HOUBRECHTS, 1996, p. 59.

<sup>149</sup> MARCHANDISSE, 2005, p. 27.

<sup>150</sup> L'absence de tour au nord du chœur ne peut pas non plus s'expliquer par une dénivellation des fondations ottoniennes et un arasement différentiel des vestiges (HENRARD, 2007, p. 12).

exclure l'existence d'une tour ottonienne au nord, qui aurait dès lors été entièrement démontée lors des chantiers postérieurs, un traitement asymétrique du chevet occidental ottonien peut donc raisonnablement être envisagé. Ce traitement asymétrique pourrait refléter un projet architectural assumé : il répond en tout cas au décalage apparent du cloître vers sud par rapport à l'axe de la cathédrale<sup>151</sup>, ainsi qu'au seuil surélevé de l'accès sud à la crypte<sup>152</sup>. Cette cohérence architecturale renvoie peut-être à une complémentarité fonctionnelle du cloître, de la tour et de la crypte occidentale en tant que circuit liturgique.

Du côté oriental de l'église, deux imposants massifs pleins, logés de part et d'autre de la nef, dans l'angle que forme celle-ci avec le transept, ont été trop rapidement relevés en 1993 dans un contexte de sauvetage<sup>153</sup> (fig. 7). Ces derniers, non datés, prennent clairement appui contre les fondations de la cathédrale ottonienne. Ils s'apparentent à des fondations de tours qui ne sont toutefois pas identifiables sur les représentations modernes de la cathédrale, ou à partir du plan Carront.

D'un point de vue général, la question des tours de l'édifice ottonien est difficile à appréhender par le biais des sources historiques. Deux textes du XII<sup>e</sup> siècle évoquent les deux tours de la cathédrale, sans assurer qu'il s'agisse des deux seules, ni les situer précisément<sup>154</sup>. Par ailleurs, divers documents textuels<sup>155</sup> ou iconographiques<sup>156</sup> suggèrent la présence d'au moins une tour orientale, bien distincte de la grande tour érigée au début du XV<sup>e</sup> siècle contre le pignon du croisillon sud du transept oriental.

### 4.3. LES TRANSEPTS

La cathédrale ottonienne est pourvue de deux transepts, traités symétriquement, au devant des deux chœurs opposés. Ils sont composés selon un schéma régulateur simple, chaque croisillon dédoublant le volume de la croisée du transept (fig. 7).

---

<sup>151</sup> Cf. chapitre 3.6.

<sup>152</sup> Ce dénivelé pourrait correspondre à la nécessité d'implanter une marche supplémentaire dans la crypte après le niveau du seuil de l'accès, à partir d'un escalier de la tour.

<sup>153</sup> Le massif accolé au croisillon sud n'est que partiellement appréhendé.

<sup>154</sup> Il s'agit du *Chronicon rhythmicum leodiense*, probablement rédigé en 1118-1119 et du récit de l'incendie de 1185, le *Breviloquium de incendio ecclesiae Sancti Lamberti* (voir KUPPER, 1984b, p. 33).

<sup>155</sup> MARCHANDISSE, 2005, p. 27.

<sup>156</sup> PIAVAUX, 2005, p. 46-47.

Seul le transept occidental a été complètement appréhendé par la fouille. Le mur pignon de son bras sud dispose d'un ressaut de fondation légèrement renflé et est également pourvu de contrebutelements aux angles. Un dispositif similaire a pu être ponctuellement observé sur le pignon de son bras nord<sup>157</sup>, de même que sur le bras nord du transept oriental.

Deux petits espaces quadrangulaires sont greffés à l'est des croisillons du transept occidental. Si leur forme architecturale en élévation est difficile à restituer, ces espaces répondent à une formule régulièrement adoptée dans les églises mosanes et pourraient avoir accueilli des petites chapelles orientées<sup>158</sup>. Qu'ils soient pourvus d'espaces architecturaux indépendants ou pas, les croisillons de transepts occidentaux ottoniens sont couramment dotés d'autels tournés vers l'orient, comme par exemple à la cathédrale Saint-Pierre et à la basilique des saints Apôtres de Cologne<sup>159</sup>.

Le transept occidental semble jouer un rôle prépondérant dans l'accès public à la cathédrale et pour la circulation des fidèles. Dans la cathédrale de la fin du Moyen Âge, ses pignons accueillent chacun un portail monumental, vers le palais épiscopal au nord et vers l'église paroissiale Notre-Dame au sud<sup>160</sup>. Cette configuration semble perpétuer une situation plus ancienne : le portail nord en face du palais est déjà évoqué sous la plume du chroniqueur Anselme de Gembloux au début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>161</sup>.

#### 4.4. LA NEF

La nef de la cathédrale ottonienne comporte un vaisseau central bordé par deux collatéraux. Elle est probablement couverte d'un plafond charpenté : le *Breviloquium de incendio ecclesiae Sancti Lamberti*, décrit

---

<sup>157</sup> HENRARD, 2007, p. 7. À cet endroit du site, le radier des « tours de sable » construites au XIV<sup>e</sup> siècle recouvre ces dispositifs de contreforts. C'est pourquoi ils n'apparaissent pas sur le plan général de la cathédrale.

<sup>158</sup> À titre de comparaisons, on peut citer notamment Sainte-Gertrude de Nivelles, l'abbatiale de Saint-Trond, Saint-Ursmer de Lobbes et probablement la cathédrale de Verdun (Voir à ce sujet GENICOT, 1968, p. 36-37). Marcel Otte choisit de restituer ces espaces en tant que tourelles d'angle (OTTE, 1992, p. 249).

<sup>159</sup> Voir les restitutions d'implantation liturgiques dans les espaces ecclésiaux des églises romanes de Cologne proposées dans KOSCH, 2000.

<sup>160</sup> Le transept oriental ne verra l'adjonction d'une galerie haute pour assurer une circulation directe avec le palais qu'en 1343, sous le règne d'Adolphe de la Marck (FORGEUR, 1992, p. 63 ; MARCHANDISSE, 2005, p. 26).

<sup>161</sup> KUPPER, 1984b, p. 34.

la chute des poutres du plafond et du toit de plomb lors de l'incendie qui ravage la cathédrale en 1185<sup>162</sup>.

Le voûtement des nefs est probablement mis en place à l'occasion de la reconstruction de cet espace qui aurait eu lieu durant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>163</sup>. Des murs de chaînage transversaux sont alors implantés dans les collatéraux pour supporter les retombées de voûte, subdivisant la nef en six travées (fig. 7).

La subdivision en travées de la nef ottonienne ne peut être restituée avec précision. Un renfort des fondations est observable au tiers occidental du vaisseau central, sous la forme d'un élargissement ponctuel de la maçonnerie. Il correspond sans doute à la retombée d'un support de charge. Ce dernier semble coïncider avec le rythme des travées qui seront reconstruites au XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 7).

En 1993, plusieurs fragments de chapiteaux en grès ont été retrouvés en position de remploi dans les fondations des « tours de sable » occidentales (fig. 13 et 14). Ces chapiteaux, de section circulaire ou quadrangulaire, ont souvent été attribués, au regard de leur gabarit, à des supports de nef<sup>164</sup>. Quoi qu'il en soit, ils émergent d'un programme décoratif homogène, difficile à dater précisément à partir de seules comparaisons stylistiques. En se fondant sur ce type d'approche, Albert Lemeunier place cet ensemble décoratif au troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle, plus particulièrement à la décennie 1160-1170<sup>165</sup>. Cette attribution chronologique s'accompagne d'un *a priori* tenace : ces éléments de sculptures décoratives auraient été endommagés et déclassés lors de l'incendie qui ravage la cathédrale en 1185, pour laisser place à la cathédrale « gothique »<sup>166</sup>. Elisabeth Den Hartog rapproche les exemplaires liégeois de points de comparaison plus tardifs, datant du début du XIII<sup>e</sup> siècle, mais l'auteur se borne pourtant dans son attribution à la décennie 1175-1185, visiblement contrainte par le présupposé d'une réalisation précédant l'incendie de 1185<sup>167</sup>.

---

<sup>162</sup> Texte édité dans les *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, t. XX, p. 620. Voir KUPPER, 1984b, p. 33.

<sup>163</sup> PIAVAUX, 2005, p. 41-42.

<sup>164</sup> LEMEUNIER, 1995, p. 14 ; FORGEUR, 1996, p. 110. Le plus complet d'entre eux mesure 70 cm à la base, 100 cm au sommet, pour 67 cm de hauteur (fig. 15).

<sup>165</sup> LEMEUNIER, 1996, p. 104.

<sup>166</sup> Ce présupposé distingue de manière exclusive une église « romane » et une église « gothique » avec l'incendie de 1185 comme date charnière. Il est partagé par la majorité des chercheurs de l'époque. Voir à ce propos LEMEUNIER, 1996, p. 102-104 ; FORGEUR, 1996, p. 111 ; OTTE *et al.*, 1994, p. 139-141 et LÉOTARD, 2005, p. 18.

<sup>167</sup> DEN HARTOG, 2007, p. 170.

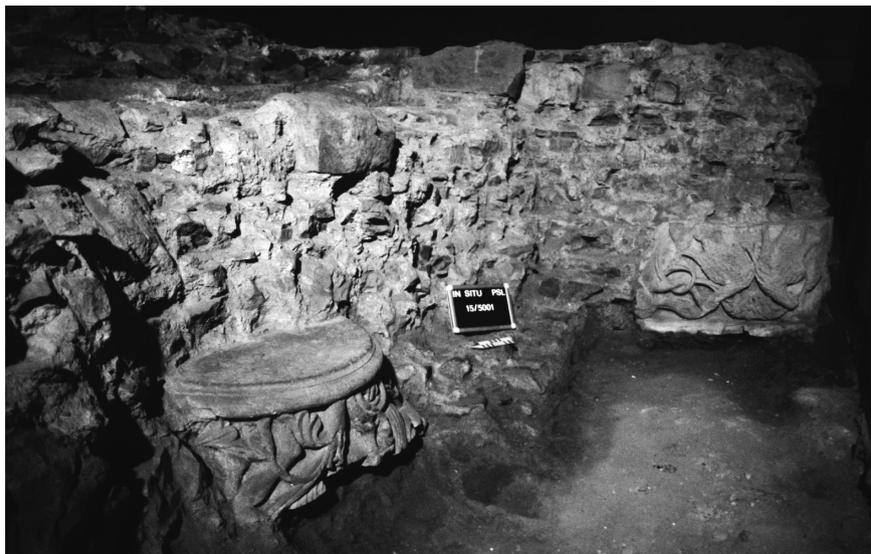


Fig. 13 – Chapiteaux sculptés réutilisés en fondation lors de la construction des « tours de sable ».

© SPW – AWaP.



Fig. 14 – Chapiteau extrait des fondations des « tours de sable »  
(hauteur : 67 cm ; côté à la base : 70 cm ; côté au sommet : 100 cm).

© ASBL In Situ.

En réalité, nous ne pouvons retracer le rôle architectural qu'ont joué ces chapiteaux dans la cathédrale avant leur enfouissement en fondation. Nous ne pouvons non plus savoir s'ils ont subi l'incendie de 1185, ni d'ailleurs si cet incendie a nécessité le remplacement immédiat du programme décoratif préalablement en place dans la nef. Nous sommes uniquement en mesure de considérer, de manière générale, la mise en place d'un programme décoratif d'envergure dans la cathédrale au tournant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, dont certains éléments ne furent définitivement déclassés qu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ils furent réemployés dans les fondations des « tours de sable » occidentales<sup>168</sup>.

#### 4.5. LE CHŒUR ORIENTAL

Le chœur oriental abrite l'autel majeur de la cathédrale, dédié à Sainte-Marie<sup>169</sup>. Les vestiges de ce secteur n'ont pas fait l'objet d'un relevé « pierre à pierre ». Le Service national des Fouilles en a livré un relevé schématique en 1981<sup>170</sup>. Pour notre part, nous utiliserons le relevé photogrammétrique réalisé en 1981 par l'Université de Liège<sup>171</sup> pour illustrer le phasage architectural du chœur (fig. 15).

Le chevet oriental de la cathédrale ottonienne est marqué à l'origine par un chœur hémicirculaire sans travée, flanqué de deux absidioles sur les bras du transept. Ce traitement est tout à fait similaire à la formule adoptée pour la cathédrale Saint-Pierre de Cologne, reconstruite aux alentours de 800<sup>172</sup>.

En s'appuyant sur des sources textuelles laconiques et peu explicites, Godefroid Kurth a spéculé sur l'existence d'une crypte orientale dès l'origine de la cathédrale ottonienne<sup>173</sup>. Cette thèse a ensuite été confortée

---

<sup>168</sup> Le massif de fondation où ont été retrouvés ces chapiteaux est daté par dendrochronologie de 1349. Cf. chapitre 3.2.

<sup>169</sup> KUPPER, 1984b, p. 33.

<sup>170</sup> ALÉNUS-LECERF, 1981, pl. h. t. I.

<sup>171</sup> CAMPS, 1984 ; OTTE & HOFFSUMMER, 1984b.

<sup>172</sup> Pour un dernier état de la question, voir BACK *et al.*, 2012, p. 84-87. En ce qui concerne la cathédrale colonaise, la présence d'un autel dans chaque absidiole orientale semble bien attestée (KOSCH, 2000, p. 15).

<sup>173</sup> L'historien fonde essentiellement son hypothèse par extrapolation à partir des *Gesta episcoporum leodiensium* de Gilles d'Orval (milieu du XIII<sup>e</sup> siècle). Cette source évoque le remplacement par Notger du tombeau de l'évêque Floribert dans la *crypte inférieure de la nouvelle église de saint Lambert*, ainsi que l'emplacement des dépouilles des évêques Wazon et Otbert dans le *chœur inférieur*, qui désigne le chœur oriental de la cathédrale (KURTH, 1905, t. I, p. 157-158 et t. II, p. 35-36). Ces dernières mentions ne suffisent pas, selon nous, à attester l'existence d'une crypte orientale, étant entendu que ces personnages n'ont pas nécessairement été enterrés dans le chœur architectural à proprement parler.

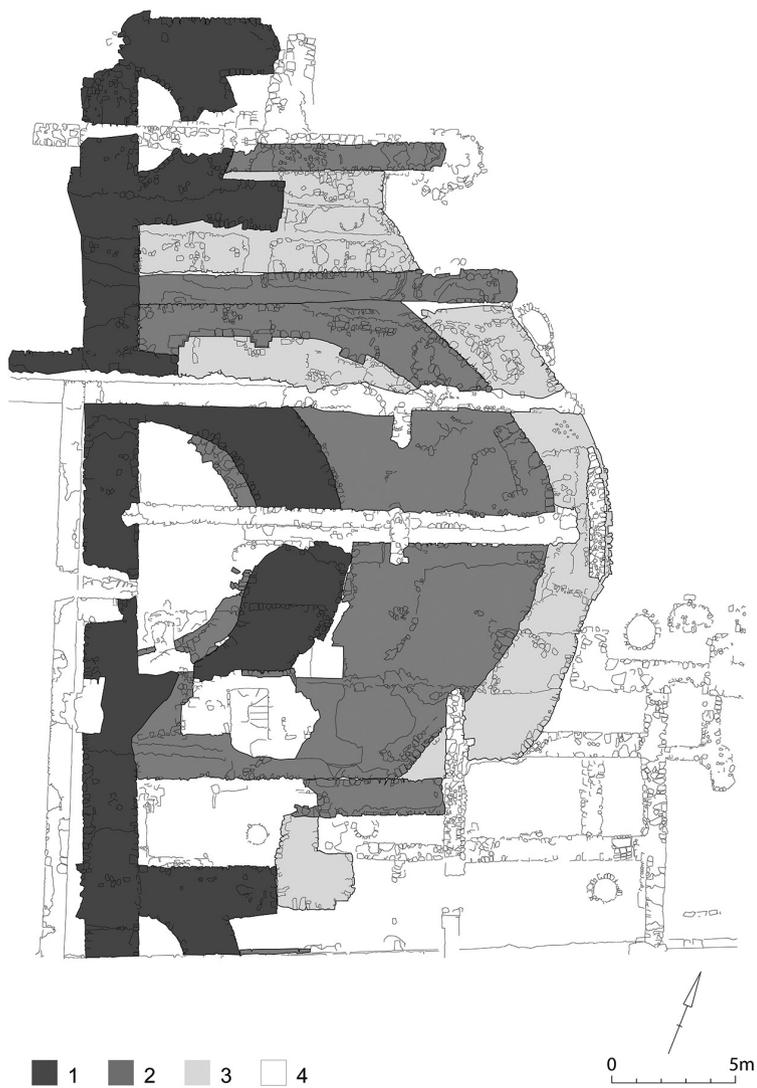


Fig. 15 – Relevé photogrammétrique du chœur oriental  
(d'après OTTE & HOFFSUMMER, 1984b).

1. Cathédrale ottonienne ;
2. Parvis oriental et reconstruction du chœur de la cathédrale ottonienne (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) ;
3. Phases de construction fin XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. ;
4. Bâtiments modernes.

Infographie : Anne Mélon – AWaP.



Fig. 16 – Campagne 1977-1984. Photographie du chœur oriental.  
© ULiège.

par Luc Francis Genicot et Richard Forgeur en utilisant sensiblement le même argumentaire<sup>174</sup>.

L'implantation de profondes caves modernes sur le chœur oriental de la cathédrale a généré par endroit un arasement profond des vestiges (fig. 16). De ce fait, les maçonneries du chœur ottonien ne sont préservées que jusqu'à l'altitude de 63 m en moyenne<sup>175</sup>, soit sur moins d'1 m à partir de leur base de fondation. Cet état de conservation nous empêche de résoudre la question d'une crypte orientale ottonienne d'un point de vue archéologique.

<sup>174</sup> GENICOT, 1968, p. 46 ; FORGEUR, 1984, p. 53-54.

<sup>175</sup> ALÉNUS-LECERF, 1981, pl. I et II. Ce niveau d'arasement se trouve donc environ 80 cm sous le niveau de circulation originel de la crypte du chœur occidental ( $\pm$  63,80 m, voir chapitre 3.1.). Par ailleurs, la base des fondations sporadiquement accessibles au sein de l'Archéoforum, dans la partie occidentale de la nef ottonienne, s'échelonnent entre 62,72 m et 63,15 m d'altitude.

L'abside du chœur ottonien est doublée par un mur de contrebutement interne d'une soixantaine de centimètres d'épaisseur (fig. 15), maçonné à l'aide de blocs de grès grossièrement équarris liés par un mortier grisâtre<sup>176</sup>. Ce geste constructif n'est pas daté.

Une nouvelle phase architecturale voit la reconstruction complète du chœur oriental, toujours sur un plan absidial hémicirculaire mais élargi et approfondi d'une courte travée (fig. 15), ce qui le porte à un gabarit qui correspond toujours à celui du chœur à déambulatoire mesuré par Alexandre Carront à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 7). Les fondations de cet ouvrage sont réalisées à l'aide d'un appareillage de grès lié par un mortier blanchâtre. La frange nord de ce nouveau chœur a échappé à l'implantation de caves à l'époque moderne. Un niveau de crypte y est matérialisé par les bases moulurées de deux pilastres, établis à un niveau moyen de 64,75 m d'altitude (fig. 17). Une analyse métrologique méticuleuse des vestiges conservés a permis de restituer une vraisemblable crypte à déambulatoire pour cette phase architecturale<sup>177</sup> qui n'est malheureusement pas datée avec précision par l'archéologie.

Les sources historiques ne permettent pas non plus de situer dans le temps ce chantier, ni d'ailleurs de spécifier avec certitude l'affectation liturgique de la crypte<sup>178</sup>. À ce sujet, la mention, au détour d'une charte datée de 1117, d'un *autel Saint-Thomas dans la crypte de saint Théodard*<sup>179</sup> mérite d'être signalée même si elle ne se réfère pas nécessairement à une crypte distincte de celle de saint Lambert, encore moins située sous le chœur oriental<sup>180</sup>. Quoi qu'il en soit, la figure de saint Théodard semble bien au centre d'enjeux de construction mémorielle en ce début du XII<sup>e</sup> siècle, surtout si l'on considère que le moine Sigebert

---

<sup>176</sup> Janine Alénus-Lecerf interprète ce mur comme une abside pré-ottonienne (ALÉNUS-LECERF 1981, p. 20-21). Des observations complémentaires menées par l'Université de Liège démontrent de manière convaincante que la maçonnerie en question s'appuie contre le parement interne de l'abside ottonienne (ULRIX, 1984, p. 307).

<sup>177</sup> ULRIX, 1984, pl. h. t. 9.

<sup>178</sup> Peut-être le rôle de « crypte de niveau » est-il à prendre en compte lorsqu'on envisage les fonctions de cet espace. Sa fonction architectonique justifierait en partie son existence, en servant de « socle » à un dispositif à déambulatoire analogue dans l'église supérieure.

<sup>179</sup> Voir KUPPER, 1984b, p. 33 et FORGEUR, 1984, p. 54.

<sup>180</sup> À ce sujet, il faut garder à l'esprit que le terme *crypta* en lui-même peut tout à fait renvoyer à une chapelle ou une absidiole voûtée, comme en témoigne, par exemple, le cas de l'abbé de Cluny Odilon, enterré à Souvigny en 1048, dont la biographie stipule qu'il est enterré *dans la crypte à gauche de l'église, près de l'autel Saint-Laurent*, alors que les fouilles archéologiques n'ont décelé dans l'abbatiale aucune crypte architecturale pour l'époque (SAPIN, 2014, p. 205).

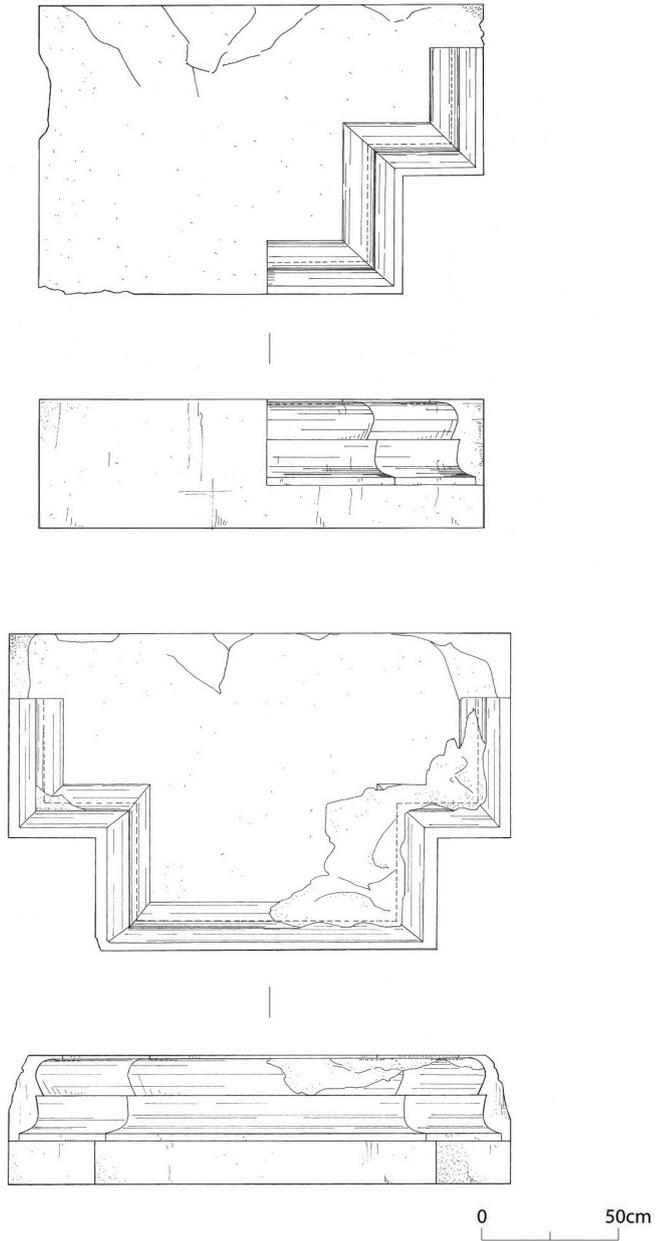


Fig. 17 – Relevé des bases moulurées des pilastres de la crypte orientale.  
D'après OTTE & HOFFSUMMER, 1984b.

de Gembloux rédige à cette époque une *Vie et passion de saint Théodard évêque et martyr*<sup>181</sup>, vraisemblablement à l'instigation des chanoines de la cathédrale de Liège<sup>182</sup>.

La mise en œuvre du chœur sur crypte à déambulatoire peut à tout le moins être située avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle une étroite bande de maçonnerie lui est juxtaposée en fondation pour contrebuter son chevet (fig. 15). Cette ceinture de renforcement était pourvue d'une semelle de fondation constituée de pieux en bois battus : l'analyse dendrochronologique d'une série d'entre eux permet de situer leur abattage en 1195<sup>183</sup>.

Les massifs qui comblent en fondation l'extrémité des galeries du cloître oriental, s'ils ne sont pas datés, semblent prolonger la ceinture de fondation qui contrebut le chevet du chœur en 1195 (fig. 15). Cet ensemble de maçonneries est constitué d'un appareil de grès lié par un mortier appartenant à la famille de mortiers dits « blanchâtres »<sup>184</sup>. Janine Alénus-Lecerf accorde cependant à leur mortier une parenté particulière, de part leur teinte légèrement bistre<sup>185</sup>. Ces travaux de renforcement en fondation du chœur oriental à partir de 1195 rencontrent peut-être un écho auprès des sources historiques. Le chroniqueur Gilles d'Orval évoque en effet, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la reconstruction du chœur oriental dans la foulée de l'incendie de 1185, alors que cet espace avait pourtant échappé aux brasiers<sup>186</sup>. Dans cette hypothèse, les travaux de renforcement observés pourraient refléter la nécessité de s'adapter aux exigences structurelles de l'architecture gothique, tout en perpétuant dans les grandes lignes le plan du chœur précédent.

L'abandon de la crypte orientale ne peut être situé dans le temps à l'aide de la documentation disponible. Les pilastres de son déambulatoire ont été retrouvés noyés dans une maçonnerie de grès liée par un mortier blanchâtre (fig. 18). Il est probable que le démantèlement définitif de la crypte en tant qu'espace architectural a eu lieu pendant les travaux de reconstruction du chœur oriental qui débutent à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et

---

<sup>181</sup> Pour l'édition critique du texte, voir SCHUMACHER, 1975.

<sup>182</sup> KUPPER, 1996b, p. 23.

<sup>183</sup> HOFFSUMMER, 1984, p. 273.

<sup>184</sup> Cf. DUPAS, 1984, pour la définition des familles de mortier sur base d'une analyse de leur charge non calcaire.

<sup>185</sup> ALÉNUS-LECERF, 1981, p. 34.

<sup>186</sup> MARCHANDISSE, 2005, p. 22.



Fig. 18 – Campagne 1977-1984. Détail des bases moulurées de la crypte, noyées dans une maçonnerie. Recoupement des vestiges par une cave moderne.  
© ULiège.

sont probablement en voie d'achèvement dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>187</sup>. Selon Richard Forgeur, la première tombe attestée au pied du maître-autel de la cathédrale, qui signifierait le comblement de la crypte, est celle de l'évêque Adolphe de Waldeck, mort en 1302<sup>188</sup>.

#### ***4.6. CLOÎTRE ET ATRIUM : LA QUESTION DES COURS À GALERIES OU PORTIQUES ATTENANTS À L'ÉGLISE***

Trois longs murs de fondation parallèles, de direction est-ouest, prennent appui contre le chevet oriental de la cathédrale (fig. 7 et 15). Ceux-ci, maçonnés à l'aide d'un appareillage de grès lié par un mortier grisâtre, participent vraisemblablement à un parvis de type atrium à galeries ou portiques.

---

<sup>187</sup> Après l'incendie de 1185, l'église cathédrale fait l'objet d'une première consécration en 1189, probablement dans sa partie occidentale (d'après Gilles d'Orval, cf. MARCHANDISSE, 2005, p. 23). Selon Jean de Hocsem, qui rédige sa chronique entre 1334 et 1348, l'autel majeur de la cathédrale est consacré en 1250 (voir MARCHANDISSE, 2005, p. 25).

<sup>188</sup> FORGEUR, 1992, p. 41.

D'un point de vue chronologique, cet aménagement servira d'appui au chœur sur crypte à déambulatoire reconstruit avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 15). Ses tranchées de fondation ont livré quelques rares tessons céramiques caractéristiques de la première production des ateliers dits « d'Andenne », qui se diffusent à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>189</sup>. Une analyse radiocarbone effectuée sur un charbon de bois prélevé dans le mortier de pose de ses fondations fournit un intervalle de datation entre le milieu du IX<sup>e</sup> et le milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>190</sup>. Dans la *Vita Notgeri episcopi Leodiensis*, rédigée au milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>191</sup>, la construction d'un portique vers le marché est perçue comme appartenant au programme architectural « notgérien ». Ce texte précise d'ailleurs que les colonnes de l'ancienne cathédrale démolie y ont été réutilisées<sup>192</sup>.

Ce parvis oriental, qui sera restauré, voire reconstruit, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>193</sup>, joue certainement un rôle en tant que voie d'accès et espace de transition avec le marché principal de la cité, situé à l'est de la cathédrale<sup>194</sup>. En 1189, un texte fait mention d'échoppes de marchands *in paravisio eiusdem ecclesie*. Le prince-évêque de Liège Adolphe de la Marck effectue son entrée solennelle dans la cathédrale en 1313 par les *degrés qui dominant le marché*<sup>195</sup>. Enfin, le plan de Carront situe bien des portails d'accès à partir des galeries du parvis, donnant accès à la cathédrale à partir du marché.

Le cloître occidental, lui, est évoqué dans une source datée de 1204<sup>196</sup>. Dans son état visible sur le plan de Carront dressé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 7), il résulte d'une reconstruction opérée dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>197</sup>. Au vu du plan de fouilles, ce cloître de Moyen Âge tardif remplace manifestement, en léger décalage vers le sud, une structure claustrale antérieure, maçonnée à l'aide d'un appareil en grès lié par un mortier grisâtre. Le mur de clôture nord de cette infrastructure a pu

---

<sup>189</sup> BORREMANS, 1999, p. 15.

<sup>190</sup> ALÉNUS-LECERF, 1983b, p. 44. IRPA-399 : 1065 ± 50 BP, soit entre 864 et 1045 ap. J.-C. à 92,4 % de probabilité selon la courbe de calibration IntCal13.

<sup>191</sup> Voir KURTH, 1905, t. II, *Appendices*, p. 10-15.

<sup>192</sup> KUPPER, 1984b, p. 34.

<sup>193</sup> FORGEUR, 1992, p. 65.

<sup>194</sup> MARCHANDISSE, 2005, p. 28 ; FORGEUR, 1984, p. 64.

<sup>195</sup> MARCHANDISSE, 2005, p. 25.

<sup>196</sup> MARCHANDISSE, 2005, p.28.

<sup>197</sup> Cette datation se base sur l'analyse dendrochronologique de pieux de fondation prélevés à l'angle nord-ouest de la galerie du cloître, dont l'abattage a eu lieu durant l'hiver 1364 (HOFFSUMMER & HOUBRECHTS, 1996, p. 59), ainsi que sur un ensemble concordant de sources textuelles (voir FORGEUR, 1992, p. 64 ; MARCHANDISSE, 2005, p. 28).

être appréhendé en contexte stratigraphique. Il recoupe un des murs du complexe architectural établi dans ce secteur durant le haut Moyen Âge<sup>198</sup>, ce dernier étant associé à un niveau d'occupation contenant un assemblage céramique attribuable au X<sup>e</sup> siècle<sup>199</sup>. Par ailleurs, sa couche de construction apparaît surhaussée d'environ 1,20 m sur son parement nord<sup>200</sup>. Ces informations laissent penser que l'implantation de ce cloître signifie le nivellement définitif du complexe architectural du haut Moyen Âge, ainsi que le creusement d'une terrasse pour s'adapter à la topographie naturelle du terrain, en pente en direction du sud-ouest<sup>201</sup>.

Selon Richard Forgeur, la destination primitive du cloître occidental est plutôt réservée aux activités des chanoines : la salle d'assemblée capitulaire y aurait d'ailleurs été implantée jusqu'au Moyen Âge tardif, époque à laquelle elle est transférée à l'arrière du chœur oriental<sup>202</sup>. À la fin du Moyen Âge, alors que la vie commune effective des chanoines de la cathédrale n'est plus qu'un souvenir, ou seulement un idéal réaffirmé par les textes<sup>203</sup>, le cloître occidental est qualifié de *vieux chapitre*<sup>204</sup>.

## 5. EN GUISE DE CONCLUSION... ET DE PERSPECTIVES

Au terme de cette étude, nous sommes conscients que notre approche a pu paraître par moment négative, voir hypercritique. Nous espérons pourtant avoir dépassé le pur bilan historiographique, en livrant également une image la plus objective possible de la cathédrale ottonienne de Liège. Pour ce faire, nous avons parfois dû relativiser les apports réciproques et le degré de compatibilité des sources textuelles et archéologiques. Pour dépasser ces difficultés, il conviendrait peut-être d'approfondir le dialogue entre historiens, historiens de l'art et archéologues, de manière à élaborer des problématiques communes et construire un récit historique auquel chaque discipline contribuerait « à part égale » et avec ses outils propres.

---

<sup>198</sup> Voir le chapitre 2.4.

<sup>199</sup> OTTE & DEGBOMONT, 1988, p. 45.

<sup>200</sup> TILKIN-PETERS, 1988, p. 37-38.

<sup>201</sup> Le niveau de circulation du cloître ottonien a pu être estimé entre 64,75 m et 64,87 m d'altitude (HENRARD, 2007, p. 14).

<sup>202</sup> FORGEUR, 1984, p. 59-60.

<sup>203</sup> Voir WILKIN, 2005, à ce sujet.

<sup>204</sup> FORGEUR, 1984, p. 59-60.

Si les contours généraux de la cathédrale ottonienne se dessinent assez nettement, un autre chantier d'étude prioritaire attend depuis longtemps les archéologues. En effet, la richesse et la complexité des vestiges du haut Moyen Âge mis au jour place Saint-Lambert mérite une étude détaillée et pluridisciplinaire. En complément, des expertises ciblées de contextes archéologiques préservés au sein de l'Archéoforum permettraient d'exploiter au mieux ces données de sauvetage<sup>205</sup>.

## 6. BIBLIOGRAPHIE

### Abréviations

<i>BIAL</i>	<i>Bulletin de l'Institut archéologique liégeois</i>
<i>BSAHL</i>	<i>Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire de Liège</i>
<i>BSRVL</i>	<i>Bulletin de la Société royale le Vieux-Liège</i>
<i>CAPL</i>	<i>Chronique archéologique du Pays de Liège</i>
<i>CAW</i>	<i>Chronique de l'Archéologie wallonne</i>
ÉRAUL	Études et Recherches Archéologiques de l'Université de Liège

### Rapports non publiés

BOSSIROY D. & GODINAS G., 2000. *Archéoforum. Place Saint-Lambert, Liège. Études préalables aux interventions de conservation. Études des mortiers et des enduits. Études des matières premières*, Liège, Institut scientifique de Service public.

COLETTE O., 2006. *Liège-Place Saint-Lambert. Description, échantillonnage et analyse des couches stratigraphiques conservées au sein de l'Archéoforum. Étude géo-pédologique des niveaux associés aux structures romaines*, Liège, Service public de Wallonie, Service de l'Archéologie de Liège).

---

<sup>205</sup> Entre autre par un recours systématique à la datation du mortier des maçonneries par radiocarbone ou luminescence. Voir à ce sujet URBANOVÁ & GUIBERT, 2017 pour des perspectives d'application récentes de ces méthodes.

- ALÉNUM-LECERF J., 1981. *Les fouilles du chœur oriental de la cathédrale Saint-Lambert de Liège*, Bruxelles, (*Archaeologia Belgica*, 236).
- ALÉNUM-LECERF J., 1983a. *Le cimetière mérovingien de Liège*, dans *Varia V*, Bruxelles, (*Archaeologia Belgica*, 256), p. 21-37.
- ALÉNUM-LECERF J., 1983b. *Les structures médiévales découvertes près du chœur oriental de la cathédrale Saint-Lambert de Liège*, dans *Varia V*, Bruxelles, (*Archaeologia Belgica*, 256), p. 39-47.
- BACK U., HÖLTKEN Th. & HOCHKIRCHEN D., 2012. *Der alte Dom zu Köln*, Cologne, (Studien zum Kölner Dom, 12).
- BAUD A. (dir.), 2010. *Espace ecclésial et liturgique au Moyen Âge*, Lyon, (Travaux de la Maison de l'Orient méditerranéen, 53).
- BAYER C., 2006. *Les fonts baptismaux de Liège : Qui les bœufs soutenant la cuve figurent-ils ? Étude historique et épigraphique*, dans XHAYET G. & HALLEUX R., *Études sur les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège*, Liège, p. 47-109.
- BORMANS St. & SCHOOLMEESTERS É., 1893. *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège*, t. I, Bruxelles.
- BORREMANS R., 1999. *La céramique d'Andenne et les problèmes de recherche*, dans LÉOTARD J.-M. (dir.), *Méthodes d'analyses de la terre cuite (actes de la Journée d'Archéologie en Province de Liège, Ocquier 28 novembre 1998)*, Liège, p. 13-16.
- BOURGAULT C., 1910. *Chapiteau et bases de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert*, dans *CAPL*, V, p. 123-126.
- BOURGAULT C., 1911. *Les colonnettes de Saint-Lambert*, dans *CAPL*, VI, p. 41-44.
- CAMPS Fr., 1984. *Le relevé photogrammétrique des fouilles*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, I*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 299-301.
- CHALLE S. & DE LONGUEVILLE S., 2010. *La céramique médiévale d'Andenne dans son contexte régional*, dans GOEMAERE É. (dir.), *Terres, pierres et feu en vallée mosane. L'exploitation des ressources naturelles minérales de la commune d'Andenne : géologie, industries, cadre historique et patrimoine culturel et biologique*, Bruxelles, p. 75-82.
- CHARLIER Ch., 1984. *Étude anthropologique des sépultures du secteur oriental*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, I*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 289-294.

DE CHESTRET DE HANEFFE J., 1895. *Les reliques de saint Lambert et les sept fiévés*, dans *BIAL*, 24, p. 3-66.

CLOSE Fl., 2008. *L'office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920). Un témoin de l'héritage liturgique et théologique de la première réforme carolingienne à l'aube du X<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 86, p. 623-643.

CLOSE Fl., 2011. *La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932. Une copie historique à réhabiliter*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 177, p. 1-15.

COURA G., 2000. *Au cœur de la cité de Liège, la cathédrale Saint-Lambert et Sainte-Marie*, dans WARNOTTE A. & LÉOTARD J.-M. (dir.), *Liège, Saint-Lambert 1990-1995. Traces – Sens – Identité*, Namur, (Études et Documents. Archéologie, 6), p. 32-51.

DANTHINE H., 1984. *Les découvertes et les fouilles*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 1*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 15-25.

DEFLOU-LECA N., 2016. *La polysémie terminologique des communautés monastiques (VI<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle) : quelques cas d'étude*, dans BULLY S. et SAPIN Ch. (éds.), *L'origine des sites monastiques : confrontation entre la terminologie des sources textuelles et les données archéologiques*, Auxerre, (Bulletin du Centre d'Études médiévales d'Auxerre, HS n° 10), URL : <http://cem.revues.org/14472> (consulté le 25 novembre 2018).

DEGBOMONT J.-M., 1988. *Les matériaux de construction gallo-romains*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 2. Le Vieux Marché*, Liège, (ÉRAUL, 23), p. 181-196.

DELVILLE J.-P., 2008. *Vie de Notger, évêque de Liège*, traduite du latin et annotée, dans DELVILLE J.-P., KUPPER J.-L. & LAFFINEUR-CRÉPIN M. (dir.), *Notger et Liège. L'an mil au cœur de l'Europe*, Liège, p. 7-22.

DEMARTEAU J., 1892. *La première église de Liège : l'abbaye de Notre-Dame*, dans *BSAHL*, 7, p. 1-108.

DEN HARTOG E., 2007. *La sculpture intégrée à l'architecture*, dans VAN DEN BOSSCHE B. (dir.), *L'art mosan. Liège et son pays à l'époque romane du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Liège, p. 155-171.

DE PUYDT M., 1909. *Le fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la place Saint-Lambert*, dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, 21, t. 2, p. 31-49.

- DEVROEY J.-P. & ZOLLER Ch., 1991. *Villes et campagnes, croissance agraire dans le pays mosan avant l'an mil, 20 ans après*, dans DUVOSQUEL J.-M. & DIERKENS A. (dir.), *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélange offert à Georges Despy*, Liège, (Publication du Centre belge d'Histoire rurale, 97), p. 223-260.
- DUPAS M., 1984. *Examen des mortiers des vestiges orientaux*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 1*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 303-304.
- DRÈZE G., 1905. *Le Livre d'or de l'Exposition universelle et internationale de 1905 : histoire complète de l'Exposition de Liège*, Liège.
- FINOULST L.-A., 2012. *Production et diffusion des sarcophages dans la vallée mosane au haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, dans TOUSSAINT J. (éd.), *Pierres – Papiers – Ciseaux. Architecture et sculpture romanes (Meuse-Escaut)*, Namur, (Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 53), p. 43-53.
- FOHN M., 2000. *La conservation des vestiges in situ dans l'Archéoforum*, dans WARNOTTE A. & LÉOTARD J.-M. (dir.), *Saint-Lambert 1990-1995. Traces – Sens – Identité*, Namur, (Études et Documents. Archéologie, 6), p. 201-214.
- FORGEUR R., 1971. *Documents concernant la collégiale Saint-Pierre à Liège*, dans *BSRVL*, 173-174, p. 46-56.
- FORGEUR R., 1984. *Sources et travaux concernant la cathédrale. Étude critique*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 1*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 35-68.
- FORGEUR R., 1986. *Les abbayes séculières épiscopales au diocèse de Liège*, dans *BIAL*, 98, p. 163-192.
- FORGEUR R., 1988. *Sources historiques et iconographiques*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 2. Le Vieux-Marché*, Liège, (ÉRAUL, 23), p. 15-33.
- FORGEUR R., 1992. *Sources et Travaux concernant la cathédrale. Étude critique*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 4. Les églises*, Liège, (ÉRAUL, 57), p. 25-88.
- FORGEUR R., 1996. *La cathédrale Saint-Lambert à Liège aux époques ottonienne et romane*, dans LÉOTARD J.-M. & COURA G. (dir.), *Place Saint-Lambert à Liège. Cinq années de sauvetage archéologique. Journée de réflexion, 1<sup>er</sup> décembre 1995*, Liège, p. 107-112.

FRÈRE H., 1977. *Le denier carolingien, spécialement en Belgique*, Louvain-la-Neuve.

GENICOT L. Fr., 1968. *La cathédrale notgérienne de Saint-Lambert à Liège. Contribution à l'étude de la grande architecture ottonienne disparue du pays mosan*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites*, 17, p. 8-70.

GENICOT L. Fr., 1970. *L'œuvre architecturale d'Adélarde II de Saint-Trond et ses antécédents*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, 39, p. 3-91.

GENICOT L. Fr., 1972. *Les églises mosanes du XI<sup>e</sup> siècle. Architecture et société*, Louvain.

GEORGE Ph., 2000. *À Liège, le 9 mai 1071, le triomphe de saint Remacle*, dans KUPPER J.-L. & GEORGE Ph. (dir.), *Liège. Autour de l'an mil, la naissance d'une principauté (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Liège, p. 80-92.

GEORGE Ph., 2013a. *In presentia corporis sanctissimi. Mort précieuse et naissance à la vie éternelle : les châsses écrins de sainteté*, dans GEORGE Ph. (coord.), *Châsses. Du Moyen Âge à nos jours*, Liège, p. 5-13.

GEORGE Ph., 2013b. *Les châsses de la cathédrale Notre-Dame et Saint-Lambert de Liège*, dans GEORGE Ph. (coord.), *Châsses. Du Moyen Âge à nos jours*, Liège, p. 109-119.

GILLOT É., 1984. *Datations par Carbone 14 des niveaux historiques du secteur oriental de la place Saint-Lambert à Liège*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 1*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 263-273.

HEBER-SUFFRIN F., 2002. *Avant-nefs et tours de façade dans les trois évêchés lorrains : Metz, Toul et Verdun (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, dans SAPIN Ch. (dir.), *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, p. 160-167.

HENRARD D., 2004. *Liège/Liège : site Saint-Lambert. Recherches menées dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Archéoforum*, dans *CAW*, 12, p. 150-154.

HENRARD D., 2006. *Place Saint-Lambert à Liège. L'occupation gallo-romaine. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'Archéoforum*, dans *BSRVL*, 312, p. 6-17.

HENRARD D., 2007. *Place Saint-Lambert à Liège. Recherches menées dans le cadre de l'aménagement de l'Archéoforum : les édifices religieux de la zone occidentale*, dans *BIAL*, 113, p. 5-29.

HENRARD D., VAN DER SLOOT P. & LÉOTARD J.-M., 2008. *La villa de la place Saint-Lambert à Liège (Belgique). Nouvel état des connaissances*, dans *Archéologie de la Picardie et du Nord de la France (Revue du Nord)*, 90, n° 378, p. 159-174.

HENRARD D. & LÉOTARD J.-M., 2011. *Liège au Haut Moyen Âge : un état de la question*, dans PANHUYSEN T. (éd.), *Transformations in North-Western Europe, Actes du 60<sup>e</sup> Sachsensymposium de Maastricht (19-23 septembre 2009)*, Amsterdam/Maastricht, p. 47-54.

HENRARD D., 2013. *Herstal/Herstal : suivi archéologique et fouilles préventives autour de la chapelle Saint-Lambert*, dans *CAW*, 20, p. 181-185.

HENRARD D., GILLET P. & PIGIÈRE F., 2016. *Herstal/Herstal : sépultures mérovingiennes, tombe de cervidé et traces d'occupation d'époque romaine au lieu-dit « Sous-la-Chapelle »*, dans *CAW*, 24, p. 195-200.

HENRARD D. & SOMERS É., 2017. *Herstal/Herstal : un sondage de 1916 en l'église Notre-Dame de la Licour. Contribution à l'étude archéologique d'un monument méconnu*, dans *CAW*, 25, p. 128-130.

HOFFSUMMER P., 1984. *Les structures de bois et leur analyse dendrochronologique*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 1*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 267-274.

HOFFSUMMER P. & PÉTERS C., 1984. *La céramique romaine et médiévale*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 1*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 275-284.

HOFFSUMMER P. & PÉTERS C., 1988. *La fouille du Vieux-Marché*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 2*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 61-71.

HOFFSUMMER P. & HOUBRECHTS D., 1996. *Analyse dendrochronologique de structures en bois découvertes sur le site de la place Saint-Lambert*, dans LÉOTARD J.-M. & COURA G. (dir.), *Place Saint-Lambert à Liège. Cinq années de sauvetage archéologique. Journée de réflexion, 1<sup>er</sup> décembre 1995*, Liège, p. 57-60.

HOFFSUMMER-BOSSON A., 1988. *Chèvremont : l'apport des sources archéologiques*, dans HOFFSUMMER-BOSSON A. (éd.), *Chèvremont. Un tricentenaire, un millénaire, Actes du colloque de Chèvremont du 22 avril 1988*, Liège, p. 71-88.

HUS J.-J. & GEERAERTS R., 1988. *Étude archéomagnétique*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 2. Le Vieux-Marché*, Liège, (ÉRAUL, 23), p. 233-238.

JORIS A., 1973. *Le palais carolingien de Herstal*, dans *Le Moyen Âge*, 79, p. 385-420.

JORIS A., 1981. *Le « Triomphe de Saint-Lambert à Bouillon » (1141). Récit d'un témoin ou expression d'une mentalité ?*, dans PARISSÉ M. (éd.), *La Maison d'Ardenne. X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. Actes des Journées Lotharingiennes des 24-26 octobre 1980*, Luxembourg, p. 183-200.

JOSSE M., 1966. *Le domaine de Jupille des origines à 1297*, Bruxelles.

JOSSE M., 1988. *Les sources historiques*, dans HOFFSUMMER-BOSSON A. (éd.), *Chèvremont. Un tricentenaire, un millénaire, Actes du colloque de Chèvremont, 22 avril 1988*, Liège, p. 13-20.

KOSCH C., 2000. *Kölns romanische Kirchen. Architektur und Liturgie im Hochmittelalter*, Regensburg.

KUPPER J.-L., 1981. *Liège et l'église impériale. XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Paris.

KUPPER J.-L., 1984a. *Saint-Lambert : de l'histoire à la légende*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 79, p. 5-49.

KUPPER J.-L., 1984b. *Sources écrites : des origines à 1185*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 1*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 31-34.

KUPPER J.-L., 1986. *Du diocèse de Tongres-Maastricht au diocèse de Liège*, dans OTTE M. & WILLEMS W. (éds.), *La civilisation mérovingienne dans le bassin mosan, Actes du colloque international d'Amay-Liège du 22 au 24 août 1985*, Liège, p. 24-26.

KUPPER J.-L., 1990. *Archéologie et histoire : aux origines de la cité de Liège (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, dans COLLECTIF, *La genèse et les premiers siècles des villes médiévales dans les Pays-Bas méridionaux. Un problème archéologique et historique, 14<sup>e</sup> colloque international (Spa, du 6 au 8 septembre 1988)*, Bruxelles, p. 377-389.

KUPPER J.-L., 1996a. *L'inventaire du trésor de la cathédrale Saint-Lambert de Liège établi par l'évêque Reginard en 1025*, dans *Art & Fact (Revue des historiens de l'art, des archéologues et des musicologues de l'Université de Liège)*, 15, p. 39-40.

- KUPPER J.-L., 1996b, *Le point de vue de l'historien*, dans LÉOTARD J.-M. & COURA G. (dir.), *Place Saint-Lambert à Liège. Cinq années de sauvetage archéologique. Journée de réflexion, 1<sup>er</sup> décembre 1995*, Liège, p. 21-23.
- KUPPER J.-L., 2000. *Liège au VIII<sup>e</sup> siècle. Naissance d'une ville sanctuaire*, dans POLFER M. (éd.), *L'évangélisation des régions entre Meuse et Moselle et la fondation de l'abbaye d'Echternach (V<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles)*, Luxembourg, p. 357-364.
- KURTH G., 1905. *Notger de Liège et la civilisation au X<sup>e</sup> siècle*, 2 t., Paris-Bruxelles-Liège.
- KURTH G., 1909, *La cité de Liège au Moyen Âge*, Bruxelles-Liège.
- LAHAYE J., 1921. *Les paroisses de Liège*, dans *BIAL*, 46, p. 1-206.
- LAMBOTTE B. & NEURAY B., 2002. *Les abbayes de Stavelot*, dans *Vie archéologique*, 57-58, p. 195-213.
- LEMEUNIER A., 1995. *La sculpture décorative dans l'art mosan*, dans LEMEUNIER A. (dir.), *Sculpture romane : Liège et Languedoc-Roussillon*, Liège, p. 7-19.
- LEMEUNIER A., 1996. *Les sculptures médiévales découvertes au cours des dernières années sur le site de la place Saint-Lambert*, dans LÉOTARD J.-M. & COURA G. (dir.), *Place Saint-Lambert à Liège. Cinq années de sauvetage archéologique. Journée de réflexion, 1<sup>er</sup> décembre 1995*, Liège, p. 101-106.
- LEMEUNIER A. & WARNOTTE A., 2005. *Le message des pierres de la cathédrale Saint-Lambert à Liège. État de la question*, dans VAN DEN BOSSCHE B. (dir.), *La cathédrale gothique Saint-Lambert à Liège. Une église et son contexte. Actes du colloque international de l'Université de Liège (16-18 avril 2002)*, Liège, (ÉRAUL, 108), p. 51-57.
- LÉOTARD J.-M., 2000. *Le récit d'un combat*, dans WARNOTTE A. et LÉOTARD J.-M., *Liège, Saint-Lambert 1990-1995. Traces – Sens – Identité*, Namur, (Études et Documents. Archéologie, 6), p. 139-165.
- LÉOTARD J.-M., 2005. *Aux origines de la cathédrale gothique Saint-Lambert de Liège*, dans VAN DEN BOSSCHE B. (dir.), *La cathédrale gothique Saint-Lambert à Liège. Une église et son contexte*, Liège, (ÉRAUL, 108), p. 15-19.
- LÉOTARD J.-M., WARNOTTE A. & LEMEUNIER A., 2000. *Épopée d'un haut lieu d'histoire*, dans WARNOTTE A. et LÉOTARD J.-M., *Liège, Saint-Lambert 1990-1995. Traces – Sens – Identité*, Namur, (Études et Documents. Archéologie, 6), p. 215-227.

- LOHEST P., 1909. *Fouilles de la Place Saint-Lambert à Liège en 1907. Une villa belgo-romaine*, dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, 21, t. 2, p. 411-428.
- MAQUET J., 1997. *Les origines de la collégiale Saint-Pierre à Liège*, dans *BSRVL*, 279, p. 701-706.
- MARCHANDISSE A., 2005. *La cathédrale gothique Saint-Lambert à Liège : apport des sources écrites*, dans VAN DEN BOSSCHE B. (dir.), *La cathédrale gothique Saint-Lambert à Liège. Une église et son contexte. Actes du colloque international de l'Université de Liège (16-18 avril 2002)*, Liège, (ÉRAUL, 108), p. 21-29.
- MARCOLUNGO D., 1990. *Étude du matériel mobilier*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 3. La villa gallo-romaine*, Liège, (ÉRAUL, 44), p. 83-124.
- MORA-DIEU G., 2015. *Questionnements autour de l'an mil : essai sur les fortifications « notgériennes »*, dans *BIAL*, 119, p. 5-70.
- MORNAC P., 2007. *Les églises de la place Saint-Lambert*, Namur, (Archéobook, 1).
- OTTE M. & HOFFSUMMER P., 1984a. *Compte rendu de fouilles*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 1*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 253-260.
- OTTE M. & HOFFSUMMER P., 1984b. *Interprétation du levé photogrammétrique*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 1*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 311-321.
- OTTE M. & DEGBOMONT J.-M., 1988. *Les sondages 3 et 17*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 2. Le vieux-Marché*, Liège, (ÉRAUL, 23), p. 43-48.
- OTTE M., 1992. *Interprétation*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 4. Les églises*, Liège, (ÉRAUL, 57), p. 247-260.
- OTTE M., LÉOTARD J.-M. & FOCK H., 1994. *Phases anciennes de la cathédrale Saint-Lambert à Liège*, dans *BSRVL*, 266, p. 121-143.
- PHILIPPE J., 1956. *Les fouilles archéologiques de la place Saint-Lambert, à Liège (Préhistoire, époque romaine, moyen âge, temps modernes)*, Liège.
- PHILIPPE J., 1979. *La cathédrale Saint-Lambert de Liège. Gloire de l'Occident et de l'art mosan*, Liège.

- PIAUAUX M., 2005. *L'architecture de Saint-Lambert à Liège au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans VAN DEN BOSSCHE B. (dir.), *La cathédrale gothique Saint-Lambert à Liège. Une église et son contexte. Actes du colloque international de l'Université de Liège (16-18 avril 2002)*, Liège, (ÉRAUL, 108), p. 21-29.
- PIAUAUX M., 2008. *La cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Lambert, cathédrale d'Empire*, dans DELVILLE J.-P., KUPPER J.-L. & LAFFINEUR-CRÉPIN M. (dir.), *Notger et Liège. L'an mil au cœur de l'Europe*, Liège, p. 51-64.
- PIRENNE H., 1882. *Sedulius de Liège*, suivi de *Sedulli Carmina Inedita*, dans *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 33.
- POLAIN E., 1907. *Découvertes archéologiques place Saint-Lambert*, dans *CAPL*, 2, p. 64-71, 84-91 et 98-105.
- POLAIN E., 1909. *Place Saint-Lambert*, dans *CAPL*, 4, p. 19-20.
- POLAIN E., 1935. *À propos des fouilles de la place Saint-Lambert*, dans *Leodium*, 28, p. 77-84.
- PONCELET E., 1906. *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège*, Bruxelles.
- RAXHON P., 2000. *De la cathédrale à la place Saint-Lambert. Histoire d'un nivellement, mémoire d'une absence*, dans WARNOTTE A. & LÉOTARD J.-M., *Liège, Saint-Lambert 1990-1995. Traces – Sens – Identité*, Namur, (Études et Documents. Archéologie, 6), p. 52-94.
- RENARDY Ch., 2015. *Liège, 1015. Autour d'un millénaire, les infrastructures sacrées*, Namur, (Archéobook, 7).
- SAPIN Ch., 1996. *L'origine des rotondes mariales des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles et le cas de Saint-Germain d'Auxerre*, dans IOGNA-PRAT D., PALAZZO E. & RUSSO D. (dir.), *Marie. Le culte de la Vierge dans la société médiévale*, Paris, p. 295-312.
- SAPIN Ch., 2014. *Les cryptes en France. Pour une approche archéologique. IV<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Paris.
- SCHUMACHER J., 1975, *Vita et passio sancti Theodardi episcopi et martyris*. Édition critique, dans *BSAHL*, 51, p. 1-43.
- SENNHAUSER H.-R., 2013. *À propos de l'architecture monastique, entre Saint-Gall et Cluny II*, dans IOGNA-PRAT D., LAUWERS M., MAZEL F. & ROSÉ I. (dir.), *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, p. 527-547.

THIMISTER O. J., 1890. *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul actuellement cathédrale de Liège*, 2<sup>e</sup> éd., Liège.

TILKIN-PETERS C., 1988. *Le sondage 20*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 2. Le Veux-Marché*, Liège, (ÉRAUL, 23), p. 37-41.

TILKIN-PETERS C., 1992. *Compte rendu des fouilles*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège 4. Les églises*, Liège, (ÉRAUL, 57), p. 113-225.

TIMBERT A., 2003. *Précisions sur l'évolution de la base attique durant le XII<sup>e</sup> siècle en Ile-de-France et en Picardie*, dans *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, p. 91-101.

TOUSSAINT M., 1998. *Liège : le péroné (fibula) humain supposé mésolithique de la place Saint-Lambert est en réalité médiéval*, dans *CAW*, 6, p. 104.

ULRIX F., 1984. *Analyse métrologique des vestiges de la cathédrale Saint-Lambert à Liège (partie orientale)*, dans OTTE M. (dir.), *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, 1*, Liège, (ÉRAUL, 18), p. 305-310.

URBANOVÁ P. & GUIBERT P., 2017. *La mesure du temps par luminescence : datation de réemplois dans la crypte de Saint-Seurin à Bordeaux*, dans *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge*, 129-1, URL : <http://journals.openedition.org/mefrm/3633> (consulté le 29 août 2018).

VAN DER SLOOT P., DAMBLON Fr., DEBENHAM N., FECHNER K., GOB A., HASAERTS P., HAUZEUR A., JADIN I., LÉOTARD J.-M., REMACLE M. & VANMONFORT B., 2003. *Le Mésolithique et le Néolithique du site Saint-Lambert à Liège dans leur contexte chronologique, géologique et environnemental. Synthèse des données et acquis récents*, dans *Notae Praehistoricae*, 23, p. 79-104.

VERSTRAELEN N., 2014. *Liège/Liège : conservation préventive et curative des vestiges de l'Archéoforum*, dans *CAW*, 14, p. 203-204.

WARNOTTE A. & VAN DER SLOOT P., 2000. *Le début de l'aventure*, dans WARNOTTE A. & LÉOTARD J.-M. (dir.), *Saint-Lambert 1990-1995. Traces – Sens – Identité*, Namur, (Études et Documents. Archéologie, 6), p. 97-119.

WILKIN A., 2005. *Fratres et canonici. Le problème de la dissolution de la vie commune des chanoines : le cas de la cathédrale Saint-Lambert de Liège au Moyen Âge*, dans *Le Moyen Âge*, 111, p. 41-58.



## EN JARDIN DE PALAIS DE LIÈGE

par Philippe GEORGE

Dans nos régions du Nord on pourrait croire que seule une canicule incite les gens à sortir pour rechercher la fraîcheur et profiter du beau temps, et que la vie se passe principalement à l'intérieur. Un intéressant passage du *Triomphe de saint Remacle à Liège* apporte un témoignage sur les infrastructures du palais épiscopal de Liège au XI<sup>e</sup> siècle.

Il est des journées qui ont compté dans l'histoire d'une ville, même si leur impact s'est estompé et est parfois même sorti de la mémoire collective. Le 9 mai 1071 fut de ces grandes journées liégeoises. Ce jour-là la cour impériale est à Liège. Dans un schisme entre les monastères jumeaux de Stavelot et de Malmedy, l'abbé Thierry cherche à récupérer la suprématie de Stavelot sur Malmedy. Les moines stavelotains arrivent à Liège avec la châsse du saint patron Remacle pour réclamer justice. Tout est conté dans le *Triomphe de saint Remacle*, une œuvre hagiographique remarquable, au déroulement digne d'un roman d'aventures<sup>1</sup>.

Finalement l'empereur donnera raison à Stavelot. Écoutons le *Triomphe* : *Sortant du palais, le roi s'avança sur les degrés de la cathédrale et vint y faire amende honorable. L'église retentissait des chants de louange du Seigneur.* Dans une lettre à son collègue Imade de Paderborn, l'évêque de Liège Théoduin raconte les faits et le vieil évêque est fortement impressionné. Saint Lambert a lui aussi contribué au triomphe de Remacle :

---

Par amitié et pour sa collaboration au Trésor de Liège, c'est pour nous un plaisir de dédier cet article à Christine Renardy, auteure d'un récent article *À propos du jardin du château de Seraing au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *TDL. Bulletin du Trésor de Liège*, septembre 2018, p. 14-18, (URL : <http://www.tresordeliege.be/publication/pdf/056.pdf> ). À titres divers nous adressons des remerciements à Johanna Bampi, Erika Schmidt, Günther Oettel et Monique Merland.

<sup>1</sup> *Triumphus sancti Remacii de Malmundariensi coenobio* (BHL 7140-7141), éd. W. WATTENBACH, MGH, SS, t. XI, 1854, p. 433-461. Outre une conférence à l'Institut archéologique liégeois lors d'une assemblée générale en la Maison d'Ansembourg, nous avons plus d'une fois travaillé sur le *Triumphus* et nous n'y reviendrons pas en détail ici. Nous renverrons à nos contributions *À Liège, le 9 mai 1071, le triomphe de saint Remacle*, dans *Liège. Autour de l'an mil, la naissance d'une principauté (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Liège, 2000, p. 80-92 et *L'Aquitaine et le pays mosan. Sur les pas de saint Remacle*, dans *Saints d'Aquitaine. Missionnaires et pèlerins du haut Moyen Âge*, éd. Edina Bozoky, Poitiers, 2011, p. 103-126.

sa châsse s'élevait dans l'air dans la crypte de la cathédrale alors que celle du saint ardennais, posée dans la cathédrale sur l'autel de la Sainte Trinité, opérait des miracles. L'impact psychologique fut certainement profond et la pression de la foule déterminante<sup>2</sup>. Le jeune souverain a été poussé par toute cette émotion populaire. Une autre affaire importante fut réglée le même jour : le rattachement féodal du Hainaut à l'Église de Liège a été ratifié par l'empereur<sup>3</sup>.

Le *Triumphus sancti Remacii de Malmundariensi Coenobio* est une œuvre hagiographique engagée, en un latin d'un très beau style. Écrite à Stavelot, elle reflète son caractère partisan dans la lutte entre les deux monastères. Les faits rapportés sont toutefois exacts dans leur déroulement et dans leur chronologie : ils sont recoupés par d'autres sources. Le *Triumphus* comporte deux livres rédigés à des époques différentes : le premier relate les événements de 1061 à 1068 mais fut rédigé sans doute après la mort de l'abbé Thierry en 1080 ; il fut ajouté au second livre qui concerne les événements survenus en 1071. Ce second livre fut écrit immédiatement après les événements, sous l'impact et le choc de ceux-ci. Sans doute qu'après cette rédaction on crut bon d'expliquer les antécédents de toute cette affaire, qui, s'ils étaient bien connus des acteurs directs, auraient eu tendance à s'effacer de la mémoire avec le temps. Existe ainsi un hiatus de 1068 à 1071 où nous savons par Lambert de Hersfeld que l'archevêque de Cologne Annon, partisan de Malmedy qui fait partie de son diocèse, se rendit à Rome pour la seconde fois en 1070. Enfin, trois chartes postérieures parleront des miracles survenus à Liège. Le style du *Triumphus* est simple. À la fin ont été entremêlés des vers qui ne perturbent pas le récit ; au contraire, ils solennisent davantage encore le triomphe lui-même et donnent lieu à quelques belles images, par exemple celle des élèves des écoles de Liège chantant sur les collines à la gloire de saint Remacle comme les anges au ciel. Par les citations et réminiscences, on sait que l'auteur connaît l'œuvre d'Ovide et de Salluste ; il cite aussi saint Grégoire. Le climat des événements est très bien rendu et la chronologie est exacte.

---

<sup>2</sup> L'hagiographe du *Triumphus* décrit l'émoi de l'évêque Lietbert de Cambrai et de ses clercs dans la crypte où étaient conservées les reliques de saint Lambert à cause d'une forte secousse et une épaisse nuée qui remplit l'espace, aussitôt dissipée par une lumière plus éclatante que le soleil. Comme en extase, le prélat vit alors apparaître dans cette clarté magnifique les deux évêques Remacle et Lambert, et il entendait un murmure, comme si les deux saints s'entretenaient entre eux des événements.

<sup>3</sup> Alexis WILKIN, *Le legs de Baudouin V de Hainaut à la cathédrale Saint-Lambert de Liège : une générosité inexplicée ?*, dans *Revue du Nord*, 2006/2, n° 365, p. 275-290 (URL : <https://www.cairn.info/revue-du-nord-2006-2-page-275.htm>).

Mais revenons sur le séjour de l'empereur au palais des princes-évêques. Le *Triomphe* rapporte : *Le roi et les princes s'étaient mis à table dans le jardin du palais pour déjeuner*<sup>4</sup>. C'est le terme *pomarium* qui est utilisé, c'est-à-dire peut-être un *espace arboré, la cour intérieure verdoyante et fleurie* du palais de l'évêque. *Les dîners princiers pris en plein air, au milieu de la multitude, étaient de tradition au Moyen Âge*<sup>5</sup>. Selon Jean d'Outremeuse († 1400), anno 1253 l'élu de Liège Henri de Gueldre *at appeleit son people en jardin de palais* pour l'haranguer<sup>6</sup>. Le dimanche 23 février 1057 un synode mixte est tenu *in viridario episcopi*<sup>7</sup> et c'est dans le même lieu – *virgulum episcopi* – qu'eut lieu en 1175 la donation de la dîme d'Huppaye à l'église de Jodoigne<sup>8</sup>. Le *Triumphus* donne quelques indications sur la configuration du palais de Notger : la salle où Henri IV avait réuni son conseil était peut-être la salle d'audience habituelle de l'évêque, à l'étage ; le palais épiscopal contenait aussi un dortoir (*hospitium*) et des communs pour le personnel<sup>9</sup>.

En latin classique, *pomarium* signifie le verger. Une homonymie existe avec *pomerium*, ou *pomærium*, qui est l'espace consacré en dehors des murs de Rome, où il n'était permis ni de bâtir, ni de cultiver<sup>10</sup>. Le tracé du *pomerium* romain, associé au fonctionnement de certaines institutions, vieille base religieuse et juridique, va évoluer et incorporer des *horti* : cette annexion de « jardins » renforce encore l'amalgame<sup>11</sup>. Cette intéressante

---

<sup>4</sup> *Pomarium, ubi regali magnificentia discumbebat rex cum suis optimatibus ad prandium* (c. 8). Trois occurrences de *pomarium* dans le *Triumphus*, *op. cit.* : c. 8 p. 452, c. 10 p. 453 et c. 15 p. 455.

<sup>5</sup> Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges : les rues de Liège*, 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1975-1977, t. IX, p. 19-20.

<sup>6</sup> Jean d'OUTREMEUSE, *Ly Myreur*, p. 307 : t. V (1867), (URL : <https://archive.org/details/MyreurDesHistor5>). Sur le chroniqueur, cf. notre article *Jean d'Outremeuse, polygraphe liégeois († 1400) et les reliques*, (URL : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/FE/33/Reliques.pdf>).

<sup>7</sup> Ursmer BERLIÈRE, *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, Maredsous, 1894, p. 17. L'acte fait l'objet d'une analyse par Julien MAQUET, « Faire justice » dans le diocèse de Liège au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles). *Essai de droit judiciaire reconstitué*, Genève, 2008, p. 579.

<sup>8</sup> Julien MAQUET, *op. cit.*, p. 157, n. 438. Le *pré de la cathédrale* est aussi parfois mentionné : *situé dans la partie occidentale du territoire claustral de la cathédrale probablement sur le site de l'actuelle rue Joffre [...] les plaids généraux de l'époque carolingienne se déroulaient habituellement en plein air en cas de beau temps* (*Ibidem*, p. 157, n. 436).

<sup>9</sup> Jacques STIENNON, *Des temps romains aux temps romans*, dans *Liège et son palais. Douze siècles d'histoire*, Liège, 1980, p. 45-46.

<sup>10</sup> Aimablement suggéré par Pierre Alexandre.

<sup>11</sup> Edmond FRÉZOULS, *Rome ville ouverte. Réflexions sur les problèmes de l'expansion urbaine d'Auguste à Aurélien*, dans *L'Urbs : espace urbain et histoire (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. – III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*. *Actes du colloque international de Rome (1985)*, Rome, Ecole française de Rome, 1987, (Publications de l'École française de Rome, 98), p. 373-392, (URL : [www.persee.fr/doc/efr\\_0000-0000\\_1987\\_act\\_98\\_1\\_2977](http://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1987_act_98_1_2977)).

idée d'espace sacré permet peut-être d'aller plus loin encore et de penser aux *prairies et jardins de la Grèce Antique*, lieux de rencontre privilégiés des hommes et des dieux pour les cultes et les fêtes ; cette nature est le *décor obligé* de la vie et de *l'équilibre humain*, où s'installent des rapports subtils entre la philosophie, la religion et la poésie<sup>12</sup>.

Trouve-t-on ailleurs *pomarium* dans les sources liégeoises ? Deux occurrences du mot dans *Le livre des morts du Neufmoustier* laissent à penser au jardin clos, à l'espace claustral<sup>13</sup>. L'hagiographe du *Triumphus* est sensible à la nature : ainsi au chapitre 37, il décrit le cortège arrêté *in locis campestribus* et sur les collines voisines les chants des élèves liégeois<sup>14</sup>, *qui scandentes proximi montis cacumina*. Le chapitre 70 du Capitulaire *De villis* (vers 810-813) énumère les diverses espèces plantées dans le *viridarium* ou verger, dont les pommiers<sup>15</sup>. On pense à une pommeraie, du latin médiéval *pomaretum*. Comment ne pas aussi avoir à l'esprit la pomme, le fruit défendu de l'Arbre de la connaissance<sup>16</sup> ? Mais tout simplement aussi un fruit particulièrement apprécié au Moyen Âge. Le jardin d'agrément est un élément du cadre de vie aristocratique. Depuis longtemps Noël Coulet a attiré l'attention des médiévistes sur le jardin, surtout sous l'aspect de la production des fruits et légumes, de l'alimentation et du commerce<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> André MOTTE, *Prairies et Jardins de la Grèce Antique. De la Religion à la Philosophie*, Bruxelles, 1973, (Académie royale de Belgique, Mémoires de la Classe des Lettres, Collection in-8°, 2<sup>e</sup> série, t. LXI, fasc. 5), ouvrage aimablement prêté par Jean-Louis Kupper.

<sup>13</sup> Christine RENARDY, *Le Livre des morts du Neufmoustier à Huy – 1130-1787*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, 2017, p. 60 et 181 : *retro pomerium*.

<sup>14</sup> Christine RENARDY, *Les écoles liégeoises du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle : grandes lignes de leur évolution*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. LVII, 1979, p. 309-328, (URL : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph\\_0035-0818\\_1979\\_num\\_57\\_2\\_3237](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_1979_num_57_2_3237)) et sa thèse, *Les Maîtres universitaires dans le diocèse de Liège*, Paris-Liège, 1979, dont le compte rendu par Jacques VERGER dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 39, 1984, p. 162-163.

<sup>15</sup> *De arboribus, volumus quod habeant pomarios diversi generis* : Élisabeth MAGNOU-MORTIER, *Capitulaire De Villis et curtis imperialibus (vers 810-813) : texte, traduction et commentaire*, dans *Revue historique*, n° 607, 1998, p. 643-690.

<sup>16</sup> Hilário FRANCO Jr, *Entre la figue et la pomme : l'iconographie romane du fruit défendu*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1/2006, (URL : <http://journals.openedition.org/rhr/4621>).

<sup>17</sup> Noël COULET, *Jardins et jardiniers du roi René à Aix*, dans *Annales du Midi*, t. CII, 1990. *Cadre de vie et société dans le Midi médiéval : hommage à Charles Higoumet*, éd. Pierre BONNASSIE & Jean-Bernard MARQUETTE, p. 275-286 et sa bibliographie, (URL : [https://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_1990\\_num\\_102\\_189\\_3323](https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1990_num_102_189_3323)) et *Jardins et vergers en Europe occidentale (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Auch, Abbaye de Flaran, t. IX, 1989.

Une remarquable publication<sup>18</sup> fait le point sur le *pomarium* de Bressanone, cité épiscopale aux souvenirs carolingiens et impériaux. Cette dernière publication et la contribution de Christine Renardy citée plus haut ont motivé notre recherche, qui n'est pourtant qu'un début sur ce sujet. Si la réalité du jardin du palais épiscopal de Liège ne fait aucun doute, le *pomerarium* a peut-être des accents romains voire grecs sous la plume de l'auteur du *Triumphus*, intellectuel et érudit. Comment ne pas l'avoir à l'esprit dans une société médiévale si symbolique<sup>19</sup> ? Comme c'est souvent le cas pour la vie quotidienne, les témoignages écrits sont rares et bien sûr l'on se plaît à rêver de retrouver un jour de belles illustrations du jardin protégé de l'évêque de Liège, le *pomarium* de « notre » palais<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> *Obstgärten/Frutteti. Das Brixner « Pomarium » im geschichtlichen und gartenbaulichen Kontext / Il « Pomarium » di Bressanone nel contesto storico dell'arte dei giardini*, éd. Jost ALBERT, Waltraud KOFLER & Erika SCHMIDT, Görlitz, 2018. Madame Erika Schmidt a très aimablement fait pour nous quelques vérifications dans les ouvrages classiques généraux sur les jardins de Günther FRANZ (Stuttgart, 1984) et de Mariachiara POZZANA (Florence, 1990).

<sup>19</sup> Nous pourrions multiplier les références. Par exemple, du côté anglo-saxon, *Medieval Panorama*, éd. Robert BARTLETT, Londres, 2001 (traduit en français en 2007) ou, plus branchés sur les musées, Martina BAGNOLI & Katryn GERRY, *The Medieval World. The Walters Art Museum*, Baltimore-Londres, 2011, et Camille BROUCKE, Georges MAGNIER & Philippe LE STUM, *Trésors de la fin du Moyen Âge*, [catalogue de l'exposition itinérante], [Lopérec], 2017.

<sup>20</sup> *Liège et le palais des princes-évêques*, éd. Bruno DEMOULIN, Bruxelles, 2008.



## UNE DALLE FUNÉRAIRE DE L'ÉPOQUE ROMANE RETROUVÉE À HOGNOUL

par Hadrien KOCKEROLS

Le monument retrouvé provient probablement de l'ancienne église paroissiale Saint-Pierre à Hognoul, qui fut détruite vers 1898-1900 pour la construction de l'église néogothique actuelle. Plusieurs monuments funéraires de l'ancienne église furent alors sauvegardés, mais les conceptions patrimoniales de l'époque témoignent de leur difficile intégration dans le nouvel édifice. On encastra dans les murs du porche deux tombes plates de grand intérêt pour l'art funéraire mosan, celle d'Eustache de Hognoul, mort en 1269, et celle de Rasse de Hognoul et sa femme Agnès Butoir, morts respectivement en 1457 et 1438. Une dalle funéraire de la famille Donceel, datant de 1747, fut encastrée dans un mur de la sacristie ; une autre, de la famille Lesoine-Lhonneux, de 1758, fut placée dans la chaufferie<sup>1</sup>. Enfin, la pierre de l'époque romane, dont il est question ici, ne trouva pas sa place dans la nouvelle église. On la retrouva vers l'an 2000, lors de travaux de pose de câbles par la société Belgacom ; elle servait d'avant-seuil à une chapelle privée, dite chapelle d'Orjo, construite vers 1875 à l'angle de la chaussée de Bruxelles et de la rue des Moulins à Hognoul. La chapelle était une construction privée ; elle appartient aujourd'hui à la fabrique d'église de Hognoul, qui la reçut par donation. Lors de sa découverte la dalle fut déposée dans la chapelle, où elle se trouve en attendant une nouvelle destination<sup>2</sup>.

C'est une dalle de pierre calcaire grise, nommée couramment « pierre de Meuse », mesurant 2,20 m x 0,75 m x 0,32 m d'épaisseur (fig. 1). La forme est celle de la tombe qu'elle recouvre au niveau du pavement.

---

<sup>1</sup> Pour ces monuments voir : Hadrien KOCKEROLS, *Le monument funéraire médiéval dans l'ancien diocèse de Liège*, 2016, t. 2, p. 206-209, n° 159-160.

<sup>2</sup> La présente notice rend compte de l'avis que j'ai donné lors d'une réunion sur les lieux, organisée le 12 mars 2018 par Mme Schmitz-Capellen, secrétaire de la fabrique d'église de Saint-Pierre à Hognoul, à laquelle assistaient des représentants de la commune et de l'église.

Son épaisseur, exceptionnelle, est celle des bancs dont on taillait les cuves baptismales. Le pourtour n'est pas pourvu d'un profil formant cadre. Il n'y a aucune inscription. La surface vue est décorée d'une croix latine dont les trois branches supérieures sont légèrement pattées, la quatrième pourvue d'un bourdon, et s'élevant sur une base en demi-sphère. Le décor est taillé en léger relief, obtenu par l'inclinaison des surfaces depuis le pourtour de la dalle. L'usure est légère ; le coin inférieur droit a été entamé par une disqueuse électrique.



Fig. 1 – La dalle romane de Hognoul.  
© H. Kockerols.

L'image est celle de la croix comme arbre de vie, symbole de salvation ; elle se dresse sur un tertre, qui représente la terre ou le Golgotha. L'image peut être vue comme un report de la croix du cimetière, disposée sur un perron ou un tertre. Le bout des bras est courtement patté, comme l'est le façonnage le plus élémentaire d'un fer forgé, dont c'est vraisemblablement l'origine. Le bourdon renvoie au nœud formant la jointure entre la hampe de bois et la croix de procession en métal.

La croix romane de Hognoul appartient à une typologie funéraire très particulière : elle est dépourvue d'inscriptions et elle ne présente qu'une seule image, celle de la croix. Son iconographie renvoie à des symboles ; elle appartient à l'âge roman qui s'éteint et sera remplacée par celle de l'image figurative du gisant ou de la simple inscription. Le plus ancien gisant du pays mosan étant celui de l'abbé Lambert à Saint-Gérard, de 1221 ou 1223, et la plus ancienne dalle mosane à l'iconographie de la croix étant celle de Buecardus à Franchimont, de 1246<sup>3</sup>, la croix de Hognoul appartient donc à une typologie qui disparaît au deuxième quart du siècle, mais dont l'apparition pourrait se situer au siècle antérieur. Le fait de ne porter aucune inscription a dû concourir à la disparition de monuments de ce type dont on ne conserve que de rares exemplaires. Elles devaient être plus répandues comme on le déduira de la dispersion des sites où on les retrouve aujourd'hui : à Nalinnes (arr. de Thuin), Mullem (arr. d'Audenarde), Remicourt (arr. de Waremme), Orval (arr. de Florenville), Franchimont (arr. de Philippeville) et celle-ci à Hognoul (arr. de Liège)<sup>4</sup>. On peut supposer que leur disparition aux Temps modernes est liée à la perte de l'inhibition à mettre au rebut une pierre représentant une croix. Des œuvres conservées, on notera encore qu'une iconographie très stricte n'a pas empêché la créativité de se déployer ; ainsi on remarquera le fin graphisme de la croix de Mullem (qui serait d'origine tournaisienne) et la présence de l'agneau mystique associé à la croix de Remicourt.

La conservation et une judicieuse présentation de ce monument sont un défi pour les gestionnaires du patrimoine de Hognoul.

---

<sup>3</sup> Pour ces deux monuments, voir : KOCKEROLS, *op. cit.*, n° 547 et n° 114.

<sup>4</sup> Pour la croix de Mullem, voir la base de données de l'Irpa (M252452) ; pour celles de Nalinnes, Orval et Remicourt, voir Hadrien KOCKEROLS, *Monuments funéraires en pays mosan, arrondissement de Philippeville*, Namur, 2006, p. 27.



## VUES INÉDITES DU CHÂTEAU DE HALTINNE, FIEF LIÉGEOIS EN CONDROZ NAMUROIS

par Francis TOURNEUR

Le château de Haltinne, classé par arrêté royal du 11 août 1981, est inscrit depuis le 7 février 2013<sup>1</sup> sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie. Si la dévolution complexe de la seigneurie a fait en son temps l'objet de publications détaillées<sup>2</sup>, le monument lui-même n'a jamais réellement été étudié en détail du point de vue de l'archéologie du bâti, pas plus que les bâtiments agricoles qui l'accompagnent<sup>3</sup>, alors que les jardins et le parc qui l'entourent ont été décrits dans l'inventaire des jardins historiques de Wallonie<sup>4</sup>. L'intérieur, aux décors variés et intéressants, reste mal connu, à l'exception de quelques stucs qui ont été récemment évoqués<sup>5</sup>. L'iconographie ancienne était jusqu'à présent limitée à la belle gouache d'Adrien de Montigny dans un des fameux « Albums de Croÿ »<sup>6</sup>, bien antérieure aux grands travaux de reconstruction du château, au dessin précis, à la mi-XVIII<sup>e</sup> siècle, de Remacle Le Loup<sup>7</sup> et à la gravure qui en a été tirée pour illustrer le célèbre ouvrage de Pierre-Lambert de Saumery<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Parution au Moniteur belge du 8 mars 2013 - <http://www.crmsf.be/sites/default/files/contribute/Patrimoine/20130207%20Patrimoine%20exceptionnel.pdf> [consulté le 1/12/2018].

<sup>2</sup> Th. BOUVY COUPERY DE SAINT-GEORGES (1975) consacre au domaine une étude historique très détaillée, ses recherches reposant notamment sur les archives des châteaux de Bonneville, Franc-Warêt et Haltinne, mais elle ne mentionne malheureusement aucune cote de ces fonds, à l'époque chacun en cours de classement.

<sup>3</sup> La même auteure décrit le château, ses extérieurs, intérieurs et jardins, mais à nouveau avec des références sporadiques qui ne permettent guère d'en vérifier les interprétations, et avec une illustration malheureusement assez pauvre. Les descriptions ultérieures en sont pour la plupart inspirées. Voir : [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_ipic/index.php/pdf/fiche/92054-INV-0053-02](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/pdf/fiche/92054-INV-0053-02) pour une notice à caractère patrimonial récente [consulté le 1/12/2018].

<sup>4</sup> N. DE HARLEZ DE DEULIN (2005, p. 168-171).

<sup>5</sup> Ces décors sont cités comme exemples de médaillons moulés, témoins d'une production quasiment en série qualifiée de *style Louis XVI* (F. GIOT, 2017, p. 295).

<sup>6</sup> Pour la première fois reproduite par Th. BOUVY COUPERY DE SAINT-GEORGES (1975, p. 28) en noir et blanc, cette gouache est montrée en couleurs avec sa riche bordure dans l'intégrale des « Albums » (Ph. JACQUET & Fr. JACQUET-LADRIER, 1989, p. 122-123, pl. 241). Comme souvent, l'interprétation en est difficile.

<sup>7</sup> Ce beau dessin a été figuré et décrit pour la première fois par Chr. MARÉCHAL (2010, p. 262), ici en figure 2. De la gravure originelle ont été dérivées d'autres figurations (E. POSWICK, 1873, entre p. 10 et 11, ou Th. BOUVY COUPERY DE SAINT-GEORGES, 1975, p. 34, dans une version animée de personnages à l'avant-plan).

<sup>8</sup> P.-L. DE SAUMERY, 1743/1971, t. IV, p. 444-445.

Aussi les trois dessins inédits que nous décrivons ci-après apportent-ils une contribution notable à la connaissance de l'état ancien de ce domaine. Pour le XIX<sup>e</sup> siècle, une lithographie d'Antoine Vassé<sup>9</sup> présente à nouveau la façade d'arrivée et son avant-plan. Dans le cadre ici limité de notre contribution iconographique, nous n'avons entrepris ni étude détaillée du bâti ni recherche en archives.

## LA SEIGNEURIE DE HALTINNE ET SON HISTOIRE COMPLEXE

Parmi les nombreux fiefs de la région, celui dit « des Fossés » est à l'origine du bien qui nous occupe ici. Après avoir appartenu à la famille de Moreau / Moreal, il est propriété en 1581 d'André Brockart et de son épouse Ysabeau, née Moreau, qui le cèdent à Marie et Catherine de Senzeille, liées au chapitre noble d'Andenne, qui le vendent elles-mêmes, au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle, à Henri d'Enghien dit Tornaco. De cette époque date la belle figuration d'Adrien de Montigny, évoqué ci-avant. En 1620, la maison forte passe à Christophe Harmant, qui la revend en 1635 à Gérard de Groesbeek, cousin du prince-évêque de Liège homonyme. C'est lui, qui rebâtit le château sur les bases des constructions médiévales arasées. Le bien passe ensuite rapidement par Jacques Zualart à Ferdinand de Mérode, et subit successivement de graves déprédations, incendié par les troupes impériales en 1674, ravagé par les armées françaises en 1684. Après des péripéties judiciaires de transmission, il est acquis par Jean-Hubert de Tignée qui commence à le restaurer pour le revendre aussitôt, en 1689, à Jacques-Remy de Goer de Herve, dont la famille va conserver le domaine durant plus d'un siècle, rare période de stabilité dans cette histoire mouvementée<sup>10</sup>. Ce n'est en effet qu'en 1813 et 1814 que l'achète le comte Ferdinand d'Aspremont Lynden, dont les descendants<sup>11</sup> occupent le château jusqu'à la vente en 1889 au Liégeois Gustave Dumont, cousin du célèbre géologue André Dumont, digne

---

<sup>9</sup> Reproduite par N. DE HARLEZ DE DEULIN (2005, p. 170, fig. 2).

<sup>10</sup> Des pierres tombales sont conservées en l'église de Haltinne, celle de Jean-Louis, décédé en 1776, en marbre noir, sous un beau blason armorié à couronne de baron, soutenu par des lions (cliché IRPA M096005), et celle de Jacques-Charles-Ferdinand, mort en 1806, en marbre blanc dans cadre de pierre bleue, à l'inscription devenue quasiment illisible (cliché IRPA M096009).

<sup>11</sup> La pierre tombale de Cornélie d'Aspremont-Lynden, au texte émouvant, est conservée dans les soubassements de l'église de Haltinne (cliché IRPA M096007).

représentant d'une « aristocratie industrielle ». Sa fille Juliette, épouse d'Alfred Lamarche, hérite du bien et le transmet à la famille Lamarche, qui en est aujourd'hui encore propriétaire.

C'est donc la famille de Goer (Goër) de Herve qui était propriétaire du domaine de Haltinne au moment où Englebert Fisen et plus tard Remacle Le Loup ont dessiné le château et ses abords, Jacques-Remy, Jacques-Denis puis Jacques-Charles-Ferdinand.

## LES TROIS DESSINS D'ENGLEBERT FISEN ET LEUR LECTURE

Les dessins décrits ici, aujourd'hui conservés dans les fonds du Cabinet des estampes et dessins de la Ville de Liège, proviennent de la célèbre collection constituée il y a plus de deux siècles par le chanoine Hamal. Ce personnage hors du commun a fait l'objet de plusieurs approches, dont nous ne retenons que les principaux traits biographiques. Issu d'une famille où se sont illustrés plusieurs musiciens, Henri Hamal (1744-1820) se distingue par la multiplicité de ses talents, à la fois compositeur, organiste et chef d'orchestre, et grand amateur d'art. Il a constitué une riche collection d'œuvres de nombreux artistes<sup>12</sup>, sur lesquels il a écrit beaucoup de notices. Parmi les dessins de sa collection, beaucoup ont été attribués à Englebert Fisen (1655-1733).

Le peintre Englebert Fisen, disciple du grand maître Bertholet Flémal, est certainement un des artistes liégeois les plus productifs du tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>13</sup>, mais n'a pas, à ce jour, fait l'objet d'une réelle approche monographique<sup>14</sup>. Depuis les recherches historiques d'il y a plus d'un siècle (parmi lesquelles il faut distinguer celles de Jules Helbig<sup>15</sup>), les auteurs répètent les principales données biographiques, complétées d'un jugement de valeur unanimement mitigé, relevant l'abondance de la

---

<sup>12</sup> [...] *grand collectionneur d'œuvres liégeoises à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle* (P.-Y. KAIRIS, 2016a, p. 10).

<sup>13</sup> [...] *le dernier grand peintre liégeois du XVII<sup>e</sup> siècle* (P.-Y. KAIRIS, 2016a, p. 8), *principal maître liégeois à la charnière des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, disciple du grand Bertholet Flémal* (P.-Y. KAIRIS, 2016b, p. 5).

<sup>14</sup> Pierre-Yves Kairis en a dressé la bibliographie (W. RAMACCIOTTI & P.-Y. KAIRIS, 2010-2011, p. 332, n. 26).

<sup>15</sup> J. HELBIG, *Les papiers de la famille d'Englebert Fisen*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, 1, 1881, p. 7-66.

production mais toujours en soulignant sa qualité moyenne<sup>16</sup>. Son voyage à Rome, de 1674 à 1679<sup>17</sup>, a généré de nombreux dessins de paysages<sup>18</sup>, qui sont venus enrichir son riche héritage graphique. En effet, bien plus d'une centaine de dessins sont conservés dans les collections de la Ville de Liège<sup>19</sup>, autrefois au Musée des Beaux-Arts, où ils ont été répertoriés tôt par J.S. Renier<sup>20</sup>, aujourd'hui dans les fonds du Cabinet des estampes et dessins de la Ville de Liège. C'est bien sûr le cas des trois dessins ici examinés.

Les trois dessins sont tracés à l'encre sur papier vergé, avec deux filigranes différents, l'un (KD 239/273) en globe surmonté d'une croix fleur-de-lysée, les deux autres d'un motif plus difficile à discerner. Ils portent tous les trois un ou plusieurs cachets de collection et sont dits tous issus du carnet 1 de la farde 6. Ils montrent globalement un bon état de conservation, avec quelques taches anciennes d'humidité, parfois envahissantes, et l'une ou l'autre petite lacune, réparée par l'arrière. Les traits sont exécutés d'une main sûre<sup>21</sup>, malgré quelques faibles repentirs au niveau des toitures, et on aperçoit par endroits un léger tracé sous-jacent au crayon.

Le premier (KD 239/275, 130 x 305 mm, cliché IRPA A117182 – fig. 1 a), malheureusement le plus taché des trois, au point d'un peu gêner sa lisibilité, campe le château, ses dépendances et ses jardins dans le paysage doucement montueux du Condroz : on devine à gauche un relief boisé alors qu'à l'extrémité droite est esquissé le village, ou du moins une ferme dont la grange ruinée montre pignons et murs de refends dressés dans le vide. Le château est présenté frontalement, avec ses quatre tours d'angles en perspective, tous les détails d'architecture concordant avec ceux des deux autres vues. Il n'en va pas de même du corps de dépendances, très différent de celui repris sur le deuxième dessin – le pignon à gauche portant une inscription difficile à déchiffrer (peut-être *8 portes* ?). Bien qu'il n'y ait aucune figuration à l'avant-plan, tous les autres éléments des

---

<sup>16</sup> C'est le cas de J. HENDRICK (1987, p. 200-203), qui reconnaît certes des qualités à l'artiste mais insiste sur le manque d'inspiration des œuvres de la *deuxième manière de Fisen* (p. 203).

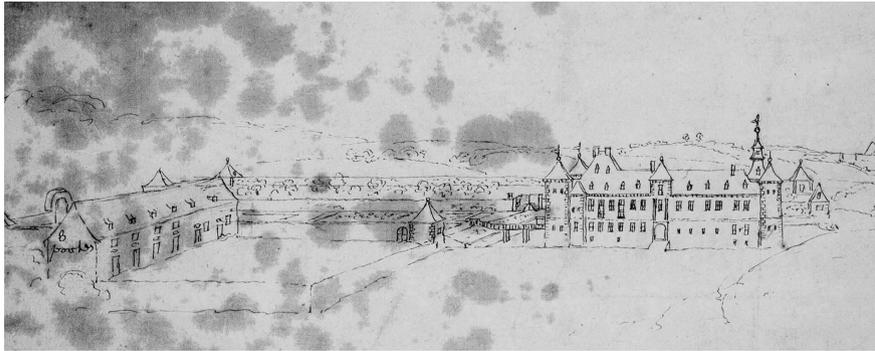
<sup>17</sup> Sur ce voyage, on consultera avec intérêt la riche notice de B. LHOIST-COLMAN & P. COLMAN (1978).

<sup>18</sup> Paysages évoqués sans être décrits en détail par J.S. RENIER (1874, p. 42-43).

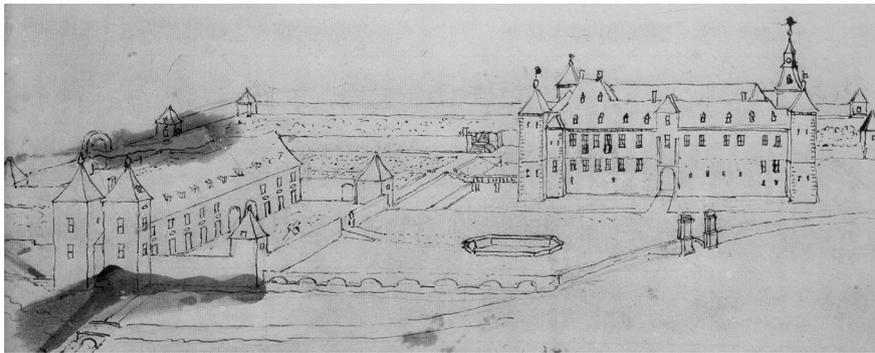
<sup>19</sup> J. PHILIPPE (1945, p. 34) écrit que *Fisen est l'un des peintres mosans dont on a conservé le plus d'œuvres dans les églises liégeoises, dans les chapelles conventuelles et château de la Principauté de Liège. De plus, la seule collection de dessins du Musée des Beaux-Arts de Liège pouvait présenter, en 1873, cent quarante-trois pièces du maître enlevées à la plume ou au lavis à l'encre de Chine.*

<sup>20</sup> J.S. RENIER (1874, p. 34-48).

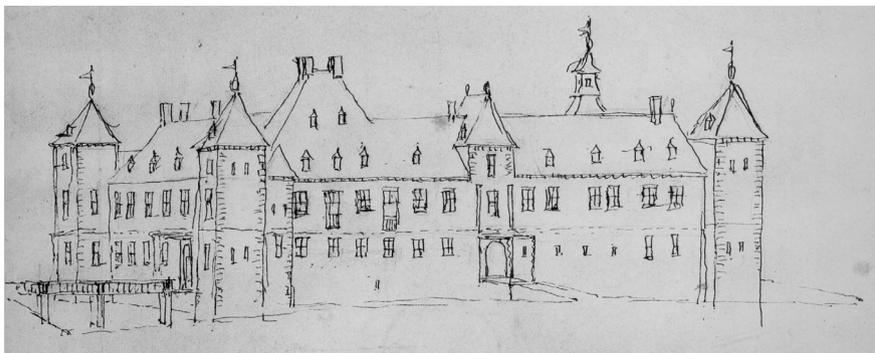
<sup>21</sup> [...] *le tout franchement fait, sans repentir aucun* (J.S. RENIER, 1874, p. 34).



a.



b.



c.

Fig. 1 – Englebert Fisen, dessins du château de Haltinne.

Liège, Musée des Beaux-Arts – La Boverie :

a. Dessin KD 239/275, cliché IRPA A117182 ;

b. Dessin KD 239/274, cliché IRPA A117181 ;

c. Dessin KD 239/273, cliché IRPA A117180.

© IRPA-KIK, Bruxelles.

jardins sont conformes à ceux que donne le deuxième dessin : deux petits pavillons carrés sous toitures à quatre pans à droite, pour marquer les angles du potager, auxquels répondent à l'extrême gauche deux pavillons de volume et silhouette comparables, un autre quasi au centre de la composition limitant le mur de la cour des communs. Un pont léger, porté par deux paires de piles apparentes, joint le château à ses jardins, dont on devine les surfaces étagées, structurées de parterres réguliers, la parcelle supérieure étant arborée. Une attention particulière est portée aux escaliers qui relie ces terrasses, encore plus détaillés dans le dessin suivant. Tout ceci est bien conforme à la description un peu postérieure des *Délices* dans la répartition des espaces, *jardin quarré, fermé de murailles*, lui-même surmonté d'une *haute terrasse ombragée par une étoile de charmille* et prolongé à l'ouest du château par un *beau potager*.

Le deuxième dessin (KD 239/274, 145 x 305 mm, cliché IRPA A117181 – fig. 1 b) resserre l'attention, en détaillant nettement les aménagements autour du château, représenté toujours de façon cohérente, et des dépendances, ici figurées en détail. Vers l'est, deux tours quasi jointives et symétriques ferment un long bâtiment surmonté d'une toiture à deux pans, rythmée par une dizaine de petites lucarnes. Deux grands porches cintrés séparent trois travées à droite et cinq à gauche, chaque travée comportant une porte surmontée d'un oculus ovale et d'une fenêtre rectangulaire. La cour des communs<sup>22</sup> est fermée par un mur dont chaque angle est marqué par un pavillon carré, un portail ouvre à l'ouest sur les jardins et une légère rampe conduit à l'avant-cour dont le centre est creusé d'un grand bassin octogone, carré à coins coupés, et dont l'accès vers la route est cantonné de deux puissants piliers moulurés, dessinés avec précision. Un fossé marque là la limite du domaine, enjambé par un petit pont et prolongé, au tout premier plan du dessin, en longeant un mur de soutènement scandé de huit arcades surbaissées. Ce fossé fait ensuite un coude à angle droit pour continuer à s'écouler vers l'est (et le spectateur), surmonté à nouveau d'un petit pont à une arche. Le dessin montre de façon plus précise les nombreux pavillons de jardin, dont l'un, à gauche, malheureusement à l'endroit le plus abîmé du papier, semble largement percé par un arc en plein cintre au rez-de-chaussée, puisqu'il s'étend sur deux niveaux, sans doute avec un escalier pour unir jardin et

---

<sup>22</sup> Sur le sol de la cour sont tracés des lignes dont nous n'avons pas pu identifier clairement la signification, peut-être une charrette à deux roues ?

terrasse. Quant au pavillon qui marque l'angle sud-ouest du jardin haut, il est entièrement ouvert car sa toiture repose sur les murs de clôture et sur un simple pilier vers l'intérieur. Ceci rejoint la description des *Délices de jolis apprentis couverts en pavillon*, ainsi qu'un élément qui apparaît peu, à gauche du dessin, et est déjà présent dans le dessin précédent : la *vaste niche de maçonnerie*, qui correspond au grand arc en plein cintre, ouvert dans la muraille méridionale entre les deux pavillons symétriques.

Le troisième dessin (KD 239/273, 135 x 255 mm, cliché IRPA A117180 – fig. 1 c) ne figure que le château et ses deux ponts d'accès, perçus d'un point de vue légèrement déporté vers le sud-est, qui permet d'observer la façade méridionale. Les deux accès sont des ponts levis (les glissières sont bien indiquées au-dessus du porche d'entrée), le pont de gauche donnant sur une passerelle légère, dont on perçoit ici qu'elle repose sur trois paires de piliers (deux seules sont perceptibles sur les dessins précédents à cause de la perspective). Dans la figuration des parements, l'artiste marque la délimitation des maçonneries basses (en moellons) et hautes (en briques), soulignée sur la tour de gauche par un cordon, et il indique de façon un peu schématique à la fois la présence des consoles de pierre sous les corniches et des anglées de pierre sur beaucoup d'arêtes des corps de bâtiments, même détaillées de-ci de-là sous forme de chaînages en besace. Tout ceci suppose que ces éléments étaient perceptibles à l'époque sous les traitements de surface des façades. Les nombreuses baies sont esquissées en fenêtres à deux ou quatre jours, sans qu'il soit possible de préciser si les traverses et croisées sont de bois ou de pierre, à l'exception de deux « portes-fenêtres » dont la partie inférieure paraît un « balcon » léger. En plus, beaucoup de petits rectangles évoquent des fentes de lumière ou d'aération – il faut noter qu'aucune de ces ouvertures n'est dessinée avec un encadrement de pierre distinct. Les toitures sont bien représentées, hérissées de petites lucarnes, parfois sur plusieurs niveaux pour les plus hauts versants, et de cheminées réparties sans régularité. Des quatre tours d'angle, celle du nord-ouest se distingue par un clocheton percé d'ouïes qui fait penser à une logette de guetteur. Toutes ces tours sont surmontées de girouettes composées d'un bulbe étiré sous un drapelet triangulaire, couronnements plus élaborés que ceux du pavillon au-dessus du porche.

## LE DESSIN DE REMACLE LE LOUP

Le point de vue adopté par l'artiste est ici (fig. 2) plus élevé que dans les trois dessins d'E. Fisen, offrant dès lors plus de détails sur les sols des jardins, et situé franchement au nord-ouest de l'ensemble castral, ce qui permet de percevoir la façade septentrionale du château, aveugle entre les deux tours percées de façon symétrique. Le dessin est très soigné, plusieurs valeurs de lavis ombrant les volumes et marquant les eaux, dans lesquelles se reflètent joliment les bâtiments. Le paysage de champs et de bois est largement tracé, quelques constructions éparses à l'arrière-plan, des alignements d'arbres au-devant, une drève s'éloignant vers le sud et le hameau de Hautbois. La grande façade orientale du château est très comparable à celle que présentent les dessins antérieurs, jusqu'aux détails des baies et des lucarnes, de la distinction entre maçonneries basses et hautes dans les parements, et des chaînages d'angles des



Fig. 2 – Remacle Le Loup, *Vue du château de Haltine comté de Namur, en Condros*, qui a servi de base à la gravure illustrant les *Délices du Pays de Liège* ; le château dans ses douves, ses jardins et ses dépendances s'inscrivent dans le paysage doucement vallonné, marqué par des alignements d'arbres, avec une drève s'étirant vers le sud.

© Ville de Liège, Bibliothèque Ulysse Capitaine, IV.444.

tours. Il n'en va pas de même des communs, nettement plus étirés ici, jusqu'aux deux tours de l'est : la longue façade comporte certes deux grands arcs cintrés, ici jumelés par une colonne axiale, mais le nombre d'ouvertures est bien supérieur et leur rythme plus complexe, avec huit travées complètes, percées de bas en haut d'une porte, d'un oculus ovale et d'une baie carrée, chaque travée étant largement espacée de la suivante avec une petite fenêtre carrée au rez-de-chaussée – un trait horizontal indique sans doute un changement de parement, moellonnage de pierre sous maçonnerie de brique. L'avant-cour est présentée avec les mêmes éléments, entrée flanquée de socles oblongs (ayant peut-être perdu leurs piliers), bassin octogonal, mur de soutènement creusé d'arcades vers l'est, mur de séparation avec les dépendances entre deux pavillons, les deux cours étant ici figurées au même niveau. Au sud du château s'étend le beau jardin aux parterres réguliers ornés de broderies, centrés sur des *statues de pierre* dressées sur leurs socles, un petit *if* marquant chaque angle des compartiments, pour reprendre les termes de la description des *Délices*. Les murs qui entourent ces parterres, couverts de végétaux palissés, conduisent vers l'angle sud-ouest à une grande arcade qui ouvre le pavillon tour assurant peut-être le passage vers la terrasse haute et ses *charmilles* – le château masque ici les escaliers aux rampes variées que détaillent deux des dessins d'E. Fisen. Le pavillon de l'angle sud-ouest de la terrasse haute apparaît aussi entièrement ouvert, des piliers soutenant la toiture à quatre pans. Un long mur droit palissé semble unir cette terrasse au potager occidental, dont on ne perçoit à droite que quelques parterres à broderies, des haies en charmilles et deux pavillons, dont l'un est à nouveau clairement ouvert sur ses deux faces. Le corps des communs masque le jardin du sud-est, quelques bâtiments sans ordre marquant l'extrémité gauche du dessin. De façon générale, les figurations de R. Le Loup sont toutes comparables à celles d'E. Fisen, à l'exception notable de la longue façade des communs, celle dessinée ici étant plus proche de la configuration actuelle de ces bâtiments, manifestement souvent remaniés au fil des siècles.

## LES JARDINS RÉGULIERS DE HALTINNE

La notice de l'inventaire des *Parcs et jardins historiques de Wallonie*<sup>23</sup> est majoritairement consacrée aux aménagements paysagers remarquables qui ont pris la place, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des grands « jardins réguliers » qui embellissaient le domaine et dont peu de traces matérielles subsistent aujourd'hui. Trois sources permettent d'en comprendre l'organisation raffinée, la description de P.-L. de Saumery (reprise en annexe), les quatre dessins du XVIII<sup>e</sup> siècle décrits ici et la carte détaillée de J. de Ferraris qui conforte leur lecture. On accède au domaine par le nord-est, dans une avant-cour simplement ornée d'un grand bassin à pans coupés. Face au visiteur s'étire par-dessus ses douves la longue façade du château, cantonnée de tours, où le logis est marqué par une plus ample toiture. Sur la gauche, un mur ferme la cour des communs, entre deux pavillons – de cette cour, un portail s'ouvre sur les jardins, mais l'hôte de marque y accédait certainement par le château, dont le vestibule traversant l'aile sud donne directement sur le pont levis menant aux parterres réguliers, que prolonge vers l'horizon une longue allée, montrée par la carte de J. de Ferraris comme bordée de deux alignements d'arbres en quinconce vers le hameau de Hautbois. Le jardin est composé de parterres ornés de broderies et de grandes *statues*, cantonnés *d'ifs*, et il est entouré de murs couverts de végétaux palissés. La *niche de maçonnerie peinte en perspective* est-elle dans l'axe de cette composition, avec le *jet d'eau*, le *bassin*, les *niches et charmilles* décrits dans les *Délices*, ou déportée vers l'arrière des dépendances ? La carte montre derrière celles-ci une composition de parterres, mais une ordonnance axée paraît plus probable. Des *appentis ouverts en pavillons et ornés de peintures* animent les longs murs palissés. Pour accéder à la terrasse haute, le visiteur peut gagner l'angle le plus éloigné des parterres à broderies, où un pavillon tour unit les deux niveaux, ou revenir vers le château, en face duquel des volées de marches, *superbe escalier de pierre*, aux rampes contrariées permettent d'accéder à la terrasse ou au potager occidental largement dessiné – à l'extrémité duquel il perçoit à nouveau la symétrie de deux pavillons en appentis. S'il gagne la terrasse haute, dont l'angle sud-ouest comporte encore un pavillon ouvert, il sera rafraîchi par les cheminements ombreux d'une étoile de charmilles qui est bien tracée sur la carte de J. de Ferraris.

---

<sup>23</sup> Voir n. 4.

L'aménagement de ces jardins a été rapporté souvent au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>, mais ils ont probablement été remaniés à de nombreuses reprises. En conclusion, on est frappé par la maîtrise des différences de niveaux et des cheminements qui les rattrapent, ainsi que par le grand nombre de pavillons, sept au moins, sans la niche – pavillons qui articulent les tracés et les angles. On peut penser, bien qu'il soit sans commune mesure ni comparaison directe, au site abbatial de Floreffe hérissé de nombreuses tours et tourelles aux couronnements plus complexes.

## PERSPECTIVES DE RECHERCHES SUR LE CHÂTEAU

Entre les dessins et gravure de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et nos jours, plusieurs campagnes de transformations ont modifié l'enveloppe extérieure du château, l'aspect initial de la cour intérieure nous échappant par manque de figurations anciennes. Il est aujourd'hui malaisé de distinguer et de dater ces différentes phases de travaux, qui ont tous été dans le sens d'une plus grande ouverture des façades, qui se voulaient au départ quasi fortifiées donc assez fermées, et dans la recherche d'une apparence plus classique et plus régulière. L'un de ces chantiers a dû avoir lieu au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, que l'on peut mettre en rapport avec certains décors stuqués. Th. Bouvy Coupery de Saint-Georges<sup>25</sup> le date d'après 1806, année d'arrivée du couple Goer-Goer – mais le mariage entre Charles-Ferdinand-Marie de Goer de Herve et sa cousine Marie-Anne-Lambertine de Goer de Herve remonte à l'automne 1787<sup>26</sup>... C'est sans doute à cette phase de travaux que fait allusion Ph. Vander Maelen<sup>27</sup> en 1832.

---

<sup>24</sup> Th. BOUVY COUPERY DE SAINT-GEORGES (1975, p. 53-55), dont les arguments historiques sont repris par N. DE HARLEZ DE DEULIN (2005, p. 168).

<sup>25</sup> Th. BOUVY COUPERY DE SAINT-GEORGES (1975, p. 49-51) se base sur les armoiries du couple Goer-Goer, qui hérite du domaine à cette date, mais les stucs montrent les partitions de *Zémire et Azor* d'André-Modeste Grétry, opéra créé en 1771, et de *Tom Jones* d'André-Danican Philidor, des années 1765 (avec un « Hallali » qui est resté célèbre comme musique de chasse), deux références musicales qui incitent à vieillir un peu ces travaux – il est peu probable que sous l'Empire, on ait évoqué de la musique d'Ancien Régime... Une datation vers 1780-1790 serait plus conforme à l'analyse stylistique des stucs évoquée à la note 5.

<sup>26</sup> E. POSWICK (1873, p. 14) donne toutes les précisions voulues sur les biographies de ces personnages.

<sup>27</sup> Ph. VANDER MAELEN (1832, p. 126) : *Au village de Haltinne, on remarque un ancien château fort, entouré d'eau. Ce château, dont la forme présente un superbe carré, appartient à M. le comte Ferdinand de Lynden : deux ailes ont été restaurées à la moderne*, ce que l'on peut interpréter comme « néoclassicisées ».

- Fig. 3 – Cartes postales anciennes, début du XX<sup>e</sup> siècle (collections de l'ASBL « Pierres et Marbres de Wallonie », Naninne) :
- a. Façade orientale d'arrivée, présentant malgré la diversité des châssis un aspect globalement homogène des baies, à piédroits et linteaux droits, mais plusieurs d'entre elles sont feintes, dans la tourelle sud-est, perceptible à travers les branches, les cinq fenêtres à droite du porche d'entrée, ainsi que l'oculus droit au-dessus de celui-ci ; l'appareil de moellons transparait sous un badigeon foncé, les joints des briques sont bien apparents et les chaînages d'angles des tours bien marqués ; le pont surmonte l'actuelle arche en pierre (envoi daté de 1920) ;
  - b. Façade méridionale, sur les jardins, d'apparence régulière avec fenêtres cintrées à clés au premier niveau et à linteau droit au second ; tous les châssis sont à la française avec croisée de bois bien marquée et petit bois, et le pont-levis est relevé ; les appareils de maçonneries de moellons et de briques sont perceptibles sous le badigeon d'uniformisation (Éditions Groyne, Namêche, envoi daté de 1911) ;
  - c. Perspective de la même façade, d'aspect plus sombre, les deux travées à droite de la porte d'accès sont dotées de bacs à persiennes ou à volets et de glissières pour ceux-ci (Éditions Nels, Bruxelles, non envoyée).

La lithographie d'A. Vassé, datée de 1844, présente une avant-cour à allée axiale depuis une grille cantonnée de lourds piliers et de murs bas aux tracés curieusement chantournés. La grande façade orientale du château est figurée comme régulièrement percée de nombreuses fenêtres, y compris à droite du portail, parement que les dessins antérieurs montraient ponctué de rares petites ouvertures. Or, le percement des fenêtres actuellement visibles dans cette partie est rapporté par tous les auteurs à 1913<sup>28</sup>... Il est certes probable que d'autres modernisations ont eu lieu vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>, quand la grille monumentale a été installée et le pont levant d'accès remplacé par une arche de pierre, à l'époque de Gustave Dumont. Enfin, un grand « rafraîchissement » des façades a été effectué peu avant la Première Guerre mondiale<sup>30</sup>. On peut à partir de cette période se baser sur des photographies dont certaines, parfois reproduites en cartes postales.

---

<sup>28</sup> Th. BOUVY COUPERY DE SAINT-GEORGES (1975, p. 41) : *elles ont été faites en 1913, lors de l'aménagement d'anciennes écuries en loge de concierge*, cette datation étant reprise dans les descriptions postérieures.

<sup>29</sup> Ainsi, le guide de Jean D'ARDENNE (1903, p. 5) décrit le *village de Haltinne, qui conserve un ancien château fort en quadrilatère, entouré de fossés, restauré et modernisé*.

<sup>30</sup> Feu M. A. Lamarche nous a confirmé que ces travaux avaient été effectués en 1913 par sa grand-mère.



a.



b.



c.

Celles présentées ici (fig. 3 a-c) permettent d'observer que certaines baies sont feintes, les tracés des tours, appuis, piédroits et linteaux, des châssis blancs et des vitres sombres étant peints à même la pierre ou la brique. Ceci conduit à interpréter avec prudence les dessins et figurations antérieurs à la photographie ! Des fausses fenêtres sont toujours bien visibles sur la face orientale de la tour sud-est (fig. 5 a-b), ainsi que de vagues traces d'oculi ovales sur la façade occidentale. Les travaux de 1913 n'auraient donc consisté en quelque sorte qu'à matérialiser les baies déjà présentes comme un projet dessiné en grandeur réelle. La question des traitements de surface est délicate à aborder et nécessiterait une étude approfondie de la stratigraphie des badigeons (voire des enduits légers), un simple examen visuel permettant de discerner des couches de teintes très variées, blanc, jaune, rouge voire rose. Certaines cartes postales (fig. 3 a-c) évoquent un badigeon d'uniformisation sur les pierres du premier niveau et sur les briques sus-jacentes, de couleur apparemment soutenue – les harpages des fenêtres sont rectifiés par la peinture en piédroits réguliers, mais les chaînages des angles, en pierres claires, sont laissés apparents. Les travaux d'avant-guerre ont consisté notamment, outre le percement des fenêtres, en un badigeonnage d'un rouge très fort, qui a été plus loin dans la rectification des tracés, en transformant les harpes d'angles en « pilastres droits »<sup>31</sup> – des traces nettes en subsistent encore (fig. 5 b). Il semble qu'aucune grande campagne n'ait été entreprise depuis un peu plus d'un siècle pour rafraîchir les façades du château, dont l'aspect rose pâle (fig. 4 a-b) résulte dès lors de l'éclaircissement d'un rouge soutenu, aujourd'hui délavé. Il reste donc bien des recherches à effectuer pour comprendre en détail l'évolution de ce remarquable ensemble patrimonial au fil des siècles<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> Ici aussi, feu M. A. Lamarche nous a fait part de ses souvenirs personnels, très précis en matière de couleurs, et nous a montré des photographies de famille, datées de 1919, qui laissent bien deviner la peinture très couvrante et d'une valeur très foncée des façades, les clichés étant évidemment en noir et blanc.

<sup>32</sup> C'est un plaisir de remercier ici toutes les personnes qui nous ont aidé pour cette modeste recherche. Régine Remon nous a autorisé l'accès aux riches fonds du Cabinet des estampes et dessins de la Ville de Liège et Grégory Desauvage nous a fort aimablement facilité la consultation des trois dessins ici décrits. Christine Maréchal nous a communiqué le cliché du dessin de Remacle Le Loup. Jean-Louis Javaux nous a fait part avec sa libéralité habituelle de toutes les données qu'il a rassemblées sur le château de Haltinne. Nous avons pu discuter du contexte des dessins avec Pierre-Yves Kairis, incontestablement meilleur connaisseur du milieu artistique liégeois ancien. Feu le comte André Lamarche nous a ouvert les portes de son château et nous a montré des archives photographiques familiales inédites. Enfin, Monique Merland a encadré la préparation de l'article avec la rigueur indispensable et la patiente bienveillance qui caractérisent toutes ses démarches.



a.



b.

Fig. 4 – **a.** Façade d'arrivée, présentant un aspect pastel, aux parements briques et pierres doucement teintés d'un coloris qui oscille entre rose et jaune pâle, sous les toitures anciennes d'un gris violacé (juillet 2005) ;  
**b.** Façade sur jardins, aux matériaux plus tranchés, avec les traces de glissières du pont-levis de part et d'autre de la fenêtre surmontant la porte d'accès (octobre 2009).

© Francis Tourneur.



Fig. 5 – **a.** Tour sud-est du château, au chromatisme hésitant entre rose et jaune, avec les deux baies peintes des étages (juin 2009) ;

**b.** Détail de la face orientale de celle-ci, où les traces de peinture d'un rouge soutenu sont bien perceptibles sur les chaînages d'angles, qui devaient être strictement rectifiés par cette couleur sombre ; deux petites baies bouchées transparaissent autour de la fenêtre feinte supérieure ; une lézarde souligne le chaînage de gauche, créant un effet d'ombre (juillet 2005).

© Francis Tourneur.

## DESCRIPTION DU DOMAINE PAR P.-L. DE SAUMERY

*Le château de Haltine*<sup>33</sup>.

*Au milieu des Bois, qui bordent la Meuse entre Namur & Hui, on trouve plusieurs campagnes riantes & cultivées, dont l'aspect est plus agréables que celui des Païs les plus fertiles, telle est la situation du Château de Haltine, à une égale distance entre ces deux Villes au fond d'une Vallée très spacieuse & toute entourée de bois, qui malgré son amenité lui donnent un air de solitude, capable de relever les beautés de ce brillant Edifice. Ses Avenües plantées de Maroniers d'Inde, conduisent à une avant-Cour découverte, d'où l'on traverse un large Fossé revêtu de pierre & plein d'eau, pour entrer dans une grande Cour quarrée, que bordent divers Bâtimens de commodité : on y voit à gauche un beau corps de Logis accompagné de deux ailes, qui embrassent une petite Cour pavée de pierre de taille ; de là on passe dans un Vestibule percé de deux Portes, & communiquant aux Etages superieurs par un très-bel Escalier à Balustrade de pierre, au haut duquel est un autre Vestibule, orné de peintures & d'une Chapelle fort propre ; ce Vestibule communique à un grand nombre d'apartemens distribués, tout autour de lui, que sur de longs Corridors clairs & bien disposés. Ce beau Bâtiment fait face du côté du Sud-Est à un magnifique Jardin quarré, fermé de murailles, dont les Angles sont marqués par de jolis appentis, couverts en Pavillon & ornés de peintures, qui font un coup d'œil charmant. Au fonds, dans le milieu est une vaste Niche de maçonnerie peinte en perspective, qui fait face à un jet d'eau, sortant d'un beau Bassin entouré de Niches & Berceaux de Charmille, & placé entre deux autres pièces d'eau : de ce jardin, qui est orné de Statües de pierre & d'Ifs, on monte par un superbe Escalier de pierre, à une haute terrasse ombragée par une Etoile de Charmille, d'où l'on descend par une autre face du même Escalier dans un beau potager, qui borde le corps de Logis du côté de l'Occident. La Terre de Haltine avec ses dépendances appartient à Monsieur de Ghoer de Herve, dont nous avons parlé dans notre troisième Volume.*

---

<sup>33</sup> P.-L. DE SAUMERY, 1743/1971, t. IV, p. 444-445.

## BIBLIOGRAPHIE

Jean D'ARDENNE, *L'Ardenne, guide du touriste et du cycliste*, Bruxelles, Charles Rozez, 1903.

Thérèse BOUVY COUPERY DE SAINT-GEORGES, *Haltinne*, dans *La Maison d'Hier et d'Aujourd'hui*, 28, 1975, p. 24-57.

Philippe FARCY, *100 châteaux de Belgique connus et méconnus*, vol. 3, Bruxelles, Aparté, 2004, [*La marche forcée de Haltinne vers la célébrité*, p. 158-159].

Fabrice GIOT, *Stuc et stucateurs en Belgique. Première approche historique et stylistique*, Liège, CRMSE, 2017, (Dossier de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, 16).

Nathalie DE HARLEZ DE DEULIN (coord.), *Parcs et jardins historiques de Wallonie, vol. 6, arrondissement de Namur*, Namur, Région wallonne, 2005, (Inventaires thématiques).

Jacques HENDRICK, *La peinture au pays de Liège, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Liège, Perron-Wahle, 1987.

Philippe JACQUET & Françoise JACQUET-LADRIER, *Comté de Namur III, mairie du Feix, baillage de Samson, prévôté de Poilvache*, dans Jean-Marie DUVOSQUEL (éd.), *Albums de Croÿ*, t. XVI, Bruxelles, Crédit communal, 1989.

Jean-Louis JAVAUX, *Haltinne*, dans Luc Francis GENICOT (éd.), *Le grand livre des châteaux de Belgique, vol. 2, Châteaux de plaisance. Manoirs, demeures classiques et résidences d'été*, Bruxelles, Vokaer, 1975-1977, p. 128-129.

Jean-Louis JAVAUX, *Gesves, Haltinne, le château-ferme*, dans Jacques DEVESELEER (éd.), *Le patrimoine exceptionnel*, Namur, DGATLP, Division du Patrimoine, 2004, p. 538-540.

Pierre-Yves KAIRIS, *Les tableaux d'Englebert Fisen peints pour la collégiale Saint-Paul de Liège*, dans *Trésor de Liège – Bulletin trimestriel*, 47, 2016a, p. 8-12.

Pierre-Yves KAIRIS, *Encore Fisen ! Une Charité de sainte Élisabeth déposée au Trésor*, dans *Trésor de Liège – Bulletin trimestriel*, 49, 2016b, p. 5-9.

René LESUISSE, *Tableaux et sculptures des églises, chapelles, couvents et hôpitaux de la ville de Liège avant la Révolution*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, XIX, 1956, p. 181-277.

Berthe LHOIST-COLMAN & Pierre COLMAN, *Recherches sur Englebert Fisen, peintre liégeois*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, 9, 1978, p. 226-227.

Christine MARÉCHAL, *Le jardin des délices de Remacle Leloup. Dessins et lavis du pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Liège, Éditions du Perron, 2010.

Constant PIRLOT (dir.), *Le patrimoine monumental de la Belgique, vol. 5, Province de Namur; arrondissement de Namur*, Bruxelles, Ministère de la Culture française, Liège, Solédi, 1975, [notice sur le château de Haltinne aux p. 310-312].

Eugène POSWICK, *Histoire biographique et généalogique de la noblesse limbourgeoise*, t. I, Liège, Grandmont-Donders, 1873.

William RAMACCIOTTI & Pierre-Yves KAIRIS, *Un tableau d'Englebert Fisen peint pour Lambert de Liverlo : Hercule et Omphale*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 115, 2010-2011, p. 309-349.

J.S. RENIER, *Catalogue de dessins d'artistes liégeois d'avant le XIX<sup>e</sup> siècle possédés par l'Académie des Beaux-Arts et la Bibliothèque de l'Université*, Verviers, Remacle, 1874, [notice sur Englebert Fisen aux p. 34-48].

Pierre-Lambert DE SAUMERY, *Les délices du pais de Liège ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, Liège, Everard Kints, 1743 (réimpression anastatique, Bruxelles, Libro-Sciences, 1971).

Philippe VANDER MAELEN, *Dictionnaire géographique de la province de Namur*, Bruxelles, Établissement géographique, 1832.



**JACQUES DE HEUSY (1719-1785),  
AGENT ET PRÉPOSÉ DES ÉTATS DE  
LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE,  
DIPLOMATE ET PHILANTHROPE**

par Damien GRÉAUME

**AVANT-PROPOS**

La principauté de Liège connut une histoire mouvementée sur le plan des relations internationales au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle entra à de nombreuses reprises en conflit avec les Pays-Bas autrichiens tant pour des questions douanières et commerciales que pour des différends territoriaux. Plusieurs ouvrages ont mis en avant le rôle joué par Jacques de Heusy auprès du gouvernement de la principauté dans les tensions qui l’opposèrent à ses voisins<sup>1</sup>. La carrière de ce grand commis au service des États de la principauté de Liège couvre une période de plus de quarante ans qui s’échelonne sur les règnes de quatre princes-évêques : Georges-Louis de Berghes, Jean-Théodore de Bavière, Charles-Nicolas d’Oultremont et François-Charles de Velbrück. Dans ces divers travaux, l’homme apparaît sous de multiples facettes ; on le connaît comme un influent diplomate mais aussi comme un conseiller renommé pour ses avis et également comme un philanthrope à l’origine de plusieurs projets destinés à développer l’enseignement à Liège et trouver un remède aux problèmes sociaux de l’époque. Le nom de Jacques de Heusy se rencontre dans de multiples études souvent liées à l’histoire des relations internationales

---

<sup>1</sup> HÉLIN É., *Liège et Bruxelles : de la rivalité à la symbiose* in HASQUIN H. (dir.), *La Belgique autrichienne, 1713-1794. Les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d’Autriche*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1987, p. 448 ; CROUSSE F., *Études sur les voies de communication de l’Ancien Pays de Liège durant le Moyen Âge et la période moderne*, Bruxelles, A. Cnophs, 1879, p. 28 ; JOZIC D., *Liège entre guerre et paix : Contribution à l’histoire politique de la Principauté de Liège (1744-1755)*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2013, p. 201 ; DUBOIS S., *Les bornes immuables de l’État : la rationalisation du traité des frontières au siècles des Lumières (France, Pays-Bas autrichiens, Principauté de Liège)*, Courtrai, UGA, 1999, p. 106-117, 137-141.

de la principauté au XVIII<sup>e</sup> siècle comme l'attestent plusieurs mémoires concernant le traité conclu entre la France et Liège le 24 mai 1772. Les négociations que Heusy mena pour assurer aux Liégeois une libre communication avec la France de 1767 à 1772 sont parfaitement connues<sup>2</sup>. Malgré son rôle important dans le domaine de la diplomatie, aucune biographie complète n'a jamais été écrite sur le personnage<sup>3</sup>. Certaines parties de sa vie demeurent peu connues. Les débuts de sa carrière au service des États et ses actions dans le domaine économique n'ont été abordés que de manière incomplète. Nous savons qu'il occupait de hautes fonctions dans l'administration de la collecte des impôts en sa qualité d'agent et de préposé des États. Mais aucune étude ne s'est véritablement intéressée aux devoirs et aux finalités de cette fonction. L'objectif de ce mémoire sera donc de compléter la biographie de ce personnage hors du commun. Nous nous attacherons avant tout à sa carrière en tant qu'agent et préposé des États de Liège. Ses négociations diplomatiques avec la France et les Pays-Bas autrichiens occuperont aussi une place importante. Nous essaierons de donner une vision complète de la vie et de la carrière du personnage grâce aux divers travaux et sources consultés.

Cet ensemble documentaire se révèle assez important pour réaliser ce type de travail. Les Archives de l'État à Liège comportent de nombreux documents qui peuvent nous renseigner sur le sujet. Il convient de mentionner aussi les archives du comte d'Oultremont conservées au château de Warfusée. Elles recèlent l'importante correspondance de Jacques de Heusy lorsqu'il était à Paris pour négocier le traité de 1772 entre la France et la principauté. Nous avons également consulté au ministère des Affaires étrangères à Paris la correspondance diplomatique échangée entre Liège et la France, les Archives générales du Royaume à Bruxelles, les manuscrits de l'Université de Liège ainsi que les manuscrits de la bibliothèque communale de Liège. Les sources concernant sa famille

---

<sup>2</sup> YLLIEF Y., *Saint-Hubert et la diplomatie liégeoise : contribution à l'étude du règne de Charles-Nicolas d'Oultremont*, mémoire de licence en Histoire, inédit, ULg, année académique 1962-1963 ; MARÉCHAL C., *Contribution à l'histoire des relations diplomatiques entre la France et la Principauté de Liège : le traité de 1772*, mémoire de licence en Histoire, inédit, ULg, année académique 1975-1976 ; MISSON J.-S., *Politique extérieure et diplomatie liégeoise sous Charles-Nicolas d'Oultremont (1764-1771)* in *AHL*, t. 32, 2002, p. 13-144 ; PARTHOENS D., *La politique intérieure du Prince-Évêque François-Charles de Velbrück (1772-1784)* in *AHL*, t. 34, 2004, p. 1-174.

<sup>3</sup> On peut mentionner l'article de Xavier de Ghellinck Vaernewynck qui dresse un portrait de Jacques de Heusy et résume les principales actions que le chevalier a effectué au cours de sa vie. Mais l'auteur ne propose pas beaucoup d'éléments nouveaux sur ce personnage. DE GHELLINCK VAERNEWYNCK X., *Propos généalogiques autour d'un beau portrait : Jacques de Heusy in Le Parchemin*, n° 273, mai-juin 1991, p. 1-19.

sont peu abondantes. Le fonds de famille aux Archives de l'État à Liège est des plus minces. Nous consacrerons tout de même quelques pages aux origines de Jacques de Heusy.

La première partie de ce travail sera consacrée à la présentation des devoirs attachés au poste de préposé et d'agent des États et aux origines de la carrière de Jacques de Heusy. La création de la charge de préposé remonte au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, suite à une grande réforme fiscale de l'État liégeois. En plus de la surveillance des employés de l'État, ces fonctionnaires devaient fréquemment réaliser des tournées dans les quartiers de la principauté pour inspecter les bureaux de perception de l'impôt du 60<sup>e</sup> denier<sup>4</sup>. Cette institution demeure mal connue au XVIII<sup>e</sup> siècle et on ne mesure pas bien non plus les contours de la mission d'agent des États que Heusy exerça. Mais il semble que les préposés remplissaient une mission de conseiller pour les États sur de nombreux problèmes économiques au cours de leur carrière. Dans ce mémoire, nous essaierons donc de nous concentrer sur cet aspect et de tenter d'examiner le rôle de l'agent et des préposés sur ces différents problèmes qui concernaient essentiellement des questions douanières. Des distinctions seront faites entre les fonctions liées au poste d'agent et de préposé à la collecte des droits de l'État que Jacques de Heusy cumula<sup>5</sup>.

Dans le deuxième chapitre, nous nous pencherons sur les conseils et les interventions des préposés dans la politique douanière des États. Pour cela, nous analyserons plusieurs problèmes économiques et douaniers dans lesquels les préposés jouèrent un rôle. Ils concernent des domaines aussi variés que l'industrie drapière, le développement des voies de communication dans la principauté, les taxes sur le brandevin ou la métallurgie. Il s'agira aussi de déterminer qu'elles étaient les idées principales de Jacques de Heusy en matière de politique économique. En effet, les travaux qui ont été réalisés sur ce personnage ne donnent pas toujours une information claire sur ses idées en matière de politique. Bien qu'il incitât vivement les États à prendre des mesures protectionnistes pour les manufactures liégeoises, il fut parfois désigné comme étant un physiocrate à cause de l'importance qu'il attachait au développement de l'agriculture<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États aux marches de l'Empire : la principauté de Liège, 1688-1728*, Bruxelles, Crédit Communal, 1986, p. 86-87.

<sup>5</sup> Ibidem.

<sup>6</sup> Étienne Hélin lui attribue l'appellation de physiocrate dans un article. HÉLIN É., *Il y a deux siècles, un premier diagnostic du malaise de l'économie liégeoise* in *La Vie wallonne*, t. 48, 1974, p. 99-104.

Dans la troisième partie, nous nous concentrerons sur la mission diplomatique que Jacques de Heusy effectua à Paris de 1767 à 1773. Nous reviendrons sur le déroulement des négociations, puis nous dresserons un aperçu de ses réseaux à Paris et à Liège. Enfin, nous nous pencherons sur son attitude pendant l'élection épiscopale de 1772 qui vit l'avènement de François-Charles de Velbrück.

Pour terminer, nous évoquerons la longue rivalité qui opposa Jacques de Heusy au prince-évêque Velbrück. Nous retracerons les différents aspects de ces affrontements qui se poursuivirent jusqu'à la mort des deux protagonistes, respectivement en 1784 et 1785. Ensuite, nous nous intéresserons à un autre réseau de Jacques de Heusy, les milieux artistiques et intellectuels à Liège. Enfin, nous terminerons ce chapitre en abordant les différents projets qu'il consigna dans plusieurs mémoires, au cours des années 1770, pour améliorer l'enseignement à Liège et assurer la prise en charge des déshérités.

## LES ORIGINES ET LA FAMILLE DE JACQUES DE HEUSY

Nous connaissons les origines de Jacques de Heusy malgré la rareté des sources. Né le 24 mai 1719 dans la paroisse Sainte-Véronique à Liège<sup>7</sup>, il est issu d'une famille d'artisans originaire du village de Heusy, dans le marquisat de Franchimont. Elle l'aurait quitté au cours du XVII<sup>e</sup> siècle pour venir s'installer dans la capitale principautaire. Le premier membre de la famille semble être arrivé à Liège vers 1620<sup>8</sup>. Jacques de Heusy et sa famille résidèrent pendant la plus grande partie du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la même demeure au sein de la paroisse Sainte-Catherine, près de la Meuse<sup>9</sup>. La famille jouissait d'un revenu confortable, même si peu opulent au regard des autres familles dont les membres accédèrent à la magistrature.

---

<sup>7</sup> AÉL, *Registres paroissiaux, Paroisse de Sainte-Catherine, actes de baptêmes*, Jacques de Heusy, p. 10, 19 mai 1719.

<sup>8</sup> MOREAU Y. *Les Bourgmestres de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle. Provenance et biographie sociale d'une aristocratie à la fin de l'Ancien régime, Anciens Pays et Assemblées d'États*, t. 78, Kortrijk-Heule, UGA, 1978, p. 50, 64 ; DE GHELLINCK VAERNEWYNCK X., *op. cit.*, p. 1-19.

<sup>9</sup> Nous pouvons noter que la famille de Heusy habitait non loin de la maison d'un autre employé des États, le receveur des États, Jean de la Tour. GILLES I., *Les demeures patriciennes et leur organisation intérieure à Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle : L'influence du modèle français*, thèse de doctorat en Histoire, Art et Archéologie, inédit, ULg, année académique 2011-2012, p. 91.

En 1762, la famille avait à son service deux domestiques et un valet. Son père, Jacques de Heusy, fut conseiller des finances et intime de l'électeur palatin Charles-Philippe. Il fut aussi major de Fragnée. Il décéda à quarante-cinq ans, le 12 mai 1732, dans la paroisse Sainte-Catherine<sup>10</sup>. On sait que Jacques de Heusy garda tout au long de sa vie des liens assez forts avec le milieu qu'avait fréquenté son père, à la cour de l'électeur palatin, Charles-Théodore, à Mannheim<sup>11</sup>. Ce dernier sembla avoir été au service de l'électeur palatin pendant un grand nombre d'années. En outre, il pouvait faire percevoir des droits de douanes à son profit par des employés sur un passage de la Meuse, situé à Vimmine, entre Maastricht et Ruremonde. En vertu d'une décision du prince électeur Charles-Philippe III, émanée le 11 juillet 1730, le père de Jacques de Heusy pouvait encaisser les droits sur tous les vins, fruits, fourrages mais pas sur les munitions de guerre<sup>12</sup>. Sa mère était Catherine de Grady, fille de Gilles de Grady. Il épousa Marie-Jeanne Lamine, fille de Léon Lamine, un greffier de justice. Les Lamine étaient une riche et ancienne famille patricienne liégeoise qui détenait plusieurs fabriques d'alun<sup>13</sup>. De cette union allait naître plusieurs enfants dont deux fils, futurs chanoines de Saint-Lambert<sup>14</sup>.

Le béguinage de Saint-Abraham reçut plusieurs donations de la famille au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Les dons continuèrent même après la mort de Jacques de Heusy, jusqu'en 1816<sup>16</sup>. Sa famille se lia aux Puissant, une dynastie de maîtres de forges de la région de Charleroi lorsque sa fille Marie-Catherine épousa à Liège, le 16 janvier 1781, Jean-André-

---

<sup>10</sup> AÉL, *Registres paroissiaux, Paroisse de Sainte-Catherine, actes de décès/sépultures*, p. 69.

<sup>11</sup> FAGNANT I. *Le Tribunal des XXII et l'abbé de Saint-Trond devant le conseil aulique. Contribution à l'étude du règne de Charles-Nicolas d'Oultremont*, Liège, Commission communale de l'histoire de l'Ancien Pays de Liège, Liège, 1967, p. 148.

<sup>12</sup> AMAÉ, Suppléments vol. 2., *Lettre de Jacques de Heusy au duc d'Aiguillon*, f. 261 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Liège, 1772.

<sup>13</sup> DE KERCKHOVE D., DE SCHAEZTEN N., *Les Lamine : généalogie, portraits, cadre de vie in Le Parchemin*, n<sup>o</sup> 348, novembre-décembre 2003, p. 408.

<sup>14</sup> L'ainé, Jean-Jacques, fils de Jacques de Heusy et de Marie-Josèphe Lamine, naquit le 23 octobre 1739. Il fit ses études à Reims comme son père mais aussi à Louvain et Cologne. Il obtint la prébende du prince Eugène-Hercule-Camille de Rohan et fut reçu comme chanoine gradué le 16 septembre 1763. Il devint prévôt de Notre-Dame de Maastricht le 10 septembre 1781 et eut pour coadjuteur Jacques-André-Joseph Puissant. Il mourut le 6 juillet 1796. Son frère cadet, Louis-Hyacinthe, naquit le 14 mai 1747. Il obtint le grade de licencié en droit et fut reçu en qualité de chanoine gradué le 25 juin 1772. Il mourut noyé dans le Rhin en octobre 1804. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 4, Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1871. p. 84, 92.

<sup>15</sup> *Le 7 août 1760 payé au registre du béguinage saint Abraham par Monsieur de Heusy agent et préposé à l'Etat huit florins et dix-sept pattars brabants pour la moitié*. AÉL, *Fonds de famille Heusy*, stock Heusy, f. 15 v<sup>o</sup>.

<sup>16</sup> *Le 31 octobre 1759 reçu de Madame Heusy un demi muid spelle rente hors de plus sans division echu a la saint André 1753 jusqu'à inclus 1758*. AÉL, *Fonds de famille Heusy*, stock Heusy, f. 12 r<sup>o</sup>.

Joseph Puissant<sup>17</sup>. Il hérita de la forge d'Aiseau en 1783 et des biens de sa première épouse. La famille continua ses activités dans le domaine de la forgerie. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les Puissant d'Agimont possédaient plusieurs hauts-fourneaux dans la région de Charleroi et de l'Entre-Sambre-et-Meuse<sup>18</sup>.

Les ouvrages et articles consacrés à Jacques de Heusy n'apportent guère d'éléments sur sa jeunesse. Nous savons seulement qu'il fit des études de droit à l'Université de Reims et qu'il fut reçu jurisconsulte le 10 juillet 1742<sup>19</sup>. Il commença sa carrière pour les États de Liège la même année lorsqu'il fut choisi comme agent et préposé à la collecte des droits.

## I. JACQUES DE HEUSY, LES PRÉPOSÉS ET LA COLLECTE DES DROITS DE L'ÉTAT

### *A. LES FONCTIONS DE L'AGENT ET DES PRÉPOSÉS*

#### **1. La collecte des droits de l'État**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une grande réforme a lieu dans l'administration de la perception des impôts dans la principauté de Liège. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la collecte de nombreux droits de l'État est entreprise par la ferme générale. Elle comprend le muid de braz dans la cité et ses faubourgs<sup>20</sup>, le soixantième, les impôts sur la soie, le tabac et le vin. Mais un déclin de la ferme générale s'amorce au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Leur suprématie est contestée et certains dénoncent leur corruption. En 1708, seul l'État tiers se montre favorable à l'affermage des impôts. Le chapitre

---

<sup>17</sup> DEREINE G., *Les Puissant de Marchienne-au-Pont et de Charleroi (1649-1848)*, Namur, G. Dereine, 1949, p. 143-144.

<sup>18</sup> *Ibidem* ; HALLEUX R., BOUCHARD A., *Cockerill : deux siècles de technologie*, Allier, Éditions du Perron, 2002, p. 28.

<sup>19</sup> AÉL., *États*, 1355, *Diplôme de jurisconsulte de l'Université de Reims pour Jacques de Heusy*, 10 juillet 1742, copie.

<sup>20</sup> Le muid du braz était un impôt qui se percevait sur les espèces de grains servant à la fabrication de la bière. L'impôt fut établi par les États à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Les meuniers devaient décliner la quantité de grains, leur qualité et leurs noms au comptoir général de Liège. Les grains étaient ensuite pesés par un commis et le meunier ou convoyeur se voyait décerné un billet « d'annoncement ». Ce billet certifiait que les marchandises avaient bien été déclarées au comptoir. DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 142-144.

cathédral et l'État noble se positionnent contre cette mesure. La perception des impôts revient alors à nouveau à l'administration des États de Liège<sup>21</sup>. Ce sont les commis et députés du Prince et des États qui organisent la perception de l'impôt. En outre, ils forment la seule juridiction habilitée à juger en première instance les causes relatives aux impôts<sup>22</sup>.

Un règlement des droits de la collecte fut édicté en février 1709 et complété par un autre règlement en 1713. Des postes de préposés et d'agent furent créés lors de la réforme fiscale en 1709. Ces employés occupaient une place très importante dans la collecte de l'impôt et y étaient aidés par un agent<sup>23</sup>. Les préposés devaient obéir aux conditions stipulées dans les règlements de 1709 et 1713<sup>24</sup>. Leurs missions comprenaient principalement la surveillance et l'organisation de la collecte des impôts. Pour cela, ils devaient chacun réaliser une visite de chaque quartier de la principauté pour inspecter les bureaux de perception chaque année<sup>25</sup>.

Le rôle le plus important des préposés était la lutte contre les fraudes aux conditions de l'impôt du soixantième denier. Lorsque les préposés prenaient leurs fonctions, le serment qu'ils devaient prononcer précisait bien ce point<sup>26</sup>. Mais une limite aux types de fraude qu'ils pouvaient prendre en charge était fixée. Les préposés devaient s'occuper des conflits relatifs aux marchandises en fraude dont les sommes étaient inférieures à 100 florins dans le cas de l'impôt du soixantième et inférieures à 30 florins pour les autres impôts<sup>27</sup>. Ce type d'infraction aux conditions de l'impôt du soixantième denier, du muid du braz et des autres impôts était traité durant les assemblées des commis et députés des États. Les sentences contre les coupables de fraude étaient décidées lors de ces séances<sup>28</sup>.

---

<sup>21</sup> Le soixantième était un droit de douane perçu sur les marchandises, à l'entrée ou à la sortie du pays. Il portait sur 1/66<sup>e</sup> de la valeur de la marchandise. DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 123 ; HARSIN P., *Études sur l'histoire économique de la principauté de Liège, particulièrement au XVIII<sup>e</sup> siècle* in *BIAL*, t. 52, 1928, p. 60-162 ; VAN SANTBERGEN R., *Naissance de l'impôt du soixantième dans la principauté de Liège (1649-1654)* in *AHL*, t. 24, n° 48, 1986-1989, p. 17-81 ; DEMOULIN B., *Les relations commerciales entre la France et la Principauté de Liège au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* in *AHL*, t. 25, n° 49, 1990-1991, p. 19-20.

<sup>22</sup> DUBOIS S., DEMOULIN B., KUPPER J.-L., *Les institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2012, t. 1, p. 281-287.

<sup>23</sup> DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 84 ; AËL, *États*, 929, 4 février 1709 ; 367, f. 201 r°-204 r°, 4 février 1709.

<sup>24</sup> AËL, *États*, 1351, *Devoirs des préposés*, 1783 ; 929, 4 février 1709 ; 367, f. 201 r°-204 r°, 20 janvier 1709.

<sup>25</sup> DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 77.

<sup>26</sup> AËL, *États*, 1351, *Commission de préposé pour Clément Plomteux*, 4 mars 1768.

<sup>27</sup> DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 86.

<sup>28</sup> AËL, *États*, 1351, *Devoirs des préposés*, 1783.

Les membres de la prépositure étaient également chargés de surveiller les autres employés à la collecte dans l'exercice de leur fonction. Ils devaient notamment veiller à ce qu'ils ne servissent plus que l'État et ne s'adonnassent pas au commerce<sup>29</sup>. Par ailleurs, ils devaient s'assurer de la rentrée des impôts dans les caisses de l'État et *veiller tant sur le caissier principal que sur celui des confiscations*.

Lorsque les préposés se rendaient aux Journées d'États pour y participer, ils devaient respecter des conditions précises, dictées par les États. Ils ne pouvaient entrer dans l'assemblée avant d'y avoir été appelés au préalable et devaient se retirer après avoir fait connaître leurs propositions. Lorsque l'assemblée commençait à débattre sur le problème, les préposés devaient donc avoir quitté la salle<sup>30</sup>.

## **2. Les visites des bureaux de perception des quartiers de la principauté**

### *Le déroulement des visites des bureaux*

La mission la plus importante des préposés à la collecte était la visite annuelle d'inspection des bureaux de perception du soixantième dans les quartiers de la principauté. Chaque année, ils avaient l'obligation d'effectuer une tournée de la totalité des bureaux de perception. Les États craignaient de voir les abus et les négligences s'accumuler chez les employés des bureaux qui ne seraient pas inspectés au moins une fois dans l'année par un des préposés. Ils devaient faire un rapport de leur tournée et celui-ci était examiné quinze jours après son retour par l'assemblée des commis et députés des États<sup>31</sup>.

---

<sup>29</sup> AÉL, *États*, 1351, *Devoirs des préposés*, 1783, *Recès de l'État de la noblesse du 19 novembre 1757* ; *Recès de l'État primaire du 14 décembre 1757* ; *Recès de l'État primaire du 16 décembre 1757*. L'interdiction de faire du commerce pour les employés à la collecte de l'État est renouvelée plusieurs fois. AÉL, 1345, *Recès de l'État tiers*, 20 février 1771 ; *État noble*, 23 février 1771 ; *État primaire*, 25 février 1771.

<sup>30</sup> AÉL, *États*, 1351, *Devoirs des préposés*, 1783.

<sup>31</sup> AÉL, *États*, 1351, *Devoirs des préposés*, 1783.

Ces tournées des bureaux avaient généralement lieu durant l'été et se pratiquaient pour chacun des quartiers de la principauté<sup>32</sup>. Un préposé voyageait à travers le quartier et inspectait un à un les bureaux de douane. Les visites de ces bureaux duraient en général entre une dizaine et une vingtaine de jours<sup>33</sup>. Lors de leur voyage, les préposés prenaient soin de dresser un état de leurs dépenses pour pouvoir être remboursés par les États. Cet état des dépenses prenait en compte le nombre de jours pendant lesquels étaient loués les chevaux et les dépenses en nourriture du préposé et des commis qui l'accompagnaient dans sa tournée.<sup>34</sup> Les préposés adressaient ensuite une supplique aux États pour obtenir une gratification pour leur mission. La plupart des demandes étaient reçues et acceptées après que les États eussent examiné l'état des dépenses faites par le préposé<sup>35</sup>.

### ***L'inspection des bureaux : évaluation des employés, de la rentabilité des bureaux et de l'état des routes et des bureaux***

Cette inspection permettait d'abord de vérifier le comportement et les capacités des commis, receveurs et contrôleurs à remplir leurs fonctions aux bureaux de perception. Dans leur rapport, les préposés consignaient la liste des bureaux qu'ils avaient visités dans le quartier où avait eu lieu leur tournée. Ils s'occupaient ensuite de dresser un état de chaque bureau et des employés qui y servaient. À la suite de ces rapports, les États pouvaient alors prendre la décision de changer certains commis de place à cause de leur incapacité à accomplir leur tâche due à leur âge ou leur

---

<sup>32</sup> AÉL, *États*, 1351, *Devoirs des préposés*, 1783 ; DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 86. Les préposés pouvaient cependant inspecter plusieurs quartiers lors d'une seule visite. Ce fut le cas des quartiers de l'Entre-Sambre-et-Meuse et d'Amont qui furent visités au cours d'une seule inspection par plusieurs préposés. AÉL, *États*, 1744, *Rapport du préposé Bailly de sa visite du quartier de l'Entre Sambre et Meuse et d'Amont au mois de juin 1748* ; *Rapport du préposé Heuskin de sa visite des bureaux d'Amont et d'Entre Sambre et Meuse faite au mois de juin 1747*. On peut aussi mentionner l'inspection qu'Heuskin réalisa en 1756 lorsqu'il visita les bureaux de la Campine et ceux d'une partie de la Hesbaye. AÉL, *États*, 1743, *État des dépenses faites par le préposé Heuskin en faisant la visite des bureaux de la Campine et une partie de ceux de la Hesbaye en 1756*.

<sup>33</sup> AÉL, *États*, 1743, *État des dépenses du préposé Bailly à la visite des bureaux de la Campine au mois d'octobre 1741. État de la tournée de la Campine* ; 1744, *État des dépenses faites par le préposé Heusy dans sa visite des bureaux de l'Entre-Sambre-et-Meuse* ; 1745, *État des exposés et frais à la visite des comptoirs du quartier d'Outremeuse et marquisat de Franchimont, en octobre 1742* ; *État des dépenses du préposé Faleur lors de la visite des bureaux du marquisat de Franchimont*.

<sup>34</sup> AÉL, *États*, 1744, *État des dépenses faites par le préposé Heusy dans sa visite de l'Entre-Sambre-et-Meuse* ; *État des déboursés faites par les préposés Heusy et Velez lors de leurs visites du quartier de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, 10 septembre 1783.

<sup>35</sup> AÉL, *États*, 448, f. 15 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 25 septembre 1749.

indiscipline. Les États pouvaient attribuer des gages à des commis qui en étaient dépourvus par une erreur de l'administration<sup>36</sup>. À l'inverse, certains employés qui n'étaient plus à leur poste voyaient leurs gages supprimés<sup>37</sup>. Les préposés pouvaient aussi souligner plusieurs défauts et incapacités des employés à exercer leur charge au bureau<sup>38</sup>. Le personnel absent à cause de maladie ou d'autres problèmes pouvait faire l'objet de listes détaillées qui étaient transmises aux États<sup>39</sup>.

Il s'agissait également de régler le problème des comptoirs où le produit de la collecte était jugé non rentable. Certains bureaux avaient un produit très insuffisant et étaient à charge de l'État. Les préposés recommandaient alors de supprimer ce bureau ou au moins de déplacer certains employés vers d'autres postes qui nécessitaient davantage de personnel<sup>40</sup>. Ces rapports étaient l'occasion de signaler certains problèmes relatifs à l'état des routes et des ponts qui pouvait gêner la circulation des marchandises<sup>41</sup>.

D'une manière plus générale, ces comptes rendus pouvaient aussi mettre en lumière des problèmes relatifs au montant des tarifs douaniers perçus sur certaines marchandises dans un quartier de la principauté. Ce fut le cas dans un rapport rédigé par les préposés Bailly et Heuskin après leur visite des bureaux de l'Entre-Sambre-et-Meuse, en juin 1742. À la suite de cet exposé, les députés et commis de l'État noble soulevèrent la question de savoir s'il ne convenait pas de taxer les marchandises étrangères entrant dans ce quartier<sup>42</sup>. C'est aussi le cas des rapports qui furent effectués dans le marquisat de Franchimont et dans la Campine par Jacques de Heusy<sup>43</sup>.

---

<sup>36</sup> AÉL, *États*, 442, f. 158 r<sup>o</sup>-171v<sup>o</sup>, 23 octobre 1742.

<sup>37</sup> AÉL, *États*, 442, f. 160 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 25 octobre 1742.

<sup>38</sup> Le préposé Bailly pointe du doigt l'écriture peu lisible du vieux receveur administrant le bureau de Hermée. Dans ce rapport il souligne aussi les problèmes relatifs au receveur du bureau de Houze, écrivant en flamand et en français et n'ayant que *peu d'orthographe*. AÉL, *États*, 1743, *Rapport du préposé Bailly de la visite des bureaux de la Campine au mois de juin 1749* : 442, f. 171v<sup>o</sup>, 18 novembre 1742.

<sup>39</sup> AÉL, *États*, 1344, *Liste des employés qui actuellement ne font pas leur devoir*, 1780.

<sup>40</sup> Le bureau de Begden récoltait un faible produit à cause de sa situation, situé dans le comté de Hornes, enclavé par trois bureaux, Neer, Huithuis et Maseick. Il ne se percevait dans ce comté ni *60e*, ni *vin*, ni *brand*. À la suite de leur inspection, les préposés recommandent de ne laisser que le receveur au bureau et d'envoyer le commis à un autre bureau de l'Entre-Sambre-et-Meuse. AÉL, *États*, 1743, *Information des préposés concernant le bureau de Begden*, [s.d.].

<sup>41</sup> Le préposé rend compte d'un chemin devenu impraticable près du bureau de Lamine et supplie Son Altesse de rendre son état d'origine au chemin. AÉL, *États*, 1744, *Rapport de la visite des bureaux de l'Entre-Sambre-et-Meuse au mois d'avril 1757 par Jacques de Heusy*. Nous pouvons aussi citer un autre cas où après un rapport de Jacques de Heusy de sa visite des bureaux du marquisat de Franchimont, les États décident de relever un mur effondré à Verviers qui occasionnait une augmentation de la fraude au soixantième. AÉL, *États*, 450, f. 25r<sup>o</sup>.

<sup>42</sup> AÉL, *États*, 442, f. 158r<sup>o</sup>, 23 octobre 1742.

<sup>43</sup> AÉL, *États*, 373, f. 132r<sup>o</sup>, 23 novembre 1747.

### 3. Les exemptions douanières

Dans la principauté de Liège, il existait au XVIII<sup>e</sup> siècle un ensemble de taxes frappant les boissons à côté du soixantième. Elles pouvaient être accompagnées de multiples exceptions. Les préposés étaient régulièrement consultés par les députés des États pour donner leur avis sur l'exemption d'une taxe. Ainsi, les membres du clergé primaire et secondaire étaient exemptés des taxes sur le muid du braz ainsi que les quatre ordres mendiants. La question de l'exemption se posa à nouveau au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle avec le refus du clergé, en 1746, d'acquiescer le soixantième. Les préposés se montrèrent plus que réticents à accorder ce privilège aux ecclésiastiques liégeois<sup>44</sup>.

Certains bourgmestres et magistrats de villes de la principauté demandèrent aussi à bénéficier d'exemptions. Les préposés étaient alors chargés par les États de rentrer des mémoires sur la question. Des villes de la principauté, comme Maastricht, introduisirent des demandes pour obtenir une levée des droits du soixantième. Mais cette requête fut rejetée par les préposés quand les États leur demandèrent leur avis sur ce sujet<sup>45</sup>. D'une manière générale, ils semblaient plutôt opposés au système des exemptions douanières conseillant même de les diminuer – lorsque c'était possible – afin d'augmenter les recettes de l'État.

### 4. Le personnel de la prépositure

#### *Les préposés à la collecte des droits*

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les députés des États désiraient réaliser d'importantes économies en diminuant les effectifs de l'administration. Les préposés en firent les frais. Le règlement de la collecte de 1709 et 1713 instituait six préposés mais après 1713, leur nombre fut réduit à quatre seulement<sup>46</sup>. Leur effectif varia plusieurs fois au cours du siècle. En 1732, devant les problèmes que rencontrait l'administration de la collecte

---

<sup>44</sup> AÉL, États, 1339, *Mémoire ou information des préposés sur les plaintes portées par le clergé touchant la collecte des impôts*, 18 février 1764.

<sup>45</sup> BUL, Ms 2269, *Mémoire des préposés de la collecte du pays de Liège concernant l'exécution de l'impôt du soixantième que les bourgeois de Maastricht prétendent*, 1753.

<sup>46</sup> DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 87 ; AÉL, États, 1355, *Règlement des droits de la collecte*, 9 janvier 1709, copie.

des droits de l'État, les États décidèrent d'ajouter deux inspecteurs aux préposés. Les quatre anciens employés furent chargés d'expliquer aux nouveaux venus la façon d'effectuer la visite des bureaux des quartiers. Ces inspections par les nouveaux préposés devaient faire l'objet de rapports destinés aux députés ordinaires des États. À cette époque, les visites des bureaux étaient apparemment négligées par les préposés et, après une série de remontrances, les États décidèrent de réagir en augmentant les effectifs<sup>47</sup>.

Alors qu'un préposé ne pouvait être choisi qu'avec l'accord des États, il semble que chacun des préposés était affecté à un des trois États. Jacques de Heusy était par exemple désigné comme le préposé de l'État de la noblesse et Clément Plomteux celui de l'État tiers<sup>48</sup>.

### *Le caissier général*

La personne chargée de cet office détenait une fonction très importante dans la perception du produit de la collecte des impôts. Même s'il n'appartenait pas à la prépositure, sa charge était liée à celle de l'agent et des préposés. Il était chargé de donner la liste de tous les reliquataires ou débiteurs à la caisse de l'État tous les quinze jours de chaque mois. Il s'agissait de toutes les personnes qui ne se seraient pas acquittées d'un droit ou d'une amende envers les États. L'agent devait ensuite entamer des démarches contre ces personnes pour que les sommes dues soient payées<sup>49</sup>. Les États ordonnaient plusieurs fois par an à l'agent d'agir contre les reliquataires à la caisse de l'État<sup>50</sup>. Il devait aussi communiquer tous les mois la liste du revenu de chaque bureau aux députés des États<sup>51</sup>. À côté des quatre préposés, il faut aussi mentionner la présence d'un écrivain et du caissier général.

---

<sup>47</sup> AÉL, États, 1351, *Ajouté à la recherche faite sur le caissier*, 1768.

<sup>48</sup> AOW, Prince-Évêque, n° 39, *Lettre du comte d'Oultremont de Wégimont à Jacques de Heusy*, Liège, 27 avril 1768.

<sup>49</sup> AÉL, États, *Le caissier général*, 1355.

<sup>50</sup> Les députés voyaient la liste des reliquataires à la caisse des droits de l'État donnée par les receveurs généraux et ordonnaient de remettre la copie des listes à l'agent. L'agent devait ensuite agir incessamment contre les reliquataires et en faire ensuite rapport. AÉL, États, 946, f. 31r° ; 455, 27r°, 1<sup>er</sup> avril 1760.

<sup>51</sup> AÉL, États, 1355, *Le caissier général*.

### ***L'écrivain de la prépositure***

Dans leur bureau, les quatre préposés étaient assistés d'un écrivain qui remplissait le rôle de secrétaire<sup>52</sup>. La charge de travail de l'écrivain de la prépositure semble avoir significativement augmenté au cours du siècle. L'écrivain Renson, nommé en 1732, avance que ses charges ont presque doublé depuis 1743<sup>53</sup>. Les causes en sont selon lui l'établissement d'impôts extraordinaires, la construction de nouvelles chaussées, rendues par barrière séparée, les opérations de la ferronnerie et la réception du produit du 20<sup>e</sup> denier dans la cité, les faubourgs et la banlieue. L'écrivain se chargeait aussi de rédiger ou copier la plupart des mémoires des préposés<sup>54</sup>.

Cette charge de travail était jugée beaucoup trop lourde pour l'écrivain qui réclama à plusieurs reprises une augmentation de ses gages<sup>55</sup>. Devant les absences répétées de certains préposés, les députés des États réclamèrent en 1776 que l'écrivain de la prépositure établisse une liste de tous les préposés présents. Il devait aussi noter toutes les affaires qui étaient traitées devant les préposés ainsi que leurs avis sur les sujets abordés. La feuille comprenait tout ce qui était relatif aux sentences, les opérations de tous les employés au braz selon le plan, l'heure à laquelle ils s'étaient rendus aux brasseries. Les députés des États ordonnaient à l'écrivain de produire cette feuille chaque samedi à la séance de l'assemblée<sup>56</sup>.

## **5. Les fonctions de l'agent**

### ***Les fraudes***

Nous connaissons les missions de l'agent grâce à des recès et à plusieurs autres sources concernant l'administration des États. L'agent disposait de missions complémentaires à celles du préposé. En effet, il était précisé que l'agent était *le facteur des préposés et celui, qui doit former les*

---

<sup>52</sup> AÉL, États, 1351, *Supplique de Henri Renson, écrivain à la prépositure.*

<sup>53</sup> AÉL, États, 1351, *Supplique de Henri Renson, écrivain à la prépositure.*

<sup>54</sup> L'écriture d'un grand nombre de mémoires des préposés semble identique à celle de Renson.

<sup>55</sup> AÉL, États, 1351, *Supplique de Henri Renson, écrivain à la prépositure.*

<sup>56</sup> AÉL, États, 1351, *Recès de la députation*, 14 mai 1776.

*rapports des contraventions, que les employés viennent faire, soutenir les propositions, sous l'appui des lois et conditions*<sup>57</sup>. Lorsqu'ils étaient confrontés à une infraction, les employés des bureaux, repreneurs et commis communiquaient un rapport aux députés ordinaires des États précisant la nature des marchandises qui avaient été fraudées et leur quantité. Les députés des États examinaient ce rapport lors de chaque assemblée. L'agent Jacques de Heusy et la personne prise en infraction étaient présents et s'exprimaient à tour de rôle sur l'affaire. Les députés ordinaires prenaient ensuite une décision ; ils pouvaient condamner l'accusé à payer une amende et confisquer les marchandises qui avaient été fraudées<sup>58</sup>.

Ces affaires de fraude étaient très diverses et concernaient plusieurs catégories de marchandises. Dans ce type d'affaires, l'infraction la plus courante était l'absence de déclaration d'une marchandise par la personne au bureau de douane. L'impôt du soixantième exigeait que la personne faisant transiter, entrer ou sortir des marchandises du territoire de la principauté, déclarât ses marchandises et en acquittât les droits au bureau de douane. On devait annoncer le poids précis de cette marchandise. Dans ce cas de fraude, les objets transportés étaient cachés et la personne tentait ainsi d'échapper au contrôle de la douane. On peut citer par exemple la résolution des commis et députés des États pour une affaire réglée le 16 janvier 1755. Les députés des États entendirent le receveur Daubrebis du bureau de Vaucelles, l'agent Heusy et l'accusé Henri Dardenne. Dans ce cas, le fils de Henri Dardenne avait fait introduire entre 50 et 60 livres de viande de Givet à Hierges ainsi qu'une paire de souliers dans le pays de Liège sans acquis ni déclaration au receveur. Les marchandises furent confisquées et Henri Dardenne condamné à une amende selon l'article 76 des conditions du soixantième<sup>59</sup>. On ne connaît pas exactement les propositions que l'agent apportait en complément avec le rapport du commis, du receveur ou du contrôleur mais il était stipulé dans les conditions de la charge d'agent qu'il devait former les rapports des

---

<sup>57</sup> AÉL, *États*, 1351, *L'agent*, [s.d.].

<sup>58</sup> Les exemples d'affaires de fraudes sont innombrables et très variés. L'agent rédigeait un rapport pour un grand nombre de ces affaires qui étaient traitées dans les assemblées des commis et députés des États. Les députés ordinaires des États étaient les juges en matière de contravention, en vertu du règlement de la collecte des impôts de 1709. *Voir que comme les dits députés sont les juges ordinaires en matière de contravention aux conditions et lois des fermes* [...]. AÉL, *États*, 929, 4 février 1709 ; 367, f. 201 r°-204 r°, 20 janvier 1709.

<sup>59</sup> AÉL, *États*, 452, f. 31 v°, 16 janvier 1755.

contraventions que les employés des États venaient rapporter.<sup>60</sup> L'agent avait aussi un rôle dans la répression de la fraude sur l'impôt du braz, du brandevin et de la bière. Il pouvait visiter les caves et cachettes avec des commis à la recherche de marchandises fraudées et effectuait ensuite des rapports sur ces opérations<sup>61</sup>.

## 6. La nomination au poste de préposé et d'agent

Les députés des États se chargeaient de choisir la personne qui occuperait l'office de préposé et l'office d'agent. Le candidat au poste se devait de posséder les compétences nécessaires à cette tâche. Les conditions pour accéder à cet office ne sont pas précisées, mais dans les nominations des préposés on peut voir notamment qu'il s'agissait de *nommer des personnes capables et d'expérience pour la bonne administration de la dite collecte*. Dans le serment que prononça le préposé Clément Plomteux lorsqu'il accéda à ses fonctions, toutes ces conditions étaient énoncées<sup>62</sup>.

Nous connaissons la procédure de la nomination du préposé par les États. Lorsque le poste d'agent ou de préposé devenait vacant, les députés des États se rassemblaient pour choisir le remplaçant en Journées d'États. L'office d'agent ne pouvait être attribué sans le parfait accord des trois États. Lorsque les trois assemblées parvenaient à un accord,

---

<sup>60</sup> *L'agent est facteur des préposés, est celui qui, doit former les rapports des contraventions, que les employés viennent faire, soutenir les propositions, sous l'appui des lois et des conditions [...].* AÉL, États, 1351, *L'agent*, [s.d.].

<sup>61</sup> Le *quarrage* était une pratique qui consistait à donner une partie du prix annoncé de la marchandise lorsque les douaniers estimaient que la valeur annoncée de la marchandise était insuffisante par rapport à sa valeur réelle. DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 47. Nous avons de nombreux exemples où l'agent a réalisé un rapport sur une opération d'inspection effectuée par des commis. Après une information d'un délateur, l'agent Heusy et des commis se sont rendus pour une inspection chez un brasseur pour vérifier la légalité de son activité au regard des conditions de la collecte. Le brasseur a refusé d'ouvrir sa porte à l'agent et a été condamné. AÉL, États, 449, f. 81 r°, 13 novembre 1751.

<sup>62</sup> Clément Plomteux fut préposé à partir de 1768 en remplacement de Sébastien Heuskin, décédé. Plomteux eut une commission de commissaire de la cité de Liège en 1761 et de sous-mayeur de Liège de 1762 à 1763. Il fut aussi conseiller intime du prince-évêque en 1779 et 1784. Il fut surtout connu pour ses activités d'imprimeur à Liège. Ses presses produisirent plusieurs ouvrages philosophiques mais servirent aussi à la propagande antiphilosophique. AÉL, États, 1351, *Commission de préposé à la collecte des droits de l'État pour Clément Plomteux*, 4 mars 1768 ; LAHAYE L., *Analyse des actes contenus dans les registres du scel des grâces. Règnes de Jean-Théodore de Bavière, Charles-Nicolas d'Oultremont, de Charles-François de Velbrück, de Constantin-François de Hoensbroeck, et de François-Antoine de Méan*, Liège, Société des bibliophiles liégeois, 1931, p. 119, 129, 135, 263, 307 ; DROIXHE D., *Une histoire des Lumières au pays de Liège*, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2007, p. 179-182.

la commission était envoyée à la personne choisie pour le poste. Le nouveau préposé devait alors prêter serment, de la même manière que les autres employés de l'État à la collecte<sup>63</sup>. Même si c'était les États qui choisissaient le titulaire de l'office de préposé ou d'agent, les personnes intéressées par cette charge pouvaient adresser une supplique aux États pour faire valoir leur volonté et leurs compétences pour exercer cette charge ou leur recommander une autre personne, souvent de leur famille<sup>64</sup>. Comme le soulignait Bruno Demoulin dans son étude sur l'administration des finances dans la principauté de Liège, certaines charges possédaient un caractère quasi-héréditaire et une même recette pouvait être transmise à travers plusieurs générations<sup>65</sup>.

L'office d'agent des États fut attribué seulement à trois personnes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'y a, à priori, aucune trace de liens entre Jacques Parfondry, le premier titulaire de la charge, et Jacques de Heusy, son successeur<sup>66</sup>. Mais ce dernier adressa une supplique aux trois États pour que son neveu Léon Lamine lui succède et il obtint gain de cause<sup>67</sup>.

## 7. Problèmes relatifs à la prépositure

### *L'absentéisme des préposés*

À plusieurs reprises, les trois États se sont inquiétés de la mauvaise administration de la collecte des impôts par les préposés. Durant les années 1760, pendant l'absence de Jacques de Heusy, on relève à nouveau de grands désordres dans l'administration de la collecte des droits de

---

<sup>63</sup> AÉL, *États*, 1351, *Commission de préposé à la collecte des droits de l'État pour Clément Plomteux*, 4 mars 1768.

<sup>64</sup> Des candidats au poste de préposé adressèrent plusieurs suppliques aux députés des États pour être choisis comme successeurs à ces postes. AÉL, *États*, 1351, *Supplique de l'avocat de Chestret à l'État tiers*, 29 avril 1740 ; 1351, *Supplique de Soiron à l'État tiers*, 22 février 1759.

<sup>65</sup> DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 44.

<sup>66</sup> AÉL, *États*, 1351, *Recès de l'État primaire*, 9 janvier 1713.

<sup>67</sup> AÉL, *États*, 1355, *Recès de l'État noble*, 11 avril 1761. Les États accèdent à la demande de Jacques de Heusy de choisir Léon Lamine, son neveu au poste d'agent des États. Léon Lamine fut juriconsulte, avocat et agent des États du pays de Liège. Il est né le 16 février 1734. Il devient agent des États lorsque son oncle, Jacques de Heusy démissionne de ce poste en 1761 et demande que son neveu puisse le remplacer. Il est élu officier municipal de Liège le 8 janvier 1793. Au cours de sa vie, Léon Lamine s'est beaucoup intéressé à l'industrie de l'alun. Il s'est occupé de Louis, qui était le fils de son cousin Remacle après sa mort en 1798 et l'a fait hériter de ses biens. Il meurt le 2 avril 1810. FILLOT S., *Inventaire des archives de la famille (de) Lamine (1618-1928)*, Liège, Université de Liège, 1998, p. 2-9 ; DE KERCKHOVE D., DE SCHAETZEN N., *op. cit.*, p. 405.

l'État. C'est ainsi qu'en 1768, ceux-ci constatent que par *la négligence des préposés à veiller sur la conduite des employés, la caisse publique en souffre extrêmement*. Les préposés sont rappelés à l'ordre par les députés des États qui leur demandent d'être plus attentifs dans l'accomplissement de leur mission. Ils sont avertis qu'ils seront tenus personnellement responsables des pertes occasionnées dans la collecte de l'impôt<sup>68</sup>. On décrète en outre que pour chaque absence du préposé et du secrétaire, une amende de 10 florins leur sera infligée. Deux préposés doivent au moins être présents à la prépositure. Si une tournée des bureaux n'est pas effectuée, l'amende qui leur sera imposée cette fois-ci s'élèvera à 400 florins. Les États accordaient une grande importance à la présence des préposés à leur poste quand ils n'effectuaient pas des tournées d'inspection. Il était stipulé dans un écrit que les préposés devaient être présents matin et midi à la douane et être disponibles pour leurs employés sur les matières relatives aux impôts<sup>69</sup>. L'obligation de présence avait déjà été mentionnée dans les premiers règlements de la collecte des droits de l'État de 1709 et de 1713. Elle ne paraissait pas être respectée et les États rappelleront à plusieurs reprises cet engagement aux préposés. Mais ces mesures de contrôle ne semblèrent pas rencontrer beaucoup de succès<sup>70</sup>.

La tâche des préposés était particulièrement lourde pour un effectif de quatre personnes. Il faut ajouter à cela que durant certaines périodes, des préposés furent dans l'incapacité temporaire d'exercer leurs fonctions. Devant la diminution des effectifs de l'administration des employés au service des États, les préposés firent savoir leur désaccord à plusieurs reprises. Cette surcharge de travail semblait particulièrement forte dans les années 1760. En 1765, le préposé Soiron adressa une supplique à l'État primaire par laquelle il prétexta que l'absence de deux préposés et *l'incommodité du troisième a mis le remontrant dans l'obligation de s'acquitter de tous les devoirs de la prépositure*<sup>71</sup>. Il est advenu plusieurs fois qu'un préposé dut accomplir les devoirs d'un de ses « collègues » absent ou occupé à des tâches particulières. Heusy fut notamment remplacé à plusieurs reprises à cause des missions particulières que lui

---

<sup>68</sup> AÉL, États, 1351, *Recès des trois États*, 11 décembre 1768 ; *Recès de l'État noble*, 14 décembre 1768 ; *Recès de l'État primaire*, 17 décembre 1768.

<sup>69</sup> AÉL, États, 1351, *Devoirs des préposés*, 1783.

<sup>70</sup> AÉL, États, 929, *État tiers*, 4 février 1709 ; *État noble*, 367, f. 201 r°-204 r°, 20 janvier 1709.

<sup>71</sup> AÉL, États, 1351, *Ajouté à la recherche faite*.

confièrent les États. Le 22 février 1759, le préposé Heuskin réclama une augmentation de ses gages en avançant le fait qu'il avait remplacé pendant plusieurs années son confrère, *occupé par des ordres spéciales*, ce qui l'empêchait de remplir *les devoirs de son agence*<sup>72</sup>. Lorsqu'il fut élu bourgmestre en 1760, il fut aussi remplacé par un autre préposé, Renson qui exerça sa charge pendant toute l'année que dura son mandat<sup>73</sup>. Les absences étaient donc relativement fréquentes, particulièrement vers le milieu du siècle.

### ***La réduction des effectifs des employés de la collecte***

Nous l'avons vu, les États avaient à plusieurs reprises diminué les effectifs des préposés pour diminuer la charge financière liée à l'administration des impôts. Mais au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette mesure touchait aussi les commis présents aux bureaux de douane dans le pays. Les préposés firent savoir à plusieurs reprises leur opposition à cette réduction des effectifs de l'administration de la collecte. En 1756, les trois États demandèrent aux préposés d'établir une liste des postes de commis que l'on pouvait supprimer sans conséquence pour le bon fonctionnement de la collecte. Ils désiraient supprimer ces postes après la mort des employés<sup>74</sup>, mesure qui fut adoptée par un recès le 17 mars 1756<sup>75</sup>.

Mais quelques années plus tard, en 1762, les préposés transmièrent une supplique pour faire cesser le non-remplacement des commis. Ils firent savoir que des employés manquaient pour assurer la collecte de l'impôt du braz à Liège<sup>76</sup>. Les États se réunirent au mois de mars 1762 pour étudier leur demande.<sup>77</sup> Mais malgré cette supplique, les États décidèrent de continuer à appliquer la décision du recès de 1756 malgré de nouvelles remontrances des préposés en 1771<sup>78</sup>.

---

<sup>72</sup> AÉL, États, 1351, *Supplique du préposé Heuskin*, 22 février 1759.

<sup>73</sup> AÉL, États, 455, *État noble*, 98 r<sup>o</sup>, 23 septembre 1760.

<sup>74</sup> AÉL, États, 1345, *État tiers*, 3 février 1756, *État primaire*, 13 février 1756.

<sup>75</sup> AÉL, États, 1345, *État tiers*, 17 mars 1756.

<sup>76</sup> Certains employés furent envoyés dans le quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse depuis le mandement du 14 juin 1756. Le Conseil privé a décidé l'envoi de plusieurs commis pour porter ses ordres dans le pays ou conduire des convois de ravitaillement pour les armées étrangères. AÉL, États, 1345, *Supplique des préposés à la collecte des droits de l'État*, 29 mars 1762 ; QUOILIN C., *La politique extérieure liégeoise sous l'épiscopat de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763)* in AHL, t. 33, 2003, p. 200-202.

<sup>77</sup> AÉL, États, 1345, *État primaire*, 16 mars 1762 ; *État tiers*, 29 mars 1762.

<sup>78</sup> AÉL, États, 1345, *État primaire*, 16 mars 1756 ; 18, *État primaire*, 9 mars 1771.

### ***Les obligations des employés de la collecte***

En tant qu'employés des États, les préposés et l'agent partageaient plusieurs obligations avec le reste du personnel affecté à la collecte. La première d'entre elles, généralisée pour tous les employés à la perception des droits de l'État, concernait l'interdiction de commerce. Les États renouvelèrent cette défense à plusieurs reprises au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>79</sup>.

Dans les années 1760, le chapitre cathédral tenta d'imposer une nouvelle interdiction attachée au poste de préposé et employé de l'État. En 1762, l'agent Lamine, nouvellement nommé à son poste, présenta une supplique aux États. Il se plaignait du fait que ces derniers avaient ajouté une nouvelle clause aux conditions pour être agent à savoir l'interdiction de se présenter aux élections magistrales<sup>80</sup>. Les États accédèrent à sa requête et annulèrent cette interdiction. Mais le chapitre cathédral tenta de l'imposer à nouveau dans les années 1770 par un édit du 13 janvier 1772. Jacques de Heusy s'y opposa dans un mémoire où il reprochait au chapitre de le priver de sa voix passive et active aux élections magistrales et contesta cet édit en avançant des arguments juridiques remontant au Moyen Âge. Il y dénonçait la jalousie d'une partie du chapitre à son égard, suite à son succès lors de la conclusion en 1772 du traité avec la France<sup>81</sup>.

## ***B. LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA CARRIÈRE DE JACQUES DE HEUSY EN TANT QUE PRÉPOSÉ ET AGENT DES ÉTATS***

### **1. Des débuts difficiles**

La carrière de Jacques de Heusy rencontra pendant ses premières années de nombreuses difficultés. Son choix pour remplacer l'agent et préposé des États Jacques Parfondry, en exercice depuis la création du poste d'agent en 1709, fut très contesté. Lorsque celui-ci mourut en

---

<sup>79</sup> AÉL, *États*, 1345, *Recès de l'État noble*, 6 février 1756.

<sup>80</sup> AÉL, *États*, 1351, *Supplique de l'agent Lamine*, demande accordée le 30 mars 1762.

<sup>81</sup> À cette période, le chapitre cathédral semble majoritairement hostile à Jacques de Heusy. Voir MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 230-237. *C'est enfin pendant que le bourgmestre d'Heusy déjà occupé depuis six ans à la cour de France et au moment qu'il alloit mettre la dernière main à un traité dont les suites assurent à sa patrie des avantages inestimables que par esprit de jalousie ou de ressentiment particulier, on a surpris de la religion de l'illustre chapitre cathédral un article de l'édit du 13 janvier 1772, qui à la simple vue sembloit l'exclure de la voix active et passive aux élections magistrales de la cité de Liège [...].* AÉL, *États*, 1355, *Mémoire de Jacques de Heusy servant à démontrer que l'illustre chapitre cathédral de Liège n'a pu, le siège vacant et pendant qu'il était administrateur de la souveraineté, le priver de sa souveraineté passive et active sur les chambres de la cité*, 1777.

mars 1742, les États tiers et noble convinrent de se rassembler durant la journée d'États du 29 mars pour choisir son successeur<sup>82</sup>. L'État primaire l'apprit, mais par un recès du 27 mars 1742, estima que cette charge était *parfaitement inutile* et qu'on pouvait par conséquent la supprimer. L'État primaire pria les deux autres ordres de se conformer à sa résolution<sup>83</sup>. Durant cette journée, les États noble et tiers ne tinrent pas compte de l'avis de l'État primaire et déclarèrent accorder cette charge à Heusy avec le même gage de 1500 florins que son prédécesseur<sup>84</sup>. L'État primaire alors qu'il n'avait pas encore appris la nouvelle, prit la décision de donner la charge de préposé à Sébastien Heuskin qui était jugé assez compétent, faisant suite à une de ses demandes pour occuper le poste<sup>85</sup>.

Il semble que ce fut seulement le 9 avril que l'État primaire apprit que l'office d'agent et de facteur avait été accordé le 29 mars à Jacques de Heusy par les deux autres États, et ce, malgré la résolution prise de supprimer cet office le 27 mars<sup>86</sup>. Ulcéré, l'État primaire rappela que l'office d'agent ne pouvait être délivré sans le consentement des trois États. Par ailleurs, il déclara attendre la nomination par les deux autres États d'une autre personne plus appropriée pour cet office<sup>87</sup>. Mais les deux autres États ne cédèrent pas et ne proposèrent aucun autre candidat pour occuper l'office d'agent. Le 6 juin 1742, l'État primaire répondit et déclara qu'il ne pouvait accepter que le poste fût accordé à Jacques de Heusy. Il énonça en outre que la fonction de préposé de Jacques Parfondry serait exercée par les autres préposés, ignorant ainsi la nomination de Heusy par les États noble et tiers<sup>88</sup>. Malgré les tentatives des deux autres États pour faire plier l'État primaire, celui-ci resta sur sa position et continua de refuser de conférer l'emploi à Jacques de Heusy<sup>89</sup>. On ne connaît pas réellement la raison de l'hostilité de l'État primaire à cette nomination. Il est probable que les membres de l'État primaire désiraient supprimer le poste d'agent par souci d'économie pour la caisse de l'État. Cela peut s'inscrire dans la continuité des réductions des effectifs du personnel employé à la collecte des impôts au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, cette fois-ci, seuls les membres de l'État primaire souhaitaient abolir cette charge.

---

<sup>82</sup> AÉL, *États*, 442, *État noble*, f. 57 r<sup>o</sup>, 20 mars 1742.

<sup>83</sup> AÉL, *États*, 11, *État primaire*, f. 115 r<sup>o</sup>, 27 mars 1742.

<sup>84</sup> AÉL, *États*, 442, *État noble*, f. 63 r<sup>o</sup>, 29 mars 1742.

<sup>85</sup> AÉL, *États*, 11, *État primaire*, f. 116 r<sup>o</sup>-117 v<sup>o</sup>, 6 avril 1742.

<sup>86</sup> AÉL, *États*, 11, *État primaire*, f. 118 v<sup>o</sup>, 9 avril 1742.

<sup>87</sup> AÉL, *États*, 11, *État primaire*, f. 118 v<sup>o</sup>, 9 avril 1742.

<sup>88</sup> AÉL, *États*, 11, *État primaire*, f. 127 r<sup>o</sup>, 6 juin 1742.

<sup>89</sup> AÉL, *États*, 11, *État primaire*, f. 129 r<sup>o</sup>, 6 juin 1742.

Malgré ce refus, Heusy exerçait sa charge d'agent et de préposé depuis le 29 mars 1742. Il fut chargé des premières affaires de fraude peu de temps après. Ainsi, le 12 avril 1742, il assista à une sentence dans une affaire de fraude, rapportée par les employés d'un bureau à Wancennes. Cependant, tant que dura l'opposition de l'État primaire, il ne perçut pas de gages pendant ses six premiers mois. Il adressa une supplique à l'État primaire le 24 juillet 1742 pour pouvoir obtenir la reconnaissance de sa charge mais les députés refusèrent de céder<sup>90</sup>. Le 10 novembre 1742, les États tiers et noble tentèrent une nouvelle fois de faire pression sur l'État primaire et déclarèrent vouloir convoquer le chapitre pour conférer sur cette affaire. Le 26 novembre 1742, leur opposant céda enfin et décida de se conformer à la décision des autres États, *nonobstant plusieurs résolutions obstatives*. Mais il déclara aussi que le gage de Heusy ne commencerait qu'à cette date<sup>91</sup>. Ce fut seulement à la suite d'une des suppliques de l'agent, datée du 27 janvier 1744, que les États acceptèrent de lui donner une gratification de 1000 florins pour les quelques mois qu'il avait passé à exercer son poste d'agent sans recevoir de gage, du 29 mars 1742 jusqu'au 26 novembre 1742<sup>92</sup>.

Pendant les années 1740, Heusy fut surtout occupé par les missions liées à ces deux fonctions. Les désaccords subsistaient entre les États au sujet de l'utilité de la charge d'agent. Ils s'exprimèrent à nouveau en 1747, lorsque l'État noble décida le 12 février d'ordonner à Heusy de siéger aux assemblées des députés. Les députés de l'État noble, dont le comte Charles-Nicolas d'Oultremont, disaient vouloir le voir siéger aux assemblées pour suivre les affaires traitées et donner des informations *soit au corps soit aux députés*. L'État noble dit vouloir prendre cette décision pour éviter que des affaires fussent évoquées sans être résolues par la suite, lorsqu'elles ne sont pas transmises à l'agent<sup>93</sup>. La réaction des deux autres États ne se fit pas attendre et le 24 février, pendant la Journée d'États, l'État tiers se déclara opposé à la présence de l'agent lors des séances des seigneurs députés des États. Ils décidèrent aussi de révoquer la commission d'agent de Jacques de Heusy pour la partager entre les quatre préposés qui devraient faire alternativement le devoir d'agent. Les députés de l'État tiers pressèrent les représentants des deux autres États de se conformer à ce recès. Mais l'État primaire se montra hésitant lors de la Journée d'États du 22 février 1747.

---

<sup>90</sup> AÉL, *États*, 11, *État primaire*, f. 137 r°, 24 juillet 1742.

<sup>91</sup> AÉL, *États*, 11, *État primaire*, f. 158 r°-v°, 26 novembre 1742.

<sup>92</sup> AÉL, *États*, 11, *État primaire*, f. 310 r°, 27 janvier 1744.

<sup>93</sup> AÉL, *États*, 373, *État noble*, f. 20 v°-21 r°, 24 février 1747.

Il déclara attendre la décision de l'État noble avant de prendre lui-même parti. Ses membres ne semblaient plus aussi réticents que quelques années auparavant, lorsque l'État primaire voulait supprimer le poste d'agent<sup>94</sup>. Le 24 février, l'État noble répondit à cette initiative et déclara qu'il ne pouvait accepter que la commission d'agent fût révoquée. Jacques de Heusy ne prit connaissance de ces échanges que quelques années plus tard en 1751. Inquiet, il adressa une supplique à l'État tiers pour demander que le recès de l'État tiers du 14 février 1747 qui devait lui retirer sa commission d'agent soit annulé. L'État tiers accepta de révoquer ce recès et de le déclarer comme nul et non avvenu<sup>95</sup>. À cette époque, l'État noble semblait déjà protéger Heusy et vouloir le prendre à son service. L'État primaire, qui avait pourtant longuement bataillé afin que le poste d'agent fût supprimé en 1742, était resté dans l'expectative en attendant la décision de l'État noble et ne se rangea pas du côté de l'État tiers lors de ce conflit.

Mais d'autres missions particulières furent bientôt confiées aux préposés dans le contexte de l'occupation de la principauté liégeoise par des troupes étrangères au cours de la guerre de Succession d'Autriche. Heusy et d'autres préposés seraient sollicités pour accomplir certaines commissions relatives au ravitaillement des armées étrangères dans la principauté pendant plusieurs années.

## 2. La guerre de Succession d'Autriche et la principauté de Liège

Durant la guerre de Succession d'Autriche, une série de missions furent confiées à Jacques de Heusy et à d'autres préposés lorsque des armées étrangères s'installèrent dans la principauté. Le pays fut entraîné malgré lui dans le conflit au début des années 1740. L'empereur Charles VI avait préparé sa succession et avait rallié les autres puissances d'Europe à la Pragmatique Sanction qui désignait sa fille Marie-Thérèse comme son héritière à la tête de l'Empire<sup>96</sup>. Mais lorsque l'empereur décéda, certaines puissances européennes refusèrent de reconnaître cet accord et imposèrent leurs exigences. Frédéric II, désireux d'agrandir ses possessions et d'augmenter la population de son royaume, envahit la

<sup>94</sup> AÉL, *États*, 11, *État primaire*, 22 février 1747.

<sup>95</sup> AÉL, *États*, 941, *État tiers*, f. 103 r°, 13 février 1751.

<sup>96</sup> BÉLY L., *Les relations internationales en Europe (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, PUF, 1992, p. 490 ; GÉRARD E., *La politique extérieure de Georges-Louis de Berghes (1724-1743)* in *AHL*, t. 33, n° 56, 2002, p. 306.

Silésie, une possession des Habsbourg. Il proposait à l'impératrice Marie-Thérèse de donner sa voix à son mari François de Lorraine pour l'élection de l'empereur et de payer une forte somme en échange de ce territoire mais l'impératrice refusa. Elle dut faire face à un autre État à l'ouest. La France était alliée à la Bavière et soutint les droits de l'électeur Charles-Albert de Bavière au trône impérial lorsque Charles VI mourut. Le parti belliciste français incarné par le comte de Belle-Isle l'avait emporté et le pays s'engagea donc dans la guerre<sup>97</sup>.

Lorsque le conflit éclata, la principauté de Liège maintint prudemment sa neutralité, mais elle ne put éviter le passage de troupes étrangères sur son sol à la fin du règne de Georges-Louis de Berghes<sup>98</sup>. Les armées françaises traversèrent pour la première fois la principauté entre le 31 août et le 13 septembre 1741. Plus tard, des détachements hanoviens prirent leurs quartiers d'hiver dans le pays sans que le prince-évêque ne pût l'empêcher<sup>99</sup>.

Lorsque Jean-Théodore de Bavière fut élu le 23 janvier 1744, il tenta de préserver la neutralité de la principauté de Liège mais son frère, l'empereur Charles VII, sollicita son aide. Ce dernier finit par céder et adhéra à l'Union de Francfort le 24 mai 1744<sup>100</sup>. Malgré les tentatives de Jean-Théodore de Bavière pour échapper au conflit, des troupes étrangères pénétrèrent dans le pays à la fin de l'année 1744. En mars, des détachements hollandais et hessois traversèrent le pays, puis des troupes hanoviennes en avril, puis des Français<sup>101</sup>. Les armées alliées et françaises continuèrent à transiter à travers le territoire liégeois après la mort de Charles VII, survenue le 20 janvier 1745. La principauté ne pouvant empêcher ces mouvements de troupes fut contrainte d'autoriser ces passages ou ces cantonnements et de ravitailler la soldatesque. Les États décidèrent d'envoyer des commissaires et baillis auprès des généraux pour surveiller l'approvisionnement des armées et empêcher les excès des troupes<sup>102</sup>.

---

<sup>97</sup> BÉLY L., *Les relations internationales en Europe*, p. 491 ; LAMBOTTE M., *La bataille de Rocourt, 1746*, Liège, Éditions du Cefal, Province de Liège, 2000, p. 11-14.

<sup>98</sup> GÉRARD E., *op. cit.*, p. 308.

<sup>99</sup> *Ibidem*, p. 311-313.

<sup>100</sup> JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 48-49 ; JOZIC D., *L'élection et l'avènement de Jean-Théodore de Bavière au trône de Saint-Lambert (1743-1744)* in *BIAL*, t. 114, 2005-2009, p. 268 ; JOZIC D., *Les premiers pas de Jean-Théodore de Bavière à la tête de la principauté de Liège (1744-1745)* in *BIAL*, t. 116, 2012, p. 153-154.

<sup>101</sup> JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 49-50.

<sup>102</sup> Le comte de Velbrück fut envoyé auprès du général autrichien Bathiany pour se plaindre des réquisitions des troupes qui étaient très importantes. C'est aux entrepreneurs que revenait le soin de récolter des denrées dans chaque communauté et de les payer. Lorsque ceux-ci livraient la marchandise, ils ne recevaient qu'un reçu ou une quittance contresignée par le commissaire pour prouver que la livraison des rations avait eu lieu. QUOILIN C., *op. cit.*, p. 89 ; LAMBOTTE M., *op. cit.*, p. 65-66.

Durant l'année 1745, des détachements hollandais passèrent plusieurs fois à travers la principauté pour aller secourir les places fortes de la Barrière<sup>103</sup>.

Il semble que les premières missions d'accompagnement et de ravitaillement des troupes confiées à Heusy se déroulèrent durant cette année. Dans une supplique adressée aux États, il énuméra les différentes commissions qui lui furent confiées pour suivre les passages de troupes dans le territoire liégeois. Il rapporta avoir été chargé de conduire plusieurs régiments hollandais qui allaient de Namur jusqu'à la Hollande. Cette année, il dut également surveiller l'envoi de fourrages par des communautés le long de la Meuse pour ravitailler les armées alliées installées à Maastricht<sup>104</sup>.

En 1746, les armées françaises et autrichiennes occupèrent la principauté. Après la bataille de Rocourt, le 11 octobre 1746, les armées alliées furent mises en déroute mais les deux belligérants envisagèrent bientôt d'hiverner dans le pays<sup>105</sup>. Par le règlement d'Amby, arrêté le 4 novembre, les États du pays de Liège se trouvèrent contraints de participer au ravitaillement des troupes autrichiennes sur le territoire liégeois. Le comte de Velbrück fut envoyé à Aix-la-Chapelle, au quartier général impérial, pour négocier les problèmes dus au cantonnement des troupes étrangères. Ce fut au mois de novembre que les trois États décidèrent de donner une commission à Heusy pour l'envoyer à Maastricht afin de surveiller et d'administrer la distribution des rations aux armées impériales<sup>106</sup>. Il fut chargé de faire réceptionner et charger les rations de fourrage qu'un entrepreneur, Moïse Nathan<sup>107</sup>, devait amener pour ravitailler les troupes impériales<sup>108</sup>. Des instructions précises furent données au préposé : il devait donner des quittances à Moïse Nathan attestant la réception des fourrages<sup>109</sup>.

À Maastricht, Heusy eut pour mission de prendre note des quantités de rations que l'entrepreneur Moïse Nathan livra et distribua aux magasins de

---

<sup>103</sup> Les places de la Barrière, AÉL, *États*, 1355, *Supplique de Jacques de Heusy aux États*, lue le 28 octobre 1748.

<sup>104</sup> Jacques de Heusy n'y donne pas de précisions sur l'identité des régiments ou sur la date de ses déplacements. AÉL, *États*, 1355, *Supplique de Jacques de Heusy aux États*, lue le 28 octobre 1748.

<sup>105</sup> QUOILIN C., *op. cit.*, p. 89.

<sup>106</sup> AÉL, *États*, 1355, *Supplique de Jacques de Heusy aux États*, lue le 28 octobre 1748.

<sup>107</sup> L'entrepreneur Moïse Nathan est originaire de Mannheim. Nous n'en savons guère plus à son sujet. LAMBOTTE M., *op. cit.*, p. 66.

<sup>108</sup> AÉL, *États*, 371, *État noble*, f. 74v°-77r° ; 12, *État primaire*, f. 91 r°, 25 novembre 1746.

<sup>109</sup> AÉL, *États*, 940, *État tiers*, f. 195 v°-197 v°, 2 décembre 1747.

chaque ville et communauté. Des charretiers arrivaient à Maastricht pour récupérer les fourrages que Moïse Nathan avait amenés. Jacques de Heusy devait donner une notule signée à chacun d’eux. Ensuite, pour garder une preuve que les rations avaient bien été réceptionnées par les armées, il devait garder les reçus que les officiers donnaient aux charretiers. Lorsque ces derniers avaient reçu les billets relatifs aux rations, ils devaient aller les livrer dans d’autres villes<sup>110</sup>.

Mais des problèmes survinrent très rapidement. L’entrepreneur Moïse Nathan ne put effectuer les livraisons promises aux charretiers qui s’étaient présentés le 27 novembre à Maastricht. Le préposé le fit savoir aux États qui furent courroucés par ce retard. Jacques de Heusy se vanta plus tard d’avoir démontré la *friponnerie* de l’entrepreneur<sup>111</sup>. Les États estimaient que ce retard pourrait être très *préjudiciable moralement aux troupes*, et soulignèrent que l’entrepreneur n’avait toujours pas versé la caution de 60 000 florins d’Allemagne qu’il devait donner en s’engageant pour les États<sup>112</sup>. Le 29 novembre 1746, les charretiers à Maastricht envoyèrent une plainte aux États. Selon les plaignants, Moïse Nathan avait refusé de charger les rations sous prétexte qu’un des repreneurs, appelé Fouarge, n’avait pas d’officier à ses côtés pour donner quittance. Alors que cette obligation ne faisait pas partie des conditions imposées aux repreneurs, les charretiers durent quitter Maastricht sans leur chargement<sup>113</sup>. Mais l’entrepreneur persistait à ne pas suivre les instructions des États. Au mois de décembre, il n’avait toujours pas versé la caution exigée. De plus, il avait refusé de charger les rations à chaque fois que les charretiers s’étaient présentés à lui<sup>114</sup>. À cause de ces problèmes, Moïse Nathan fut démis de sa charge<sup>115</sup>. Malgré le fait qu’il fut renvoyé, les États lui payèrent les rations qu’il avait malgré tout livrées, mais ne prirent pas en compte les quittances de livraison qui n’avaient pas été contresignées par Heusy. Les États purent trouver d’autres entrepreneurs pour remédier aux défaillances de Moïse Nathan<sup>116</sup>. D’autres membres de l’administration furent recrutés pour encadrer le

---

<sup>110</sup> AÉL, *États*, 371, *État noble*, f. 74 v°-77r°, 25 novembre 1746. Des entrepreneurs avaient été recrutés par les communautés et les États de Liège pour aller chercher, dans les communautés, des fourrages et des provisions pour les acheminer aux armées alliées et françaises. LAMBOTTE M., *op. cit.*, p. 66.

<sup>111</sup> AÉL, *États*, 1355, *Supplique de Jacques de Heusy aux États*, lue le 28 octobre 1748.

<sup>112</sup> AÉL, *États*, 371, *État noble*, f. 78 v°-79 r°, 29 novembre 1746.

<sup>113</sup> AÉL, *États*, 371, *État noble*, f. 80 v°-81 v°, 29 novembre 1746.

<sup>114</sup> AÉL, *États*, 371, *État noble*, f. 101 r°, 8 décembre 1746.

<sup>115</sup> AÉL, *États*, 371, *État noble*, f. 112 v°-113 v°, 11 décembre 1746.

<sup>116</sup> AÉL, *États*, 371, *État noble*, f. 134 r°, 23 décembre 1746.

rationnement des armées françaises et alliées. Jacques de Heusy dut notamment assister le comte de Glymes pour coordonner le ravitaillement<sup>117</sup>. Le 4 janvier 1747, le préposé et le baron de Hubens se réunirent chez le comte de Glymes pour discuter avec les entrepreneurs qui avaient livré les rations aux armées<sup>118</sup>. Il s'agissait de dédommager les entrepreneurs qui s'étaient rendus à Maastricht et qui n'avaient pu recevoir les rations à cause des manquements de l'entrepreneur Moïse Nathan. Les États décidèrent d'accorder aux entrepreneurs un dédommagement de 350 florins<sup>119</sup>.

Ce ne fut pas la dernière mission de Jacques de Heusy durant la guerre. Durant les deux années suivantes, il fut chargé d'autres commissions touchant le ravitaillement des troupes étrangères hivernant dans la principauté de Liège. Le préposé rapporta avoir été chargé de percevoir les premiers paiements de l'armée française pour les rations livrées. Il reçut un premier acompte de 200 000 livres qu'il dit mettre plus d'une journée à compter et le remit ensuite personnellement au Conseil privé<sup>120</sup>. En 1747, lorsque les armées françaises entrèrent dans le marquisat de Franchimont, en raison de divers problèmes d'organisation, Heusy déclara qu'il avait dû effectuer un travail acharné pour leur fournir une grande quantité de fourrages<sup>121</sup>.

À la même époque, il livra également des provisions aux troupes alliées. Il poursuivit ce travail jusqu'au mois d'août<sup>122</sup>. Durant l'hivernage des troupes impériales et françaises dans la principauté, pendant l'hiver 1747, le préposé se vit confier plusieurs autres missions et des sommes importantes pour acheter des rations d'avoine et de foin dans l'endroit qu'il choisirait et pour une somme limitée<sup>123</sup>. Le marquisat de Franchimont et la ville de Verviers se trouvèrent en grande difficulté à cause de la

---

<sup>117</sup> Guillaume-Eugène-Charles, comte de Glymes de Florennes, général-major et capitaine des gardes du corps du prince-évêque, naquit à Florennes le 23 mars 1691. Admis à l'État noble de Liège en 1730, il fut successivement grand bailli de Hesbaye et chambellan de Jean-Théodore de Bavière. Il décéda à Liège le 10 juin 1772. BOREL D'HAUTERIVE A., *Revue historique de la noblesse*, vol. 2, Paris, André Borel d'Hauterive, 1841, p. 199 ; GOETHALS F. V., *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, t. 1, Bruxelles, Polack-Duvivier, 1849, p. 524 ; JOZIC D., *Les premiers pas de Jean-Théodore de Bavière à la tête de la principauté de Liège (1744-1745)* in *BIAL*, t. 116, Liège, 2012, p. 102.

<sup>118</sup> Edmond-François, baron de Hubens est né à Liège en 1718. Il est nommé député perpétuel des États en 1741 et devient bourgmestre de Liège en 1759. Il meurt en 1767. JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 110.

<sup>119</sup> AÉL, *États*, 371, *État noble*, f. 150 v<sup>o</sup>-r<sup>o</sup>, 5 janvier 1747.

<sup>120</sup> AÉL, *États*, 1355, *Supplique de Jacques de Heusy aux États*, lue le 28 octobre 1748.

<sup>121</sup> AÉL, *États*, 1355, *Supplique de Jacques de Heusy aux États*, lue le 28 octobre 1748 ; 3268, *Compte-rendu aux États des fournitures livrées aux armées françaises par le préposé Heusy*, avril 1748.

<sup>122</sup> AÉL, *États*, 3268, *Compte-rendu aux États des fournitures livrées aux armées alliées par le préposé Heusy*, avril 1748.

<sup>123</sup> AÉL, *États*, 13, *État primaire*, f. 84 v<sup>o</sup>, 9 novembre 1747.

présence de troupes et ne parvinrent pas à leur fournir assez de fourrage. La région fut durement touchée par les passages des armées et connut même des épidémies<sup>124</sup>. De 1746 à 1748, les passages des soldats y étaient fréquents. Les États prirent plusieurs mesures pour pallier l'incapacité de la principauté à ravitailler les troupes. Ils pressèrent le prince-évêque d'écrire au prince de Stavelot-Malmedy pour qu'il fournît des rations de foin, d'avoine, et de fourrage dans cette région, et prirent la décision de distribuer 2000 florins à la ville de Verviers pour lui permettre d'acheter les fourrages nécessaires aux armées<sup>125</sup>.

Durant l'hiver 1748, Jacques de Heusy fut choisi pour effectuer les mêmes missions, cette fois-ci dans le Condroz<sup>126</sup>. Les États lui accordèrent ainsi qu'au préposé Heuskin des sommes très importantes pour les achats de foin et d'avoine<sup>127</sup>. En février 1748, les États décidèrent de l'envoyer auprès du prince-abbé de Stavelot-Malmedy pour lui faire tenir une lettre. Les États avaient déjà évoqué la possibilité de pallier le manque de fourrages pour les armées étrangères en demandant de l'aide au prince-abbé. Le préposé fut donc envoyé faire des représentations pour obtenir la fourniture de livraisons de fourrage pour les troupes occupantes<sup>128</sup>. D'autre part, il continua ses commissions dans le marquisat de Franchimont<sup>129</sup>.

Jacques de Heusy avait rempli ses fonctions de commissaire durant presque toute la durée du conflit. Durant cette période difficile pour la principauté de Liège, il avait su se rendre indispensable pour les États dans sa gestion du ravitaillement des troupes étrangères. Ce fut sans doute durant cette période qu'il acquit un crédit important auprès de ceux-ci.

---

<sup>124</sup> LEJEAR J., *Histoire de la ville de Verviers depuis son érection en ville jusqu'à la fin de l'Ancien régime. 1651-1794* in *BSVAH*, t. 4, 1903, Verviers, Gérard et Cie, p. 168, 178.

<sup>125</sup> Le 6 décembre 1747, Heuskin reçut commission des États de se rendre à Visé pour y faire décharger des bateaux les rations de fourrage destinées aux troupes alliées qui y hivernaient. AÉL, États, 13, État primaire, f. 201v°, 6 décembre 1748.

<sup>126</sup> AÉL, États, 13, État primaire, f. 136 v°, 7 janvier 1748.

<sup>127</sup> Le 11 novembre 1747, les États accordèrent une somme de 12 000 florins à l'agent Heusy pour des achats de foin et d'avoine. Il devait en rendre compte par la suite. Des sommes similaires lui furent octroyées à de nombreuses reprises pour les mêmes tâches. AÉL, États, 13, État primaire, f. 93 r°, 11 novembre 1747.

<sup>128</sup> Le prince-abbé Joseph Nollet régna de 1741 à 1753 sur la principauté. Il fut baptisé le 14 novembre 1672 et mourut en 1753. L'abbaye fut reconstruite sous son règne. DELVAUX DE FENFFE A., *Les abbés et princes-abbés des abbayes de Stavelot et de Malmedy du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : sceaux, portraits, notes historiques et généalogiques*, Tongres, Michiels-Broeders, 1935, p. 72 ; BERLIÈRE U., *Monasticon belge*, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1928-1955, t. 2., p. 102-103 ; AÉL, États, 13, État primaire, f. 293 v°, 24 février 1748.

<sup>129</sup> AÉL, États, 3268, *Compte rendu du préposé et agent Heusy des rations délivrées en nature aux troupes de Sa Majesté l'impératrice reine*, mars et avril 1748 ; 13, État primaire, f. 293 v°, 24 février 1748 ; 3268, *Compte rendu du préposé et agent Heusy des rations délivrées en nature aux troupes françaises*, mars et avril 1748.

Il continuait en outre d'assumer ses fonctions de préposé et d'agent. Mais comme nous le verrons, sa tâche ne se réduisait pas simplement à l'administration de la collecte. Les préposés pouvaient jouer un rôle important lorsque les députés des États prenaient des décisions dans le domaine économique.

## II. LES PRÉPOSÉS DES ÉTATS ET LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE

### *A. COMMENT AVANTAGER LES « MANUFACTURES PARFAITES » DU PAYS DE LIÈGE : LES ÉTATS ET LES PRÉPOSÉS*

#### **1. Le rôle des préposés dans les décisions économiques**

On peut observer que les idées de Jacques de Heusy sur la politique économique liégeoise restèrent remarquablement constantes tout au long de sa longue carrière. Le préposé avait le sentiment que la principauté ne protégeait pas assez ses industries, à la différence de ses voisins. Il réclamait une politique plus mercantiliste et plus désireuse de défendre les droits et avantages de ses manufactures comme le pratiquaient d'autres pays. Cependant, même si à la fin de sa carrière, il se vantait d'avoir sauvé certaines manufactures, il ne se faisait guère d'illusions sur la situation de certaines branches de l'économie liégeoise. Ce constat du mauvais état du commerce liégeois était partagé par certains contemporains et notamment par les Bruxellois. On y dénonçait le chômage très élevé qui laissait oisive une partie importante de la population<sup>130</sup>.

---

<sup>130</sup> Dans un article, Étienne Hélin expose le point de vue de deux auteurs, originaires des Pays-Bas autrichiens, sur l'état de l'économie liégeoise à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le premier, anonyme, juge sévèrement la politique économique de la principauté. Dans son mémoire intitulé *Réflexions sur la nécessité de l'existence des douanes dans les Pays-Bas autrichiens et sur leur influence sur le commerce en général des mêmes pays*, il décrit une économie fragile, menacée en permanence par les modifications des tarifs douaniers de ses voisins. La capitale principautaire est confrontée à un fort chômage et à une grande pauvreté qui touchent une partie notable de la population. Il reconnaît cependant le dynamisme de certaines branches de l'économie liégeoise, comme l'armurerie, la clouterie ou la draperie verviétoise. Le gouvernement liégeois ne protégerait pas assez ses manufactures en ne menant pas une politique douanière adaptée. L'auteur des *Réflexions* défendait ainsi le mercantilisme en vigueur aux Pays-Bas autrichiens à cette époque. L'autre auteur, un certain Gruyer, a un jugement à peine moins sévère que le premier sur ces questions. Gruyer était un ex-receveur principal des douanes du département de Bruxelles. Il connaissait bien les

Au cours de sa carrière de préposé, il tenta toujours d'influer sur la politique économique des États de Liège avec les autres préposés. Depuis la création de la prépositure, ses membres semblent avoir eu non seulement un rôle d'administration de la collecte des impôts dans la principauté, mais aussi un rôle de conseillers économiques pour les États. Avant le début de la carrière de Jacques de Heusy, les préposés semblèrent être impliqués dans le conflit douanier entre la principauté de Liège et les Pays-Bas autrichiens, qui débuta en 1739, et par la suite, ils demandèrent des mesures plus conciliantes envers le rival économique, comme une diminution de l'impôt du soixantième. Il s'agissait d'éviter un nouveau conflit douanier comme celui qui avait eu lieu en 1739-1741<sup>131</sup>. Ils conseillaient également les États dans les décisions économiques concernant les manufactures de laine et de draps dans le marquisat de Franchimont.

Le mode d'action des préposés des États s'effectuait de plusieurs manières. Les États pouvaient demander aux préposés certains éclaircissements sur des problèmes économiques. Les quatre employés devaient alors rédiger des mémoires répondant aux questions qui leurs étaient soumises.

---

questions économiques et décrit son point de vue sur l'économie liégeoise dans son *Essai sur la suppression des douanes, ou notes historiques et critiques sur un ouvrage intitulé : réflexions sur la nécessité de l'existence des douanes, etc....* Il y exprime son désaccord avec l'auteur des *Réflexions*. Selon lui, les manufactures liégeoises ne sont pas aussi prospères qu'on peut le dire. Il s'oppose au mercantilisme défendu par l'autre auteur et se place au contraire en faveur d'un allègement général des droits de douanes. Mais Gruyer ne contredit pas l'autre auteur sur l'idée que la situation de l'économie liégeoise demeure fragile et est responsable d'un fort chômage dans la principauté. HÉLIN É., *L'économie liégeoise vue de Bruxelles à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle* in *BSRVL*, t. 3, 1940-1950, p. 379-385. Si Jacques de Heusy encourageait à une politique de fermeté contre les pressions des Pays-Bas autrichiens, il n'en regrettait pas moins cette rivalité, coûteuse et inutile. Les deux États auraient eu intérêt selon lui à coopérer plus souvent. *Il n'est pas moins, que si au lieu de se harceler les uns les autres, les deux gouvernements réunissoient leurs attentions pour profiter en commun des avantages que la nature et leur heureuse situation indiquent d'elles memes, il y auroit peu de nations qui pourroient en soutenir la concurrence et ils en retiroient des plus grands avantages [...]*. AÉL, *États*, 2282, *Observations sur la supplique des marchands de clous de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise par laquelle ils se plaignent*, 5 juillet 1780.

<sup>131</sup> Jacques de Heusy jugeait très sévèrement la conduite de ses prédécesseurs aux postes de préposé qu'il estimait trop pusillanimes. AÉL, *États*, 2253, *Supplique de Jacques de Heusy*, 1764. Les Pays-Bas autrichiens avaient modifié à plusieurs reprises les législations douanières dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces nouveaux tarifs sont dirigés contre l'industrie du fer liégeoise. Ils handicapent surtout les usines situées dans les enclaves liégeoises de l'Entre-Sambre-et-Meuse, au sud du comté de Namur. Sur le déroulement de ce conflit douanier, voir HANSOTTE G., *La clouterie liégeoise et la question ouvrière au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Éditions de la librairie encyclopédique, 1972, p. 43-46 ; DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État*, p. 131 ; GÉRARD E., *op. cit.*, p. 257-267 ; DEMOULIN B., KUPPER J.-L., *Histoire de la principauté de Liège : de l'an mille à la Révolution*, Toulouse, Éditions Privat, 2002, p. 109.

Les trois États pouvaient aussi demander aux préposés d'examiner des suppliques relatives à des questions commerciales ou fiscales. Ils soumettaient par exemple un certain nombre de ces remontrances aux préposés dans le domaine de la métallurgie ou de l'industrie textile. Les préposés écrivaient un mémoire sur la supplique et le texte était ensuite transmis aux trois États pour que ceux-ci prennent leur décision sur la demande<sup>132</sup>.

Enfin, des préposés étaient aussi appelés pour aider à réaliser des projets de mandements ou d'articles relatifs à la fiscalité ou au commerce. Les États de la principauté ne pratiquaient pas une politique économique aussi mercantiliste que leurs voisins brabançons, mais on peut voir qu'un certain nombre de mesures furent décidées pour encourager l'installation et la vitalité de certaines manufactures. De nombreux octrois furent accordés dans les années 1750 par les États de la même manière que le gouvernement général de Bruxelles le fit pour les provinces des Pays-Bas autrichiens<sup>133</sup>.

## **2. Dynamiser le commerce liégeois : le développement de voies de communication**

Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le gouvernement de la principauté de Liège entreprit de grands travaux pour construire des voies de communication à travers la principauté. En 1712, les États de la principauté décidèrent d'approuver un plan de construction de quatre grandes chaussées qui

---

<sup>132</sup> À plusieurs occasions, des suppliques furent confiées à l'examen des préposés pour que ceux-ci en fassent rapport aux États. Elles peuvent concerner des exemptions sur les carrières, les manufactures de draps, de savon... AËL, *États*, 11, *État primaire*, f. 127 r<sup>o</sup>, 6 juin 1742 ; 19, *État primaire*, f. 135 r<sup>o</sup>, 29 juin 1774.

<sup>133</sup> La politique protectionniste et mercantile des Pays-Bas atteint son apogée entre 1749 et 1755. Bruxelles instaure plusieurs augmentations de droits durant cette période. VAN HOUTTE H., *L'essor économique de la Belgique sous Marie-Thérèse* in *Revue Générale*, t. 92, 1910, p. 688-689 ; DISAILLES E., *Les Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse (1740-1780)*, Bruxelles, C. Muquardt, 1873, p. 162-163. Nous pouvons citer les quelques articles rédigés par le préposé Heusy que les États réutiliseront pour les associer comme condition à la suppression des droits d'entrée sur les laines étrangères. Nous aborderons plus attentivement ce point par la suite. AËL, *États*, 374, *État noble*, f. 131 v<sup>o</sup>-137<sup>o</sup>v, 23 novembre 1748. Nous pouvons aussi mentionner le rôle du préposé Plomptoux qui fut appelé à rédiger plusieurs articles sur l'établissement d'une loterie à Liège en 1772. AËL, *États*, 18, *État primaire*, 1<sup>er</sup> mars 1772, 4 mars 1772 ; HANSAY A., *Contribution à l'histoire de la politique mercantile au XVIII<sup>e</sup> siècle en France et dans le pays de Liège in Mélanges Paul Frédéricq*, Bruxelles, 1904, p. 338-342.

devaient relier Saint-Trond à Tongres et Hasselt à Verviers et à Dinant par le Condroz<sup>134</sup>. Des routes reliant Liège à l'Allemagne jusqu'à Aix-la-Chapelle devaient aussi être réalisées. Ces projets permettraient de relier Liège à Verviers. Mais au sein des États, il existait de nombreuses dissensions au sujet du tracé qui serait choisi pour la chaussée<sup>135</sup>. Le projet était soutenu par les Limbourgeois qui avaient intérêt à bénéficier de meilleures communications pour leur commerce avec le Brabant, Liège et l'Allemagne.

Le gouvernement général des Pays-Bas entreprit plusieurs démarches pour faire aboutir une chaussée reliant le Brabant à l'Allemagne. Le ministre plénipotentiaire autrichien à Bruxelles, le marquis de Botta-Adorno (1749-1753) était très attaché à ce projet. Le ministre désirait mieux relier Ostende aux provinces rhénanes. Depuis la fermeture de l'Escaut par les Provinces-Unies, Ostende était le principal débouché maritime des Pays-Bas pour le commerce. Mais pour cela, il était absolument indispensable de pouvoir gagner la sympathie des Liégeois et obtenir leur accord à cause de la situation géographique de la principauté de Liège qui coupait les territoires autrichiens en deux<sup>136</sup>.

Plusieurs vues s'opposaient au sein du chapitre cathédral et des États. Le parti autrichien était soutenu par le chancelier de Breidbach et le baron de Bierset, chanoine et député de l'État primaire. Le parti antiautrichien, mené par le comte de Horion, était opposé au projet. Plusieurs personnes étaient aussi opposées à la construction de la chaussée par la ville de Herve. Cette idée était appelée le « préjugé liégeois » par les Brabançons. Jacques de Heusy soutenait ce « préjugé ». Les partisans de cette idée craignaient de voir Herve concurrencer la capitale grâce à cette route. La petite ville se transformerait alors en grand entrepôt de marchandises et constituerait une menace pour le commerce de la capitale de la principauté<sup>137</sup>.

---

<sup>134</sup> FAIRON É., *La chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle et les autres voies de communication des Pays-Bas vers l'Allemagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Verviers, Impr. Feguenne, 1912, p. 32 ; DEMOULIN B., *Les relations commerciales entre la France et la Principauté de Liège au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* in *AHL*, t. 25, n° 49, 1990-1991, p. 9-10.

<sup>135</sup> FAIRON É., *La chaussée de Liège*, p. 34.

<sup>136</sup> LAENEN J., *Le ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse, 1749-1753*, Anvers, 1901 ; FAIRON É., *op. cit.*, p. 38 ; GENICOT P., *Histoire des routes belges depuis 1704*, Bruxelles, 1948, p. 24.

<sup>137</sup> FAIRON É., *op. cit.*, p. 42-46 ; JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 200.

Le préposé se montrait résolument hostile à un accord avec les Pays-Bas autrichiens. Cette position apparaissait clairement dans les mémoires qu’il adressait aux États. À cette époque, Heusy était favorable à une alliance avec la France et les Provinces-Unies et estimait qu’une entente avec les provinces autrichiennes ne pouvait que se révéler extrêmement difficile. Les idées de Jacques de Heusy concernant la constitution de voies de communication à travers la principauté étaient en accord avec ses opinions concernant les autres branches du commerce (clouterie, forgerie, industrie drapière). Les Provinces-Unies se montraient naturellement inquiètes à cause de ce projet de voies de communication qui pourrait menacer à terme la prospérité de leurs ports. Elles envoyèrent un diplomate à Liège, van Kinschot, pour faire échouer le projet. Il devait suivre le déroulement des pourparlers<sup>138</sup>.

Malgré son opposition à ce projet de route passant par la ville de Herve, Heusy soutint fermement auprès des États que le développement des voies de communication pouvait également développer le commerce<sup>139</sup>. Il encourageait également un autre projet de voie de communication. Un projet de canal faisant la jonction entre Liège et les Provinces-Unies, par Bois-le-Duc ou Bréda, devait être concrétisé un jour. Ce canal devait permettre de mieux relier les Provinces-Unies au pays de Liège et diminuer la dépendance de la principauté aux Pays-Bas autrichiens. Cette nouvelle voie de communication aurait permis de transformer Hasselt en grand entrepôt pouvant concurrencer Louvain<sup>140</sup>. Mais ce projet ne vit jamais le jour à cause de la longueur des travaux et de leurs coûts<sup>141</sup>. Jacques de Heusy se porta aussi en faveur d’autres projets de chaussées comme une voie reliant la ville de Visé à Maastricht et une chaussée allant de Liège vers la Hollande<sup>142</sup>.

---

<sup>138</sup> FAIRON É., *op. cit.*, p. 38 ; JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 202-204.

<sup>139</sup> Jacques de Heusy sera d’ailleurs raillé par ses opposants sur ce sujet : *Entrenez vos chemins, achevez ceux que vous avez commencé, faites en même de nouveaux s’il le faut, on ne sauraît donner trop de facilité au commerce qui augmente en proportion*. AÉL, États, 1329, *Rapport de 1776 sur la politique fiscale des États*, 1776.

<sup>140</sup> JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 207 ; QUOILIN C., *op. cit.*, p. 153.

<sup>141</sup> JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 210.

<sup>142</sup> AÉL, États, 379, *État noble*, f. 68 v<sup>o</sup>, 3 juillet 1780 ; ULENS R., *La chaussée de Liège vers la Hollande : une mission du comte de Borchgrave à Bréda et Bois-le-Duc en 1754* in *Verzamelde Opstellen Uitgeven door den Geschied- en Oudheikundigen Studiekring te Hasselt*, t. 2, 1926, p. 133-144.

### 3. Les préposés et les manufactures de draps à Verviers

#### *Les relations économiques entre le duché de Limbourg et le marquisat de Franchimont*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'industrie textile était une des principales branches de l'économie de la principauté aux côtés de l'industrie extractive, la clouterie et la tannerie. Ces manufactures étaient surtout implantées dans la région du marquisat de Franchimont, à Verviers et dans une moindre mesure, à Ensival<sup>143</sup>. La ville de Verviers connut une forte croissance démographique grâce à ces activités<sup>144</sup>. L'industrie lainière était également présente dans le duché de Limbourg autrichien à Hodimont, Eupen et Dison<sup>145</sup>.

Durant cette période, l'industrie textile verviétoise fut victime d'une dure rivalité avec les manufactures de la province du Limbourg autrichien. Des fabriques de draps verviétoises s'implantèrent dans certains bourgs et villes du duché de Limbourg comme Hodimont, Montjoie ou Eupen. Elles y bénéficiaient de conditions favorables dues aux mesures douanières décidées par le gouvernement des Pays-Bas autrichiens. Les draps produits dans les fabriques limbourgeoises étaient exemptés d'impôts dans les Pays-Bas, ce qui apportait un important bénéfice aux marchands de draps limbourgeois. De plus, les laines étrangères servant pour les manufactures du Limbourg bénéficiaient aussi d'une exemption de droit d'entrée en pénétrant dans cette province. C'était un avantage supplémentaire pour ces industries et cela favorisait l'émigration de marchands drapiers et d'ouvriers vers les établissements limbourgeois. En 1722, un différend entre le magistrat de Verviers et les États du pays de Liège aggrava encore la situation et provoqua la fuite d'un certain nombre d'ouvriers et de fabricants de draps au Limbourg, particulièrement dans les villes de

---

<sup>143</sup> LEBRUN P., *L'industrie de la laine à Verviers pendant le XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1948, p. 62.

<sup>144</sup> DESAMA C., *Population et révolution industrielle : évolution des structures démographiques à Verviers dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1985, p. 46.

<sup>145</sup> LEBRUN P., *op. cit.*, p. 62 ; POLAIN M.-L., *Commerce et industrie au pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle* in *BIAL*, Liège, t. 3, 1857, p. 105-108 ; HARSIN P., *Études sur l'histoire économique de Liège particulièrement au XVII<sup>e</sup> siècle* in *BIAL*, t. 52, 1927, p. 60-161 ; DESCHENE L., *Histoire économique et sociale de la Belgique depuis les origines jusqu'en 1914*, Liège, Joseph Wilkmans, Paris, 1932, p. 307-309 ; VAN HOUTTE H., *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Gand, Van Rysselberghe et Rombaut, 1920, p. 290 ; MATHIEU A.-J., *L'industrie drapière au pays de Verviers et au duché de Limbourg*, Verviers, Imprimerie G. Nautet-Hans, 1954 ; RENIER S. J., *Histoire de l'industrie drapière dans la principauté de Liège et particulièrement dans l'arrondissement de Verviers depuis le Moyen-Âge jusqu'à nos jours* in *Mémoires de la société libre d'émulation de Liège*, Liège, t. 6, n.s., 1875, p. 149-159.

Montjoie et Hodimont<sup>146</sup>. Une convention existante entre les marchands et les fermiers des impôts réduisait les droits d'entrée et de sortie des draps à destination des Pays-Bas autrichiens et de l'Allemagne. Les États de Liège décidèrent de supprimer cette convention à la suite d'un différend avec le magistrat de Verviers. La perception pleine et entière du soixantième sur les draps fut décidée. Les conditions économiques devinrent bien plus défavorables et une émigration de fabricants et d'ouvriers eut lieu même si son ampleur fut très discutée par Pierre Lebrun. Les contemporains semblent vite avoir perçu cet épisode comme une catastrophe. Dans un mémoire, Jacques de Heusy attribuait à cet événement la cause du déclin de l'industrie drapière à Verviers<sup>147</sup>.

On assiste en réalité à un dédoublement des fabriques. Des fabricants verviétois avaient leurs manufactures implantées des deux côtés de la frontière<sup>148</sup>. Durant ce siècle, les interventions des États dans les affaires économiques se faisaient aussi de plus en plus importantes. Elles poursuivaient des objectifs mercantilistes et visaient à accroître les exportations et à protéger les industries nationales contre la concurrence étrangère<sup>149</sup>.

Dans les années 1740, des plaintes récurrentes émanaient des marchands des manufactures de la région verviétoise et du magistrat de la ville de Verviers concernant les droits pesant sur les manufactures de draps liégeoises. Le marchand Jean Franquinet envoya plusieurs suppliques à destination des États pour obtenir un allègement du soixantième sur les laines étrangères<sup>150</sup>. En 1746, influencés par les avis des préposés, les États prirent la décision de supprimer le demi-soixantième sur les manufactures de draps de Verviers<sup>151</sup>. Heusy avait une position claire en 1746 sur les moyens d'avantager les manufactures de laine à Verviers.

---

<sup>146</sup> LEBRUN P., *op. cit.*, p. 66-67.

<sup>147</sup> LEBRUN P., *op. cit.*, p. 199 ; AÉL, *États*, 2288, *Rapport de Heusy touchant les passages en Campine*, 24 octobre 1743.

<sup>148</sup> Dans son article *Les industries d'Aix-la-Chapelle, Hodimont, Maastricht, Montjoie, Stavelot-Malmedy, Verviers et de leurs environs, vues par un négociant français vers 1755*, Paul Bertholet expose le point de vue intéressant d'un négociant français sur les manufactures de draps franchimontoises et limbourgeoises. L'auteur du mémoire, acquis aux idées des physiocrates, pressent que Hodimont l'emportera sur Verviers, grâce aux matières premières qui entrent libres de taxes dans le Limbourg et grâce à la plus grande tolérance religieuse. L'auteur avait constaté le dédoublement des fabriques des deux côtés de la frontière, possédées par des fabricants verviétois. Cette division des fabriques a été traitée dans plusieurs travaux. LEBRUN P., *op. cit.*, p. 66-69, 71-72 ; POLAIN M.-L., *op. cit.*, p. 107-108 ; BERTHOLET P., *Les industries d'Aix-la-Chapelle, Hodimont, Maastricht, Montjoie, Stavelot-Malmedy, Verviers et de leurs environs, vues par un négociant français vers 1755* in *BSVAH*, t. 61, 1980, p. 117-135.

<sup>149</sup> FAIRON É., *Les industries du pays de Verviers*, t. 43, 61, G. Leens, 1922, p. 29-32.

<sup>150</sup> AÉL, *États*, 2290, *Supplique de Jean Franquinet*, 19 décembre 1741.

<sup>151</sup> LEBRUN P., *op. cit.*, p. 126.

Dans ses mémoires adressés aux États, il prônait la réduction des impôts sur les fabriques pour pouvoir retenir les ouvriers dans le pays et une imitation des pratiques mercantilistes qui se pratiquaient aux Pays-Bas autrichiens, dans le duché de Limbourg. Pour lui, il était d'une absolue nécessité de réduire le soixantième qui pèse sur ces manufactures car il le considérait comme bien trop élevé. Il préconisait d'agir vite pour attirer à nouveau les ouvriers et fabricants dans le pays<sup>152</sup>. Les États prirent plusieurs autres mesures fiscales en 1747 et 1748. Il fut décidé une augmentation des droits sur les draps étrangers. Ces nouveaux droits de douane visaient d'abord les draps provenant du Limbourg et des autres provinces autrichiennes des Pays-Bas<sup>153</sup>. Cette augmentation était en fait en accord avec les idées de Heusy qui préconisait une hausse des tarifs douaniers sur les draps étrangers pour obliger les marchands verviétois du Limbourg à revenir dans la ville. S'il se positionnait contre une imposition excessive des manufactures, en revanche, il pensait qu'un droit de douane « intelligemment » placé sur les draps étrangers pouvait leur bénéficier<sup>154</sup>.

Le préposé Jacques de Heusy proposait en outre plusieurs mesures concentrées dans sept ou huit articles sur l'industrie lainière. Dans son rapport, il déclarait approuver la suppression du demi-soixantième pour les manufactures de Verviers mais pensait qu'il fallait prendre des mesures supplémentaires pour empêcher les draps fabriqués à l'étranger de pouvoir rentrer à Verviers. La fraude était très présente sur ce point de la frontière entre le duché de Limbourg et le marquisat de Franchimont.

---

<sup>152</sup> *Et sans chercher des exemples si éloignés, nous voyons à portée de nous le pais de Limbourg fleurir dans ses manufactures le souverain aiant eu accordé en faveur du commerce, l'exemption de tous droits d'entrée et de sortie pour toutes leurs manufactures entrantes, sortantes ou présentes sur les terres de la dominations autrichiennes, avantages d'autant plus considérables que nos manufactures sont chargées dans tout ce même pais de droits exorbitant, même pour le traverser si on en excepte le transit du Limbourg pour venir au pais de Liège. On y jouit encore au pays de Limbourg de l'avantage de ne payer aucun droit de consommation qui joint à ceux-ci-dessus dépèrissent entièrement la manufacture de ce pays notamment celle de Verviers sur les ruines de laquelle il s'est encore établi des manufacturiers en draps dans les villes de Ruremonde et Montjoie qui ne réussissent que trop bien dans leurs entreprises à notre grand désavantage. AËL, États, 2246, Réflexions sur le commerce et les manufactures parfaites de ce pays de Liège par le préposé et agent Jacques de Heusy par ordre de Messeigneurs et Commis les députés et des états du pays de Liège, lu le 27 avril 1746.*

<sup>153</sup> AËL, États, 373, État noble, f. 131 r<sup>o</sup>, 12 février 1747.

<sup>154</sup> *Il y a un autre moyen de favoriser cette manufacture, qui naturellement doit avoir lieu, à l'exemple de tout le pays circonvoisin, ou il y a des droits de consommation établis sur les draps étrangers qui s'y débitent pour l'usage, et cela en vue de favoriser leur propre manufacture quoi que ces droits soient de diverses constitutions, parce qu'ils exigent dans certaines province tant par cent, dans d'autres, par aulne, le but revient toujours au même, cependant cette dernière méthode est la plus propre [...] cela auroit un second bon effet, en ce qu'il y a des marchands manufacturiers à Hodimont qui ne travaillent presque pour la ville de Liège, ces messieurs se voyant serrés de toute façon n'auront d'autre parti à prendre pour conserver leurs chalandes que de se rétablir à Verviers. AËL, États, 373, État noble, f. 135 v<sup>o</sup>, 12 février 1747.*

Les échanges de marchandises étaient très difficiles à contrôler à cause de la situation géographique de la ville, située au contact de plusieurs faubourgs étrangers. La ville frontalière d'Hodimont avait bénéficié de l'installation de marchands manufacturiers dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle était en fait un faubourg de Verviers et la limite entre les deux souverainetés était souvent difficile à distinguer<sup>155</sup>.

Pour Heusy, ces articles visaient à empêcher que les marchands de draps du Limbourg *puissent faire apprêter leurs draps dans Verviers, les mettre à la rame, les clouer, presser, sans payer aucun droit*<sup>156</sup>. Les maîtres manufacturiers verviétois devaient même prêter serment de ne pas utiliser de draps fabriqués dans le duché de Limbourg. Ces mesures devaient limiter les profits des marchands limbourgeois.

Les marchands qui voulaient faire passer leurs draps par la ville de Verviers devaient se présenter aux bureaux de perception des droits de l'État pour obtenir un passavant avec la quantité précise des marchandises. Un commis de l'État surveillait toute la procédure. Une amende élevée est instaurée en cas de fraude, équivalente à deux fois la valeur des draps. Les marchands du Limbourg pouvaient toujours faire travailler leurs draps à Verviers mais désormais l'entrée et la sortie de ceux-ci étaient fortement contrôlées<sup>157</sup>. Les articles produits par Jacques de Heusy furent approuvés par le conseil de la ville de Verviers<sup>158</sup>. Ils ne furent pas adoptés immédiatement par les États mais renvoyés aux autres préposés pour être examinés<sup>159</sup>. Ils ne seront acceptés par les États qu'au début de l'année 1752<sup>160</sup>.

Après la réduction des droits d'entrée sur les balles de laine venues d'Espagne, l'impôt du soixantième fut entièrement supprimé pour l'entrée de ces marchandises dans le but d'avantager les manufactures de draps du marquisat de Franchimont. Cette mesure était principalement réclamée par des marchands de Verviers et par le magistrat de la ville. Ils estimaient être désavantagés par rapport aux marchands étrangers du Limbourg qui

---

<sup>155</sup> HÉLIN É., *Liège et Bruxelles : de la rivalité à la symbiose* in HASQUIN H. (dir.) *La Belgique autrichienne, 1713-1794. Les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1987, p. 452-453.

<sup>156</sup> AÉL, *États*, 373, *État noble*, f. 133 v<sup>o</sup>, 12 février 1747.

<sup>157</sup> AÉL, *États*, 373, *État noble*, f. 136 r<sup>o</sup>, 12 février 1747.

<sup>158</sup> AÉL, *États*, 373, *État noble*, f. 138 r<sup>o</sup>, 12 février 1747.

<sup>159</sup> AÉL, *États*, 13, *État primaire*, f. 60 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 12 décembre 1748.

<sup>160</sup> AÉL, *États*, 374, *État noble*, f. 4 r<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>, 12 février 1747 ; 941, *État primaire*, f. 195 r<sup>o</sup>, 202 r<sup>o</sup>, 4 février 1753.

importaient la laine depuis les autres provinces des Pays-Bas sans payer aucun droit<sup>161</sup>.

### ***La suppression des droits d'entrée pour les laines d'Espagne***

Jacques de Heusy soutenait l'idée d'une exemption de droits pour les laines à destination des manufactures verviétoises. Dans une lettre du 13 octobre 1747, il répondit à une demande des États pour un avis sur les manufactures de Verviers. Les préposés estimaient que la suppression du demi-soixantième sur les manufactures de draps de Verviers avait eu un impact positif depuis son application en 1746. Selon eux, la suppression de l'impôt sur ces manufactures pouvait être compensée par l'instauration de nouveaux impôts sur d'autres marchandises comme le thé ou le sucre<sup>162</sup>.

Le 1<sup>er</sup> avril 1754, les trois États décidèrent de suivre cet avis<sup>163</sup>. La suppression des droits d'entrée sur les laines se fit le 19 février 1753 et le 7 avril 1754. Mais les marchands devaient se conformer à neuf articles pour pouvoir bénéficier de cette exemption. Ces nouvelles lois visaient avant tout à attirer les ouvriers et les manufacturiers qui étaient partis à l'étranger dans la principauté<sup>164</sup>. Ces conditions ne plurent pas aux manufacturiers de certaines villes qui demandèrent la suppression des articles contraignants. En effet, l'instauration de mesures strictes pour contrôler le commerce des laines entre les deux États n'avantageait pas les maîtres manufacturiers de Verviers qui possédaient des établissements des deux côtés de la frontière. Un mémoire fut rédigé par les marchands de Verviers contre ces articles. Les contestataires tentèrent de montrer l'absurdité de ces nouvelles conditions en citant l'exemple de la politique économique française envers ses propres manufactures. L'article 6 était visé en particulier<sup>165</sup>. Il n'autorisait que les marchands qui faisaient fabriquer leurs draps sur

---

<sup>161</sup> LEBRUN P., *op. cit.*, p.72 ; AËL, États, 2291, *Déclaration des bourgmestres de Verviers*, 18 février 1753.

<sup>162</sup> AËL, États, 1490, *Mémoire des préposés*, 16 juin 1746 ; *Avis des préposés sur une supplique de six marchands*, 6 juin 1746.

<sup>163</sup> AËL, États, 942, *État tiers*, f. 13 r<sup>o</sup>, 1<sup>er</sup> avril 1754.

<sup>164</sup> L'article 6 de l'ordonnance reprend un des articles qui avaient été proposés par Heusy en 1748. La suppression de l'impôt ne peut avoir lieu que pour les manufacturiers qui font fabriquer leurs draps dans le pays. LEBRUN P., *op. cit.*, p. 72 ; AËL, États, 2291, *Recès de l'État primaire*, 15 février 1754 ; *Propositions du conseil de la ville de Verviers sur le votum proposé par les États du pays de Liège*, 5 février 1755.

<sup>165</sup> AËL, États, 2291, *Mémoire à Messieurs des trois états pour démontrer que les articles 4 et 6 du règlement pour la suppression du droit d'entrée des laines d'Espagne émané le 7 avril 1754 sont contradictoires et préjudiciables à l'état*, lu le 23 novembre 1754 ; BUL, *Mémoire des drapiers de Verviers et Enival aux trois États du pays de Liège concernant les droits d'entrée sur les laines d'Espagne*.

le territoire de la principauté de Liège à bénéficier de cette exemption. L'article 4 du projet rencontra aussi des oppositions<sup>166</sup>. En revanche, les articles des conditions d'exemption étaient soutenus par le magistrat de Verviers qui pressait les États de ne pas abandonner cette politique<sup>167</sup>. Jacques de Heusy soutenait également les articles qui accompagnaient la suppression des droits d'entrée<sup>168</sup>. Les contestations des articles n'eurent d'abord pas de réels effets. Les trois États décidèrent de les conserver à la fin de l'année 1754<sup>169</sup>. Cependant, les oppositions ne cessèrent pas et on vit se dessiner deux camps à Verviers et Ensival : d'un côté le magistrat de Verviers et le conseil de la ville qui soutenaient les nouvelles conditions d'exemption, convaincus de l'inévitabilité de la fraude sans ces articles, et de l'autre, plusieurs marchands manufacturiers de draps du marquisat de Franchimont et le bourgmestre de la communauté d'Ensival qui jugeaient que les avantages acquis n'étaient pas assez importants<sup>170</sup>.

Au début du mois de février 1755, les trois États décidèrent de consulter les marchands et les magistrats sur un nouveau projet de conditions d'exemption de droits pour les manufactures de draps du marquisat de Franchimont à Verviers et Ensival. Ce projet conservait les huit articles à l'exception du quatrième qui fut modifié et du sixième qui fut remplacé par un nouveau. D'après ces nouveaux articles, les manufacturiers étrangers pouvaient envoyer leurs laines être travaillées dans la ville sans payer aucun droit. C'était donc un véritable geste de conciliation qui avait été fait par les États à l'égard des marchands verviétois. Jacques de Heusy fut chargé par les États de se rendre à l'hôtel de ville de Verviers pour proposer le nouveau projet au magistrat et recueillir sa réaction<sup>171</sup>.

---

<sup>166</sup> AÉL, États, 2290, *Supplique des bourgmestres et magistrats de la ville de Verviers à l'État tiers*, 13 juin 1753. Article 4 : *aux quelles peines seront aussi assujettis ceux qui auront prêté leur nom à des étrangers ou qui auront coopéré ou connaissance dans les fraudes*. Voici le contenu de l'article 6 : [...] *Cette suppression n'aura lieu que pour les marchands et manufacturiers fabricants dans le pays et nullement pour ceux qui quoi que fabricants dans le Pais de Liège, font fabriquer en meme temps aux terres etrangeres, lesquels resteront assujettis au paiement des droits comme ci-devant, sans qu'il soit permis aux autres marchands exempts de leur livrer des laines avant d'en avoir païé des droits, aux peines et amendes statuées dans l'article 3.* [...] AÉL, États, 374, *État noble*, f. 92 v°-93 v°, 15 mars 1754.

<sup>167</sup> AÉL, États, 2291, *Supplique du magistrat de Verviers aux trois États*, 6 février 1755.

<sup>168</sup> AÉL, États, 2291, *Mémoire apporté par Jacques de Heusy au conseil de la ville*, 6 février 1755, copie.

<sup>169</sup> AÉL, États, 2291, *État noble*, 26 novembre 1754.

<sup>170</sup> AÉL, États, 2291, *Projet d'un votum touchant les manufactures de Verviers, Ensival et marquisat de Franchimont*, 1<sup>er</sup> février 1755 ; *Mémoire du magistrat de Verviers au sujet des droits de l'État*, [s.d.].

<sup>171</sup> AÉL, États, 2291, *Projet d'un votum touchant les manufactures de Verviers, Ensival et marquisat de Franchimont*, 1<sup>er</sup> février 1755.

Le préposé s’y rendit le 4 février 1755 et obtint une audience auprès des deux bourgmestres de la ville à l’hôtel de ville. Ceux-ci délibérèrent alors et exposèrent leurs avis sur les nouveaux articles proposés<sup>172</sup>. Le préposé Heusy obtint un entretien avec les fils du marchand drapier Lambert Franquinet<sup>173</sup> et leur exposa le manque à gagner de cette situation pour la principauté de Liège. Ils nièrent les accusations de travailler contre les intérêts de la principauté en disant qu’ils ne possédaient que cinq « façonnaires » de l’autre côté de la frontière et affirmèrent qu’ils contribuaient à employer un grand nombre d’ouvriers dans le pays de Liège<sup>174</sup>. Là encore, on peut mesurer l’opposition qui séparait certains marchands manufacturiers verviétois, accusés de ne pas assez être patriotes, et le magistrat de la ville qui désiraient empêcher la fuite des industries et la baisse du produit des impôts.

Mais malgré les oppositions de la ville de Verviers et de certains préposés comme Heuskin à ces modifications, les avis des marchands manufacturiers verviétois semblaient l’emporter au sein des États. L’État primaire et l’État tiers décidèrent d’accepter le nouveau projet de modifications des deux articles décidés par les députés des trois États le 1<sup>er</sup> février 1755<sup>175</sup>.

### ***L’imposition des draps étrangers (1753)***

L’exemption des droits sur la laine et les draps ne fut pas la seule mesure prise par le gouvernement liégeois. Suivant les conseils des préposés à la collecte, les États décidèrent d’imposer les draps étrangers en 1753 pour soutenir les manufactures de draps de Verviers. Cinq pattars et cinq sous furent exigés sur chaque aulne de draps étrangers venant dans le pays de

---

<sup>172</sup> AÉL, États, 2291, *Copie du mémoire apporté et lu par Mr l’agent et préposé Heusy au conseil de la ville de Verviers, le vieux magistrat y assemblé le 6 février 1755*, 6 février 1755 ; *Extrait du rapport du préposé Heusy à la députation*, 15 février 1755.

<sup>173</sup> Les Franquinet sont une ancienne famille originaire de Wegnez qui s’établit à Verviers au XVII<sup>e</sup> siècle et contractèrent des alliances avec de riches familles. La famille était déjà occupée par les activités drapières au XVII<sup>e</sup> siècle. Lambert Franquinet est né en 1705 et est le fils de François Franquinet, un riche marchand drapier. BERTHOLET P., *L’étonnante fortune du marchand-drapier verviétois François Franquinet* in *BSVAH*, t. 61, 1980, p. 139-157.

<sup>174</sup> AÉL, États, 2291, *Extrait du rapport du préposé Heusy à la députation*, 15 février 1755 : *Je souhaiterois, Messieurs, qu’il vous plairoit me donner votre avis, pour scavoir comment les dits monsieurs Franquinet devoient être réglés pour l’entrée des laines qu’ils donnent à manufacturer aux pays de Liège*. AÉL, États, 2291, *Mémoire apporté et lu par Mr l’agent et préposé Heusy au conseil de la ville de Verviers, le vieux magistrat y assemblé le 6 février 1755*, 6 février 1755, copie.

<sup>175</sup> AÉL, États, 2291, *Avis du préposé Heuskin sur le règlement touchant les laines d’Espagne de la manufacture de laine de Verviers et du marquisat de Franchimont*, 26 novembre 1754 ; *Recès de l’État tiers*, 14 juin 1755 ; *Recès de l’État primaire*, 21 mars 1755.

Liège pour usage<sup>176</sup>. Cette nouvelle imposition fut cependant vite critiquée par des marchands drapiers de Verviers qui adressèrent aux États une supplique réclamant son abolition<sup>177</sup>.

La remontrance de marchands de Verviers et Ensival fut examinée par Heusy et les autres préposés à la collecte des impôts. Les marchands avancèrent dans leur supplique qu’instaurer cette imposition sur les draps venant du Limbourg serait à leur désavantage. Ils estimaient ne pas pouvoir rivaliser pour la teinture des draps avec les marchands de l’étranger et devaient les faire venir de l’étranger, ce qui réduisait leurs bénéfices. Les marchands d’Ensival étaient aussi dans ce cas<sup>178</sup>. Les préposés réfutaient ces arguments car ils estimaient que cette imposition était bénéfique et pouvait favoriser le développement des teintureries au pays de Liège. Les suppliques relatives aux impositions sur les draps étrangers continuaient et on en observa une nouvelle en 1757 qui fut renvoyée encore une fois aux préposés par les députés des trois États<sup>179</sup>.

Malgré les avis de certains marchands, les mesures décrétées en 1754 et 1755 semblèrent rapidement atteindre les objectifs voulus par les États. De nouvelles fabriques vinrent s’implanter à Verviers. Le succès de ces mesures fut encore accentué par les mesures fiscales défavorables décrétées par le gouvernement général des Pays-Bas. Les laines qu’importaient les marchands de draps du Limbourg furent chargées de taxes à partir de 1770. À partir de cette période, le rapport de force s’inversa très clairement en faveur du marquisat de Franchimont<sup>180</sup>.

#### **4. Les remises en cause d’exemption des droits de l’État sur certaines manufactures par les préposés et les États**

##### *La collecte des impôts de consommation par les préposés*

La collecte des droits de l’État que devaient administrer les préposés comprenait aussi la perception des impôts sur les boissons et les autres produits de consommation comme le vin ou le tabac. Les États de Liège

---

<sup>176</sup> AÉL, États, 2291, *Recès de l’État tiers*, 7 février 1753.

<sup>177</sup> AÉL, États, 2291, *Recès de l’État tiers*, 25 janvier 1753.

<sup>178</sup> AÉL, États, 2291, *Recès de l’État tiers*, *Supplique des marchands de Verviers*, 31 janvier 1753.

<sup>179</sup> AÉL, États, 2291, *Recès de l’État noble*, 23 janvier 1757.

<sup>180</sup> LEJEAR J., *Histoire économique du pays de Verviers*, p. 33 ; LEBRUN P., *op. cit.*, p. 73.

tentèrent de trouver une meilleure politique économique pour favoriser cette branche du commerce. Comme pour l'industrie textile, les préposés à la collecte des droits de l'État furent consultés à plusieurs reprises sur ces questions, nous le verrons dans cette partie. Dans la principauté, il existait un ensemble de taxes sur les boissons consommées dans le pays. Ces taxes se percevaient sur le brandevin étranger, sur l'hydromel et sur le tabac. L'impôt de la fermeté, l'impôt du braz sur le contrôle des transports, et l'œil du moulin, se levaient sur les brasseurs et les meuniers<sup>181</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, pendant de longues périodes, d'autres produits comme le thé, le café ou le sucre furent exemptés d'impôts. Mais ces exemptions furent remises en cause dans les années 1740 et 1750 alors qu'on supprimait l'impôt du soixantième et du demi-soixantième sur les matières premières de certaines manufactures, comme nous l'avons vu dans la partie précédente.

### ***La remise en cause des exemptions de droits par les préposés et les États***

Les préposés durent donner leur avis sur de nombreuses suppliques concernant l'impôt du vin, du brandevin et les impôts de consommation touchant d'autres marchandises comme le sel<sup>182</sup>. Mais ces employés ont fait davantage et ont exprimé leur opinion sur ces exemptions à travers plusieurs mémoires et avis. Si les préposés des États se positionnaient en faveur de certaines exemptions touchant plusieurs manufactures, ils prônaient la réduction de certains avantages et même leur suppression pour d'autres fabriques. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les marchands de vin et de tabac de la principauté de Liège bénéficiaient d'une convention qui réduisait une partie des impôts qu'ils devaient acquitter. Cette convention, nommée le renvoi, permettait aux marchands de la cité de Liège de bénéficier de la restitution d'une partie ou de la totalité des droits payés sur les marchandises qu'ils envoyaient à l'étranger<sup>183</sup>.

Ce renvoi s'est aussi effectué sur certains produits de consommation comme le tabac, les eaux de vie, le genièvre, le vin et le brandevin. Les préposés durent traiter plusieurs requêtes de marchands adressées aux États demandant le renvoi sur certains produits comme le brandevin ou le

---

<sup>181</sup> DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 136 ; VAN SANTBERGEGEN R., *Les bons métiers des meuniers, des boulangers et des brasseurs de la cité de Liège*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1949, p. 272.

<sup>182</sup> AÉL, *États*, 1800, *Impôts sur le vin et le brandevin*.

<sup>183</sup> AÉL, *États*, 1793, *Mémoire des préposés sur la requête des marchands brandeviniers de Liège*, 25 juin 1743.

tabac<sup>184</sup>. Ce bénéfice a été plusieurs fois remis en question, son impact sur les finances de l'État soulevant le débat. Les préposés prirent d'abord parti pour ce renvoi dans les années 1740 et réalisèrent plusieurs mémoires pour inciter les États à continuer cette exemption. Après avoir lu un mémoire des préposés, les députés autorisèrent les marchands de vin à bénéficier de la restitution de la moitié des droits perçus à la frontière lorsque ces marchandises quittaient le pays. Le renvoi se fit cependant sous certaines conditions précises<sup>185</sup>.

En 1753, le renvoi sur les eaux de vie et le brandevin fut remis en question. Un changement d'opinion apparaissait au sein des employés chargés de la collecte. Les préposés estimaient que la restitution de la totalité des droits qu'il impliquait pour les marchands représentait une grande perte pour la caisse publique. Il fallait réduire le renvoi et le faire porter sur la moitié ou les trois quarts des impôts payés par les marchands exportateurs<sup>186</sup>.

Il s'agissait également de lutter contre la fraude sur les impositions qui était favorisée par les nombreuses enclaves qui parsemaient le territoire de la principauté de Liège. Des marchands plaçaient leurs produits dans des entrepôts qui s'étaient constitués dans ces régions, hors d'atteinte des inspections des commis et contrôleurs à la collecte des droits de l'État<sup>187</sup>. Les préposés se positionnaient également contre d'autres moyens servant selon eux à faciliter la fraude chez les marchands de vin, de brandevin, et chez les brasseurs. Les employés de la collecte se rendaient chez les marchands pour visiter les caves et tenter d'y découvrir des marchandises non déclarées aux bureaux de perception. Mais à Liège et dans les bonnes villes de la principauté, ils devaient auparavant obtenir l'accord du bourgmestre et se voir attribuer la clef magistrale<sup>188</sup>.

---

<sup>184</sup> AÉL, États, 1793, *Mémoire des préposés sur la supplique de François Colette, marchand de tabac sur sa demande d'un renvoi de consommation sur les tabacs*, 12 février 1747.

<sup>185</sup> AÉL, États, 1793, *Mémoire des préposés sur la requête des marchands brandeviniers de Liège*, 25 juin 1743 ; 1791, *État noble*, 1<sup>er</sup> juillet 1746 ; *État primaire*, 22 juin 1746 ; *État tiers*, 20 mai 1746. Les conditions du renvoi en 1746 ne prescrivent la restitution des droits que lorsque la cargaison fait plus de cinquante bouteilles. AÉL, États, 1791, *État tiers*, 23 mai 1746 ; *État primaire*, 15 juin 1746, 22 juin 1746.

<sup>186</sup> AÉL, États, 1793, *Mémoire des préposés concernant les brandevinages du pays et les renvois sur les eaux de vie étrangères*, [Liège], 23 mars 1753.

<sup>187</sup> AÉL, États, 1793, *Mémoire des préposés sur la supplique de François Colette marchand de tabac, Heuskin, Heusy, Maugeer*, lue le 12 février 1747.

<sup>188</sup> Les bourgmestres de la cité de Liège et des bonnes villes recevaient la clé magistrale après avoir prêté le serment. Ces clés servaient à représenter le pouvoir communal. À cause de leur possession des clés magistrales, toute arrestation dans une maison ne pouvait se faire sans leur permission. DUBOIS S., DEMOULIN B., KUPPER J.-L., *Les institutions publiques*, p. 828 ; DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'États*, p. 140.

En proie à de nombreuses difficultés, Heusy et les autres préposés dénonçaient la mauvaise volonté des marchands à accepter les visites d'inspection dans leurs caves sans clef magistrale. Pour Heusy, les plaintes des marchands étaient sans fondement, ceux-ci bénéficiant du renvoi des droits en échange du respect des conditions<sup>189</sup>.

Pour éviter les fraudes, les préposés désiraient également astreindre les marchands de vin à un serment pour les obliger à ne pas frauder leurs marchandises dans les terres étrangères enclavées. Les articles des conditions du vin et du brandevin devaient permettre aux contrôleurs et commis de pouvoir pénétrer sans clef magistrale chez les marchands pour réaliser leurs inspections<sup>190</sup>. Les préposés Soiron, Absil et Plomteux estimaient que le renvoi ne correspondait pas au dixième de la totalité de l'impôt et que l'on pouvait le perpétuer sans qu'il occasionne de grandes pertes pour les finances de l'État. Sur ce sujet, tous les préposés semblaient partager les mêmes opinions<sup>191</sup>.

Ces produits de consommation n'étaient pas les seuls à être nouvellement imposés sur les conseils des préposés. Si les États décident dans les années 1750 de continuer la suppression du demi-soixantième et du soixantième sur certaines manufactures, en revanche, d'autres sont chargées de droits pour limiter l'exportation de leurs produits à l'étranger. Nous pouvons citer ici l'exemple des manufactures d'armes. Un droit du soixantième à l'exportation fut instauré sur les canons, platines *et autres choses servant à faire et perfectionner les manufactures des armes chez l'étranger*. Cela faisait une nouvelle fois écho aux propositions de Jacques de Heusy et des autres préposés à ce sujet. Le soixantième devait être laissé à un niveau ordinaire pour ces manufactures, et pour des matières premières comme le bois, le fer et les platines. Dans ce même but, le Conseil privé, pressé par les États, publia plusieurs mandements pour interdire l'émigration des ouvriers servant dans les manufactures d'armes. Il fallait empêcher l'exportation à l'étranger du savoir-faire liégeois en

---

<sup>189</sup> AÉL, États, 2291, *Mémoire de Jacques de Heusy*, [s.d.].

<sup>190</sup> Des marchands ont manifesté leur désaccord aux États à ce que des employés de l'état puissent pénétrer dans leurs maisons sans clef magistrale. Ils ont adressé des suppliques aux États. *Que tous les marchands qui voudront jouir du bénéfice du renvoy sur les tabacs qu'ils voudront faire manufacturer en ce pays devront s'assujétir par serment à ne magasiner ni faire fabriquer aucun tabac, soit étranger, soit de ce pays dans aucun lieu des terres étrangères enclavées ou contestées dans ce pays*. AÉL, États, 1793, *Mémoire des préposés sur la supplique de François Colette marchand de tabac, Heuskin, Heusy, Maugeer*, lue le 12 février 1747.

<sup>191</sup> AÉL, États, 1793, *Mémoire des préposés sur les facilités à donner au commerce des eaux de vie*.

matière de fabrication d'armes. De telles tentatives étaient déjà anciennes. Georges-Louis de Berghes avait aussi tenté d'empêcher l'enrôlement de Liégeois dans l'armée du roi de Prusse Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup><sup>192</sup>.

Comme nous pouvons le voir, la question des impositions à réserver sur les produits importés et exportés faisait l'objet de vifs débats au sein des trois États. Mais on observait aussi d'intenses discussions sur les droits de douane à imposer sur les marchandises transitant à travers le territoire de la principauté.

### **5. La question du transit à travers la Campine et le soixantième : les rapports de Heusy et les autres préposés**

L'impôt du soixantième a toujours été un sujet de tension avec les voisins de la principauté depuis son instauration. Il indisposait particulièrement le gouvernement des Pays-Bas autrichiens qui avait ses provinces séparées en deux par le territoire de la principauté. La question était particulièrement problématique pour le transit des marchands à travers la Campine liégeoise, du Brabant vers l'Allemagne<sup>193</sup>.

La région de la Campine n'était pas sans poser des problèmes récurrents à la régie et à l'administration de la collecte des impôts liégeois. Dès 1743, le préposé Heusy signale de multiples incidents dans cette région. La mauvaise situation des routes encourageait les marchands à éviter les bureaux de perception lorsqu'ils transitaient à travers la région. C'est particulièrement le cas entre deux bureaux, celui d'Achel et d'Hamont, dans le nord de la Campine. Heusy recommandait l'amélioration des voies de communication dans la région et la construction d'un pont à Achel pour

---

<sup>192</sup> AÉL, *États*, 941, *État primaire*, f. 134 r°, 16 janvier 1752 ; 1490, *Mémoire des préposés*, 16 juin 1746 ; *Conseil Privé*, 1056, *Mandement du Conseil privé*, 1<sup>er</sup> juin 1765 ; *Mandement du Conseil privé*, 10 juin 1771 ; BROUWERS D., *Relations entre la Prusse et le Pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle. Recrutement d'ouvriers armuriers et soldats* in *BIAL*, t. 35, 1905, p. 84-85. Jacques de Heusy dénonce le manque de réaction des États qui a permis au roi de Prusse d'attirer une main d'œuvre nombreuse dans ce pays et qui heurte les intérêts économiques liégeois. AÉL, *États*, 2245, *Réflexions sur le commerce et les manufactures parfaites de ce pays de Liège par le préposé et agent Jacques de Heusy*, 27 avril 1746.

<sup>193</sup> HARSIN P., *Études sur l'histoire économique de la principauté de Liège particulièrement au XVII<sup>e</sup> siècle* in *BIAL*, t. 80, 1967, p. 137-146 ; HÉLIN É., *Liège et Bruxelles : de la rivalité à la symbiose*, p. 452 ; DEMOULIN B., *Les relations commerciales entre la France et la Principauté de Liège au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* in *AHL*, t. 25, n° 49, 1990-1991, p. 19-23 ; VAN SANTBERGEN R., *Naissance de l'impôt du soixantième dans la principauté de Liège (1649-1654)* in *AHL*, t. 24, 1986-1989, p. 17-80.

mieux contrôler les fraudes<sup>194</sup>. Les problèmes relatifs au transit dans cette région s'aggravèrent dans la deuxième moitié des années 1770. L'affaire commença avec la demande que firent aux États plusieurs marchands manufacturiers de draps d'Aix-la-Chapelle, Néau et Hodimont pour pouvoir bénéficier d'un droit de transit moins élevé sur un chemin reliant le bureau de perception de Saint-Trond au bureau de Bouxhe. Les États accédèrent à la demande de ces marchands et ordonnèrent aux préposés de faire un compte rendu du revenu que les transits à travers la Campine rapportent à l'État<sup>195</sup>.

Dans un nouveau mémoire aux États, Heusy et les autres préposés soulevèrent un problème de manque à gagner dans le produit des douanes de cette région. La ville de Liège était autrefois située sur une des principales voies de transit des marchandises qui reliait le Brabant à l'Allemagne (notamment Cologne). Mais les transits des marchands se sont déplacés vers le nord, en Campine. La raison en est selon lui, un moindre coût des passages dans cette région pour les marchands à cause de plusieurs tarifs qui ont été instaurés sur des transits allant de certains bureaux à d'autres bureaux de perception, du Brabant vers l'Allemagne, et le Limbourg, ou dans l'autre sens. Les préposés, et en particulier Jacques de Heusy, pensaient que ces tarifs de transit n'étaient plus d'actualité depuis longtemps et devaient être remplacés par des tarifs plus élevés qui pourraient ramener le commerce vers Liège<sup>196</sup>. Les trois États approuvèrent ce mémoire et décidèrent d'augmenter les tarifs de transit<sup>197</sup>.

La question du tarif revint sur le devant de la scène plusieurs années plus tard lorsque les puissances voisines protestèrent contre les nouveaux droits de péage. La suppression de ces tarifs gênait les Pays-Bas autrichiens mais aussi la régence de Düsseldorf. Le Conseil privé de Liège reçut

---

<sup>194</sup> AÉL, États, 2288, *Rapport de Heusy touchant le passage dans la Campine*, 24 décembre 1743.

<sup>195</sup> AÉL, États, 946, *État tiers*, f. 137 r<sup>o</sup>, 6 janvier 1776.

<sup>196</sup> *Ces transits mal vus, mal combinés et dont les motifs ne subsistent plus comme au temps de leur institution excepté ceux par Hechtel*. AÉL, États, 946, *État tiers*, f. 137 r<sup>o</sup>-139 r<sup>o</sup>, 6 janvier 1776 ; 2288, *Mémoire au sujet des transits par la Campine et le détour par la Mairie de Bois-le-Duc*, Heusy, 23 février 1776. À cette occasion, on observa des dissensions entre Jacques de Heusy et les autres préposés des États. Les autres préposés semblèrent estimer que la suppression de ces facilités dans le transit de la Campine pourrait amener les marchands à contourner le pays de Liège dans leurs trajets. Ils estimaient que cela risquait d'occasionner d'importantes pertes aux revenus de l'État. Mais ils partageaient son avis sur la nécessité de punir les dérogations qu'avaient accordées certains employés. Bibliothèque communale, Liège, Fonds Ulysse Capitaine, n<sup>o</sup> 716, *Mémoire de l'ancien bourgmestre de Heusy sur la condition financière et économique du pays de Liège, 18<sup>e</sup> siècle*.

<sup>197</sup> AÉL, États, 378, *État noble*, f. 165 v<sup>o</sup>, 173 v<sup>o</sup>, 14 février 1777.

des plaintes de l'électeur palatin qui protestait contre l'augmentation des tarifs de transit à travers la Campine. Le Conseil privé répondit que ces augmentations n'étaient faites que pour ajuster les tarifs au soixantième qui se percevait dans le reste de la principauté et pour corriger des inégalités de tarifs douaniers<sup>198</sup>. Dans le même temps, les tensions s'accrurent avec le gouvernement de Bruxelles.

À cette époque, les Pays-Bas autrichiens menaient une politique économique visant à favoriser le transit des marchandises sur leur territoire. Il s'agissait aussi de développer le port d'Ostende. Sous l'impulsion du président du Conseil des finances du gouvernement général, Patrice de Neny<sup>199</sup>, les droits de transit furent diminués pour favoriser les flux commerciaux à l'intérieur du territoire. En 1778, plusieurs ordonnances furent instaurées, réglant le transit de la France vers la Hollande et d'Ostende vers l'Allemagne et Liège<sup>200</sup>. Dans le but de développer ces flux sur son territoire, le gouvernement général des Pays-Bas imposa de 2 % les laines passant par la Hollande pour entrer dans le duché de Limbourg vers les manufactures d'Hodimont, de Néau et de Montjoie. La Campine connut alors un accroissement du trafic des marchandises, le transit y étant moins onéreux. L'augmentation des tarifs douaniers décidée par la principauté de Liège ne pouvait que gêner les communications des Pays-Bas autrichiens avec le Limbourg et l'Allemagne.

Le 8 mai 1783, le Conseil privé de la principauté de Liège passa un nouveau règlement concernant le transit à travers la Campine qui revoyait à la hausse les tarifs de transit. L'envoyé liégeois Bertrand-

---

<sup>198</sup> AÉL, *États*, 379, *État noble*, f. 225 r°, 4 juin 1783.

<sup>199</sup> Patrice de Neny est né le 23 décembre 1716 et mort le 1<sup>er</sup> janvier 1784 à Bruxelles. Il entreprend des études de droit à l'Université de Louvain. Il est secrétaire-adjoint du Conseil privé de 1738 à 1743, puis conseiller privé de 1744 à 1750. En 1750, il devient conseiller-régent au Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne et occupe ce poste jusqu'en 1753. Au moment où ont lieu les conférences de Bruxelles entre délégués liégeois et brabançons, il occupe le poste de trésorier général des domaines et finances, de 1753 à 1757. À ce poste, il doit faire face à la difficile situation économique des Pays-Bas autrichiens qui ont subi le poids de l'occupation française pendant la guerre de Succession d'Autriche. Il doit fournir chaque année un rapport détaillé des recettes et des dépenses de l'État à l'impératrice. Parvenu ensuite à l'apogée de sa carrière, il occupe le poste de chef et président du Conseil privé. Admirateur de la politique économique de l'Angleterre, il se positionne contre le protectionnisme et s'oppose au gouverneur Charles de Lorraine en 1755 sur une augmentation de droits. Il désirent accorder des facilités au transit des marchandises à travers les Pays-Bas autrichiens et développer le port d'Ostende. BERNARD B., *Patrice-François de Neny (1716-1784). Portrait d'un homme d'État* in *Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 21, 1993, p. 22, 24, 31, 33, 35, 37, 115, 116, 119-122.

<sup>200</sup> VAN HOUTTE H., *Histoire économique de la Belgique*, p. 354, 357, 379 ; DISCAILLES E., *Les Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse (1740-1780)*, Bruxelles, C. Muquardt, 1873, p. 160-162 ; AÉL, *États*, 2792, *Règlement du transit des manufactures entrant par mer par Ostende pour le pays de Liège*, 8 juillet 1778.

Joseph Dotrengé<sup>201</sup> rendit compte des protestations brabançonnaises et de leurs menaces face à cette nouvelle mesure<sup>202</sup>. Bien que Jacques de Heusy fût proche de la fin de sa carrière, il continuait à participer aux débats sur les problèmes douaniers. Il se positionnait contre une réduction du soixantième car il estimait que cette source de revenu était trop importante pour les finances de l'État<sup>203</sup>. En octobre 1783, il fut appelé avec les trois autres préposés – Absil, Soiron et Velez – pour rédiger un projet de règlement sur le transit à travers la Campine<sup>204</sup>.

Ce règlement instaurait un contrôle étroit du transit des étrangers à travers la Campine. Les marchands devaient indiquer précisément la nature et la quantité de leurs marchandises et le nombre de jours qu'ils passaient dans le pays. Il dénonçait également les protestations des gouvernements de Bruxelles et de la régence de Düsseldorf en avançant que ces tarifs n'étaient en fait pas plus onéreux qu'auparavant<sup>205</sup>. L'envoyé liégeois à Bruxelles, Dotrengé, devait tenter avec les conseils du préposé Clément Plomteux de traiter avec le gouvernement des Pays-Bas. Le Conseil des finances et l'ensemble du gouvernement général des Pays-Bas se montrèrent très hostiles à l'augmentation du droit de transit qui rendait plus onéreux le transit vers l'Allemagne et le Limbourg, et faisait suite à plusieurs autres augmentations les années précédentes<sup>206</sup>.

---

<sup>201</sup> Bertrand-Joseph Dotrengé est né le 9 janvier 1724 et est mort le 28 janvier 1796. Il est d'abord clerc du comte de Woestenraedt, puis devient agent de cour en 1751. Il s'attire les faveurs de personnages importants dans le gouvernement général, le comte de Neny et le comte de Coblenz. Il dut effectuer une mission diplomatique à Liège. Il participa au règlement d'un accord sur les différends territoriaux le 26 août 1780. Le prince-évêque Velbrück le récompensa en le faisant conseiller intime et chargé d'affaires à la cour de Bruxelles. Il occupa sa fonction jusqu'en 1794. QUOILIN C., *Dotrengé Bertrand-Joseph in Nouvelle Biographie nationale de Belgique*, t. 9, 2007, col. 160-161.

<sup>202</sup> HUBERT E., *Correspondance de Barthélémy [sic]-Joseph Dotrengé, agent diplomatique du Prince-Évêque de Liège auprès de la cour de Bruxelles (1781-1794)*, Bruxelles, Kiessling et Imbreghts, 1926, p. 36, 51, 52, 53.

<sup>203</sup> AÉL, *États*, 2792, *Réflexions de Jacques de Heusy sur les dérogations du soixantième*, 2 janvier 1780.

<sup>204</sup> AÉL, *États*, 379, *État noble*, f. 236 r°-243 r°, 8 octobre 1783.

<sup>205</sup> *Si le gouvernement de Bruxelles et la régence de Düsseldorf avaient approfondi les plaintes qu'on leur a adressé contre le règlement dernier émané pour établir une règle d'autant fixé que légale pour nos transits ils auroient pu se convaincre que le gouvernement de Liège loin de penser à rendre plus onéreux l'emprunt du pays pour passer à l'étranger l'a au contraire favorisé [...].* AÉL, *États*, 379, *État noble*, f. 244 r°, 6 octobre 1783.

<sup>206</sup> Le conseiller Delplancq et les autres conseillers des finances désirent obtenir un tarif modique de transit qui ne gênerait pas le commerce vers l'Allemagne. Les conseillers pensent que les Liégeois ont en fait compris que leur politique fiscale reposant sur des droits de passage élevés était mauvaise pour leur économie. Ils estiment que les Liégeois utilisent ce moyen de pression pour obtenir une diminution de droits de transit dans des enclaves brabançonnaises. A.G.R., *Secrétairerie d'État et de Guerre, Papiers divers*, 1465, *Mémoire du Conseil des finances*, [s.l.], 17 mars 1779.

Le ministre plénipotentiaire Belgiojoso adressa une lettre de protestation au Conseil privé en novembre 1783<sup>207</sup>. Menacé de mesures de rétorsion, le gouvernement liégeois dut plier et finit par révoquer son ordonnance le 10 décembre 1783<sup>208</sup>. Les trois États ordonnèrent alors au préposé Heusy de faire parvenir les ordres aux bureaux du quartier de la Campine de ne percevoir les droits de transit que sur le pied des règlements d'avant les nouveaux tarifs du 8 mai 1783<sup>209</sup>.

Le gouvernement liégeois dut ainsi plier malgré les conseils de Heusy et des préposés qui recommandaient encore une fois la fermeté contre les Brabançons. Cette imposition apparaissait comme contradictoire, alors que dans le même temps, les droits de transits étaient abaissés à leur maximum aux Pays-Bas pour dynamiser le commerce des provinces et le port d'Ostende.

## ***B. LE PROBLÈME DE LA MÉTALLURGIE DANS L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE LIÉGEOISE***

### **1. La situation de la métallurgie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise du début du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1750**

#### ***La situation de la métallurgie et de l'industrie extractive dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise au début des années 1750***

Lorsque Jacques de Heusy exposa à la fin de sa carrière les services qu'il avait rendus à sa patrie, il ne manqua pas de mentionner tous les efforts qu'il avait menés pour régler la crise de la ferronnerie dans cette région<sup>210</sup>. Avant d'aborder le rôle des préposés et de Jacques de Heusy dans ces conflits douaniers, il convient d'abord de rappeler la

---

<sup>207</sup> HUBERT, E. *Correspondance de Barthélémy [sic]-Joseph Dotrengé*, p. 70-71. Louis-Charles-Marie, comte de Barbiano et Belgiojoso est né le 2 janvier 1728. Il fut d'abord ministre de l'impératrice à la cour de Stockholm puis ambassadeur à Londres en 1770. Il fut ministre plénipotentiaire à Bruxelles de 1783 à 1787. GACHARD L.-P., *Belgiojoso Louis-Charles-marie, comte de Barbiano* in *Biographie nationale de Belgique*, t. 2, 1868, col. 118-124 ; BRAGARD R., MACOURT G., *La correspondance de Sacré Bastin, chargé d'affaires du Gouvernement général des Pays-Bas autrichiens auprès du Prince-Évêque de Liège (1786-1794)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1994, p. 41, n. 24.

<sup>208</sup> VANDERHAEGHEN O., *La diplomatie belgo-liégeoise à l'épreuve. Étude sur les relations entre les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle* in *Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 30, 2003, p. 203-205.

<sup>209</sup> AÉL, *États*, 379, *État noble*, f. 285 r<sup>o</sup>, 16 octobre 1783.

<sup>210</sup> AÉL, *États*, 1355, *Supplique de Jacques de Heusy à l'État noble*, lue le 20 février 1783.

situation économique de ce territoire au XVIII<sup>e</sup> siècle. La principauté de Liège possédait plusieurs bassins métallurgiques, développés depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Ils étaient dispersés, dans la vallée de la Hoëgne, de la Vesdre et dans le bassin du Hoyoux<sup>211</sup>. La région de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise abritait aussi bien avant le XVIII<sup>e</sup> siècle de nombreuses forges et fourneaux<sup>212</sup>. Extrêmement morcelée politiquement, la région était parsemée d'enclaves. Le quartier de l'Entre-Sambre-et-Meuse appartenant à la principauté de Liège était borné à l'ouest par le comté de Namur et au sud par la France. Ces terres liégeoises étaient coupées de la principauté par des territoires appartenant au comté de Namur, sous la souveraineté des Pays-Bas autrichiens. Cette grande enclave ne possédait donc pas de voies de communications libres de droits d'entrée et de sortie avec la capitale liégeoise. Par conséquent, les échanges commerciaux y étaient rendus bien plus difficiles à cause du paiement de droits de transit autrichien<sup>213</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la contrée possédait déjà de nombreux fourneaux et forges, situés majoritairement dans les terres liégeoises<sup>214</sup>. Ils étaient inégalement répartis entre terres liégeoises et terres autrichiennes et françaises. L'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise comportait davantage de fourneaux que de forges. En effet, on y comptait dix-neuf fourneaux en 1760 contre quinze forges<sup>215</sup>. La région présentait aussi la caractéristique d'abriter d'importants gisements de fer fort dans son sous-sol. Ce minerai était souvent préféré au fer tendre, car plus résistant et était exporté en grande quantité dans les provinces autrichiennes. Au nord, le comté de Namur possédait surtout des gisements de fer tendre mais peu de fer

---

<sup>211</sup> L'histoire de ces bassins métallurgiques a été étudiée dans les articles suivants. HANSOTTE G., *Contribution à l'histoire de la métallurgie dans le bassin du Hoyoux aux temps modernes. L'évolution du paysage industriel. Les usines* in *BIAL*, t. 80, 1967, p. 59-90 ; *L'industrie métallurgique dans la vallée de la Vesdre aux temps modernes* in *BIAL*, t. 75, 1962, p. 165-220 ; *L'industrie métallurgique dans le bassin de la Hoëgne aux temps modernes* in *BIAL*, t. 76, 1963, p. 5-44 ; PASQUASY F., *Le haut-fourneau au pays de Liège*, in *BSBL*, n° 25, 2005, p. 185-237 ; HANSOTTE G., *Pays de fer et de houille*, in *La Wallonie, le pays et les hommes : histoire – économie – sociétés. Tome I. Des origines à 1830*, Bruxelles, la Renaissance du livre, 1975, p. 278-289.

<sup>212</sup> POLAIN M.-L., *op. cit.*, p. 66.105 ; HARSIN P., *Études sur l'histoire économique de la principauté de Liège, particulièrement au XVII<sup>e</sup> siècle*, in *BIAL*, t. 62, 1927, p. 72.

<sup>213</sup> HANSOTTE G., *La métallurgie et le commerce international du fer dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Palais des Académies, 1980, p. 112 ; BOGAERT-DAMIN A.-M., *L'industrie du fer du XVI<sup>e</sup> siècle à 1815 : le monde des ferrons*, Paris-Gembloux, Duculot, 1977, (Wallonie, Art et Histoire, 36), p. 29-30.

<sup>214</sup> D'après un relevé des usines métallurgiques, l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise compte onze fourneaux et quinze forges en 1715. YERNAUX J., *La métallurgie liégeoise et son expansion au XVII<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1939, p. 58.

<sup>215</sup> HANSOTTE G. *La métallurgie*, p. 112.

fort tandis que Charleroi et ses environs ne recelait du minerai de fer qu'en petite quantité. La partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise détenait donc un certain avantage sur ses voisins grâce à ce minerai. Les nombreuses mines de fer fort sises dans ce lieu expliquaient une concentration des fourneaux dans les terres liégeoises de l'Entre-Sambre-et-Meuse ou à ses frontières<sup>216</sup>. Cependant, malgré tous ces avantages, la métallurgie liégeoise locale connaissait une crise latente, provoquée par les mesures douanières autrichiennes et françaises depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>217</sup>.

### ***L'évolution des tarifs douaniers pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle entre Liège, le Royaume de France et les Pays-Bas autrichiens***

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le royaume et les Pays-Bas autrichiens ont mis en place une politique protectionniste sur le commerce des fers. Le gouvernement français maintint cette politique au XVIII<sup>e</sup> siècle et alourdit les droits d'entrée sur les fers étrangers à plusieurs reprises. Cette augmentation progressive des tarifs douaniers fut aussi étendue aux droits d'entrée sur les fers en verge, le 16 mars 1751. Cette politique visait à développer leurs industries nationales telles que la clouterie, dans le nord du pays. Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs conflits douaniers d'importance s'élevèrent entre la principauté de Liège et les Pays-Bas autrichiens, dont le plus grave a lieu en 1739-1741<sup>218</sup>. D'après l'accord du 24 juillet 1741 qui mettait fin au conflit, les deux parties devaient réunir des commissaires dans les quinze jours suivant le traité pour aplanir les difficultés concernant les tarifs douaniers et contestations territoriales<sup>219</sup>. Mais la guerre de Succession d'Autriche et l'invasion des Pays-Bas autrichiens par la France interrompirent les négociations. En 1750, le nouveau ministre plénipotentiaire à Bruxelles, le marquis de Botta-Adorno,

---

<sup>216</sup> BOGAERT-DAMIN A.-M., *op. cit.*, p. 17-20 ; HANSOTTE G., *La métallurgie*, p. 102-103 ; QUOILIN C., *La politique extérieure sous l'épiscopat de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763)* in *AHL*, t. 33, 2003, p. 206-207 ; PASQUASY F., LEBOUTTE R., *La sidérurgie au pays de Liège : vingt siècles de technologie : de la préparation du minerai à la coulée du métal*, Liège, Société des bibliophiles liégeois, 2013, p. 50-52 ; ALLARD C., *L'industrie du fer dans les pays de Couvin et de Chimay : 1730-1830* in *Publications de la Société d'histoire régionale des cantons de Beaumont-Chimay à Sivry-Rance*, t. 9, 1979, p. 96-104.

<sup>217</sup> DEMOULIN B., *Les relations commerciales entre la France et la principauté de Liège au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* in *AHL*, Liège, t. 25, n° 49, 1990-1991, p. 19-26 ; HARSIN P., *op. cit.*, p. 132-142.

<sup>218</sup> HANSOTTE G., *La métallurgie*, p. 153 ; GÉRARD E., *op. cit.*, p. 256-267.

<sup>219</sup> DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État*, p. 130-131.

tenta d'obtenir l'accord des Liégeois pour parvenir à réaliser la construction d'un projet de chaussée entre Ostende et Aix-la-Chapelle. Comme nous l'avons évoqué dans le précédent chapitre, le projet fut un échec, faute d'entente entre les deux parties sur le tracé de la chaussée. Jacques de Heusy avait été envoyé en 1750 avec le baron de Breidbach à Bruxelles pour parvenir à un accord sur la voie qu'emprunterait cette chaussée<sup>220</sup>. Les conférences avaient été rompues mais les Pays-Bas autrichiens désiraient s'entendre avec Liège pour que le projet de chaussée puisse aboutir un jour. Les deux parties souhaitaient la reprise des négociations.

## **2. Les conférences de Bruxelles de 1753 et la question des fers liégeois**

### ***La position de Jacques de Heusy sur le commerce du fer et ses opposants***

Les discussions avec Bruxelles s'ouvrirent au début de l'année 1753. Les relations entre Liège et les Pays-Bas autrichiens semblaient s'être considérablement améliorées et le marquis de Botta-Adorno avait obtenu la signature d'articles préliminaires aux conférences<sup>221</sup>. Les États invitèrent alors le prince-évêque à envoyer des commissaires pour entamer des négociations à Bruxelles<sup>222</sup>.

Les conférences portaient sur plusieurs points : le privilège de nomination de l'Université de Louvain, le problème de délimitation de frontière posé par l'assèchement des terres inondées par le Démer, entre Diest et Hasselt, les contestations relatives à Herstal, Wandre et Hougarde. Mais les questions commerciales y étaient bien présentes et devinrent rapidement centrales dans les débats<sup>223</sup>. Le grand-vicaire de la cathédrale

---

<sup>220</sup> AÉL, *États*, 941, *État tiers*, f. 66 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 8 mars 1750 ; QUOILIN C., *op. cit.*, p. 161-163 ; JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 201.

<sup>221</sup> DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État* p. 140 ; QUOILIN C., *op. cit.*, p. 163-164.

<sup>222</sup> Le marquis de Botta-Adorno était d'origine italienne, génoise ou milanaise. Il effectua d'abord une carrière militaire dans l'armée autrichienne avant d'être ambassadeur en Prusse. Il sert à nouveau dans l'armée autrichienne pendant la guerre de Succession d'Autriche. Il est ensuite ministre plénipotentiaire à Bruxelles, de 1749 à 1753. Il doit faire face à l'état difficile des finances publiques à cause de la guerre de Succession d'Autriche. Sous son ministère, les Pays-Bas autrichiens sont contraints de rembourser d'importantes dettes causées par le conflit. Il meurt en 1774. JUSTE TH., *Antoine-Otton, marquis de Botta-Adorno in Biographie Nationale de Belgique*, t. 2., 1868, col. 765-769 ; DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État*, p. 140 ; LAENEN J., *Le ministère de Botta-Adorno*, p. 60, 106-107, 112-113, 118-128.

<sup>223</sup> DUBOIS S., *op. cit.*, p. 140 ; VANDERHAEGHEN O., *op. cit.*, p. 83-86.

Edmond Stoupy et le conseiller de Hubens furent envoyés comme commissaires pour représenter les intérêts de la principauté<sup>224</sup>. Les États du pays de Liège cherchèrent à profiter de l'ouverture des conférences pour dégager la métallurgie de l'Entre-Sambre-et-Meuse et le reste du pays de Liège de l'étranglement causé par la politique économique protectionniste des Pays-Bas autrichiens<sup>225</sup>.

Dès la fin de l'année 1752, alors que les États cherchaient à instaurer un nouveau mandement contre les tarifs douaniers étrangers, Heusy rédigea un mémoire pour les États où il détaillait son point de vue. Sur ces questions, il ne devait guère changer d'avis par la suite. La région de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise est incontestablement favorisée par les conditions naturelles, disait-il. Elle possède des gisements de fer de très bonne qualité qui sont enviés par les voisins étrangers. Ce minerai a attiré les fourneaux en terre liégeoise ou dans les enclaves étrangères autour de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Mais les maîtres de forge et les manufactures des Pays-Bas autrichiens ont obtenu de Bruxelles l'application de tarifs douaniers néfastes aux exportations liégeoises<sup>226</sup>. Pour lui, l'État liégeois ne doit pas craindre de prendre la même mesure. Si on empêchait la sortie des mines de fer à destination des fourneaux étrangers et si on imposait un droit de sortie sur les gueuses de fer, les gouvernements français et autrichiens n'auraient d'autre choix que de céder. L'interdiction de l'exportation de charbon de bois en terre liégeoise ne serait pas périlleuse pour la ferronnerie liégeoise car les forêts d'Entre-Sambre-et-Meuse pourraient suffire à alimenter les fourneaux liégeois en combustible<sup>227</sup>.

---

<sup>224</sup> Edmond Stoupy est né en 1713 à Arras. Il mourut en 1785. Il fut pourvu de la prébende presbytérale et théologale en 1735. Il obtint un grade de licencié en théologie à Louvain en 1740. Il fut nommé vicaire-général du diocèse pour remplacer Louis de Ghistelles en 1747. Le personnage possédait une fortune confortable grâce à laquelle il se constitua une bibliothèque considérable. Edmond Stoupy s'avéra un grand soutien de la France au sein du chapitre cathédral de Saint-Lambert. Il était le frère de Barbe Stoupy, vicomtesse de Nettine (1706-1775). Elle disposait d'une influence importante auprès du gouvernement des Pays-Bas autrichiens. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le Chapitre de Saint Lambert à Liège*, Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1871-1872, t. 4, p. 54 ; HAESSENNE-PÉREMANS N., *Une bibliothèque : reflet d'une culture et d'une personnalité* in *BIAL*, t. 84, 1972, p. 87-106 ; DEMOULIN B., *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France. Principauté de Liège*, t. 31, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1998, p. 219-220 ; HASQUIN H., *Diplomate et espion autrichien dans la France de Marie-Antoinette, le comte de Mercy-Argenteau 1727-1794*, Waterloo, Éditions Avant-propos, 2014, p. 102-122.

<sup>225</sup> VANDERHAEGEN O., *op. cit.*, p. 83.

<sup>226</sup> AËL, États, 2247, *Information au sujet de la proposition de défendre la sortie des mines de fer et d'imposer les fers en gueuses sortant de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Jacques de Heusy, délivré le 9 décembre 1752 à l'État primaire et à l'État noble, et le 10 mai 1753 à l'État tiers ; 2256, *Information ultérieure au sujet de la ferronnerie de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, f. 39 r<sup>o</sup>, [s.d.].

Les États de la principauté de Liège décidèrent de faire examiner ces mémoires par d'autres personnes d'influence et d'expérience. Le comte de Bryas et le comte de Hamal et de Masny furent chargés d'écrire un mémoire pour commenter les idées de Heusy<sup>228</sup>. Les deux comtes partageaient chacun le même avis. Le minerai de fer est en effet abondant en terre liégeoise, mais les industries liégeoises ne sont pas assez nombreuses pour absorber toute la production de fonte. De même, il n'y aurait pas assez de forges liégeoises pour écouler toute la production de fer. Pire encore, les Brabançons pourraient s'approvisionner en fer dans d'autres pays comme la Suède ce qui réduirait à néant les contre-attaques des Liégeois. La politique prônée par Heusy semble bien imprudente pour les deux comtes<sup>229</sup>.

Son opinion sur la question de la ferronnerie ne semblait pas faire non plus l'unanimité parmi les autres préposés. Le préposé Heuskin partageait l'avis du comte de Bryas et écrivit un mémoire où il s'opposait aux positions de son confrère. Il prônait lui-aussi la prudence et la conciliation avec les gouvernements étrangers<sup>230</sup>. Parmi ses autres détracteurs, on

---

<sup>227</sup> Pour Jacques de Heusy, si on prend en compte la quantité de charbon qui quitte ces terres pour l'étranger par la fraude et si on mesure la quantité de charbon de bois qui est importée dans le territoire, il est certain que le canton est autosuffisant et que les étrangers importent davantage de charbon de bois que l'inverse. AËL, États, 2247, *Information au sujet de la proposition de défendre la sortie des minnes de fer et d'imposer les fers en gueuses sortant de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, délivré le 9 décembre 1752 à l'État primaire et à l'État noble, et le 10 mai 1753 à l'État tiers ; *Information supplémentaire du préposé et agent Heusy au sujet de la ferronnerie*, 1753 ; 2256, *Information ultérieure au sujet de la ferronnerie de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, f. 39 r<sup>o</sup>.

<sup>228</sup> Alphonse-Ferdinand-François-Marie-Frédéric, comte de Bryas et du Saint Empire, marquis de Molinghem, baron de Moriamé, et de Hemricourt, premier pair de Liège, était membre de l'État noble du pays de Liège et du comté de Looz et membre des États de la noblesse d'Artois. Il fut également grand-bailli héréditaire des bois et forêts du Hainaut et grand-bailli d'Entre-Sambre-et-Meuse. Il fut major au service de l'Autriche et épousa en 1780 Ernestine-Caroline-Marie-Françoise, marquise de Croix-d'Heuchin, chanoinesse du chapitre noble de Denain. Ce personnage semblait bien au fait des difficultés de la métallurgie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise et étudiait depuis longtemps ces problèmes. Il travailla aussi pour les États dans les années 1740 et 1750 sur les problèmes de la métallurgie. C'est sans doute ces raisons qui lui valurent d'être consulté sur le sujet. Il pourrait s'agir également d'Englebert-Frédéric comte de Bryas, né à Liège le 30 mai 1701. Premier pair de Liège, membre de la noblesse d'Artois, il fut reçu à l'État noble de Liège le 30 août 1743. Il épousa le 16 juillet 1749 Marie-Françoise de Hamal. Il décéda à Moriamé le 25 novembre 1775. FRANCOUEN C.-C., *Recueil historique, généalogique, chronologique et nobiliaire des maisons et familles illustres et nobles du royaume : précédé de la généalogie historique de la maison royale des Pays-Bas*, t. 1, Nassau-Orange, Bruxelles, Imprimerie de Demanet, 1826, p. 7-8 ; *Recueil généalogique de familles originaires des Pays-Bas ou y établies*, t. 1, Rotterdam, 1751.

<sup>229</sup> AËL, États, 2247, 2250, *Mémoire du comte de Bryas*, 1753 ; 374, *État noble*, f. 66 r<sup>o</sup>, 3 février 1753 ; *Mémoire du comte d'Hamal et de Masny*, mars 1753 ; 2250, *Réflexions, mémoire ou observations de mr le comte de Hamal et du Masny, grand baillly d'Entre-Sambre-et-Meuse sur la ferronnerie*, mars 1753.

<sup>230</sup> AËL, États, 2256, *Mémoire du préposé Heuskin*, f. 58 r<sup>o</sup>-59 v<sup>o</sup>, 1753.

compte aussi Antoine Médard, chanoine de l'église cathédrale et président du séminaire<sup>231</sup>.

Mais Jacques de Heusy parvint à réunir quelques partisans haut placés. Le comte de Rougrave, convaincu de ses idées sur l'extrême dépendance des Brabançons envers le fer fort liégeois, lui apporta son soutien et incita les Liégeois à réagir car, déclarait-il, la ferronnerie de l'Entre-Sambre-et-Meuse pourrait subir le même sort que d'autres manufactures autrefois importantes de la principauté comme la tannerie ou la dinanderie<sup>232</sup>.

### *Les enquêtes des États d'après le mémoire de Jacques de Heusy*

Les trois États ne se contentèrent pas de recourir à l'avis d'experts sur la question de la ferronnerie. En 1753, ils entreprirent de faire vérifier certains faits exposés dans les mémoires qu'ils avaient reçus, en provenance de Jacques de Heusy ou d'autres personnages.

Plusieurs questionnaires furent envoyés aux bourgmestres et maîtres de forges de l'Entre-Sambre-et-Meuse pour obtenir davantage d'informations au sujet de l'abondance et de la qualité du minerai dans cette région<sup>233</sup>. Les résultats de ces enquêtes semblèrent conforter les propositions de Heusy. Dans les déclarations que les trois États reçurent, il apparaissait que les forges et fourneaux situés en terres non liégeoises dépendaient du fer liégeois de l'Entre-Sambre-et-Meuse et qu'ils ne pouvaient s'en passer, le fer situé dans leurs terres étant de moins bonne qualité<sup>234</sup>. Ces réponses eurent sans doute un impact déterminant dans la politique économique que les États allaient choisir de tenir à la fin des années 1750.

---

<sup>231</sup> Antoine Médard est baptisé à Notre-Dame-aux-fonts le 9 novembre 1697. Il était examinateur synodal et fut promu président du séminaire en 1742, en tant que professeur. Au chapitre cathédral de Saint-Lambert, il fut pourvu de la prébende de Jean-Arnold-Adrien de Leerode. Il mourut le 5 juin 1754 au séminaire. LAHAYE L., *Analyse des actes*, p. 78 ; DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1871-1872, t. 4, p. 57 ; AÉL, *États*, 2247, *Information de Monsieur Médard au sujet des mines et fourneaux de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Liège, [1753] ; *Mémoire de Monsieur Médard sur le même objet soutenant le système contraire*, f.68-71, 1753.

<sup>232</sup> AÉL, *États*, 2256, *Mémoire du comte de Rougrave*, f. 62 r<sup>o</sup>-67 v<sup>o</sup>, Liège, [1753] ; *Mémoire sur la décadence des manufactures liégeoises. Sans lieu, sans date, signé : le comte de Rougrave, abbé de Ciney*. HÉLIN É., *Vingt-quatre manuscrits intéressants l'histoire liégeoise conservés à la Bibliothèque Royale de La Haye* in *AHL*, t. 4, p. 267. Louis-Ignace-Bonaventure comte de Rougrave est né en 1717 et est mort en 1790. Il devint membre du conseil ordinaire en 1747 et abbé de Ciney la même année. Il fut conseiller-privé en 1750. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *op. cit.*, t. 4, p. 59. Le comte de Rougrave avait déjà défendu plusieurs idées de Heusy auprès de l'État primaire et du chapitre. Il avait notamment soutenu un projet de chaussée reliant les Provinces-Unies à la France en 1750. JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 210 ; DEMOULIN B., *Recueil des instructions*, p. 273.

<sup>233</sup> AÉL, *États*, 2247, *Garantie des bourgmestres des villes de Thuin et Couvin*, [s.d.].

<sup>234</sup> AÉL, *États*, 2250, *Demande d'attestation et reconnaissance des bourgmestres de Chastelet*, 19 février 1753.

***Jacques de Heusy et les autres commissaires à Bruxelles  
(août 1753-janvier 1754)***

Jacques de Heusy se trouva plus directement impliqué dans les négociations en cours à partir du mois d'août 1753. Les États sont partisans d'envoyer le préposé à Bruxelles pour accélérer les négociations<sup>235</sup>. Avec le baron de Hubens, l'autre envoyé liégeois, il participa le 19 août à la première conférence face au commissaire brabançon Mullendorf<sup>236</sup>. Les commissaires liégeois et brabançons se rencontrèrent à plusieurs reprises durant le mois d'août. Le ministre plénipotentiaire semblait véritablement disposé à trouver un accord sur les questions du commerce. Dans ces premières discussions, le commissaire Mullendorf proposait aux Liégeois de mettre à égalité leurs tarifs douaniers avec ceux des Brabançons pour l'Entre-Sambre-et-Meuse et l'instauration d'un droit de transit modéré pour les marchandises passant par le Condroz et des terres liégeoises, du comté de Namur au duché de Luxembourg. Heusy et les autres commissaires liégeois apprécièrent la première proposition<sup>237</sup>. Mais pour le préposé, c'était un marché de dupe ; cette mesure se ferait à leur désavantage. Les Liégeois lui préféreraient une modération des tarifs douaniers<sup>238</sup>.

Bien que des accords n'aient pas encore été trouvés, devant la bonne tournure des négociations, les commissaires liégeois décidèrent de rédiger plusieurs propositions relatives au commerce le 31 août 1753. Dans ce document, les propositions exigeaient la suppression des différents édits

---

<sup>235</sup> AÉL, *États*, 3145, *État primaire*, 1<sup>er</sup> août 1753 ; 2256, *Déclaration de F. L. Puissant certifiant qu'il y a du fer fort dans le comté de Namur*, 88 r<sup>o</sup>, 3 mars 1753 ; *Déclaration de J. Demanet maître des forges de Renoiche à Gerpinnes, qu'il a fait travailler le fourneau d'Acost avec du fer de bonne qualité venant d'Acost ou Villers*, f. 90 r<sup>o</sup>, [1753].

<sup>236</sup> Martin-Joseph de Mullendorf est né à Douai en 1717. D'origine française, naturalisé par lettres patentes le 25 octobre 1749, il fit des études de droit et fut licencié dans les deux droits. D'abord avocat au parlement de Douai, il vint ensuite s'établir à Tournai. En mai 1750, il fut désigné pour occuper les fonctions de greffier au Conseil des finances puis placé à la tête du bureau de la régie. Le 10 mai 1753, en qualité d'actuaire, il fut mis à disposition de la Jointe pour le commerce réciproque avec les États de Sa Majesté en Allemagne. Le 5 juin 1754, il obtint une désignation à titre provisoire pour siéger au Conseil des finances avec voix délibérative notamment en matière douanière. Le 5 juillet 1759, il devint conseiller honoraire des finances. En 1773, il occupa une place au Conseil d'État. Avocat, puis greffier et conseiller du Conseil des finances du Gouvernement général, il fut également président de la Chambre des comptes à partir de 1782. Il mourut à Bruxelles en 1785. BRUNEEL C., HOYOIS J. L., *Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens : dictionnaire biographique du personnel des institutions centrales*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2001, p. 430-432.

<sup>237</sup> AÉL, *États*, 3143, *Lettre de Jacques de Heusy au prince-évêque*, Bruxelles, 19 août 1753 ; QUOILIN C., *op. cit.*, p. 172 ; JOZIC D., *op. cit.*, p. 372.

<sup>238</sup> AÉL, *États*, 3143, *Jacques de Heusy aux commis et députés des États*, Bruxelles, 20 août 1753.

protectionnistes qui avaient été émis par l'impératrice et l'établissement d'un tarif modéré pour le transit et les exportations et importations<sup>239</sup>. La réponse des Brabançons à ce mémoire tarda à venir. Le 14 septembre, Mullendorf leur déclara qu'il pourrait s'écouler encore de neuf à dix-neuf jours avant qu'une réponse leur soit fournie<sup>240</sup>.

Pendant plusieurs semaines, les discussions se poursuivirent entre les commissaires liégeois et brabançons. Un nouvel obstacle surgit lorsqu'un nouveau tarif douanier fut instauré par les Autrichiens le 28 août 1753, concernant le charbon de bois à la sortie du Luxembourg. Devant les protestations liégeoises, le marquis de Botta-Adorno prétendit que ce nouveau droit était une mesure de rétorsion à l'égard de l'électorat de Trêves et n'était pas destiné à viser les intérêts liégeois<sup>241</sup>. Les députés liégeois reçurent la réponse à leur mémoire seulement le 31 octobre 1753. Les propositions brabançonnes se révélèrent très décevantes. La plupart des réclamations liégeoises étaient réfutées<sup>242</sup>. Les députés tentèrent d'obtenir des concessions auprès du nouveau ministre plénipotentiaire<sup>243</sup>, le comte de Cobenzl<sup>244</sup>. Devant l'arrêt des négociations, Jacques de Heusy revint plusieurs fois à Liège durant cette période pour préparer des mémoires à destination des États liégeois ; il estimait que sa présence y était plus utile<sup>245</sup>.

---

<sup>239</sup> AÉL, *États*, 3143, *Stoupy, Hubens, Heusy au prince-évêque*, Bruxelles, 1<sup>er</sup> septembre 1753 ; Jozic D., *op. cit.*, p. 374.

<sup>240</sup> AÉL, *États*, 3143, *Stoupy, de Hubens, Heusy au prince-évêque*, Bruxelles, 14 septembre 1753.

<sup>241</sup> AÉL, *États*, 3143, *Stoupy, Hubens, Heusy à Son Altesse Sérénissime*, Bruxelles, 27 octobre 1753.

<sup>242</sup> AÉL, *États*, 3143, *Stoupy, Hubens, Heusy à Son Altesse Sérénissime*, Bruxelles, 1<sup>er</sup> novembre 1753.

<sup>243</sup> AÉL, *États*, 3143, *Lettre de Jacques de Heusy à Gérardi*, Bruxelles, 7 décembre 1753 ; *Lettre de Heusy, Hubens et Stoupy au prince-évêque*, Bruxelles, 24 novembre 1753.

<sup>244</sup> Charles Philippe comte de Cobenzl est né le 21 juillet 1712 à Laybach en Carniole et meurt le 27 janvier 1770 à Bruxelles. Il fut ministre plénipotentiaire des Pays-Bas de 1753 jusqu'à sa mort. Il se montra partisan d'un pouvoir fort et voulut combattre les particularismes des Pays-Bas. Il entretint de bonnes relations avec le chancelier Kaunitz mais souvent difficiles avec le gouverneur général, le duc Charles de Lorraine. Il tenta d'améliorer l'administration et les finances de l'État. Il mena une politique protectionniste pour soutenir les manufactures des Pays-Bas autrichiens. DE BOOM GH., *Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens principalement Cobenzl*, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1932, p. 67, 162-169, 183, 196-205 ; WAUTERS A., *Comte Charles Philippe de Cobenzl*, in *Biographie nationale de Belgique*, t. 4, 1873, col. 203-212 ; DE VILLERMONT C., *La cour de Vienne et Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle, le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas*, Bruges, de Brouwers, 1925, p. 25-29, p. 131-144.

<sup>245</sup> AÉL, *États*, 3143, *Lettre de Jacques de Heusy à Gérardi*, Bruxelles, 7 décembre 1753.

Les négociations restèrent au point mort à cause du manque de bonne volonté des commissaires brabançons. Les envoyés liégeois n'obtinrent rien et quittèrent la capitale au début du mois de janvier 1754, après que les États eurent obtenu de Jean-Théodore de Bavière leur rappel. Cet échec n'avait cependant pas entamé le crédit de Jacques de Heusy auprès des trois États et ses conseils allaient être à nouveau sollicités les années suivantes<sup>246</sup>.

### 3. Le mandement du 14 juin 1756

#### *Les préliminaires du mandement (1754-1756)*

Dans les deux années qui suivirent, les tensions s'accrurent entre la principauté de Liège et les Pays-Bas autrichiens. La France entra en jeu dans ces tensions. La principauté avait déjà protesté lorsqu'un tarif douanier défavorable aux Liégeois avait été émis le 16 mars 1751<sup>247</sup>. Le royaume poursuivait sa politique protectionniste envers ses industries métallurgiques et imposa un nouvel édit le 16 mars 1756. Cet arrêt fixait à 5 florins pour le cent-pesant sur les droits d'entrée des clous étrangers dans le royaume et à 50 sols du cent-pesant pour les gros clous<sup>248</sup>. Ces droits de douane portaient gravement atteinte aux intérêts des marchands de clous liégeois. Pour sauver la clouterie, les forges et fourneaux liégeois, Jacques de Heusy proposa dans un mémoire de charger la sortie des mines de fer d'un droit et de lever un nouveau tarif sur la sortie des fers en gueuses de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise<sup>249</sup>. Ces positions imprimèrent leur marque dans l'assemblée des États. Au début du mois de juin, les trois États décidèrent d'établir un droit de sortie sur les gueuses, 15 sols pour le cent-pesant, interdirent la sortie des mines de fer à l'étranger, sous peine

---

<sup>246</sup> VANDERHAGHEN O., *op. cit.*, p. 83-84 ; JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 391 ; DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État*, p. 141.

<sup>247</sup> QUOILIN C., *op. cit.*, p. 206.

<sup>248</sup> AËL, *États*, 2250, *Arrêt du Conseil d'État de Sa Majesté très chrétienne*, 16 mars 1756 ; HANSOTTE G., *La clouterie liégeoise*, p. 18-29.

<sup>249</sup> AËL, *États*, 2250, *Observation sur la remontrance des maîtres manufacturiers de la clouterie de l'Entre Sambre-et-Meuse présentée à l'État*, 25 mai 1756. Ici, le fer suédois est une fois de plus présenté comme une menace de concurrence pour le fer liégeois. Ce n'est pas la dernière supplique reçue par les États ; le 28 mai, une autre supplique des maîtres manufacturiers de clous est transmise aux États. Comme la précédente, elle demande d'interdire la sortie des minéraux de l'Entre-Sambre-et-Meuse, pour faire pression sur la France. Les États ordonnent immédiatement aux préposés de faire un rapport à propos de cette supplique. AËL, *États*, 2250, *État primaire*, 28 mai 1756 ; *État noble*, 30 mai 1756.

d'amende et de confiscation<sup>250</sup>. Sur ces bases, un projet de règlement douanier fut élaboré. Il consacrait le triomphe des idées de Heusy auprès des trois États<sup>251</sup>. Le 14 juin 1756, le mandement fut publié, reprenant les thèses du projet. Les Liégeois décidèrent d'interdire la sortie des mines de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse. D'autres mesures restrictives furent prises. Un droit de sortie sur les charbons de bois fut établi, un autre sur les fers en gueuses à destination de l'étranger. Une lourde amende frappant la fraude des mines de fer vers l'étranger fut instaurée<sup>252</sup>. Ce mandement dégrada fortement les relations entre la principauté et la France.

#### 4. Les relations avec la France : négociations et rétorsions

##### *La guerre de Sept ans et la principauté de Liège*

Malgré le conflit économique entre la France et la principauté de Liège, les relations se maintinrent entre les deux États. Dans le contexte de la guerre de Sept ans, la principauté de Liège se trouva contrainte de ravitailler les armées françaises qui séjournèrent sur son territoire. De fortes tensions amenèrent les principales puissances européennes à s'affronter dans les années 1750. L'Autriche songeait à reconquérir la Silésie qu'elle avait perdu contre la Prusse pendant la guerre de Succession d'Autriche. Georges II, roi d'Angleterre et prince-électeur du Hanovre, cherchait un État sur le continent capable de protéger son électorat. Mais le souverain ne parvint pas à reconduire son alliance avec Marie-Thérèse qui avançait des exigences trop importantes. Cependant, Londres parvint à conclure une alliance avec le royaume de Prusse de Frédéric II<sup>253</sup>. Cet accord fut concrétisé par la convention de Westminster, conclue le 16 janvier 1756. Ce fut le premier acte d'un bouleversement diplomatique en Europe. Cette nouvelle donna précipita le rapprochement franco-autrichien dont le chancelier Kaunitz se montra un des plus fervents partisans. Cette alliance déboucha sur la signature du traité de Versailles, le 1<sup>er</sup> mai 1756. Le système d'alliance qui avait prévalu durant

---

<sup>250</sup> AÉL, *États*, 2250, *État primaire*, 4 juin 1756 ; *État noble*, 5 juin 1756 ; *recès de l'État tiers*, 3 juin 1756.

<sup>251</sup> AÉL, *États*, 2250, *Projet de règlement à faire pour la ferronnerie de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, 4 juin 1756.

<sup>252</sup> AÉL, *États*, 2250, *Mandement du prince-évêque*, Impr. Éverard Kints, Liège, 14 juin 1756.

<sup>253</sup> DZIEMBOWSKI É., *La Guerre de Sept ans (1756-1763)*, Paris, Perrin, 2015 p. 93-97.

la guerre de Succession d'Autriche était alors complètement renversé par cette révolution diplomatique. L'État liégeois dut à nouveau subir le passage et le cantonnement de troupes françaises sur son sol car Louis XV, en vertu des conditions de l'alliance avec l'Autriche, décida d'envoyer des armées contre Frédéric II. Celles-ci devaient passer par Liège<sup>254</sup>. À cette époque, le résident français dans la principauté de Liège était Durand d'Aubigny<sup>255</sup>. Il négocia les conditions de l'installation des troupes françaises dans la principauté en dépit des objections soulevées par les Liégeois pour subvenir aux besoins de la soldatesque en matière de fourrage et de nourriture. L'occupation reprit ainsi le même schéma que durant la guerre de Succession d'Autriche<sup>256</sup>. C'est dans ce contexte que le conflit économique entre la France et la principauté de Liège au sujet du commerce des fers reprit vigueur à la suite du mandement du 14 juin 1756. Durand d'Aubigny fut impliqué dans les négociations sur ce sujet et tenta d'amener les Liégeois à infléchir leur politique dans les intérêts de la France<sup>257</sup>.

### ***Les négociations françaises sur le commerce du fer***

Les protestations étrangères contre le mandement ne se firent pas attendre. Des maîtres de forges et de fourneaux français adressèrent de nombreuses suppliques à destination des États du pays de Liège. Les forges et les fourneaux du Hainaut français étaient particulièrement touchés<sup>258</sup>.

Au début de l'année 1757, Jacques de Heusy persistait à conseiller aux États de se maintenir dans une position de fermeté vis-à-vis des Français. Il fournit un nouveau mémoire pour prouver que le mandement du 14 juin 1756 devait être maintenu pour protéger la ferronnerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et pour bénéficier d'un moyen de pression.

---

<sup>254</sup> QUOILIN C., *op. cit.*, p. 39-241 ; Voir aussi DZIEMBOWSKI É., *op. cit.*, p. 18-21, p. 107-110, p. 118-122 ; BÉLY L., *Les relations internationales*, p. 518, 522, 528, 530-531 ; BLEU J. P., *Histoire de la Prusse*, Paris, Fayard, 2007, p. 154.

<sup>255</sup> Jacques-Abraham Durand d'Aubigny est né le 4 septembre 1707 à Beaune, en Bourgogne. Il est d'abord commis au secrétariat d'État aux affaires étrangères. Il est nommé secrétaire du comte de Vaulgrenant, ambassadeur à Dresde en 1743. Il est choisi comme résident à Liège et arrive dans la ville en 1752. Il sera ensuite ministre plénipotentiaire. Il est rappelé en 1759 à cause de son échec dans les tentatives françaises d'amener les Liégeois à annuler des arrêts néfastes au commerce du fer français. CARNOT S., *Un diplomate bourguignon du XVIII<sup>e</sup> siècle. Durand d'Aubigny (1707-1776)*, Macon, 1919 ; DEMOULIN B., *Recueil des instructions*, p. 259, 279, 280.

<sup>256</sup> QUOILIN C., *op. cit.*, p. 200-205.

<sup>257</sup> QUOILIN C., *op. cit.*, p. 200-212.

<sup>258</sup> AËL, *États*, 2256, *Mémoire au contrôleur général, des maîtres de forges du Hainaut français*, f. 115 r<sup>o</sup>, 3 juillet 1756.

Cela n'empêchait pas, disait-il, de poursuivre la négociation. Les trois États semblaient décidés à continuer à suivre la ligne défendue par leur agent et décidèrent chacun, en janvier 1757, de conserver les droits imposés par le mandement du 14 juin 1756<sup>259</sup>. Des contacts furent pris avec Durand d'Aubigny, le résident du roi de France à Liège, durant l'été 1757<sup>260</sup>. C'est ainsi qu'en octobre 1757, le Conseil privé fit preuve de bonne volonté à l'égard du résident d'Aubigny<sup>261</sup>. La Régence de Liège proposa de larges concessions en échange d'une ouverture des négociations. Les droits imposés sur les sorties des fers en gueuse seraient supprimés, à condition que les droits excessifs mis par la France sur les clous étrangers fussent eux aussi abandonnés<sup>262</sup>. En France, dans un premier temps, plusieurs personnages importants étaient partisans de céder et d'accéder aux demandes des Liégeois à cause des dégâts économiques que causaient cette guerre douanière. Parmi eux, on comptait l'envoyé Durand d'Aubigny, l'intendant du Hainaut français ou encore une partie du ministère de la guerre. À cause du mandement liégeois, les manufactures de clous de Maubeuge et de Valenciennes rencontraient de grandes difficultés à se procurer du fer d'une qualité équivalente. De plus, le royaume était plongé dans la guerre de Sept ans et avait grand besoin du fer fort liégeois pour la fabrication de canons. De l'autre côté, on comptait aussi un parti intransigeant envers les Liégeois. Les députés du commerce et le contrôleur général des finances, Jean de Boullongne, étaient partisans de ne pas supprimer ces édits car ils estimaient que ces mesures protectionnistes étaient bien trop nécessaires aux clouteries françaises<sup>263</sup>.

### ***Le problème de l'enclave de Mariembourg***

Durant ces années, les problèmes douaniers entre la France et la principauté de Liège se cristallisèrent autour du fourneau de Mariembourg. Le 20 juillet 1758, Durand d'Aubigny transmet un nouveau mémoire aux États de Liège. Il représentait les maîtres de fourneaux Darches et Debrez,

---

<sup>259</sup> AÉL, États, 2250, *recès de l'État noble*, 21 janvier 1757.

<sup>260</sup> AÉL, États, 2250, *Mémoire de Heusy touchant les forges de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, 8 août 1757.

<sup>261</sup> AÉL, États, 2250, *Mémoire de Jacques de Heusy pour rappeler les motifs de l'émanation du mémoire du 14 juin 1756*, 6 juillet 1758.

<sup>262</sup> AMAÉ, vol. 54, *Recès des commis et députés*, f. 9 r°, Liège, 3 octobre 1758, copie.

<sup>263</sup> AMAÉ, vol. 53, *Lettre de M. de Boullongne à l'abbé de Bernis*, f. 406 r°, 12 décembre 1757 ; *Mémoire sur le commerce des fers du Hainaut*, f. 15 r°-20 v°, 8 octobre 1758 ; *Mémoire d'Aubigny*, f. 122 r°-126 r°, Liège, 14 décembre 1758 ; *Lettre du contrôleur général des finances*, f. 224 r°-v°, Versailles, 1<sup>er</sup> février 1759 ; QUOILIN C., *op. cit.*, p. 207-209.

propriétaires du fourneau de Mariembourg. Cet établissement était situé dans une enclave française au milieu de terres liégeoises de l'Entre-Sambre-et-Meuse et était particulièrement sensible aux augmentations des droits de douane<sup>264</sup>. L'activité du fourneau pâtit fortement des mandements du 14 juin 1756 et du 13 juillet 1758. Darches et Debrez demandaient aux États le droit de pouvoir transporter trois cents gueuses de fer et deux cents charrées de fer depuis le territoire français de Dourbes jusqu'à leur fourneau en payant les droits de sortie qui étaient en vigueur avant le mandement du 14 juin 1756. Dans son mémoire, d'Aubigny arguait que le fer de ces fourneaux servait à fabriquer des armes pour l'armée royale et donc à défendre l'Empire, dont la principauté de Liège faisait partie. Il avançait que la France n'avait jamais payé de droits de sortie lorsque les cargaisons de minerai de fer traversaient la frontière et que la situation devait rester la même par la suite<sup>265</sup>. Jacques de Heusy fut chargé par les États de faire une réponse et transmit un écrit aux États réfutant la demande de Darches sur une diminution des droits pour l'importation de minerai de fer. En revanche, il préconisait de lui offrir de tirer des barres de fer du pays de Liège en ne payant que le soixantième denier<sup>266</sup>.

L'avis de Heusy sembla l'emporter et les États refusèrent la demande d'exemption aux maîtres du fourneau de Mariembourg. Les Français firent une nouvelle tentative infructueuse en septembre. À Paris, l'envoyé liégeois Van Eyck se montra moins intransigeant et se positionna en faveur d'une suppression temporaire des droits. Selon lui, ce gage de bonne volonté pouvait permettre d'obtenir une diminution des droits d'entrée sur les clous<sup>267</sup>. Les États se rassemblèrent en Journée pour décider de modifier la marche à suivre dans cette affaire<sup>268</sup>. Dans un nouveau mémoire transmis à Durand d'Aubigny, le 7 octobre 1758, ils se déclarèrent prêts à faire une concession aux sujets français sur le mandement du 14 juin 1756 et à rétablir l'ancien tarif. Mais les États demandèrent en même temps

---

<sup>264</sup> FIÉVET F., FIÉVET C., *Mariembourg, ville française : 1554-1559, 1659-1815*, France, Comité du souvenir français, 1969, p. 13.

<sup>265</sup> AÉL, *États*, 2249, *Mémoire d'Aubigny*, Liège, 20 juillet 1758.

<sup>266</sup> AÉL, *États*, 2256, *Avis sur le mémoire de Monsieur d'Aubigny par Jacques de Heusy*, envoyé en avis le 22 juillet 1758.

<sup>267</sup> Maximilien-Emmanuel-François Van Eyck est né en 1711 et est mort en 1777. Comte du Saint-Empire, il fut ministre plénipotentiaire du prince-évêque à Paris de 1744 à 1760 et de l'électeur de Bavière de 1757 à 1777. JOZIC D., *Liège entre guerre et paix*, p. 66 ; JOZIC D., *Les premiers pas de Jean-Théodore de Bavière à la tête de la principauté de Liège (1744-1745)* in *BIAL*, t. 116, 2012, p. 173-176 ; AÉL, *États*, 2250, *Lettre de Van Eyck au comte de Horion*, Paris, 26 septembre 1758, copie.

<sup>268</sup> AÉL, *États*, 2250, *Journée d'États*, 3 octobre 1758.

l'abolition de tous les tarifs émis depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces exigences furent jugées bien trop élevées par la France qui estimait ne pouvoir faire plus que supprimer les édits de 1751 et 1756 sur les clous étrangers sans menacer son commerce<sup>269</sup>.

Les années suivantes, les relations avec le royaume ne connurent pas d'apaisement. Le conflit douanier reprit en mars 1763, lorsque la France prit une mesure de rétorsion et répondit à la politique économique liégeoise en imposant un lourd droit de transit sur chaque voiture liégeoise transportant des mines liégeoises à travers le territoire français de Mariembourg. En 1763, Jacques de Heusy proposa dans un mémoire d'entamer la construction d'un chemin contournant l'enclave. Les autres chemins existants dans le canton étaient en effet peu praticables<sup>270</sup>. Son mémoire eut un certain impact auprès des États<sup>271</sup> qui prirent la décision de construire un chemin contournant Mariembourg<sup>272</sup>. Cependant, les travaux n'avancèrent que lentement et le chemin n'était toujours pas achevé en 1780<sup>273</sup>.

## **5. Les impacts des mandements de 1756 et 1758 et les défenses de Jacques de Heusy**

### *Les conséquences négatives du mandement*

Le mandement de 1756 sembla occasionner plusieurs conséquences néfastes sur l'économie liégeoise. Plusieurs maîtres de fourneaux et forges liégeois adressèrent des suppliques aux trois États pour réclamer

---

<sup>269</sup> *La perception des droits imposés par l'arrêt de 1756, il a ordre de déclarer que sa cour est très surprise que la dite Regence colore son refus du pretexte que par son mémoire du 7 octobre dernier elle avoit ausy demandé la suspension des droits qui ont été ordonnés par l'arrêt de 1702. Ce procédé paroît d'autant plus irrégulier que dans tout le cours de cette affaire il n'a jamais été question que de rétablir provisoirement les choses sur le même pied ou elles etoient avant les arrêts des ordonnances respectivement rendus en 1756. [...]. AMAÉ, vol. 54, Mémoire sur le refus des Liégeois de lever la deffense sur la sortie des minnes de fer de Liège, Durand d'Aubigny, f. 333-334, Liège, 22 mars 1759.*

<sup>270</sup> AÉL, États, 2253, *Mémoire de Jacques de Heusy aux États*, [Liège], 27 mars 1763.

<sup>271</sup> AÉL, États, 2253, *recès de l'État noble*, 9 mars 1763.

<sup>272</sup> AÉL, États, 2253, *recès de l'État noble*, 27 mars 1763 ; *recès de l'État primaire*, 25 mars 1763 ; *recès de l'État tiers*, 29 mars 1763.

<sup>273</sup> À cause de sa situation, au cœur de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise, le territoire de Mariembourg ne cessait de gêner les échanges de marchandises liégeoises. Ainsi, en 1779, les maîtres des forges de la châtelainie de Couvin adressèrent une remontrance aux États car les douaniers français continuaient de percevoir un droit de transit par ce territoire et estimaient que c'était en contradiction avec le traité sur la liberté de transit signé avec le roi de France en 1772. AÉL, États, 2248, *Remontrance des maîtres des forges de la châtelainie de Couvin au prince-évêque et aux États*, 1779.

l'abolition des mandements. Selon eux, ce mandement avait amené la misère et le chômage dans des villages entiers qui ne vivaient que de l'industrie extractive<sup>274</sup>. À la fin de l'année 1758, on s'alarma de l'échec de la vente des bois appartenant à la mense épiscopale dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise. Les craintes que certains avaient émises quant à la chute du prix du bois en 1753 semblaient se manifester de manière concrète<sup>275</sup>. Les présidents et conseillers de la Chambre des comptes informèrent le chapitre cathédral que la dernière vente des bois de la mense épiscopale avait été un très grand échec<sup>276</sup>.

Dès l'été 1758, Jacques de Heusy réagit à ces rapports, contrarié de voir une nouvelle fois contesté le mandement qu'il avait inspiré. Dans un mémoire du 19 janvier 1759, il contesta les causes avancées dans le rapport fait aux conseillers de la Chambre des comptes sur l'échec de la vente des bois de la mense épiscopale. Selon lui, l'échec de la vente des bois du prince n'était pas dû à la moindre activité des fourneaux étrangers de la région<sup>277</sup>. Ses explications sur les causes de l'échec de la vente des bois de la mense épiscopale dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ne semblèrent pas satisfaire une partie des États de sorte qu'il fut encore chargé de fournir des informations sur la ferronnerie aux États<sup>278</sup>.

---

<sup>274</sup> AÉL, *États*, 2250, *Supplique des maîtres de forges de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise et de fourneaux en terre impériale contre le mandement du 14 juin 1746*, 22 avril 1758.

<sup>275</sup> Le comte de Bryas avait émis la crainte, dès 1753, d'un effondrement des prix du bois en cas de défense de sortie des mines de fer et des gueuses des fourneaux du pays de Liège. AÉL, *États*, 2247, *Mémoire du comte de Bryas*, 1753.

<sup>276</sup> La mense épiscopale tire ses origines du domaine princier, constitué sous l'évêque Notger. Le prince possédait un domaine important en usufruitier. L'Église de Liège en était le véritable possesseur. L'évêque ne peut en aliéner aucun bien sans l'accord préalable du chapitre. Mais le prince la gère librement et en recueille le revenu. Les bénéfices servent avant tout à couvrir les frais administratifs, les pensions des membres du Conseil privé, de Chambre des comptes, les dépenses de l'évêque. La Chambre des comptes se voit confier l'administration de ce domaine avec le chapitre cathédral. Elle est administrée par un président et des conseillers. En règle générale, le président est un chanoine du chapitre cathédral. Pour les années 1758 et 1759, les archives de la Chambre des comptes témoignent bien d'un échec de la vente des bois du prince, particulièrement dans les régions de Couvin et de Thuin, en Entre-Sambre-et-Meuse. Une partie des bois de Couvin reste invendue en 1758 et ne le sera qu'en 1759. L'année suivante, les mêmes problèmes réapparaissent. Le chapitre cathédral et la Chambre des comptes entrent en discussion pour tenter de trouver un moyen de vendre les bois de l'Entre-Sambre-et-Meuse à un prix raisonnable. AÉL, *États*, 2250, *Mémoire des conseillers et présidents de la Chambre des comptes pour le chapitre cathédral de Liège*, [Liège], 9 décembre 1758 ; *Chambre des comptes*, 37, f. 352 v<sup>o</sup>, f. 490, 6 décembre 1758, 11 septembre 1759 ; 233, *Manuel aux ventes de bois, 1756-1762* ; DUBOIS S., DEMOULIN B., KUPPER J.-L., *Les institutions publiques*, p. 627-632 ; HANSOTTE G., *Les institutions*, p. 93-94.

<sup>277</sup> AÉL, *États*, 2250, *Mémoire de Heusy qui rappelle les motifs de l'émanation du mémoire du 14 juin 1756*, 6 juin 1758 ; 2256, *Mémoire de Jacques de Heusy*, f. 175 r<sup>o</sup>- 180 r<sup>o</sup>, Liège, 6 juin 1758 ; 2250, *Mémoire de Jacques de Heusy aux commis et députés des États*, Liège, 19 janvier 1759.

<sup>278</sup> AÉL, *États*, 2257, *Mémoire informatoire de Jacques de Heusy*, f. 37 r<sup>o</sup>, 9 mars 1759.

À la fin de l'année 1759, il avança de nouveaux arguments pour défendre le maintien des mandements. Il tentait de prouver que la production de fonte avait en fait doublé par rapport à l'année 1758<sup>279</sup>. Malgré son intervention, devant la tournure alarmante de la situation dans le canton, le prince-évêque décida de convoquer les États pour entrer en conférence sur le moyen de résoudre le problème de la ferronnerie. Les trois États réunirent des députés et les débats s'ouvrirent le 11 décembre 1759<sup>280</sup>. Les conférences s'achevèrent trois jours plus tard sans que les mandements de 1756 et de 1758 ne fussent remis en cause<sup>281</sup>. Une fois de plus, c'était un succès pour Jacques de Heusy qui voyait son « système » préservé. Mais sa présence dans les débats économiques sembla se faire beaucoup plus rare durant l'année 1760<sup>282</sup>. Sa magistrature de bourgmestre de Liège commençait en septembre 1760 et il fut accaparé par ses nouvelles fonctions. Il obtint de se faire remplacer par le préposé Renson pour sa fonction d'agent des États. Les positions liégeoises et françaises dans le conflit économique ne changèrent guère durant cette année<sup>283</sup>.

### ***Novembre 1761 : la commission d'enquête des États dans l'Entre-Sambre-et-Meuse***

En octobre 1761, devant l'augmentation des plaintes des maîtres des forges et des fourneaux du canton, les États décidèrent l'envoi d'une commission d'enquête dans l'Entre-Sambre-et-Meuse pour dresser un rapport sur les difficultés économiques de la ferronnerie<sup>284</sup>. Plusieurs députés furent nommés par les États pour accompagner Heusy dans cette enquête. Les États noble et primaire choisirent respectivement d'envoyer le comte de Lannoy et le comte de Hoensbroeck<sup>285</sup> pour leurs

---

<sup>279</sup> AÉL, *États*, 2251, *Mémoire de Heusy*, Liège, le 10 décembre 1759.

<sup>280</sup> AÉL, *États*, 2251, *Ouverture des conférences*, 11 décembre 1759.

<sup>281</sup> AÉL, *États*, 2251, *État primaire*, 14 décembre 1759 ; *État tiers*, 14 décembre 1759 ; *État noble*, 15 décembre 1759.

<sup>282</sup> Nous n'avons pas trouvé d'écrit de Jacques de Heusy relatif à la ferronnerie durant cette période.

<sup>283</sup> AÉL, *États*, 455, *État noble*, f. 99, 23 septembre 1760.

<sup>284</sup> AÉL, *États*, 2248, *Mandement du prince-évêque*, 12 octobre 1761.

<sup>285</sup> Constantin-François de Hoensbroeck est né en 1724 à Liège. En 1754, il fut reçu chanoine tréfoncier au sein du chapitre cathédral de Saint-Lambert. Il exerça plusieurs fonctions civiles et ecclésiastiques. Il fut nommé chancelier du Conseil privé en 1764 par Charles-Nicolas d'Oultremont. Il fut élu prince-évêque en 1784 et décéda en 1792. LE ROY A., *Constantin-François de Hoensbroeck*, in *Biographie nationale de Belgique*, t. 9, 1886-1887, col. 419-423 ; MERTENS L., *La carrière politique liégeoise de César-Constantin-François de Hoensbroeck d'Oost (1751-1792)*, mémoire de licence en Histoire, inédit, ULg, année académique 2003-2004.

représentations<sup>286</sup>. Parmi les membres de cette commission, on comptait aussi le bourgmestre Jean-Louis de Chestret<sup>287</sup>. La commission était chargée de rendre compte de l'état réel de la situation économique et sociale dans le canton de l'Entre-Sambre-et-Meuse<sup>288</sup>. L'enquête devait permettre de déterminer si les forges, les fourneaux et les industries métallurgiques des Pays-Bas autrichiens étaient parvenus à remplacer le fer liégeois par un minerai d'une autre provenance. Les véritables causes de la diminution du prix du bois devaient aussi être élucidées<sup>289</sup>.

La commission tire des conclusions très défavorables sur la situation économique dans cette région. L'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise ne contiendrait pas assez de forges pour absorber la production de fonte des fourneaux. Son économie restait malgré tout tributaire de celle de l'étranger. Pour compenser les impositions de 1756 et 1758 sur la sortie des gueuses, les maîtres des fourneaux avaient dû fortement baisser leur prix pour parvenir à les vendre. Cette diminution du prix de la fonte des fourneaux liégeois était due aussi à la grande quantité de fers en barre que les Pays-Bas autrichiens avaient importés dans leurs provinces de la France<sup>290</sup>.

Le rapport expliquait aussi la baisse du prix des bois de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Il n'était pas possible de diminuer le salaire des ouvriers pour compenser la baisse du prix des gueuses. Les producteurs l'avaient donc répercuté sur le prix du bois pour pouvoir continuer à fournir leurs fourneaux. Grâce à cette chute des prix, les fourneaux liégeois n'avaient pas diminué leur activité mais ils éprouvaient des difficultés à écouler leur production de fonte à cause de l'imposition élevée sur leur sortie des terres liégeoises. En revanche, le rapport n'émettait pas d'avis négatif sur l'interdiction de sortie des mines de fer et continuait à la présenter comme une mesure positive<sup>291</sup>. Les négociations continuaient à Paris, menées par le comte de Geloës. Au début de l'année 1762, Jacques de Heusy se rendit à Paris pendant deux mois pour affaires personnelles. Il fut pressé par les États d'aider l'envoyé à cause de ses importantes connaissances dans ce

---

<sup>286</sup> AÉL, *États*, 2252, *État noble*, 6 octobre 1761 ; *État primaire*, 6 octobre 1761.

<sup>287</sup> Jean-Louis de Chestret est né à Liège le 7 octobre 1699. Il occupa la charge de secrétaire du Conseil privé à partir de 1742 jusqu'à sa mort, survenue le 25 avril 1768. En 1751, il fut élu bourgmestre de Liège. GÉRARD E., *op. cit.*, p. 167.

<sup>288</sup> AÉL, *États*, 2252, *Procès-verbal de la commission d'enquête*, f. 1.

<sup>289</sup> AÉL, *États*, 2252, *Procès-verbal de la commission d'enquête*, f. 5.

<sup>290</sup> AÉL, *États*, 2252, *Procès-verbal de la commission d'enquête*, f. 17 v<sup>o</sup>-19 r<sup>o</sup>.

<sup>291</sup> AÉL, *États*, 2252, *Procès-verbal de la commission d'enquête*, f. 19 r<sup>o</sup>.

domaine. Mais le comte de Geloës était dans l'attente d'une réponse à un mémoire et les négociations ne progressaient plus. Il quitta Paris sans que les discussions n'aient avancé<sup>292</sup>.

### ***Une amélioration de la situation économique ? 1763-1765***

En 1763, si Jacques de Heusy défendait toujours l'application de la défense de sortie des barres de fer et des gueuses de l'Entre-Sambre-et-Meuse, il semblait estimer que sa politique avait parfaitement fonctionné et portait maintenant ses fruits. Selon lui, grâce à l'adoption de « son système », le pays de Liège avait gagné pas moins de 180 000 florins d'or. Le commerce des fers dans l'Entre-Sambre-et-Meuse était définitivement restauré. Il se présentait comme la personne qui avait su sauver la ferronnerie de cette région<sup>293</sup>. Cependant, la situation n'était pas apaisée entre les trois pays et les rivalités douanières restèrent latentes jusque dans les années 1780. Les différents ministres de France à Liège qui se succédèrent après Durand d'Aubigny ne purent trouver de réelle solution à ce conflit<sup>294</sup>. La région de l'Entre-Sambre-et-Meuse fut reliée au reste du territoire liégeois à partir de 1772. Mais elle sembla rester isolée économiquement jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, confrontée aux difficultés persistantes de la métallurgie dans la région<sup>295</sup>.

Dans la première moitié des années 1760, les négociations entre la principauté de Liège, les Pays-Bas autrichiens et le royaume de France ne paraissaient pas avoir résolu les problèmes douaniers. Mais en raison de son expérience sur ces questions, Jacques de Heusy sera à nouveau sollicité lors des négociations qui allaient aboutir à la conclusion du traité des limites, conclu avec la France en 1772.

---

<sup>292</sup> Bibliothèque communale, Liège, Fonds Ulysse Capitaine, n° 727, *Lettre de Jacques de Heusy à Brocal*, Paris, 5 février 1762 ; *Lettre de Jacques de Heusy à Brocal*, Paris, 20 février 1762 ; *Lettre de Jacques de Heusy à Brocal*, Paris, 4 mars 1762. Le comte de Geloës fut membre du Conseil privé sous le règne de plusieurs princes-évêques, Velbrück, Hoensbroeck et Méan. Il fut aussi chef de l'État noble et ministre plénipotentiaire auprès du roi Louis XV de 1761 à 1762. DEMOULIN B., *Recueil des instructions*, p. 288.

<sup>293</sup> AÉL, *États*, 2253, *Supplique de Jacques de Heusy*, 3 septembre 1764.

<sup>294</sup> QUOILIN C., *op. cit.*, p. 211-212.

<sup>295</sup> HANSOTTE G., *Liège et l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise (1791)* in *La Vie wallonne*, t. 22, 1948, p. 159-172.

### III. LA MISSION DIPLOMATIQUE DE JACQUES DE HEUSY À PARIS (1767-1773)

#### A. *UN CONTEXTE DE TENSION ET D’AFFRONTLEMENT AVEC LES PAYS-BAS AUTRICHIENS*

##### **1. Le problème des voies de communications entre la France et les Pays-Bas autrichiens**

Les tentatives de règlement des nombreuses contestations territoriales entre la principauté de Liège avaient échoué et de nombreuses tensions subsistaient entre Liège et Bruxelles. Les conférences de 1753 à Bruxelles et celles de 1755 à Liège s’étaient révélées être un fiasco. Le rétablissement de libres communications avec le royaume de France restait une préoccupation importante pour le gouvernement liégeois. Il existait plusieurs routes pour l’atteindre. La Meuse ne pouvait devenir une grande voie de commerce en raison des divers droits perçus à de nombreux péages. À cause de cet inconvénient, les voies terrestres restaient bien moins coûteuses<sup>296</sup>.

L’une de ces voies reliait Dinant à Givet, à la frontière française. Le chemin traversait les deux territoires non liégeois de Falmignoul et de Blaimont qui étaient revendiqués par les Autrichiens<sup>297</sup>. Le gouvernement général de Bruxelles avait pu à plusieurs reprises bloquer la communication entre le royaume et la principauté en établissant un bureau de perception sur le chemin. En 1718, les États de Namur construisirent un bureau dans le village de Falmignoul. Après avoir été supprimé un temps, il fut rétabli en 1743<sup>298</sup>. Le gouvernement de Bruxelles maintenait ses prétentions sur la souveraineté de Blaimont. La localité de Falmignoul ne constituait qu’un seul et même village mais il était divisé en deux fiefs, l’un appartenant au comte de Namur, l’autre au prince de Liège. Liège

---

<sup>296</sup> YANS M., *La Meuse et nos relations commerciales avec la Hollande* in *BIAL*, t. 62, 1939, p. 134-140 ; SCHMITZ J. N., *La Vesdre : la navigation et les infrastructures des usines des origines au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Étude de géographie historique* in *AHL*, t. 30, 1999-2000, p. 41-42 ; PIRAUX C., DORBAN M., *Douane, commerce, et fraude dans le sud de l’espace belge et grand-ducal du XVIII<sup>e</sup> siècle : travaux d’étudiants synthétisés*, Louvain, presses universitaires de Louvain, 2003, p. 79-81 ; DEMOULIN B., *Les relations commerciales*, p. 3-4.

<sup>297</sup> DUBOIS S., *Les bornes immuables de l’État*, p. 171-174 ; DEMOULIN B., *Les relations commerciales*, p. 9.

<sup>298</sup> DUBOIS S., *Les bornes immuables de l’État*, p. 126 ; MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 69 ; DEMOULIN B., *Les relations commerciales*, p. 9.

et Bruxelles revendiquaient la souveraineté sur ce village et la terre de Blaimont pour contrôler le chemin<sup>299</sup>.

Une autre voie de communication terrestre existait, le « Chemin neuf » reliant Sedan à Liège. Ce chemin passait par le territoire de Bouillon et traversait les terres de l'abbaye de Saint-Hubert<sup>300</sup>. Le chemin et les terres de l'abbaye occupaient une place hautement stratégique. Situés entre la principauté de Liège, le duché de Luxembourg et le duché de Bouillon, ces territoires constituaient une voie de passage obligé entre les deux pays. Le chemin avait été construit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle après un accord entre Louis XIV et le prince-évêque. Il avait été réalisé pour éviter le territoire espagnol en passant par les terres contestées de Saint-Hubert et le duché de Bouillon. Les Espagnols avaient tenté plusieurs fois de taxer l'ancien chemin et des marchandises avaient été confisquées à diverses reprises. Lorsque ces terres devinrent autrichiennes, en 1716, des bureaux de douanes furent installés sur le territoire de Saint-Hubert, malgré les protestations françaises et liégeoises. Un nouveau tarif doubla les droits d'entrée et de sortie sur les étoffes manufacturées en France. Par la suite, la liberté de circulation sur ces chemins fut toujours précaire et soumise à la bonne volonté des Pays-Bas autrichiens<sup>301</sup>.

Un des autres enjeux était la libre communication entre Liège et l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise. La région était séparée du reste de la principauté par la terre neutre de Givet et des territoires autrichiens. Cette contrainte géographique représentait une menace importante pour l'économie de la région et la principauté cherchait à résoudre ce problème<sup>302</sup>. Les discussions entre la France et Liège au sujet de la construction de nouvelles voies de communication furent interrompues après l'élection du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont en 1764<sup>303</sup>.

---

<sup>299</sup> DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État*, p. 171-174.

<sup>300</sup> MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 63-65.

<sup>301</sup> DEMOULIN B., *Les relations commerciales*, p. 5-9 ; DEMOULIN B., KUPPER J.-L., *Histoire de la principauté de Liège : de l'an mille à la Révolution*, Toulouse, Éditions Privat, 2002, p. 105-106 ; MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 66-69.

<sup>302</sup> MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 58-61.

<sup>303</sup> L'élection épiscopale liégeoise de 1764 se déroule selon un schéma inhabituel, au regard des élections précédentes. Après le renversement des alliances en Europe avant la guerre de Sept ans, l'Autriche et la France sont alliées. Lors de l'élection de 1763, les deux pays soutiennent le même parti, celui du prince Clément de Saxe. Les autres partis les plus sérieux sont ceux du chancelier de Breidbach, du grand doyen et du comte d'Oultremont. La victoire semble un moment à portée du prince Clément qui réunit davantage de suffrages que ses concurrents. Mais au mois de mars, les partisans du grand doyen du chapitre et ceux du comte d'Oultremont fusionnent pour conclure une alliance entre les patriotes. Le parti du prince Clément de Saxe est alors minoritaire. Le comte

## 2. L'affaire de la Rochette et le début des négociations avec les Pays-Bas autrichiens à Bruxelles

Les relations entre Bruxelles et Liège connurent une nouvelle crise en 1765 lorsqu'une nouvelle contestation territoriale opposa les deux États. Elle portait sur la seigneurie de la Rochette, une enclave située à quatre lieues de la capitale liégeoise. L'enclave occupait une position stratégique car elle permettait de contrôler une partie du cours de la rivière qui la traverse, la Vesdre. Durant le mois de décembre 1765, Jacques de Heusy fournit plusieurs rapports sur l'évolution de la situation au Conseil privé. Ce dernier décida de réunir une Jointe avec les députés des trois États pour ouvrir des conférences sur le problème. Une « personne de confiance » fut envoyée à Bruxelles, portant un mémoire contenant les plaintes liégeoises. Ce fut le comte Hyacinthe de Rougrave qui fut désigné et il entra en contact avec le comte de Grosberg en janvier 1766<sup>304</sup>. Les trois États de Liège envoyèrent des députés participer aux conférences du Conseil privé et agréèrent le projet mis au point lors de la conférence<sup>305</sup>. Des commissaires liégeois furent envoyés à Bruxelles en août 1766. Il s'agissait du comte Hyacinthe de Rougrave, du comte de Berlaymont et de Jean-Louis de Chestret. Il se retrouvèrent face au comte de Neny et à François de Keerle. Les discussions se ramenèrent à la souveraineté des chemins de Saint-Hubert et de Falmignoul<sup>306</sup>. Devant l'impasse, les Liégeois prirent la décision de tenter d'amener le gouvernement français à prendre part aux négociations. Heusy fut chargé par les États de rédiger un mémoire sur les intérêts commerciaux entre le royaume et la principauté.

---

d'Oultremont remporte l'élection. Cette victoire est lourde de conséquences pour la diplomatie liégeoise. L'Autriche et la France ne pardonnent pas aux Liégeois l'élection du candidat du parti patriote. Le ministre plénipotentiaire de France, le comte de Lupcourt-Drouville, est rappelé. Les relations entre la France et Liège resteront très froides jusqu'en 1767. DE VILLERMONT C., *L'élection d'un évêque patriote à Liège en 1764* in *Revue diplomatique*, 1921, t. 35, p. 56-89 ; MISSON J.-S., *op. cit.*, p. 21 ; DEMOULIN B., *Recueil des instructions*, p. 336-337 ; HARSIN P., *L'élection du prince-évêque de Liège, Charles-Nicolas d'Oultremont (1763-1764)*, in *AHL*, t. 8, 1965, p. 1-68.

<sup>304</sup> DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État*, p. 175-176 ; HARENNE J.-B., *Le château de la Rochette et ses seigneurs*, in *BIAL*, t. 22, 1892, p. 27 ; LAMBERT É., *La signification économique des différends territoriaux entre Liège et les Pays-Bas à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, in *RBPH*, t. 31, 1953, p. 456 ; MISSON J.-S. *op. cit.*, p. 70 ; VANDERHAEGHEN O., *op. cit.*, p. 116 ; AËL, *Conseil privé*, 3167, *Rapport du bourgmestre Heusy à son Altesse en son Conseil privé*, f. 1 r<sup>o</sup>-10 r<sup>o</sup>.

<sup>305</sup> AËL, *États*, 3167, *Rapport du bourgmestre Heusy au prince-évêque*, f. 20 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 26 r<sup>o</sup>, 28 r<sup>o</sup>, 29 r<sup>o</sup>, 3 décembre 1765, copie.

<sup>306</sup> LAMBERT É., *La signification économique des différends territoriaux entre Liège et les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, in *RBPH*, t. 31, 1953, p. 457 ; VANDERHAEGHEN O., *op. cit.*, p. 118-119 ; HARSIN P., *L'action diplomatique de l'étranger dans les élections épiscopales liégeoises au XVIII<sup>e</sup> siècle* in *Leodium*, Liège, t. 21, 1928, p. 57 ; MISSON J.-S., *op. cit.*, p. 32-39 ; MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 102-105.

Les États l'approuvèrent et décidèrent de le transmettre au duc de Choiseul par l'intermédiaire d'une personne de confiance, Jean-Louis Bodson<sup>307</sup>. Pendant ce temps, les pourparlers à Bruxelles n'enregistrèrent aucun progrès. Le comte de Rougrave ne parvint pas à trouver un accord avec ses homologues autrichiens. À cause de la mauvaise tournure que prenait la situation, la décision fut prise d'envoyer un diplomate à Paris pour tenter d'intéresser le roi aux intérêts liégeois<sup>308</sup>. En avril 1767, devant le blocage des négociations aux conférences de Bruxelles, le comte de Rougrave fut rappelé à Liège. L'autre envoyé liégeois, le comte de Hoensbroeck, fut rappelé peu après et regagna Liège en août. Les conférences de Bruxelles seront officiellement rompues en 1768<sup>309</sup>.

## B. LE DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS

### 1. Début des négociations et signature de la convention préliminaire

Devant l'échec des commissaires liégeois à Bruxelles, la réussite de la mission de Jacques de Heusy à Paris paraissait d'autant plus nécessaire. Le duc de Choiseul, après avoir pris connaissance de ce dernier sur le commerce entre la France et Liège, l'invita à Paris pour discuter des principaux points. Le Liégeois arriva à Paris le 24 janvier 1767 et s'établit dans un hôtel, au faubourg Saint-Germain. Officiellement, il s'y rendait pour régler des affaires personnelles. Il n'était pas accrédité et sa mission devait rester le plus longtemps possible secrète pour que les émissaires autrichiens à Bruxelles n'en aient pas connaissance<sup>310</sup>. À son arrivée, l'envoyé prit rapidement contact avec le commis des Affaires étrangères, Alexandre-Conrad Gérard pour débiter les discussions<sup>311</sup>.

---

<sup>307</sup> YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 139 ; DE GHELLINCK VAERNEWYCK X., *op. cit.*, p. 9 ; MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 108.

<sup>308</sup> MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 120 ; DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État*, p. 141.

<sup>309</sup> YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 177.

<sup>310</sup> VANDERHAEGHEN O., *op. cit.*, p. 124 ; YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 146-147.

<sup>311</sup> Nous savons que durant ces premiers jours à Paris, Jacques de Heusy loge à l'hôtel du Perron, rue Jacob, dans le faubourg Saint-Germain. AOW, *Prince-Évêque*, n° 32, *Lettre de Jacques de Heusy à Brocal*, Paris, 25 janvier 1767 ; VANDERHAEGHEN O., *op. cit.*, p. 124. Le premier commis aux affaires étrangères, Alexandre-Conrad Gérard, sera présenté plus loin dans ce chapitre. L'office qu'il occupait impliquait de larges fonctions. Le commis dirigeait un bureau, chargé de la correspondance diplomatique. Il existait plusieurs bureaux qui se partageaient les cours étrangères entretenant des relations diplomatiques avec la France. Ces premiers commis étaient assistés par plusieurs autres commis. SAMOYVAULT J.-P., *Les bureaux du secrétariat d'État des Affaires étrangères sous Louis XV*, Paris, Éditions A. Pedone, 1971, p. 35, 36.

Jacques de Heusy rencontra le duc de Choiseul à Versailles pour lui apporter des éclaircissements sur les communications entre la France et la principauté de Liège. Après la conférence, Choiseul et le roi parurent convaincus de la nécessité de maintenir la liberté de communication entre les deux états au moyen d'un traité<sup>312</sup>. Pour donner suite à la demande du ministre, la Jointe, chargée des « affaires de France », autorisa le 21 mars 1767 Heusy à entrer en négociation avec Gérard mais de manière officieuse car il n'était pas accrédité<sup>313</sup>.

Durant les premiers entretiens, les deux hommes convinrent des points principaux à aborder dans le futur traité. L'accord aurait pour but d'assurer la libre communication, sans risque d'entrave par les Pays-Bas autrichiens. Un premier projet de traité fut soumis en mai à la Jointe<sup>314</sup>. Dans ce projet, la France s'engageait à garantir l'indépendance de la seigneurie de Blaimont pour qu'aucun État ne s'en empare et ne menace les libres communications entre la France et Liège. Même si l'accord ne portait que sur les chemins de Falmignoul et Blaimont, la Jointe n'entendait pas se désintéresser complètement du Chemin neuf passant par les terres de l'abbaye de Saint-Hubert<sup>315</sup>. Par plusieurs articles, Liège s'engageait à continuer la construction du chemin de Liège en passant par Givet jusqu'à la frontière française et à rejoindre les chaussées que la France ferait construire. Le projet fut finalement agréé par la Jointe le 15 septembre 1767 et Heusy fut autorisé à signer la convention. Elle fut ratifiée le 9 octobre 1767 en compagnie du duc de Choiseul à Fontainebleau<sup>316</sup>. Cet accord était une victoire pour Heusy et les intérêts économiques liégeois car il rétablissait les relations franco-liégeoises même si les points obtenus n'étaient pas encore garantis et demeuraient imprécis<sup>317</sup>.

## 2. L'enlèvement des négociations

Durant les années suivantes, les négociations entre la France et la principauté de Liège n'avancèrent guère malgré les efforts de Jacques de Heusy.

---

<sup>312</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 32, *Lettre de Jacques de Heusy au prince-évêque*, Paris, 2 février 1767 ; YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 149.

<sup>313</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 32, *Jointe*, Liège, 21 mars 1767.

<sup>314</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 32, *Lettre de Heusy au prince-évêque*, Paris, 23 mai 1767.

<sup>315</sup> MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 129, 130.

<sup>316</sup> MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 132 ; YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 172 ; MISSON J.-S., *op. cit.*, p. 48-49.

<sup>317</sup> MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 132 ; YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 172.

Celui-ci dut faire face à l'incompétence de la Jointe et du Conseil privé sur certains sujets comme la ferronnerie. Il estimait que la Jointe ne lui donnait que des instructions trop vagues qui ne permettaient pas d'avancer dans les négociations. Certaines directives constituaient des revendications bien trop ambitieuses et n'avaient que peu de chances d'être acceptées par les diplomates français. Ainsi, elle demandait entre autres que les marchandises liégeoises ne fussent taxées que d'un soixantième à leur entrée dans le royaume. Une telle mesure aurait mis à la merci de la concurrence liégeoise plusieurs industries françaises, telles que la clouterie. Elle n'avait aucune chance d'être acceptée par la France<sup>318</sup>.

Une autre affaire accapara la diplomatie liégeoise durant ces années. Le prince-évêque de Liège fut confronté à l'abbé de Saint-Hubert sur l'affaire des moines fugitifs de l'abbaye. Plusieurs moines de l'abbaye se révoltèrent contre l'autorité de l'abbé dom Nicolas Spirlet et s'enfuirent. Le moine rebelle dom Jacques se réfugia à Liège et déposa des plaintes contre l'abbé auprès du gouvernement liégeois. Le chapitre cathédral de Liège prit parti pour les moines fugitifs alors que le gouvernement de Bruxelles défendit le parti de l'abbé.<sup>319</sup> L'un des moines, Pierre Jehin, trouva refuge à Paris et fut protégé par Jacques de Heusy. Un accord fut finalement conclu le 22 février 1771, entre le comte de Neny et le baron de Bon. Cet accord redonnait à l'abbé de saint Hubert ses prieurés en France, les huit religieux fugitifs devaient évacuer les prieurés et recevraient une pension de l'abbé. Heusy dut accepter ce règlement, même s'il le trouvait insatisfaisant pour les prétentions liégeoises<sup>320</sup>.

Enfin, Jacques de Heusy eut à se préoccuper des tractations diplomatiques entre les Pays-Bas Autrichiens et la France pour aboutir à un accord sur les frontières. La signature de la convention du 8 octobre 1767 entre la France

---

<sup>318</sup> MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 175 ; *Je supplie bien instamment votre Altesse de considérer la manière dont le comité traite les instructions qu'il me donne ou elles sont ambiguës et superficielles, pourquoi ces Messieurs ne prennent ils pas les peines de s'informer des objets qu'ils traitent, s'ils avoient à échanger un quart d'arpent de terre à eux en propre il n'y a sorte de précautions minucieuses qu'ils ne prenderoient, pourquoi les négligent ils pour l'État, dans une circonstance aussi essentielle que celle de traiter avec une Grande Puissance.[...].* AOW, *Prince-Évêque*, n° 37, *Lettre de Heusy au prince-évêque*, Paris, 13 avril 1771.

<sup>319</sup> Dom Nicolas Spirlet, abbé de Saint-Hubert, était profondément austrophile et protégé de l'impératrice Marie-Thérèse. Par son soutien au prélat, Vienne défendait ses prétentions sur Saint-Hubert. Les relations entre Liège et l'abbé devinrent vite exécrationnelles car celui-ci tentait de se soustraire à la juridiction épiscopale. En outre, il avait soutenu le parti clémentin contre le parti patriote de Charles Nicolas d'Oultremont lors de l'élection épiscopale liégeoise de 1763. SALÉE C., *Dom Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert, d'après sa correspondance (1760-1784)*, mémoire de licence en Histoire, inédit, ULg, année académique 1971-1972, p. 88-92, 95-96, 99, 115-116, 120-122.

<sup>320</sup> YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 201.

et la principauté de Liège était apparue comme un échec cuisant pour les Autrichiens et plus particulièrement pour le comte de Neny. Il proposa des pourparlers avec le duc de Choiseul qui finit par accepter en juillet 1768 après avoir hésité<sup>321</sup>. Finalement, le comte de Mercy-Argenteau<sup>322</sup> fut dépêché à Paris en 1768 pour conclure un traité avec le duc de Choiseul. Jusqu'au bout, Heusy n'eut pas connaissance des articles du projet de traité qui étaient en discussion entre le comte de Mercy-Argenteau et le duc de Choiseul. Il espérait qu'une fois que la France aurait terminé son accord avec les Pays-Bas autrichiens, la négociation avancerait plus vite pour les Liégeois. Lorsque la convention fut signée le 16 mai 1769, les articles restèrent encore secrets pendant plusieurs jours<sup>323</sup>. Lorsque Heusy apprit le contenu du traité, il ne manifesta pas de grandes inquiétudes, bien qu'il fit le constat que la principauté ne pourrait plus espérer obtenir les terres de Saint-Hubert et Nassogne pour réaliser ses libres communications avec la France. Mais cette conséquence ne lui semblait pas néfaste pour la conclusion du traité entre le royaume de France et la principauté<sup>324</sup>. Les articles 32 et 33 de la convention du 16 mai 1769 entre Versailles et Vienne offraient l'avantage de consolider l'engagement du royaume à garantir la liberté du chemin entre Givet et Dinant<sup>325</sup>.

### ***La conclusion du traité des limites de 1772***

Les négociations avaient été mises en suspens par la vacance du trône épiscopal avec la mort de Charles-Nicolas d'Oultremont<sup>326</sup>. Au début de l'année 1772, Jacques de Heusy et le commis Gérard pouvaient enfin

---

<sup>321</sup> VANDERHAEGHEN O., *op. cit.*, p. 134 ; MISSON J.-S., *op. cit.*, p. 50.

<sup>322</sup> Liégeois d'origine, le comte de Mercy-Argenteau est né à Liège en 1727. Il fut d'abord ambassadeur à Paris, Turin, Saint-Petersbourg et Cracovie. Le comte de Mercy-Argenteau avait été envoyé à Paris pour mettre en échec les négociations de Jacques de Heusy pour conclure un traité sur les frontières. Il proposa au duc de Choiseul de conclure un traité en 1768, et y parvint finalement le 16 mai 1769. Il restera ensuite à la cour française jusqu'à la Révolution. HASQUIN H., *Diplomate et espion autrichien dans la France de Marie-Antoinette : le comte de Mercy-Argenteau 1727-1794*, Waterloo, Éditions Avant-Propos, 2014.

<sup>323</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 34, *Jacques de Heusy au prince-évêque*, Paris, 17 juin 1769 ; *Lettre de Jacques de Heusy au prince-évêque*, Paris, 14 août 1769.

<sup>324</sup> *Quant à moi, Monseigneur, j'auvois surement souhaité que la France eut pu faire valoir vos prétentions sur Saint Hubert, mais après tout, je ne vois pas que son désistement ait empiré nos affaires. La France jusqu'à présent n'avoit jamais pu empêcher le gouvernement autrichien de jouir de Saint-Hubert, de troubler nos communications par cette terre, ainsi que de celle par Blaimont tandis que l'une et l'autre restoit libre aux Autrichiens par ces mêmes terres, nous perdons vraisemblablement à jamais l'espoir de jouir de celle de Saint-Hubert mais celle par Blaimont est assurée à perpétuité.* AOW, *Prince-Évêque*, n° 34, *Lettre de Jacques de Heusy au prince-évêque*, Paris, 10 septembre 1769.

<sup>325</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 34, *Lettre de Jacques de Heusy au prince-évêque*, Paris, 25 août 1769 ; *Lettre du duc de Choiseul à Heusy*, Compiègne, 20 août 1769, copie.

<sup>326</sup> PARTHOENS D., *op. cit.*, p. 60.

commencer à rédiger le traité<sup>327</sup>. Mais l'envoyé rencontra de sévères reproches de la part du chapitre cathédral de Liège. Les critiques émanaient en particulier du baron van der Heyden à Blisia, chancelier du Conseil privé, qui lui reprochait d'avoir outrepassé ses prérogatives. Il faut aussi mentionner la présence dans le chapitre de plusieurs tréfonciers hostiles à l'influence française et donc à Jacques de Heusy<sup>328</sup>. Ainsi, on l'accusait d'avoir délibérément voulu allonger les négociations pour prolonger son ministère à Paris. Le duc d'Aiguillon<sup>329</sup> et le comte de Flavigny<sup>330</sup> étaient bien conscients de cette hostilité et ce dernier émettait lui aussi des réserves sur la bonne volonté du diplomate liégeois à vouloir terminer le traité pendant la vacance<sup>331</sup>. Cependant, le calme finit par revenir, et le chapitre décida malgré tout d'approuver le traité, le 14 mai 1772<sup>332</sup>. Heusy reçut les pleins pouvoirs des États et du chapitre pour signer le traité le 24 mai 1772<sup>333</sup>.

Ce traité représentait un énorme gain pour la principauté de Liège. Les Liégeois parvenaient enfin à réaliser une libre communication avec l'Entre-Sambre-et-Meuse grâce aux échanges qui avaient été réalisés. La principauté avait cédé plusieurs villages à la France au sud de Charlemont. La France donnait en échange les villages qu'elle possédait au nord des possessions liégeoises, Heer et Herlette, Hermeton, Gochenée. Les Liégeois s'engageaient à ne percevoir aucun droit de douane sur les marchandises qui iraient de la frontière française jusqu'à Heer. La France

---

<sup>327</sup> MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 200.

<sup>328</sup> PARTHOENS D., *op. cit.*, p. 58 ; MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 200-203.

<sup>329</sup> Emmanuel-Armand de Vignerot du Plaissis, duc d'Aiguillon, est né le 31 juillet 1720. Il commença une carrière militaire où il servit d'abord en Italie pendant la guerre de Succession d'Autriche. Pendant la guerre de Sept ans, il combattit à nouveau. En 1762, il entra en conflit avec le parlement de Bretagne qui refusait de se plier aux décisions royales, inaugurant ainsi une célèbre crise de pouvoir. Après le renvoi du duc de Choiseul, il fut choisi par le roi comme nouveau secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il fut un des membres du triumvirat qui occupa la position dominante dans le pouvoir français, avec le chancelier Maupeou et l'abbé Terray, contrôleur des finances. Il tomba en disgrâce en 1774, victime de l'hostilité de Marie-Antoinette. Il démissionna la même année et fut exilé à son château d'Aiguillon. Il mourut en 1788 sans avoir pu retrouver son pouvoir. DEHAUDT C., *Duc d'Aiguillon* in BÉLY L., SOUTOU G.-H., THEIS L., VAISSE M. (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005, p. 182-187 ; Emmanuel-Armand de Vignerot du Plaissis in BALTEAU J., *Dictionnaire de biographie française*, t. 1, Paris, Letouzey et Ané, 1933, p. 914-915.

<sup>330</sup> Louis-Agathon comte de Flavigny est né en 1722 et décède en 1793. Il embrassa d'abord la carrière des armes puis fut désigné ministre plénipotentiaire à Liège en novembre 1771 ; sa mission prit fin le 19 mai 1772. Ensuite il fut ministre plénipotentiaire à Turin, puis à Parme jusqu'en 1793. DEMOULIN B., *Instructions aux ambassadeurs*, p. 343.

<sup>331</sup> AMAË, Supplément vol. 2, *Lettre du comte de Flavigny au duc d'Aiguillon*, f. 162 r°, Liège, 3 octobre 1771.

<sup>332</sup> MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 200-201.

<sup>333</sup> AMAË, vol. 64, *Lettre de M. Melon au duc d'Aiguillon*, f. 68 r°, Liège, 4 juin 1772.

devait faire construire une chaussée par la rive gauche de la Meuse qui joindrait Givet à Fumay et Rocroy. Cela répondait aux désirs des Liégeois de bénéficier de meilleures voies de communications avec les provinces des cinq grosses fermes. Après cinq années, les efforts de Jacques de Heusy se voyaient enfin récompensés<sup>334</sup>.

### 3. Les dernières missions de Jacques de Heusy

Le traité conclu, les affaires de l'envoyé liégeois à Paris n'étaient pas pour autant terminées. Le traité du 24 mai 1772 rencontrait des difficultés à être appliqué et mécontentait fortement l'Autriche et les Pays-Bas. Le gouvernement de Vienne voyait ce traité comme néfaste aux intérêts économiques des Pays-Bas et éleva une protestation. Le gouvernement général craignait en effet que les Liégeois ne soient en mesure de couper leurs communications entre le comté de Namur et le duché de Luxembourg. Jacques de Heusy entama des négociations pour parvenir à un accord. Mais le prince-évêque Velbrück, courroucé qu'il l'ait fait sans son autorisation, exigea son rappel. Il adressa un rescrit à l'envoyé liégeois, lui enjoignant de ne plus se mêler des négociations<sup>335</sup>.

Un autre envoyé fut choisi par Velbrück pour remplacer Jacques de Heusy. Il s'agissait de Claude-Étienne Darget qui avait déjà demandé en 1765 à être pourvu du poste de résident liégeois auprès du roi de France à Paris ; il fut débouté car le souverain n'acceptait pas que des personnes d'origine française pussent être ministres de princes étrangers<sup>336</sup>. Cependant, le monarque accepta finalement en 1768 de le voir occuper le poste de résident à Paris. Mais il ne devait pas entrer immédiatement en fonction : il ne devait commencer sa mission que lorsque Heusy aurait

---

<sup>334</sup> GIRARD D'ALBISSIN N., *Genèse de la frontière franco-belge. Les variations des limites septentrionales de la France de 1659 à 1789*, Paris, A. et J. Picard, 1970, p. 342. Les provinces des cinq grosses fermes étaient les provinces qui faisaient partie anciennement du royaume de France, avant les conquêtes du XVII<sup>e</sup> siècle. Elles ne bénéficient pas du même régime fiscal que les provinces faisant partie des dernières conquêtes. PÉRONNET M., *Province, provinces*, in BÉLY L., *Dictionnaire de l'Ancien Régime : royaume de France : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2006, p. 1036-1037.

<sup>335</sup> PARTHOENS D., *op. cit.*, p. 60 ; MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 223-224.

<sup>336</sup> MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 231-233 ; YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 108. Claude-Étienne Darget est issu d'une famille patricienne française. Il a commencé sa carrière diplomatique en 1739 comme secrétaire de légation sous les ordres du marquis de Valory, ministre de France à Berlin. Il fut au service de Frédéric II pendant plusieurs années comme secrétaire particulier. Il quitta le service du roi de Prusse en 1753. JOZIC D., *Lettres de François-Charles de Velbrück, prince-évêque de Liège, à Claude-Étienne Darget, son ministre à Paris (1773-1778)*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1977, p. 4-9.

terminé la négociation du traité et serait rentré à Liège. Celui-ci reçut ses lettres de rappel le 4 janvier 1773<sup>337</sup> mais il obtint de pouvoir rester à Paris jusqu'au 10 juin suivant<sup>338</sup>. Une forte hostilité opposait Jacques de Heusy à Claude-Étienne Darget. Il considérait avoir été mal récompensé par le pouvoir pour ses services. Dorénavant, une rivalité féroce allait l'opposer au nouveau souverain Velbrück. Il fit tout pour différer son départ de Paris, retardant ainsi l'entrée en fonction de son successeur<sup>339</sup>.

### C. LES CONTACTS DE JACQUES DE HEUSY À PARIS

#### 1. Les contacts de Jacques de Heusy durant sa mission à Paris

##### *Le prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont*

Durant sa mission, le prince-évêque fut l'un de ses contacts les plus importants à Liège. La politique étrangère est une des attributions de l'autorité du prince-évêque, mais ce pouvoir est fortement limité par d'autres institutions, comme les États et le chapitre cathédral de Saint-Lambert. Le droit de conclure des traités et d'entretenir des relations diplomatiques avec des puissances étrangères incombe au souverain. Il détient le droit de nommer les représentants diplomatiques à l'étranger. Son pouvoir est aussi restreint par l'Empire et l'empereur. Lorsque le traité de 1772 fut conclu, il dut encore être agréé par l'empereur et la Diète d'Empire<sup>340</sup>. Avec la mort du secrétaire du Conseil privé Jean-Louis de Chestret en 1768, une place se libéra au Conseil. Le prince-évêque l'offrit à Jacques de Heusy. Il dut cependant abandonner sa charge de préposé car il ne pouvait occuper les deux emplois simultanément<sup>341</sup>. Charles-Nicolas dirigea tout au long de son règne la principauté avec son frère, le comte Jean d'Oultremont de Wégimont, comme premier ministre, et Lambert Brocal comme secrétaire de cabinet, jusqu'à sa mort survenue le 2 octobre 1771<sup>342</sup>.

---

<sup>337</sup> YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 203.

<sup>338</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 39, *Lettre du comte d'Oultremont de Wégimont à Jacques de Heusy, Seraing*, 8 mai 1768 ; MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 236 ; YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 184-185.

<sup>339</sup> JOZIC D., *Lettres*, p. 28-30.

<sup>340</sup> MISSON J.-S., *op. cit.*, p. 34-35 ; HANSOTTE G., *Les institutions*, p. 76-77 ; DUBOIS S., DUMOULIN B., KUPPER J.-L., *Les institutions publiques*, p. 152 ; PURAYE J., *Le Prince-Évêque Charles-Nicolas d'Oultremont au château de Seraing* in *AHL*, t. 7, n° 31, 1963, p. 140-143.

<sup>341</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 39, *Lettre du comte d'Oultremont de Wégimont à Jacques de Heusy*, Liège, 27 avril 1768.

<sup>342</sup> DE BORCHGRAVE É., *Charles-Nicolas-Alexandre comte d'Oultremont* in *Biographie nationale de Belgique*, t. 16, 1901, col. 387-392.

### ***Lambert Brocal***

Jacques de Heusy entretint une correspondance régulière tout au long de ses six années passées à Paris avec Lambert Brocal, secrétaire privé de Charles-Nicolas d'Oultremont<sup>343</sup>. Lambert Brocal est baptisé le 17 septembre 1725 et meurt à Liège le 7 avril 1801. Il est issu d'une famille liégeoise de marchands qui possédait une entreprise dans le quartier de la Batte. Il fut sous-greffier de l'État tiers de 1758 à 1762 et administrateur du scel des grâces. Il parvint à être admis au sein du chapitre de la collégiale Saint-Martin ce qui lui procura un revenu important<sup>344</sup>. Il était surtout un ami intime de Heusy. Les deux personnages abordèrent de nombreux sujets dans leur abondante correspondance, tels l'avancée des négociations diplomatiques, le train de vie de Heusy à Paris ou les expérimentations de Brocal sur la fonte du minerai par la houille. L'envoyé communiquait aussi à son ami un grand nombre de détails sur le déroulement des tractations en cours. Par ailleurs, il n'hésitait pas à faire part à son correspondant de ses états d'âme contre la longueur de son séjour parisien et de sa nostalgie, due à l'absence sa famille. Lambert Brocal fut véritablement l'un des alliés les plus précieux de Jacques de Heusy<sup>345</sup>.

### ***Le comte d'Oultremont de Wégimont***

Le comte Jean d'Oultremont de Warfusée fut une connaissance de longue date de Jacques de Heusy. Il vit le jour à Warfusée le 24 avril 1715. Destiné à la prêtrise, il obtint une prébende au chapitre cathédral de Saint-Lambert le 28 mai 1728 mais qu'il s'empessa de résigner en faveur de son frère pour entrer au service de la France en 1733, puis des Provinces-Unies en 1748. À partir de 1764, il devint le chef de l'État noble<sup>346</sup>. Sous le règne de son frère, le comte connut une ascension importante et jouit d'une influence grandissante en exerçant des compétences comparables à celles d'un premier ministre<sup>347</sup>. Il joua également un rôle significatif dans

---

<sup>343</sup> YANS M., *Lambert Brocal in Biographie nationale de Belgique*, t. 4, supplément, 1964, col. 37-39.

<sup>344</sup> *Ibidem*.

<sup>345</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 32, *Lettre de Jacques de Heusy à Brocal*, Paris, 2 février 1767 ; n° 34, *Lettre de Heusy à Brocal*, Paris, 9 novembre 1769 ; MISSON J.-S., *op. cit.*, p. 32-33 ; YANS M., *Lambert Brocal in Biographie nationale de Belgique*, t. 4, supplément, 1964, col. 37-39.

<sup>346</sup> YANS M., *Ibidem*.

<sup>347</sup> MISSON J.-S., *op. cit.*, p. 30-31.

la conclusion du traité des limites. L'envoyé liégeois échangea avec lui une volumineuse correspondance. Le comte lui communiquait régulièrement des instructions relatives aux tractations avec la France. Les liens entre les deux hommes se nouèrent assez tôt, sans doute sous l'épiscopat de Jean-Théodore de Bavière lorsque le comte de Wégimont devint membre de l'État noble. Cette relation restera forte entre les deux hommes, même au lendemain du retour de Jacques de Heusy de Paris<sup>348</sup>.

### ***Jean-Louis Bodson***

Jean-Louis Bodson fut un proche du secrétaire privé Brocal et de Jacques de Heusy. Il était gouverneur du duché de Bouillon. Il fit tenir plusieurs mémoires de Heusy au duc de Choiseul et incita Charles-Nicolas d'Oultremont à dépêcher ce dernier à Paris<sup>349</sup>. Il l'aida encore dans l'affaire de Hierges ainsi qu'en témoigne cet extrait : *Mais monsieur, je me suis servi d'un ami intime dont les sentiments et les intérêts sont liés à notre patrie, et qui a des relations dans cette maison par lequel j'ai souvent fait insinuer mes idées par mode de discours, et appris de même ce que je désirerois savoir*<sup>350</sup>.

### ***La Jointe liégeoise***

Au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la principauté de Liège, la Jointe s'assemblait pour débattre de problèmes importants, notamment des différends avec les pays voisins. C'était au prince-évêque que revenait la décision de constituer et d'assembler la Jointe. Les États et le souverain choisissaient les députés qui, constitués en « comités » composés d'un nombre maximum de vingt et un membres, étaient chargés de débattre des problèmes qui se posaient au gouvernement liégeois. Durant les négociations de Jacques de Heusy, la Jointe intervenait régulièrement, rédigeait ses instructions et analysait ses demandes et ses propositions<sup>351</sup>.

---

<sup>348</sup> YANS M., *Jean-Baptiste-François-Georges, comte d'Oultremont* in *Biographie nationale de Belgique*, t. 5 supplément, 1965, col. 547-561.

<sup>349</sup> YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 107.

<sup>350</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 39, *Lettre de Heusy au comte d'Oultremont de Wégimont*, Paris, 15 mai 1768.

<sup>351</sup> DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État*, p. 267 ; LAMBERT É., *op. cit.*, p. 451.

## **2. Les contacts de Jacques de Heusy à Paris au ministère des Affaires étrangères**

### *Le duc de Choiseul*

Le duc de Choiseul tint un rôle central dans les négociations que mena Jacques de Heusy. Étienne-François de Stainville, duc de Choiseul, naquit en 1719 et mourut en 1785. Il fut d'abord ambassadeur à Rome en 1754. Il passa un court moment à Versailles puis fut nommé ambassadeur à Vienne en 1757. Il accéda au poste de ministre des Affaires étrangères en 1758, au moment de la guerre de Sept ans. Il fut démis de son poste en décembre 1770 au profit du duc d'Aiguillon. Il semblait déjà entretenir des relations avec Heusy avant sa venue à Paris en 1767. L'envoyé liégeois s'était rendu plusieurs fois à Paris avant cette date, notamment en 1762 où il avait rencontré le duc et la duchesse de Choiseul<sup>352</sup>. C'est ce dernier qui l'invita à venir à Paris pour donner des informations supplémentaires sur le traité et suivit de près la négociation pendant tout son déroulement<sup>353</sup>.

### *Le premier commis aux Affaires étrangères françaises Conrad-Alexandre Gérard*

Conrad-Alexandre Gérard naquit à Masevaux en 1729. Après des études de droit à l'Université de Strasbourg qu'il acheva en 1749, il fut admis aux affaires diplomatiques françaises grâce à sa connaissance de l'allemand. Il devint secrétaire de légation auprès de l'électeur palatin à Mannheim, de 1753 à 1759. Il fut rappelé à Versailles en 1766 par Choiseul et nommé premier commis au département des Affaires étrangères. Le ministère était divisé à cette époque en deux bureaux politiques. Celui dont fut chargé Gérard couvrait de nombreuses cours, parmi lesquelles l'Espagne, l'Autriche et les États du Saint-Empire romain germanique<sup>354</sup>. Après avoir rencontré le duc de Choiseul, l'envoyé liégeois dut s'atteler avec Gérard aux points qui constitueront la convention préliminaire, signée le

---

<sup>352</sup> Bibliothèque communale, Liège, Fonds Ulysse Capitaine, n° 727, *Correspondance autographe de M. d'Heusy agent du prince de Liège à Paris (1762)*, 1762.

<sup>353</sup> BRIERRE A., *Le duc de Choiseul, la France sous Louis XV*, Paris, Albatros, 1986, p. 8, 269 ; PRÉVOST M., *Dictionnaire de Biographie française*, t. 8, p. 1219-1221.

<sup>354</sup> LURASCHI C., *Conrad-Alexandre Gérard (1729-1790), artisan de l'indépendance américaine*, Paris, Séguier, 2008, p. 86-89.

9 octobre 1767<sup>355</sup>. Il resta en négociation avec Jacques de Heusy jusqu'à la rédaction et la conclusion du traité en 1772<sup>356</sup>. Par la suite, il poursuivra sa carrière sous le duc d'Aiguillon et deviendra un proche collaborateur du ministre Vergennes<sup>357</sup>.

### ***Le comte de Lupcourt Drouville***

Jean-Baptiste Mahuet, comte de Lupcourt-Drouville, joua un rôle important dans les affaires personnelles de Jacques de Heusy. Il naquit à Nancy en 1721 et fit d'abord une carrière militaire, servant dans les régiments d'Egmont et de Charost. Il fut nommé maître de cavalerie en 1762. Il fut ensuite choisi comme ministre plénipotentiaire à Liège où il arriva le 27 décembre 1761<sup>358</sup>. Il fut présent lors de l'élection épiscopale de 1764. Il quitta Liège le 18 octobre 1768<sup>359</sup>.

### ***Le comte de Flavigny***

Louis-Agathon, comte de Flavigny naquit le 17 janvier 1722 à Saint-Médard de Cugny dans l'Aisne. En 1733, il entra comme enseigne au régiment de Bourbonnais infanterie. Il poursuivit sa carrière militaire et devint capitaine en 1743. En 1767, il fut désigné comme ministre plénipotentiaire à Parme. En 1771, il fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Le comte de Flavigny fut envoyé à Liège au mois de novembre 1771, peu après la mort du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont. Il devait convaincre le chapitre de Liège de signer le traité avant l'élection de son successeur. Sa mission prit fin le 19 mai 1772<sup>360</sup>.

---

<sup>355</sup> LURASCHI C., *Ibidem* ; KREBS A., *Conrad-Alexandre Gérard in Dictionnaire de Biographie française*, t. 15, p. 1211 ; SAMOYAUULT J. P., *op. cit.*, p. 288-289.

<sup>356</sup> MISSON J.-S., *op. cit.*, p. 109.

<sup>357</sup> SAMOYAUULT J.-P., *op. cit.*, p. 57-58.

<sup>358</sup> DEMOULIN B., *Recueil des instructions*, p. 307-308.

<sup>359</sup> DEMOULIN B., *Ibidem*.

<sup>360</sup> DEMOULIN B., *Recueil des Instructions*, p. 343.

## D. LES AFFAIRES PERSONNELLES

### 1. Le train de vie de Jacques de Heusy à Paris

Durant son séjour, Jacques de Heusy ne sembla que modérément goûter la vie parisienne et ses mondanités. Il déclarait régulièrement souhaiter être bientôt rappelé à Liège après avoir terminé sa mission<sup>361</sup>. Il préférerait sa vie dans sa ville natale à celle, agitée et active, qu'il menait à Paris. Lors des réjouissances carnavalesques de mars 1767, celui-ci décrit de manière hautaine ces festivités ruineuses et regarde avec mépris ceux qui y participent<sup>362</sup>. Il n'aime pas la mode parisienne et ses coûts excessifs. Mais il est contraint par sa mission diplomatique et la cour de se vêtir à grands frais. Il considère avec aigreur les sommes bien plus importantes accordées à Jean-Louis de Chestret pendant sa mission diplomatique à Bruxelles<sup>363</sup>. Il réclama à de nombreuses reprises de plus grands appointements auprès de la Jointe mais sans grand succès. La Jointe avançait que n'étant pas un ministre accrédité, il ne pouvait pas bénéficier des mêmes moyens financiers<sup>364</sup>.

### 2. Jacques de Heusy et les Liégeois à Paris

Durant les six années qu'il passa à Paris, Jacques de Heusy dut répondre aux attentes de plusieurs Liégeois présents dans la capitale. Parmi ceux qu'il aida, on peut mentionner son implication dans les intérêts de la famille Grétry. Le compositeur liégeois André-Modeste-Ernest Grétry était installé à Paris et tentait de persuader le duc de Choiseul de l'aider

---

<sup>361</sup> Voir les lettres suivantes. [...] *Je deperis ici mon cher ami, privé depuis près de trois ans de tous mes amusements, nourriture mal appretée, mauvais air de la ville, plusieurs affaires mal entreprises et mal dirigées pendant mon absence, l'ennui et le chagrin inseparable de me voir séparé de ma famille au moment qu'elle a le plus besoin de moi pour entrer dans le monde, tout cela influe si fort sur mon naturel que j'en apprehende des suites facheuses.* AOW, Prince-Évêque, n° 34, *Lettre de Heusy à Brocal*, Paris, 1<sup>er</sup> novembre 1769 ; *Lettre de Heusy à Brocal*, Paris, 28 septembre 1770.

<sup>362</sup> *Il seroit inutile d'y penser avant ces fêtes se chaument plus scrupuleusement que là, pasqu'on boit on danse on mange toute la nuit on dort le jour. Tel est la vie de Paris à laquel je ne prens aucune part. J'ai quelques fois un couple d'amis à diner, je vais aux spectacles, je dors autant que le cahos en laisse de loisir et je ris de la sottise de ceux qui ruinent leur santé et qui appellent cela se divertir.* AOW, Prince-Évêque, n° 32, *Lettre de Heusy à Brocal*, Paris, 1<sup>er</sup> mars 1767.

<sup>363</sup> AOW, Prince-Évêque, n° 32, *Lettre de Heusy à Brocal*, Paris, 16 février 1767 ; *Lettre de Jacques de Heusy au prince-évêque*, Paris, 2 avril 1767.

<sup>364</sup> AOW, Prince-Évêque, n° 32, *Lettre de la Jointe à Heusy*, Liège, 13 avril 1767 ; *Lettre de Jacques de Heusy à Brocal*, Paris, 2 avril 1767 ; YLLIEF Y., *op. cit.*, p. 156.

dans une affaire familiale. Le duc accepta et contacta Heusy pour que celui-ci adresse au prince-évêque le souhait que le frère du compositeur fût autorisé à revenir à Liège<sup>365</sup>. En effet, son frère Jean-Joseph Grétry avait été condamné par la justice liégeoise au bannissement pour avoir entretenu une liaison amoureuse avec Jeanne-Joseph Gérard, l'épouse d'un Liégeois, Michel Neel. Jean-Joseph et son amante avaient prévu de faire enlever le mari. Mais le complot avait été découvert et le couple avait dû s'enfuir en Hollande<sup>366</sup>. Il ne manqua pas d'adresser la requête du duc au prince-évêque, persuadé que le souverain ne manquerait pas de complaire au ministre du roi. Mais pour lui, la situation ne pouvait s'améliorer tant que le frère de Grétry ne se soumettrait pas à la justice liégeoise<sup>367</sup>.

Jacques de Heusy dut aussi s'impliquer dans une autre affaire. À l'instigation du duc de Choiseul, il fut chargé de transmettre un mémoire du comte de Lévigien, capitaine au régiment liégeois. Celui-ci était né en France et avait été intendant d'Alençon pendant quarante ans. Il souhaitait que son fils pût lui succéder à la tête de son régiment, mais n'étant pas Liégeois de naissance, il ne pouvait normalement prendre la suite<sup>368</sup>. En effet en 1763, les États avaient édicté un règlement qui empêchait les étrangers d'être officier dans le régiment liégeois. Mais la demande du capitaine ne rencontra guère de problème et fut vite satisfaite par le prince-évêque qui nomma le fils de Lévigien capitaine au mois de novembre 1769<sup>369</sup>.

### 3. L'accession des fils de Jacques de Heusy au chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert

Une affaire personnelle avait appelé Jacques de Heusy à se rendre à Paris en 1767. Il souhaitait obtenir pour son fils Louis-Hyacinthe la

---

<sup>365</sup> AMAÉ, vol. 62, *Lettre du duc de Choiseul à Heusy*, f. 341 r°, Compiègne, 3 août 1769 ; DE FROIDCOURT G., *La correspondance générale de Grétry : augmentée de nombreux documents relatifs à la vie et aux œuvres du compositeur liégeois*, Brepols, Bruxelles, 1962, p. 42-43.

<sup>366</sup> JOZIC D., *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? : Grétry et les siens*, in *Art&fact*, n° 32, 2013, p. 49.

<sup>367</sup> AMAÉ, vol. 62, *Lettre du duc de Choiseul à Heusy, Recommandation en faveur de Lévigien pour la commission de capitaine dans le régiment de Liège*, f. 338 r°, Compiègne, 3 avril 1769 ; *Lettre de Jacques de Heusy au duc de Choiseul*, f. 342 r°-343 r°, Liège, 4 août 1769 ; *Lettre de Jacques de Heusy au duc de Choiseul*, f. 344 r°, Paris, 9 août 1769 ; *Lettre de Grétry au duc de Choiseul*, f. 350r°-351r°, Paris, 30 septembre 1769 ; *Lettre de Jacques de Heusy au duc de Choiseul*, f. 354 r°-355 r°, Paris, 16 octobre 1769.

<sup>368</sup> AMAÉ, vol. 62, *Lettre de Gérard à Heusy*, f. 194 r°, 11 avril 1769, copie.

<sup>369</sup> AMAÉ, vol. 62, *Lettre de Jacques de Heusy au duc de Choiseul*, f. 322 r°, 10 juin 1769 ; *Lettre de Sabatier de Cabre à Choiseul*, Liège, f. 362 r°-363 v°, 17 novembre 1769.

coadjutorerie d'une prébende du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège. Son fils aîné, Jean-Jacques, avait déjà été reçu comme chanoine gradué le 16 décembre 1763<sup>370</sup> et il semble que la protection de la France avait déjà joué un rôle en sa faveur<sup>371</sup>. Le comte de Lupcourt-Drouville, représentant du roi de France à Liège, avait été chargé de convaincre le comte de Ghistelles d'accorder la coadjutorerie de sa prébende à Louis-Hyacinthe de Heusy. Malgré plusieurs tentatives, le comte persistait à refuser sous le prétexte qu'il voulait réserver cette place à *un homme de naissance et non à un bourgeois*<sup>372</sup>. En 1770, une nouvelle occasion se présenta lorsque le baron de Fraiture, grand doyen de la cathédrale, mourut<sup>373</sup>. Le cardinal français de Bernis à Rome fut chargé par Gérard de faire les démarches nécessaires auprès du pape pour que le fils de Heusy fût désigné à des nouvelles prébendes vacantes<sup>374</sup>. Choiseul démissionna en 1771 mais Jacques de Heusy continua ses tentatives auprès du duc d'Aiguillon pour que son autre fils puisse obtenir la première prébende de

---

<sup>370</sup> DE THEUX DE MONJARDIN J., *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Bruxelles, Fr. Gobaert, 1871-1872, t. 4, p. 84.

<sup>371</sup> AMAÉ, vol. 62, *Lettre de Choiseul au comte de Lupcourt-Drouville*, f. 172r°-v°, Versailles, 11 février 1767.

<sup>372</sup> AMAÉ, vol. 62, *Lettre de Choiseul au comte de Lupcourt-Drouville*, f. 172r°, Versailles, 11 février 1767. Il est difficile de savoir ici à quels événements fait allusion le duc de Choiseul. Il est possible que le duc fasse référence au soutien que Jacques de Heusy accorde à la France et à la Hollande contre les Pays-Bas autrichiens dans ses mémoires auprès des États. *M. d'Heusy qui a donné, monsieur, dans différentes circonstances des preuves de zèle pour le service du roi et qui a son fils aîné chanoine de l'église cathédrale de Liège, désire ardemment procurer aussi une prébende dans le même chapitre au second des six fils. Il expose que l'un des tréfonciers, est dans l'intention de se nommer un coadjuteur et de faire tomber son choix sur un sujet qui ne serait pas désagréable au roi.* AMAÉ, vol. 62., *Lettre de Choiseul au duc de Lupcourt-Drouville*, f. 217 r°, Compiègne, 12 juillet 1767 ; *Lettre de Lupcourt-Drouville au duc de Choiseul*, f. 220 r°-221 v°, Bruxelles, 20 juillet 1767 ; *Lettre de Lupcourt-Drouville à madame la princesse de Turenne*, f. 242 r°, 24 novembre 1767 ; *Lettre de Jacques de Heusy au duc de Choiseul*, f. 260 r°, Paris, 17 mars 1768 ; *Lettre de M. Gérard à Stoupy*, f. 263 r°, Versailles, 20 mars 1768.

<sup>373</sup> AMAÉ, vol. 62, *Lettre de Jacques de Heusy au duc de Choiseul*, f. 370 r°-v°, Paris, 6 janvier 1770 ; *Lettre de l'abbé Sabatier à Choiseul*, f. 371 r°, Liège, 6 janvier 1770.

<sup>374</sup> AMAÉ, vol. 62, *Lettre de M. Gérard à Jacques de Heusy*, f. 372 r°, Versailles, 14 janvier 1770 ; *Lettre de Jacques de Heusy au duc de Choiseul*, f. 390 r°-v°, Paris, 8 février 1770 ; *Lettre de Jacques de Heusy au duc de Choiseul*, f. 396 r°, Paris, 10 février 1770. François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis, est né en 1715 et est mort en 1794. Il réalisa plusieurs œuvres littéraires et entra à l'Académie française en 1741. Il devint proche de la marquise de Pompadour et sa carrière en récolta les fruits. Il demanda l'ambassade de Gênes en 1750 et obtint celle de Venise. Il continua ensuite sa carrière de diplomate pendant la guerre de Sept Ans, et prépara l'expédition des Baléares. En 1757, il fut nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il devint cardinal en 1758. C'est également à cette époque que son alliance avec la marquise de Pompadour prend fin. Il se rendit à Rome à partir de 1766, pour l'élection du nouveau pape. Il obtint la légation de Rome le 10 avril 1766. DAMAT R., *Dictionnaire de biographie française*, t. 6, p. 123 ; DESPRAT J.-P., *Le Cardinal de Bernis : la belle ambition (1715-1794)*, Paris, Perrin, 2000.

chanoine tréfoncier de la cathédrale qui se libérerait<sup>375</sup>. Grâce à l'aide de la France, il finit enfin par obtenir la coadjutorerie d'une prébende pour son fils cadet en 1772<sup>376</sup>.

#### 4. Jacques de Heusy et l'élection épiscopale de 1772

À la mort de Charles-Nicolas d'Oultremont, à la fin de l'année 1771, on distingua rapidement la formation de plusieurs partis au sein du chapitre cathédral de Liège. L'influence du chapitre cathédral sur la politique internationale avait motivé depuis longtemps les grandes puissances à soutenir certains candidats dans les élections épiscopales. En 1772, les partisans étaient principalement regroupés autour du comte de Velbrück, du prince Clément de Saxe et de Ferdinand de Rohan, archevêque de Bordeaux. La France manifesta d'abord son soutien à ce dernier prétendant. À Paris, Jacques de Heusy offrit immédiatement son appui au candidat du roi. Il prétendit que son fils aîné, détenteur d'une prébende à la cathédrale, se rangerait immédiatement à ses côtés<sup>377</sup>. Flavigny et les Affaires étrangères françaises estimèrent que son fils Louis-Hyacinthe de Heusy était totalement dévoué à son père et comptaient sur son soutien au sein du chapitre cathédral<sup>378</sup>. Les Heusy faisaient donc partie des quelques partisans réunis autour de la candidature du prince Ferdinand de Rohan. Le soutien qu'avait pu recueillir ce candidat restait fragile. À l'exception du chanoine tréfoncier Heusy, sa cause n'avait été rejointe que par les frères de Rougrave. Le comte de Flavigny ne lui accorda qu'un

---

<sup>375</sup> AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy à Gérard*, f. 151 r°, Paris, 24 septembre 1771 ; vol. 62, *Lettre de Jacques de Heusy au duc de Choiseul*, f. 396r°-397 v°, Paris, 8 mars 1770.

<sup>376</sup> *J'aurais lieu d'espérer pour mon fils la faveur entière étant appuyé de la puissante protection du roi et de celle de votre excellence mais comme il ne seroit pas juste que le cadet prévalut à son aîné, j'ose vous supplier monsieur le duc, si le choix tombe sur Mr. De Velbrück, d'obtenir du pape l'archidiaconé pour mon fils qui est déjà tréfoncier et que la prébende seul soit conférée à son cadet.* AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy au duc d'Aiguillon*, f. 169 r°, Paris, 30 décembre 1771 ; DE THEUX DE MONJARDIN J., *op. cit.*, t. 4, p. 92.

<sup>377</sup> AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy au duc d'Aiguillon*, f. 157r°-158 r°, Paris, 28 octobre 1771 ; HARSIN P., *A propos de l'élection du prince-évêque François-Charles de Velbrück (1771-1772)*, in *RBPH*, t. 32, 1954, p. 105 ; SAGE H., *Les institutions politiques du pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle : leur décadence et leur dernier état*, Paris, Arthur Rousseau, 1908, p. 70-72.

<sup>378</sup> *M. d'Heusy tréfoncier ne fera jamais rien sans consulter M. et il lui rendra exactement compte de la conduite qu'on tiendra.* AMAÉ, vol. 63, *Extrait des livres de M. d'Heusy tréfoncier de Liège*, f. 76 r°, 6 novembre 1771.

faible soutien<sup>379</sup>. Le prince de Rohan était en fait un très proche allié de Jacques de Heusy. Dans sa correspondance, Flavigny exposa sa crainte que le refus de la prébende pour le fils de Heusy n'éloignât le prince Ferdinand du parti de la France. Le temps ne fit pas évoluer la situation à son avantage et le comte de Velbrück fut élu le 18 novembre 1771<sup>380</sup>. Les prétentions du prince Ferdinand s'avérèrent sévèrement ébranlées lorsque son bref d'éligibilité fut refusé par le pape. Les quelques partisans qu'ils comptaient furent cruellement déçus. Cet échec était d'autant plus dur pour la famille Heusy que les tensions étaient toujours présentes à Liège avec le parti clémentin qui présentait à nouveau son candidat, le prince Clément de Saxe<sup>381</sup>. Devant l'échec de Ferdinand de Rohan et des autres prétendants, les partis de Clément de Saxe et du comte de Velbrück demeuraient les plus solides à la fin du mois de décembre 1771. Le prince de Rohan s'était résolu à conclure un accord avec Velbrück pour pouvoir accéder à la coadjutorerie de Bordeaux. Le parti de Velbrück, pro-français, rassemblant davantage de voix, remporta finalement l'élection épiscopale. Jacques de Heusy voyait l'accession d'un ancien adversaire au trône épiscopal<sup>382</sup>.

---

<sup>379</sup> HARSIN P., *À propos de l'élection du prince-évêque François-Charles de Velbrück (1771-1772)* in *RBPH*, t. 32, 1954, p. 105 ; HARSIN P., *Velbrück, sa carrière politique et son élection à l'épiscopat liégeois* in HARSIN P., *Recueil d'études*, Liège, Fernand Gothier, 1970, t. 7, p. 262-272.

<sup>380</sup> AMAÉ, vol. 63, *Lettre de Jacques de Heusy au duc d'Aiguillon*, f. 125 r°, Paris, 22 novembre 1771 ; *Tableau sur les partis dans le chapitre cathédral de Liège*, f. 136 r°-v°. *La prébende refusée à mr d'Heusy, produit un mauvais effet pour mr Ferdinand le grand prévôt qui aime la famille des Heusy, s'est raffermi dans ses principes contre la France par cet événement et a refusé à m. de Guénant les accès familiers qu'il lui accordoit cy devant.* AMAÉ, vol. 63, *Lettre de Flavigny au duc de Choiseul*, f. 169 r°, Liège, 2 décembre 1771.

<sup>381</sup> *Vous avez du être bien consterné, mon cher père, lorsque vous avez appris que le pape avait été inflexible à la demande que le roi lui avait faite d'accorder le bref d'éligibilité à notre aimable prince. Il a reçu cette nouvelle assomante avec un courage qui caractérise les grands hommes, et étoit environné de beaucoup de personnes qu'il avait invité à dîner et qui furent saisies d'admiration de le voir si tranquille. Je n'eu pas la force de l'imiter. Je fus si sensible à ce coup frapant et inattendu que le prince daigna prendre le soin de me consoler.* AMAÉ, vol. 63, *Lettre de Louis-Hyacinthe de Heusy à Jacques de Heusy*, f. 245 r°-246 r°, Liège, 31 décembre 1771.

<sup>382</sup> HARSIN P., *Velbrück, sa carrière politique et son élection à l'épiscopat liégeois* in HARSIN P., *Recueil d'études*, Liège, Fernand Gothier, 1970, t. 7, p. 272-275 ; PARTHOENS D., *op. cit.*, p. 30-38.

## IV. LE RETOUR À LIÈGE : RIVALITÉS ET RÉALISATIONS PHILANTHROPIQUES

### *A. L'OPPOSITION AU PRINCE-ÉVÊQUE VELBRÜCK*

#### **1. Les origines de la rivalité entre le comte de Velbrück, le comte d'Oultremont et Jacques de Heusy**

Il est difficile de savoir à quand remonte exactement l'antagonisme entre Jacques de Heusy et le comte de Velbrück. L'animosité de ce dernier semblait d'abord être dirigée en premier lieu contre le comte Jean d'Oultremont<sup>383</sup>. Celui-ci commença sa carrière politique en 1753, lorsqu'il devint membre de l'État noble. Il s'affirma très rapidement comme un des opposants à la politique du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière. À cette époque, Velbrück était conseiller privé. L'hostilité de ce dernier à l'égard de Heusy pouvait résulter des relations que celui-ci avait nouées avec les Oultremont pendant le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont au cours duquel les rapports entre Velbrück et le comte de Wégimont se dégradèrent assez vite. En 1764, Velbrück, écarté du pouvoir, entra à son tour dans l'opposition<sup>384</sup>. Jacques de Heusy dut vraisemblablement se mettre au service des Oultremont avant leur arrivée au pouvoir. Dès 1762, il semblait déjà entretenir des rapports cordiaux avec cette famille ainsi qu'avec Lambert Brocal<sup>385</sup>.

---

<sup>383</sup> [...] *tout cet clique des outremonts sont des gens rares*. AÉL., *Conseil privé*, 168, *Lettre de Velbrück à Jean-Louis de Chestret*, Munich, 2 février 1757 ; MARÉCHAL C., *op. cit.*, p. 237 ; JOZIC D., *François-Charles de Velbruck, prince-évêque francophile. Aperçu de l'influence de la France sous le règne d'un prélat éclairé (1772-1784)* in *Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 4, 1979, p. 53-62.

<sup>384</sup> Au lendemain de l'élection de Charles-Nicolas d'Oultremont, Velbrück souhaitait vivement voir le comte Jean cesser *cet esprit de vengeance dont il m'a accablé autant qu'il a pu*. AMAÉ, vol. 61, *Lettre de Velbrück au duc de Choiseul*, 131 v°, Liège, 19 août 1764. *C'est toujours le même homme [Velbrück] et qui paroît aussi peu disposé que devant à rendre ce qu'il doit à son prince. Au reste, je vous confesse que son retour seroit aujourd'hui fort indifférent à Son Altesse. Qu'il se contienne seulement dans les bornes du devoir de sa place de capitulaire et qu'il s'abstienne de remuer contre les sages mesures que Son Altesse prend pour l'avantage de sa principauté*. AOW, *Prince-Évêque*, n° 38b, *Lettre du comte d'Oultremont de Wégimont à Heusy*, [s.l.], 11 avril 1770.

<sup>385</sup> Bibliothèque communale, Liège, Fonds Ulysse Capitaine, n° 727, *Correspondance autographe de M. de Heusy, agent du prince de Liège à Paris (1762), Lettre de Jacques de Heusy à [Brocal]*, Paris, 5 février 1762.

## 2. L'acquisition des terres de Herlette, de Heer et du comté d'Agimont : prise de possession et contestations des habitants

Les démarches en faveur de la prébende pour Louis-Hyacinthe de Heusy ne furent pas les seules récompenses auxquelles Jacques de Heusy eut droit pour les services qu'il rendit au roi de France. Il adressa une demande au duc d'Aiguillon pour pouvoir acquérir le remboursement des droits de péage qu'il possédait à Vimmine sur la Meuse entre Ruremonde et Maastricht, appartenant à l'électeur palatin. Son père et lui avaient été auparavant amodiateurs des droits de douane qui se percevaient à cet endroit<sup>386</sup>. Il pouvait faire prélever à son profit par les officiers de douane les droits sur de nombreuses marchandises à l'exception des munitions de guerre. Il devait en contrepartie dépenser 20 000 livres chaque année pour l'entretien du bureau de douane. Malgré cette charge, ce poste semblait constituer une source importante de revenus pour la famille Heusy<sup>387</sup>. Durant la guerre de Sept ans, un grand nombre de bateaux transportant des fournitures pour les armées du roi de France transitèrent par ce péage. Pour bénéficier de l'exemption, ces bateaux devaient être en possession de passeports délivrés par l'électeur palatin. Jacques de Heusy avait accordé l'exemption à un grand nombre de bateaux qui ne possédait pas de passeport, rendant ainsi service à la France<sup>388</sup>. Il réclamait 21 000 écus pour compensation des droits de douane non perçus sur des munitions transportées sur la Meuse pendant la guerre de Sept ans<sup>389</sup>. Pour appuyer ses dires, il fournit plusieurs pièces justificatives au duc d'Aiguillon. Mais cette démarche n'aboutit pas<sup>390</sup>. L'abbé Terray<sup>391</sup>, contrôleur général des

---

<sup>386</sup> [...] *Que pour le prix de vingt mille livres qu'il rend par année, outre les frais de régie, qui montent encore à plus de quatre mille livres, il est autorisé à faire percevoir à son profit, par ses officiers de douane, les droits statués par les tarifs sur toutes les marchandises et denrées à l'exception seulement des munitions de guerre du Serenissime Prince Electeur son maître, ou des Princes ses alliés ainsi qu'est à voir par les articles 9<sup>o</sup>-10<sup>o</sup>, et 11<sup>o</sup> de son contrat dont copie jointe sub litt A. [...].* AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy au duc de Choiseul*, f. 261 r<sup>o</sup>, Paris, 1772.

<sup>387</sup> Ibidem.

<sup>388</sup> Ibidem.

<sup>389</sup> AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy au duc d'Aiguillon*, f. 269 r<sup>o</sup>, Paris, 26 juin 1772 ; *Lettre de Jacques de Heusy au duc d'Aiguillon*, f. 271 r<sup>o</sup>-272 r<sup>o</sup>, Paris, 22 juillet 1772 ; *Lettre du contrôleur général des finances, l'abbé Terray au duc d'Aiguillon*, f. 265 r<sup>o</sup>-266 r<sup>o</sup>, Paris, 16 juin 1772.

<sup>390</sup> AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy au duc d'Aiguillon*, f. 271 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 22 juillet 1772 ; *Lettre de Jacques de Heusy à Gérard*, f. 279 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Paris, 17 août 1772.

<sup>391</sup> L'abbé Terray est nommé contrôleur général des finances le 22 décembre 1769, puis ministre d'État. Par la suite, il devient directeur général des bâtiments, arts et manufactures de France en 1773. Avec le duc d'Aiguillon, Tilly, contrôleur général des finances, il forme le triumvirat qui remplace le duc de Choiseul, renvoyé en décembre 1770. Il tente d'équilibrer les dépenses de l'État mais se heurte à la résistance des parlements. ANTOINE M., *Louis XV*, Paris, Fayard, 1999, p. 218, 916-917, 922, 943-949.

finances, estimait que ses demandes étaient infondées<sup>392</sup>. Cet échec ne l'empêcha point d'adresser une demande au duc d'Aiguillon pour acquérir la seigneurie de Heer et de Herlette, soit par don ou par achat<sup>393</sup>. Le contrôleur général était opposé à un don de ces seigneuries à Jacques de Heusy. Ce dernier obtint de pouvoir les acheter pour 8000 livres. Elles lui furent cédées le 13 septembre 1773. Il parvint à acheter l'année suivante le comté d'Agimont pour la somme de 15 000 livres<sup>394</sup>.

L'autorité de Jacques de Heusy sur ce comté fut contestée à plusieurs reprises. En 1775, des étrangers s'introduisirent sur les terres de son comté et se procurèrent du bois dans ses forêts sans y avoir été autorisés. Le garde forestier n'avait pas réagi et Heusy dut le rappeler à l'ordre<sup>395</sup>. Le comte de Vergennes intervint en sa faveur pour faire *cesser les entreprises auxquelles les maîtres des eaux et forêts s'étoient livrées à Agimont*<sup>396</sup>. En 1777, il rencontra un nouveau problème sur les terres du comté. Deux bourgeois de Givet furent pris en train de chasser dans ses forêts. Le droit de chasse faisait partie des droits qui lui avaient été transférés lorsqu'il avait acquis les terres. Mais les habitants du comté n'étaient pas autorisés à chasser sur ces terres. Heusy demanda au comte de Saint-Germain<sup>397</sup> de

---

<sup>392</sup> *J'ai reçu, Monsieur, les nouveaux mémoires que Monsieur de Heusy vous a remis et que vous m'avez adressés, il le reconnoit lui-même que ses demandes relatives aux droits de douane n'étant point prouvées, ce n'est point le cas de lui accorder une judemaité pécunière, aussi annonce-t-il que son intention n'étoit de les présenter que comme un titre aux bontés du roy.* AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de l'abbé Terray au duc d'Aiguillon*, f. 283 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Paris, 28 août 1772.

<sup>393</sup> AMAÉ, vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy au duc d'Aiguillon*, f. 267 r<sup>o</sup>-268 r<sup>o</sup>, Paris, 26 juin 1772 ; *Lettre de Jacques de Heusy*, f. 275 r<sup>o</sup>-278 r<sup>o</sup>, Paris, 17 août 1772.

<sup>394</sup> AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy au duc d'Aiguillon*, f. 290 r<sup>o</sup>, Paris, 16 juillet 1773 ; Bibliothèque communale, Liège, Fonds Ulysse Capitaine, n<sup>o</sup> 1749, *Mémoire et résumé général pour le chevalier Heusy contre le sieur Joly, marchand de la ville de Givet*, 1777. Les origines du comté sont bien connues. Il avait d'abord été acheté par la gouvernante des Pays-Bas espagnols, Marie de Hongrie, en 1555 ; une partie avait été annexée par la France en 1697 par le traité de Rijswijk. En 1773, la ville d'Agimont est échangée contre Foisches et rejoint ainsi les possessions du prince-évêque de Liège. MASSON M.-J., *L'organisation domaniale du comté d'Agimont à l'époque moderne*, Louvain, UCL, 1942, p. 5-11 ; *Le Patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie. Province de Namur, arrondissement de Dinant*, vol. 22/2, Sprimont, P. Mardaga, 1996, p. 648 ; ROLLAND C.-G., *Notice historique sur la seigneurie d'Agimont-Givet*, Namur, Imprimerie Douxfils, 1892, p. 75-76.

<sup>395</sup> AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy au comte de Vergennes*, f. 344 r<sup>o</sup>-345 r<sup>o</sup>, Liège, 9 mars 1775.

<sup>396</sup> Charles Gravier, comte de Vergennes, est baptisé à Dijon le 29 février 1719 et est mort à Versailles le 13 février 1787. En 1740, il commence sa carrière diplomatique comme gentilhomme d'ambassade à Lisbonne. Il est ensuite ambassadeur à Trèves, puis à Hanovre de 1751 à 1754. Ensuite, il est en poste en Turquie et en Suède, de 1755 à 1774. Il entretient de mauvaises relations avec le duc de Choiseul. Cela l'amène à vivre une période de disgrâce de 1768 à 1771. Il est secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 6 juin 1774 jusqu'à sa mort en 1787. AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy au comte de Vergennes*, f. 346 r<sup>o</sup>, Liège, 9 mars 1775 ; LABOURDETTE J.-F., *Vergennes, Charles Gravier comte de Vergennes* in BÉLY L., SOUTOU G.-H., THEIS L., VAISSE M. (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005, p. 187-198.

<sup>397</sup> MENTION L., *Le comte de Saint-Germain et ses réformes, 1775-1777*, Paris, Clavel, 1884.

punir sévèrement les braconniers lorsque leur identité serait connue<sup>398</sup>. Ses droits sur la chasse furent ouvertement contestés par Joly, un des deux braconniers. Pour répondre à ces attaques, Jacques de Heusy rédigea lui-même un mémoire circonstancié pour réfuter les prétentions de son opposant. Il rappela plusieurs conventions concernant le droit de chasse lorsque la terre était française. Heusy avait l'intention de porter l'affaire devant les échevins de Liège. Mais il sollicita à nouveau l'appui du comte de Vergennes<sup>399</sup>. Nous ignorons la fin de ce litige mais il est probable qu'il obtint à nouveau gain de cause, grâce au soutien français<sup>400</sup>.

Enfin, Heusy rencontra à nouveau un problème en 1776 lorsque les États décidèrent de faire construire un bac afin de relier les villages de Heer et de Herlette, séparés par la Meuse. Il estimait que le droit de construire ce bac et le péage qui l'accompagnait faisaient partie de ses prérogatives en tant que nouveau maître du comté. Velbrück appuya les États dans leur conflit. L'État noble soutint les prétentions de son préposé mais l'État tiers et l'État primaire continuèrent de contester ses droits sur le bac d'Agimont. Vergennes était déterminé à ne pas intervenir pour soutenir les prétentions des États et estimait que Jacques de Heusy était dans son droit dans cette affaire. Par la suite, le ministre plénipotentiaire de France à Liège, Sabatier de Cabre<sup>401</sup> et le comte de Vergennes tentèrent d'agir pour pousser le Conseil privé à trouver un accommodement mais l'État tiers resta sur ses positions. Le litige se termina sans voir un des deux partis véritablement triompher<sup>402</sup>. C'était donc une nouvelle défaite pour Velbrück. Mais il devait encore vivre une situation conflictuelle avec Jacques de Heusy et le comte d'Oultremont dans l'affrontement au sujet de la taxe noble.

---

<sup>398</sup> AMAÉ, Supplément vol. 2, *Copie de la lettre de M. le comte de Saint Germain à M. de Sénac*, f. 372 r<sup>o</sup>, 19 mars 1777.

<sup>399</sup> Bibliothèque communale, Liège, Fonds Ulysse Capitaine, n<sup>o</sup> 1749, *Mémoire et résumé général pour le chevalier Heusy contre le sieur Joly, marchand de la ville de Givet, 1777* ; ROLLAND C.-G., *op. cit.*, p. 76.

<sup>400</sup> Bien que Jacques de Heusy eût annoncé son intention de porter l'affaire devant le tribunal des échevins, nous n'en avons pas trouvé mention dans les archives de la Souveraine justice. Voir DUBOIS S., *Inventaire des archives de la Souveraine justice des échevins de Liège : dossiers de procès civils : 1<sup>ère</sup> série (n<sup>o</sup> 1-1600) : (1529) 1528-1794*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2013.

<sup>401</sup> Honoré-Auguste Sabatier de Cabre recevait le 30 mai 1769 une lettre d'accréditation du roi qui le nommait ministre plénipotentiaire à Liège. HARMAND J., *Sabatier de Cabre à Liège (1769-1772)* in *Revue d'histoire diplomatique*, t. 53, janvier-mars 1939, p. 25 ; DEMOULIN B., *Instructions pour les ambassadeurs*, p. 363.

<sup>402</sup> AËL, États, 2708, *Rapport de reçus pour les corps touchant le passage d'eau de l'île Mondrin*, Liège, 7 août 1777 ; JOZIC D., *Lettres*, p. 273, 386 ; PARTHOENS D., *op. cit.*, p. 65-66.

### 3. La coadjutorerie du fils du comte Jean d'Oultremont

L'antagonisme entre Velbrück et Jacques de Heusy et le comte d'Oultremont connut un nouveau rebondissement en 1771. Le fils du comte d'Oultremont, Adrien-Jean-Baptiste Théodore, avait fait des démarches pour obtenir la coadjutorerie de Ferdinand-Conrad de Haxhe de Hamal, tréfoncier de la cathédrale de Liège. Il fut admis dans le chapitre au mois de décembre 1771. Mais la confirmation qu'il devait recevoir du pape lui fut refusée. Le jeune chanoine devait obtenir l'accord du nouveau prince-évêque<sup>403</sup>. Mais Velbrück ne désirait évidemment pas accorder la prébende au fils de son ennemi. Le comte d'Oultremont demanda l'aide de la France par l'intermédiaire de Jacques de Heusy. Le comte de Vergennes pratiqua les mêmes démarches qui avaient été réalisées pour la prébende du fils de Jacques de Heusy. À Rome, le cardinal de Bernis usa de ses relations auprès de la papauté pour permettre au fils du comte d'Oultremont d'acquérir la prébende. Velbrück fut outré du soutien accordé à son ennemi par la France. Si Heusy ne joua qu'un rôle secondaire dans cette affaire, elle accentua encore l'hostilité de Velbrück à l'égard de l'allié du comte de Wégimont<sup>404</sup>.

### 4. La remise en cause du diplôme de Jacques de Heusy

Jacques de Heusy avait été anobli et fait chevalier du Saint Empire par le comte de Zeyll, le 22 janvier 1761<sup>405</sup>. On ignore exactement les raisons qui poussèrent le comte à anoblir Jacques de Heusy, mais, d'après ce dernier, le comte lui était redevable d'un service et lui offrit ce diplôme, faute de

---

<sup>403</sup> PARTHOENS D., *op. cit.*, p. 61-62.

<sup>404</sup> JOZIC D., *Lettres*, p. 82.

<sup>405</sup> Le comte Jean-Jacques von Waldburg-Zeyll-Trauchburg avait obtenu de l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph la « Grande Comitive » de Comte palatin héréditaire le 10 septembre 1745. Ce diplôme lui conférait le droit d'accorder des titres de noblesse ou de chevalier dans l'Empire germanique. Mais le comte outrepassa ses droits et décerna des titres de chevalerie à de nombreux notables liégeois entre 1749 et 1776. Ces diplômes n'étaient pas reconnus comme valables dans tout l'espace impérial. Ils n'étaient pas recevables dans les Pays-Bas autrichiens et en Allemagne, des chapitres nobles refusaient de les reconnaître comme tels. Cependant, dans la principauté de Liège, ces diplômes étaient acceptés après entérinement par le Conseil privé et au greffe des Échevins de la cité. TARLIER H., *Almanach de la cour de Bruxelles sous les dominations autrichiennes et françaises : la monarchie des Pays-Bas et le gouvernement belge, de 1725 à 1840*, Tarlier, 1865, p. 130 ; DE GHELLINCK VAERNEWYNCK X., *Faveurs nobiliaires octroyées à des notables liégeois par le comte François-Antoine de Waldburg Zeyl*, in *Le Parchemin*, n° 273, mai-juin 1991, p. 163-173.

pouvoir le payer<sup>406</sup>. Mais le nouveau chevalier ne semblait pas accorder une très grande importance à ce titre. Selon lui, la seule occasion où il lui servit véritablement fut lorsqu’il signa du nom de chevalier le traité du 24 mai 1772 entre la France et la principauté de Liège<sup>407</sup>.

Jacques de Heusy apprit par le secrétaire du Conseil privé qu’il devait présenter une requête à l’empereur et verser une somme de 100 louis pour bénéficier d’un nouveau diplôme<sup>408</sup>. Velbrück, mis au courant de cette affaire, déclara qu’à ses yeux le titre de Jacques de Heusy n’avait aucune importance de sorte qu’il pouvait en être privé sans conséquences. Il conseilla même à Schwannasiny de biffer la mention du titre de chevalier dans les documents officiels du traité<sup>409</sup>. Les choses n’en vinrent pas là. En juillet 1777, les députés des États reconnurent la validité du diplôme de Heusy et peu de temps après la cour de Vienne ratifiait et expédiait le traité<sup>410</sup>.

## **5. Les derniers affrontements avec le prince-évêque Velbrück : l’affaire de la taxe noble**

Durant la plus grande partie de son règne, Velbrück dut faire face à d’importantes contestations provenant soit des États, soit du chapitre cathédral. Jacques de Heusy était tout à fait conscient des difficultés auxquelles devait faire face le souverain et s’en réjouissait<sup>411</sup>. L’État noble

---

<sup>406</sup> *Hormis une circonstance telle que celle-ci, je crois, Monsieur, que j’aurais laissé ronger le diplôme de chevalier par les vers dans l’armoire poudreux où je confinois bien des années avant que je n’en fisse usage, ce seroit une espece de comedie que de vous exposer à quel motif j’en ai été pourvu.* AÉL., Conseil Privé, 3068, *Lettre de Jacques de Heusy à M. de Schwannasiny*, Liège, 18 juin 1776 ; 1140, *Comte de Zeil*, Munich, 8 juin 1753.

<sup>407</sup> DE FROIDCOURT G., YANS M., *Lettres*, t. 1, p. 215.

<sup>408</sup> DE FROIDCOURT G., YANS M., *Lettres*, t. 1, p. 214 ; AÉL., Conseil Privé, 3068, *Lettre de Jacques de Heusy à M. de Schwannasiny*, Liège, 26 avril 1776 ; PARTHOENS D., *op. cit.*, p. 68.

<sup>409</sup> JOZIC D., *Lettres*, p. 239. *Je m’ambrasse pas du seigneur Dagimont qui est un charlatan du premier ordre et qui se donne encor des titres dans le traité, de chevalier du Saint-Empire, qu’on luy refuse de reconoitre à Vienne Il se pare d’un titre qu’un comte d’Empire distribue, au quel la cour de Vienne ne veut pas souscrire, et néanmoins la cour de Vienne ne veut pas faire relâcher au Conseil aulique la confirmation du traité, si cette difficulté n’est finie.* A.É.L., Conseil Privé, 3068, *Déclaration du prince François-Charles de Velbrück dans le Conseil privé*, Liège, 17 juillet 1777 ; *Savoir, que nous sommes entièrement indifférents au sujet de ce titre, employé dès avant notre règne, et qu’il nous importe peu, qu’on le supprime, soit par radiation, soit par quelque clause réjectoire, ou autrement.* DE FROIDCOURT G., YANS M., *Lettres*, t. 1., p. 142-143.

<sup>410</sup> PARTHOENS D., *op. cit.*, p. 68.

<sup>411</sup> *Je suis persuadé que M. de Sabatier ne vous manque pas de vous informer de la désunion qu’il y a entre le prince de Liège, son chapitre, les etats le clergé qui tous à l’exception de l’etat tiers sont contre lui, les choses sont montées à un point qu’il ne paroît guere possible de les reunir.* AMAÉ, Supplément vol. 2, *Lettre de Jacques de Heusy au comte de Vergennes*, f. 322 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Paris, 22 juillet 1774.

dirigé par le comte Jean d'Oultremont de Wégimont mena une opposition active contre le prince-évêque. Celle-ci eut des conséquences néfastes sur la politique étrangère de Velbrück. Depuis plusieurs années, il s'efforçait de négocier un traité de commerce avec les Pays-Bas autrichiens. Les préposés des États, dont Jacques de Heusy faisait encore partie, furent chargés à plusieurs reprises d'examiner les projets de traités et de faire des recherches sur ces matières. Ces textes visaient notamment à supprimer la totalité des péages sur le cours de la Meuse. Les préposés y étaient fortement hostiles et parlaient d'une perte « irréparable » pour le produit du soixantième<sup>412</sup>. Heusy poursuivait son opposition systématique à la politique économique des Pays-Bas autrichiens dont il avait déjà fait preuve lors de l'affaire des tarifs douaniers sur le transit à travers la Campine<sup>413</sup>.

Celui-ci réaffirma cette position dans un mémoire adressé à l'État noble le 6 juillet 1780<sup>414</sup>. L'État primaire et l'État tiers ratifièrent le traité mais l'État noble valida le projet de traité à l'exception de l'article 7. Par cet article, la principauté aurait renoncé à ses droits de perception sur le cours de la Meuse. L'État noble empêcha l'application du traité, déclenchant la colère de Velbrück, exaspéré<sup>415</sup>.

Jacques de Heusy ne devait plus jouer un rôle déterminant par la suite. Nous savons seulement qu'il continua à s'intéresser aux problèmes douaniers posés par les Pays-Bas autrichiens, jusqu'à la fin de sa carrière. Il fut fort probable qu'il se réjouit grandement des difficultés que rencontrait Velbrück avec l'État noble. En 1780, les tensions se cristallisèrent dans un conflit autour de la taxe noble. Celle-ci était levée par l'État noble sur tous les biens féodaux de la principauté. Elle pouvait être perçue sur les fiefs de seigneurs qui n'étaient pas membres de l'État noble. Un conflit avait déjà opposé l'État noble à des seigneurs en 1711. L'affrontement s'était terminé par la victoire de l'État noble<sup>416</sup>. Le prince-évêque Velbrück

---

<sup>412</sup> Les préposés des États qui ont signé ce mémoire sont Absil et Jacques de Heusy. AÉL, *Conseil Privé*, 2792, *Note secrète pour M. les agent et préposés des États*, 14 décembre 1779 ; *Information des préposés sur la souveraineté de la Meuse*, Conseil privé, 20 décembre 1779.

<sup>413</sup> Nous avons déjà traité de cette question dans le chapitre 2. L'affaire du transit à travers la Campine aggrava considérablement les relations entre les deux états. Cette affaire manqua d'interrompre à plusieurs reprises les négociations du traité de commerce entre Liège et Bruxelles. VANDERHAEGHEN O., *op. cit.*, p. 203-204.

<sup>414</sup> PAQUE B., *op. cit.*, p. 88.

<sup>415</sup> PAQUE B., *op. cit.*, p. 61-62 ; VANDERHAEGHEN O., *op. cit.*, p. 190.

<sup>416</sup> PAQUE B., *op. cit.*, p. 55 ; DEMOULIN B., *La réaction de la noblesse et la défense de ses privilèges dans la Principauté de Liège au début du XVIII<sup>e</sup> siècle*, in *Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, t. 11, p. 99-101 ; DUBOIS S., DEMOULIN B., KUPPER J.-L., *Les institutions publiques*, p. 260-262.

décida de promulguer un édit le 2 septembre 1780 qui privait l'ordre de la taxe sur les biens féodaux dont le produit fut dorénavant versé dans la caisse publique. De cette manière, le prince pouvait redresser les finances publiques et nuire gravement aux intérêts de l'État noble. Ce dernier riposta et décida de convoquer tous ses membres pour délibérer sur l'ordonnance du souverain. À l'issue de cette assemblée, l'ordre équestre déclara que le prince avait outrepassé ses pouvoirs et fit appel contre cet abus d'autorité au Tribunal des XXII qui rendit une sentence contre le chancelier van der Heyden à Blisia, lui ordonnant de révoquer l'édit du 2 septembre 1780. Velbrück décida de faire appel au Conseil aulique<sup>417</sup> pour casser le jugement du Tribunal des XXII mais en vain<sup>418</sup>. Il mourut en 1784, sans avoir réussi à vaincre ses ennemis et en ayant reçu un nouvel

---

<sup>417</sup> Le Conseil aulique était une institution instaurée en 1497 par l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. Ce tribunal était dépendant de l'empereur et devait pouvoir concurrencer la Chambre impériale que la Diète avait imposée à l'empereur. Les conseillers, nobles et juristes membres du Conseil sont désignés par le souverain. Le Conseil aulique remplit la fonction de cour suprême de l'Empire et de conseil impérial. Il rend la justice au nom de l'empereur et tient son pouvoir directement de lui. Il s'agit aussi d'une instance qui juge toutes les affaires qui relèvent du domaine réservé à l'empereur, dont les causes féodales. En tant que tribunal suprême de l'Empire, il juge en première instance les conflits entre les États de l'Empire. En appel, il se charge des procès entre les sujets de l'Empire et leur souverain. Sur ce dernier point, il est en concurrence avec la Chambre impériale. Le premier tribunal à être saisi d'une affaire la juge. HANSOTTE G., *Les institutions politiques et judiciaires*, p. 178 ; DUBOIS S., DEMOULIN B., KUPPER J.-L., *Les institutions publiques*, p. 109-115. L'institution de la Chambre impériale est apparue au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. À cette époque, la Diète entreprend de réorganiser l'Empire germanique. Réunie à Worms en 1495, elle proclame la « paix perpétuelle », elle prohibe ainsi la pratique de la « Fehde », c'est-à-dire la justice que l'on se rend soi-même par la violence. Cette pratique autorisait la victime à infliger à son auteur un dommage équivalent à celui qu'elle avait subi. Cette cour doit arbitrer les conflits entre les États de l'Empire, en première instance et juge les infractions à la paix publique de l'Empire. En appel, elle accueille et fait droit aux recours formés contre les sentences rendues par les tribunaux des États de l'Empire. Mais l'empereur accorde à diverses principautés le droit de *non appellando* qui les soustraient en partie à la juridiction de la Chambre impériale. Par ailleurs, la compétence de ce tribunal est limitée aux aspects civils des procès criminels. Le tribunal applique tantôt le droit commun de l'Empire, tantôt les coutumes et le droit édictal des États. La Chambre siège à Spire depuis 1527, elle se fixe définitivement à Wetzlar en 1673. Le personnel du tribunal comprend un grand juge et seize assesseurs ou conseillers. Les effectifs varient selon les périodes. Le grand juge et les deux présidents sont choisis par l'empereur, les deux autres sont désignés par les princes et Cercles d'Empire. HANSOTTE G., *Les institutions politiques et judiciaires*, p. 178 ; DUBOIS S., DEMOULIN B., KUPPER J.-L., *Les institutions publiques*, p. 96-103, 109-112.

<sup>418</sup> AÉL, *Tribunal des XXII*, 81, *Mandement contre le chancelier van der Heyden à Blisia*, 8 octobre 1780 ; PARTHOENS D., *op. cit.*, p. 69 ; DE FROIDCOURT G., YANS M., *Lettres*, t. 1, p. 270 ; BOUCHAT P., *Le Tribunal des XXII : contribution à l'étude historique et institutionnelle spécialement au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Liège, mémoire inédit, Université de Liège, 1980, p. 87 ; PAQUE B., *op. cit.*, p. 63-68 ; DUBOIS S., DEMOULIN B., KUPPER J.-L., *Les institutions publiques*, p. 264-265. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est une période où l'institution du Tribunal des XXII reprend de la vigueur et résiste davantage à la volonté du prince-évêque. Cette institution, chargée de contrôler le pouvoir du prince, et de juger ses officiers, avait connu un important déclin dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. À partir de l'affaire de la taxe noble, l'opposition du Tribunal des XXII au prince-évêque sera systématique jusqu'à la fin de l'Ancien-Régime. Jacques de Heusy fit partie des juges du Tribunal des XXII en 1765 et en 1771. BOUCHAT P., *Le Tribunal des XXII*, p. 77, 81 ; DUBOIS S., DEMOULIN B., KUPPER J.-L., *Les institutions publiques*, p. 523-528, 552.

affront de la part de Jacques de Heusy en 1783, lorsque ce dernier poussa les communautés de Fôret, Beaufays, Fraipont et Ninane à tenter une action en justice contre leur souverain<sup>419</sup>.

## 6. La fin de carrière et les derniers jours de Jacques de Heusy

Au début des années 1780, la carrière de Jacques de Heusy comme préposé semblait bientôt devoir se terminer. À trois reprises, il avait demandé aux États de pouvoir se démettre de sa charge, arguant d'une santé chancelante<sup>420</sup>. Après délibération, l'État noble accéda finalement à sa requête le 4 mai 1784<sup>421</sup>. Ce fut cette même année, sous le règne de Hoensbroeck qu'il redevint conseiller privé, charge dont il avait été démis en 1773<sup>422</sup>. Il mourut à Charleroi au mois de mai 1785, à l'âge de soixante-six ans, après avoir survécu de quelques mois à son vieil ennemi<sup>423</sup>. Avec ce décès s'éteignait la lignée des Heusy. Certes, il laissait deux fils, mais tous deux chanoines de Saint-Lambert, qui occupèrent des fonctions importantes au sein du gouvernement de la principauté. L'aîné, Jean-Jacques, fut conseiller privé sous les règnes de Velbrück, Hoensbroeck tandis que le second, Louis-Hyacinthe, fut conseiller à la Cour féodale sous Velbrück et conseiller à la Chambre des comptes sous ses deux derniers successeurs. Par ailleurs, sa fille, Marie Catherine, épousa en 1781 André-Joseph Puissant. C'est à cette dernière que revint le comté d'Agimont et les terres de Heer et de Herlette.

---

<sup>419</sup> *Comme j'ay vu dans les premières conférence que nous avons eu touchant l'affaire de Heusi, la frauduleuse conduite que le notaire de Forest a tenu dans une affaire qui regardoit son souverain et sa manse episcopale, je vous prierais de faire connoitre à mon Conseil Privé que ma sérieuse volonté est d'eplucher la conduite de ce notaire et qu'on le punisse le plus grièvement possible, puisqu'il seroit de la plus dangereuse consequence de le laisser impunis, car de qu'elles moiens ne se servira-t-il pas vis-à-vis de manans s'ils ne respecte riens vis-à-vis de son souverains et de sa Chambre des comptes ?* DE FROIDCOURT G., YANS M., *Lettres*, t. 2, p. 270.

<sup>420</sup> AËL, États, 1355, *Supplique de Jacques de Heusy aux États*, 20 février 1783 ; *Supplique de Jacques de Heusy à l'État noble, préposé de l'État de la noblesse*, 3 avril 1781.

<sup>421</sup> AËL, États, 1355, *Supplique de Jacques de Heusy aux États*, 11 mai 1784 ; 380, *État noble*, 4 mai 1784. À la demande de Jacques de Heusy, Gangulphe Falleur, un *juristeconsulte et avocat* lui succède au poste de préposé. Heusy s'engage à l'instruire pour qu'il puisse mener à bien sa charge. Nous ignorons qui était exactement Gangulphe Falleur et ce qui a poussé Jacques de Heusy à le choisir comme son successeur.

<sup>422</sup> LAHAYE L., *Analyse des actes contenus dans le registre du scel des grâces, règnes de Jean-Théodore de Bavière, de Charles-Nicolas d'Oultremont, de Charles-François de Velbruck, de Constantin-François de Hoensbroeck et de François-Antoine de Méan*, Liège, Société des bibliophiles liégeois, 1931, p. 295.

<sup>423</sup> AËM, *Registres paroissiaux, Charleroi, paroisse Saint-Antoine, actes de décès/sépulture*, f. 9, 16 mai 1785. La date est malaisée à lire suite à une déchirure du registre.

## **B. LES PROJETS PHILANTHROPIQUES DE JACQUES DE HEUSY ET LES CONTACTS AVEC LES MILIEUX ARTISTIQUES LIÉGEOIS**

### **1. Les liens de Jacques de Heusy avec les artistes**

À Paris et à Liège, Jacques de Heusy entretint plusieurs relations avec des artistes liégeois. Il fut proche du graveur Gilles Demarteau dont il fut le protecteur et auquel il acheta un certain nombre d'œuvres<sup>424</sup>. Il était un grand admirateur de son œuvre et le mentionna plusieurs fois dans sa lettre servant de réponse au projet de création d'enseignement. Demarteau était très en vue à la cour du roi de France<sup>425</sup>. À sa mort, survenue en 1776, Heusy entreprit de constituer une collection de 183 exemplaires des œuvres de l'artiste pour l'école de dessin qui fut créée par Velbrück. Paradoxalement, si de nombreux différends opposaient les deux hommes, Heusy paraissait vouloir rechercher le soutien du souverain pour mettre en place cette école de dessin<sup>426</sup>. Mais cette collaboration ne rapprocha jamais les deux personnages<sup>427</sup>. À Paris, il fut aussi en contact avec le peintre Michel Van Loo<sup>428</sup> qui a réalisé un portrait de lui

---

<sup>424</sup> MICHA É., *Gilles Demarteau, graveur liégeois au service des rois de France*, exposition du 3 juillet au 5 septembre 2004, Maison Cavens, Malmedy, Liège, Collections artistiques de l'Université de Liège, 2004, p. 1-4.

<sup>425</sup> Gilles Demarteau est né en janvier 1722 et est mort le 31 juillet 1776. Il grandit et fit ses études à Liège. Il s'installa à Paris vers 1750. En 1755, il s'essaya à la gravure en utilisant le crayon et devint un des utilisateurs les plus réputés de cette technique. Son talent fut vite reconnu en France. Il fut agréé par l'académie de peinture et de sculpture en 1766. En décembre 1770, il fut choisi comme graveur de dessin du Cabinet du roi et bénéficia d'une pension de 600 livres et d'un logement au Louvre. LEYMARIE L., *L'œuvre de Gilles Demarteau l'aîné, graveur du roi*, Paris, Chez Rapilly, 1896, p. 1-12 ; PIROTTE M., *Le graveur Gilles Demarteau interprète des œuvres de François Boucher*, Liège, Université de Liège, 1966, p. 13-16 ; VOETS V., ALEXANDRE S., *Gilles Demarteau (1722-1776) : graveur liégeois au service des rois de France*, Liège, Collections artistiques de l'Université de Liège, 1998, p. 5-8 ; MICHA É., *op. cit.*, p. 1-4.

<sup>426</sup> *Ces motifs, Messieurs, m'engagent à consacrer à l'utilité nationale une première collection de cent-quatre-vingt-trois exemplaires de ces œuvres à la sanguine ou simple crayon rouge, dans l'espérance que vous voudrez bien, Messieurs, en être les dépositaires pour ne les livrer à l'imitation qu'avec les précautions qui en assurent la conservation [...] ce ne peut être, Messieurs, que par un concours de soins réciproques qu'on put assurer l'accomplissement des vues de bienfaisance du Prince.* DEMARTEAU J.-E., *Gilles Demarteau, graveur et pensionnaire du roi, catalogue descriptif précédé d'une notice biographique*, Liège, de Thiers, 1879, p. 20.

<sup>427</sup> Dans sa biographie sur Velbrück, Georges de Froidcourt ne dit aucun mot de cette rivalité, se contentant de pointer du doigt les points communs entre les projets. DE FROIDCOURT G., *Velbrück, prince-évêque philosophe*, Liège, Gothier et fils, 1948, p. 27.

<sup>428</sup> Louis-Michel Van Loo est issu d'une dynastie de peintres français. Il est né en 1707 et est mort en 1771. Il avait été nommé premier peintre du roi d'Espagne en 1737 et réalisa plusieurs portraits de la famille royale. ROLLAND C., *Autour des Van Loo : peintures, commerce des tissus et espionnage en Europe, 1250-1830*, Mont Saint-Aignan, Publication des universités de Rouen et du Havre, 2012, p. 23-24, 275-290.

en 1771<sup>429</sup> (fig. 1). Il eut également des liens avec les frères Demeuse, graveurs liégeois installés également dans la capitale française. Ces derniers recherchèrent la protection du comte d'Oultremont et de son frère Charles-Nicolas d'Oultremont en leur donnant plusieurs marques de gratitude. Ils dédicacèrent au souverain plusieurs œuvres et réalisèrent notamment son portrait<sup>430</sup>. Heusy estimait grandement le talent des frères Demeuse et de Gilles Demarteau et souhaitait les associer à son projet d'école de dessin à Liège<sup>431</sup>.

## 2. Le projet de création d'une école pour l'enseignement du dessin (1771)

En 1771, Heusy reçut une lettre anonyme présentant un projet de création d'une école pratique de dessin à Liège. Les auteurs donnèrent l'adresse de l'imprimeur liégeois Desoer pour que les destinataires puissent répondre à leur lettre<sup>432</sup>. Ceux-ci voulaient convaincre les membres éminents de la société liégeoise d'adhérer à leur intention de création d'école. L'enseignement technique à Liège devait être amélioré pour répondre aux besoins du pays et *ranimer le génie de la nation*<sup>433</sup>. Dans leur lettre, ils détaillèrent son organisation et les cours qui y seraient donnés. Leur but était d'intéresser les États du pays de Liège pour pouvoir trouver un moyen de financer cette école<sup>434</sup>. Lambert Brocal eut connaissance du projet et en fit part à Jacques de Heusy pour lui demander son opinion<sup>435</sup>. Celui-ci répondit personnellement aux auteurs de la lettre le

---

<sup>429</sup> Patrimoine !, <http://www.patrimoine-frb.be/collection/portrait-de-jacques-de-heusy> [en ligne] consulté le 17 juillet 2015 ; DE GHELLINCK VAERNEWYNCK X., *Propos généalogiques autour d'un beau portrait : Jacques de Heusy in Le Parchemin*, n° 273, mai-juin 1991, p. 16.

<sup>430</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 38, *Lettre de Jacques de Heusy au comte d'Oultremont de Wégimont*, Paris, 20 juin 1771.

<sup>431</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 38, *Lettre de Jacques de Heusy au comte d'Oultremont de Wégimont*, Paris, 20 juin 1771 ; LEYMARIE L., *L'œuvre de Gilles Demarteau l'aîné, graveur du roi*, Paris, chez Rapilly, 1896 ; DEMARTEAU J.-E., *Gilles Demarteau, graveur et pensionnaire du roi : catalogue descriptif précédé d'une notice biographique*, Liège, de Thiers, 1879.

<sup>432</sup> L'imprimerie-librairie des Desoer est fondée par François-Joseph Desoer en 1750. Il s'intéresse aux problèmes de son époque et s'implique dans le projet de création d'une école technique et d'arts appliqués que soumettent plusieurs auteurs anonymes à Jacques de Heusy en 1771. Son nom figure aussi sur la liste des membres fondateurs de la Société Libre d'Émulation. STIENNON J., *Une dynastie d'éditeurs-imprimeurs liégeois : les Desoer*, in *La Vie wallonne*, t. 24, n° 251, 1950, p. 3, 4, 8.

<sup>433</sup> AÉL, *Fonds Ghisels*, n° 29, *Projet d'école de dessin par de Heusy (1771)*, Paris, 23 juillet 1771.

<sup>434</sup> MACOURS F., *op. cit.*, p. 137, 186.

<sup>435</sup> AOW, *Prince-Évêque*, n° 37, *Lettre de Jacques de Heusy à Brocal*, Paris, 28 juillet 1771.



Fig. 1 – Louis-Michel Van Loo, Portrait de Jacques de Heusy, 1771.  
Liège, Grand Curtius, dépôt du Fonds du Patrimoine (Fondation Roi Baudouin),  
inv. GC.ADC.05b.2003.55967.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché KN011830).

23 juillet 1773. Enthousiaste, il proposait plusieurs solutions pour parvenir à réunir les fonds nécessaires au projet. L'établissement d'un nouvel impôt serait nécessaire selon lui, le produit des amendes sur la fraude ne suffisant pas<sup>436</sup>. Il suggérait aussi d'utiliser les biens des religieux et de supprimer plusieurs établissements devenus inutiles.<sup>437</sup> Certains bâtiments, comme le collège des Jésuites anglais à Liège, abriteraient de nouvelles écoles<sup>438</sup>.

Pendant les années suivantes, Jacques de Heusy continua de promouvoir l'idée d'une réforme profonde de l'enseignement. D'une manière générale, il défendait un meilleur apprentissage des langues. Le français y aurait une place, à cause des lois et des coutumes écrites dans cette langue. Par ailleurs, il préconisait de développer l'usage de l'allemand à cause de l'inféodation de la principauté de Liège à l'Empire et du néerlandais à cause de la position géographique du pays<sup>439</sup>. Il demandait aussi le développement d'un enseignement de la médecine, la création d'une université et d'une académie. Il se plaisait à rappeler l'ancienne splendeur de Liège dans le domaine de l'enseignement au Moyen Âge, sous l'évêque Baldéric I<sup>er</sup>, avant que la création de l'Université de Louvain, sous le duc Jean IV de Brabant, ne lui fasse concurrence<sup>440</sup>.

Les projets de Heusy pour l'enseignement ne virent pas le jour immédiatement car le manque de moyens empêcha leur réalisation. Des écoles techniques seront créées dans Liège après la Révolution. Une école d'architecture verra le jour en 1774 avec le soutien du prince-évêque Velbrück tandis qu'une académie de peinture et de gravure sera instituée en 1775<sup>441</sup>.

---

<sup>436</sup> AÉL, *Fonds Ghisels*, n° 29, *Projet d'école de dessin par de Heusy (1771)* ; MACOURS F., *op. cit.*, p. 138.

<sup>437</sup> MACOURS F., *op. cit.*, p. 142-145 ; DARIS J., *Histoire du diocèse et de la Principauté de Liège (1724-1852)*, t. 1, Liège, 1868, p. 246-249 ; Bibliothèque communale, Liège, Fonds liégeois, réserve précieuse, 3577, *Essai sur le projet d'établissement d'un hôpital par Heusy*, Paris, 1773.

<sup>438</sup> La fondation du collège des jésuites anglais à Liège remonte au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Des jésuites avaient été chassés de leur pays à cause de persécutions religieuses. Ils achetèrent un terrain et une maison à Liège. La compagnie fut supprimée en juin 1773 par le pape. L'année suivante, le collège fut transformé en Académie anglaise par le prince-évêque Velbrück. Elle subsistait jusqu'en 1794. OPSOMER C., *La science au service de l'apostolat. L'enseignement des jésuites anglais à Liège aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* in *Archives internationales d'histoire des sciences*, t. 58, 2002, p. 212-214.

<sup>439</sup> Bibliothèque communale, Liège, Fonds Ulysse Capitaine, n° 3578, *Supplément à l'Essai sur le projet d'extirper la mendicité et d'occuper utilement les citoyens dans l'État de Liège*, Liège, 1774 ; MACOURS F., *op. cit.*, p. 142-143.

<sup>440</sup> Bibliothèque communale, Liège, Fonds Ulysse Capitaine, n° 3577, *Essai sur le projet d'établissement d'un hôpital par Heusy*, Liège, 1773 ; FLORKIN M., *Un prince, deux préfets, le mouvement scientifique et médico-social au pays de Liège sous le despotisme éclairé (1771-1830)*, Liège, Vaillant-Carmanne, p. 1957, p. 32, 40-41.

<sup>441</sup> MACOURS F., *op. cit.*, p. 145, 149-151, 154.

### 3. Le projet de création d'un hôpital général et la prise en charge de la pauvreté

Jacques de Heusy élaborera un projet de création d'un hôpital général à travers deux essais<sup>442</sup> publiés en 1773 et 1774. Plus que la simple création d'une institution hospitalière, il mettait en avant plusieurs idées pour combattre la pauvreté et la mendicité dans la principauté. À l'époque moderne, la misère touchait une part très importante de la population de la principauté de Liège, environ un sixième de la population adulte. Le pouvoir tenta régulièrement de chasser les vagabonds ou de les mettre hors de vue. À cette fin, les souverains envisagèrent la création d'hôpitaux généraux au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais le fonctionnement de ce type d'institution s'apparentait davantage à celui d'une maison de correction<sup>443</sup>. Dans ses *Essais* de 1773 et 1774, Jacques de Heusy se montrait très hostile au projet de création d'un hôpital général. Enfermer le pauvre, c'est le *priver de ses droits naturels*<sup>444</sup>. À la place, il préconisait d'établir des hôpitaux pour soigner les malades. Ainsi, la « Maison de Bavière » qui accueillait les malades serait agrandie. Les malades seraient soignés *sans distinction de patrie, ou de religion*. Il faudrait aussi donner une bonne éducation aux orphelins<sup>445</sup>. Des établissements religieux pourraient se voir attribuer une nouvelle affectation, comme accueillir les malades. Jacques de Heusy réaffirme ici son idée déjà évoquée pour le projet de création d'une école de dessin<sup>446</sup>. Dans les paroisses, il préconisait aussi de changer les méthodes de prise en charge de la pauvreté. Des caisses de solidarité

---

<sup>442</sup> *Monseigneur, je souhaite bien ardemment que le ciel favorise les vœux dont Votre Altesse s'occupe d'extirper la mendicité dans ses Etats. J'aime sincèrement ma Patrie et je voudrais, Monseigneur, pouvoir seconder le zèle qui vous anime pour son bonheur. Informé que Votre Altesse daigne consulter ses sujets sur cet important objet, je prens la liberté de mettre sous ses yeux mon premier essai sur cette matiere. Je me proposois par la seconde partie de traiter en detail des moiens de l'execution de celle-ci mais j'ai reflechi qu'il seroit inutile de l'entreprendre si on desaprouvoit des vœux que je suggere par celle-ci.* AÉvL, HX2, *supplique de Heusy au prince-évêque*, Paris, 5 décembre 1772, orig.

<sup>443</sup> HAESSENNE-PÉREMANS N., *La pauvreté dans la Principauté de Liège*, in DE MECHELEER L., *La pauvreté dans nos régions du Moyen Âge à nos jours : dossier accompagnant l'exposition du même nom aux Archives générales du Royaume à Bruxelles*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1991, p. 93-98 ; HAESSENNE-PÉREMANS N., *Les pauvres et le pouvoir : assistance et répression au pays de Liège*, Courtrai, 1983, (Anciens pays et assemblées d'états, 81), p. 2-3, 42-45 ; HANSOTTE G., *Les institutions*, p. 290 ; HENRY-JORIS G., *L'hôpital général de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle* in *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux*, t. 10, 1972, p. 31-71.

<sup>444</sup> DE HEUSY J., *Essai sur le projet d'établissement d'un Hôpital Général dans la ville de Liège, sur celui d'extirper la mendicité, de la prévenir et d'occuper les utilement citoyens*, Liège, 1773, p. 4, 5 ; JORIS G., *Velbrück, sa personnalité*, mémoire de licence en Histoire, inédit, ULg, année académique 1970-1971, p. 46-47.

<sup>445</sup> DE HEUSY J., *Essai*, p. 9-10.

<sup>446</sup> DE HEUSY J., *Essai*, p. 20.

existaient dans chaque paroisse mais, selon lui, il faudrait les multiplier et établir dans chaque paroisse un bureau de charité. Ceux-ci ne distribueraient pas d'argent mais seulement de la nourriture et les *choses nécessaires*. Le secours ne serait accordé que si la personne pouvait prouver son incapacité à travailler. Comme nous l'avons vu, Heusy différencie les pauvres *fainéants* des invalides involontaires. Il manifestait une méfiance profonde envers des tendances à l'oisiveté qu'il estimait profondément enracinées chez le peuple. S'il recevait de l'argent, les paysans et ouvriers auraient tôt fait de l'utiliser pour *s'enivrer au cabaret*<sup>447</sup>. Les projets de Heusy comportaient des similitudes avec ceux de ses contemporains, Chestret, Stefné et de Limbourg<sup>448</sup>. Mais presque tous ces projets restèrent lettre morte sous le règne de Velbrück, à l'exception d'un petit nombre. Ainsi, une école d'accouchement fut créée en 1781 à l'initiative du souverain. Malgré l'opposition de plusieurs de ses compatriotes, le prince ne renonça jamais à son idée de création d'un nouvel hôpital général<sup>449</sup> (fig. 2).

#### 4. Le projet de mise en valeur de la Campine

Jacques de Heusy proposait d'autres moyens pour soulager la pauvreté dans la principauté. Ils passaient par la mise en valeur de terres incultes et de friches situées dans le marquisat de Franchimont, le Condroz, et la Campine. La chaussée qui reliait Hasselt à la frontière hollandaise servirait de point d'ancrage pour les nouvelles fermes à construire. Les États de Liège auraient un rôle clé dans cette mise en valeur. Par des mesures financières, ils favoriseraient l'implantation de communautés de ces régions<sup>450</sup>. Ce projet ne vit cependant jamais le jour<sup>451</sup>.

Dans son mémoire, il vantait grandement les ressources de l'agriculture. *Cette source inépuisable de richesse nous présente des vues dignes de l'attention du gouvernement.*<sup>452</sup> Il rejoignait l'un des fondements de la

---

<sup>447</sup> DE HEUSY J., *Essai*, p. 21, 22.

<sup>448</sup> Jean-Philippe de Limbourg n'avait pas conscience des problèmes démographiques que soulevait Heusy. BERTHOLET P., *Quels seraient les meilleurs moyens d'extirper la mendicité de la ville et du pays de Liège ? Idées sociales, économiques et médicales du médecin theutois Jean-Philippe de Limbourg (1785)* in *BIAL*, t. 102, 1990, p. 14, 59.

<sup>449</sup> MACOURS F., *op. cit.*, p. 169-170 ; DROIXHE D., *Une histoire des Lumières*, p. 147.

<sup>450</sup> DE HEUSY J., *Supplément à l'essai sur le projet d'extirper la mendicité et d'occuper utilement les citoyens désœuvrés de l'État de Liège*, Liège, 1774, p. 9.

<sup>451</sup> HÉLIN É., *Il y a deux siècles, un premier diagnostic du malaise de l'économie liégeoise*, in *La Vie wallonne*, t. 48, 1974, p. 99-104.

<sup>452</sup> HEUSY J., *Essai*, p. 24.



Fig. 2 – Lambert-Joseph Grégoire, *François-Charles de Velbrück*, 1772.  
Liège, Grand Curtius, inv. Cap/1514 et GC.ADC.05b.1871.61557.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B170022).

pensée des physiocrates, exprimée entre autres par François Quesnay, pour lequel ce secteur est le seul réellement productif. Mais les autres n'en sont pas pour autant inutiles et produisent de la richesse. Ces idées semblent se rapprocher des courants physiocrates qui se développaient en France à la même époque<sup>453</sup>. Il est étonnant de voir Heusy exprimer ce genre d'idées car on ne percevait pas ces tendances dans ses précédents mémoires. Avait-il réellement le profil d'un physiocrate ? Avant cet essai, il ne s'était jamais exprimé en faveur d'une grande politique de défrichements. Il apparaît comme partisan d'une intervention régulière et importante de l'État dans l'économie. Dans ses mémoires, celui-ci soutenait que les États n'accordaient pas suffisamment d'avantages aux manufactures et devaient mener une politique fiscale plus accommodante. Les idées de Jacques de Heusy semblaient plutôt partager un courant existant dans les années 1760-1780, se positionnant contre la physiocratie et qui réaffirmait la place essentielle des manufactures et du commerce<sup>454</sup>.

## CONCLUSION

À travers cette étude, nous avons pu découvrir une autre facette de l'administration de la collecte des impôts dans la principauté de Liège. Aucun travail ne s'était véritablement penché en profondeur sur le rôle des préposés à la collecte des droits de l'État. On connaissait mal le but de cette fonction et la composition de ses membres. Cette institution dont Jacques de Heusy fit partie semble jouer un rôle important auprès des États, agissant en vraie conseillère dans les domaines douaniers et économiques. Grâce aux visites d'inspection des bureaux de perception que les préposés réalisaient dans chaque quartier de la principauté, ils étaient en mesure d'avoir de bonnes connaissances des problèmes relatifs à la fiscalité liégeoise. Les États demandèrent à de nombreuses reprises aux préposés de produire des mémoires et d'émettre des avis sur des questions touchant les douanes, les manufactures de draps, la métallurgie, les impôts sur les boissons ou d'autres branches de l'économie du pays.

---

<sup>453</sup> SKORNICKI A., *L'économiste, la cour et la patrie : l'économie politique dans la France des Lumières*, Paris, CNRS éditions, 2011, p. 156-157.

<sup>454</sup> GRENIER J.-Y., *Économie politique, économistes*, in BÉLY L. (dir.), *Dictionnaire de l'ancien régime*, (3<sup>e</sup> éd.), Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 465-466.

Les conseils des préposés semblèrent souvent être suivis par les États. À plusieurs reprises, on put en voir des exemples concrets. L'influence de Heusy sembla bien plus grande que celles des autres préposés. On peut souligner qu'il fut parfois opposé aux avis des autres membres de la prépositure. Il prônait une politique économique bien plus volontaire et protectionniste que ses confrères. On put en voir l'exemple en 1753 avec le préposé Heuskin sur la ferronnerie. Ce n'était en fait qu'une imitation des politiques mercantilistes que menaient la France et les Pays-Bas autrichiens à cette époque. Il ne fallait plus mettre d'entraves à l'entrée dans la principauté des matières premières telles que la laine. Les manufactures liégeoises devaient être favorisées par la suppression des droits de douanes sur leurs exportations. C'était pour lui la seule manière de développer le commerce et de ramener au pays les ouvriers qui avaient émigré.

Jacques de Heusy sembla bénéficier d'une attention particulièrement grande auprès des États à partir de la fin des années 1740. Il fut envoyé pour la première fois à Bruxelles pour participer à des négociations. Il participa ensuite aux importantes conférences de 1753 mais il ne put en empêcher l'échec. Dans la deuxième moitié des années 1750, il tint un rôle important dans le long conflit douanier qui opposait la principauté de Liège à la France sur la ferronnerie. Les États semblèrent suivre ses conseils en juin 1756 en appelant le prince-évêque à publier un mandement entravant la sortie du minerai de fer et de la fonte vers l'étranger et en particulier vers la France. Les conséquences économiques désastreuses de cette politique ne semblèrent pas vraiment atteindre son crédit auprès des États.

C'est ainsi que les États décidèrent de faire appel à Heusy pour mener des négociations en vue de conclure un traité avec la France qui garantirait à la principauté des voies de communications libres de toute entrave entre son territoire et celui du royaume de France. La mission dura très longtemps mais fut finalement un succès. Il avait réussi à se constituer un important réseau d'alliés qui fut très utile aux aspirations de la politique étrangère liégeoise sous Charles-Nicolas d'Oultremont. Il était étroitement lié au triumvirat qui dirigeait la principauté à cette époque, Charles-Nicolas d'Oultremont, son frère, le comte Jean, et Lambert Brocal, secrétaire du Conseil privé. Il parvint à nouer des liens avec plusieurs personnages occupant de hautes fonctions au sein du secrétariat des Affaires étrangères françaises. Grâce au soutien du duc de Choiseul, son fils put devenir chanoine du chapitre cathédral de Liège. Lui-même put acquérir le comté d'Agimont et le titre attaché à ces terres. Même après la disgrâce du duc de Choiseul en 1770, ce soutien perdura.

Il était indéniablement vu comme un des partisans les plus fidèles et les plus utiles à la France à Liège. Cette protection s'avéra même efficace contre le prince-évêque Charles-François de Velbrück qui entretenait une âpre rivalité avec Jacques de Heusy. Pourtant, le souverain était pourtant connu pour ses opinions francophiles. Les origines de la rivalité entre les deux hommes demeurent mal connues, même s'il semble qu'elle pût remonter aux années 1750. Velbrück semblait estimer que les échecs des négociations avec la France durant les conflits douaniers incombaient aux agissements de ce dernier. Cette inimitié se poursuivit durant tout le règne du souverain. Heusy bénéficiait du puissant soutien du comte Jean d'Oultremont, chef de l'État noble. Ce dernier était aussi un adversaire déclaré du prince qui ne put jamais véritablement l'emporter contre ses deux rivaux.

À travers cette étude, nous avons également pu aborder les idées philanthropiques que Jacques de Heusy développa dans plusieurs mémoires. Nous ne pouvions réaliser une biographie de ce personnage sans nous attarder sur ces projets. Il conçut divers plans pour améliorer l'enseignement dans la principauté de Liège. Ses idées passaient avant tout par la suppression de plusieurs maisons religieuses jugées inutiles. Selon lui, il fallait aussi appliquer de nouvelles méthodes pour lutter contre la mendicité et la pauvreté. Il dénonça dans deux essais le fonctionnement de l'hôpital général. Pour lui, ces institutions étaient en vérité complètement inefficaces. Ils s'apparentaient surtout à des maisons de force et n'apportaient aucun remède à la misère. Pour lui, la cause profonde de la pauvreté était le manque de dynamisme économique de la principauté qui contribuait à créer un important chômage. Il conçut également dans ses essais un projet grandiose de développement de la Campine. Dans cet essai, on le voit manifester un intérêt très important pour l'agriculture. C'est une des richesses les plus importantes de l'État. Cependant, il ne faut pas le rapprocher des physiocrates car trop d'éléments dans sa pensée semble diverger des idées défendues par ce mouvement. Ses prises de position semblaient en avance sur son époque. Mais elles ne seront pour la plupart jamais appliquées de son vivant. L'étude de ce personnage met en évidence l'image d'un homme d'État liégeois de grande envergure, ayant connu une ascension sociale remarquable, grâce à ses alliances avec plusieurs hauts personnages de la principauté. Au même titre que Patrice de Neny pour les Pays-Bas autrichiens, il entreprit de défendre activement les intérêts du gouvernement liégeois face aux emprises étrangères. Il ne se faisait cependant pas d'illusions sur cette rivalité entre Bruxelles et Liège. Les deux gouvernements auraient eu intérêt à collaborer plutôt qu'à s'affronter.

**Sigles et abréviations**

AÉL	Archives de l'État à Liège
AÉM	Archives de l'État à Mons
AÉvL	Archives de l'Évêché de Liège
AGR	Archives générales du Royaume
AHL	<i>Annuaire d'Histoire liégeoise</i>
AMAÉ	Archives du Ministère des Affaires étrangères
AOW	Archives d'Oultremont à Warfusée
BIAL	<i>Bulletin de l'Institut archéologique liégeois</i>
BSBL	<i>Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois</i>
BSRVL	<i>Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège</i>
BSVAH	<i>Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire</i>
BUL	Bibliothèque de l'Université de Liège
RBPH	<i>Revue belge de Philologie et Lettres</i>

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	95
LES ORIGINES ET LA FAMILLE DE JACQUES DE HEUSY .....	98
I. JACQUES DE HEUSY, LES PRÉPOSÉS ET E LA COLLECTE DES DROITS DE L'ÉTAT .....	100
<i>A. LES FONCTIONS DE L'AGENT ET DES PRÉPOSÉS</i> .....	100
<b>1. La collecte des droits de l'État</b> .....	100
<b>2. Les visites des bureaux de perception des quartiers de la principauté</b> ...	102
<b>3. Les exemptions douanières</b> .....	105
<b>4. Le personnel de la prépositure</b> .....	105
<b>5. Les fonctions de l'agent</b> .....	107
<b>6. La nomination au poste de préposé et d'agent</b> .....	109
<b>7. Problèmes relatifs à la prépositure</b> .....	110
<i>B. LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA CARRIÈRE DE JACQUES DE HEUSY EN TANT QUE PRÉPOSÉ ET AGENT DES ÉTATS</i> .....	113
<b>1. Des débuts difficiles</b> .....	113
<b>2. La guerre de Succession d'Autriche et la principauté de Liège</b> .....	116
II. LES PRÉPOSÉS DES ÉTATS ET LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE .....	122
<i>A. COMMENT AVANTAGER LES « MANUFACTURES PARFAITES » DU PAYS DE LIÈGE : LES ÉTATS ET LES PRÉPOSÉS</i> .....	122
<b>1. Le rôle des préposés dans les décisions économiques</b> .....	122
<b>2. Dynamiser le commerce liégeois : le développement de voies de communication</b> .....	124
<b>3. Les préposés et les manufactures de draps à Verviers</b> .....	127
<b>4. Les remises en cause d'exemption des droits de l'État sur certaines manufactures par les préposés et les États</b> .....	134
<b>5. La question du transit à travers la Campine et le soixantième : les rapports de Heusy et les autres préposés</b> .....	138

<i>B. LE PROBLÈME DE LA MÉTALLURGIE DANS L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE LIÉGEOISE ...</i>	142
1. La situation de la métallurgie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise du début du XVIII <sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1750.....	142
2. Les conférences de Bruxelles de 1753 et la question des fers liégeois .....	145
3. Le mandement du 14 juin 1756.....	151
4. Les relations avec la France : négociations et rétorsions .....	152
5. Les impacts des mandements de 1756 et 1758 et les défenses de Jacques de Heusy .....	156
III. LA MISSION DIPLOMATIQUE DE JACQUES DE HEUSY À PARIS (1767-1773).....	161
<i>A. UN CONTEXTE DE TENSION ET D'AFFRONTMENT AVEC LES PAYS-BAS AUTRICHIENS ...</i>	161
1. Le problème des voies de communications entre la France et les Pays-Bas autrichiens .....	161
2. L'affaire de la Rochette et le début des négociations avec les Pays-Bas autrichiens à Bruxelles .....	163
<i>B. LE DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS .....</i>	164
1. Début des négociations et signature de la convention préliminaire.....	164
2. L'enlisement des négociations .....	165
3. Les dernières missions de Jacques de Heusy .....	169
<i>C. LES CONTACTS DE JACQUES DE HEUSY À PARIS .....</i>	170
1. Les contacts de Jacques de Heusy durant sa mission à Paris.....	170
2. Les contacts de Jacques de Heusy à Paris au ministère des Affaires étrangères.....	173
<i>D. LES AFFAIRES PERSONNELLES .....</i>	175
1. Le train de vie de Jacques de Heusy à Paris .....	175
2. Jacques de Heusy et les Liégeois à Paris .....	175
3. L'accession des fils de Jacques de Heusy au chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert.....	176
4. Jacques de Heusy et l'élection épiscopale de 1772 .....	178

IV. LE RETOUR À LIÈGE :	
RIVALITÉS ET RÉALISATIONS PHILANTHROPIQUES .....	180
<i>A. L'OPPOSITION AU PRINCE-ÉVÊQUE VELBRÜCK</i> .....	180
1. Les origines de la rivalité entre le comte de Velbrück, le comte d'Oultremont et Jacques de Heusy .....	180
2. L'acquisition des terres de Herlette, de Heer et du comté d'Agimont : prise de possession et contestations des habitants .....	181
3. La coadjutorerie du fils du comte Jean d'Oultremont .....	184
4. La remise en cause du diplôme de Jacques de Heusy .....	184
5. Les derniers affrontements avec le prince-évêque Velbrück : l'affaire de la taxe noble .....	185
6. La fin de carrière et les derniers jours de Jacques de Heusy.....	188
<i>B. LES PROJETS PHILANTHROPIQUES DE JACQUES DE HEUSY ET     LES CONTACTS AVEC LES MILIEUX ARTISTIQUES LIÉGEAIS</i> .....	189
1. Les liens de Jacques de Heusy avec les artistes .....	189
2. Le projet de création d'une école pour l'enseignement du dessin (1771)...	190
3. Le projet de création d'un hôpital général et la prise en charge de la pauvreté .....	193
4. Le projet de mise en valeur de la Campine .....	194
CONCLUSION .....	196

## LES TROIS DERNIERS MARQUEURS DU BON MÉTIER DES ORFÈVRES LIÉGEOIS :

GILLES BERRYER II (1725-1814)  
REMY-JOSEPH RENIER (1736-1811)  
GUILLAUME DRION (1761-1847)

par Pierre COLMAN<sup>1</sup>

### « LE BONNET DE LA LIBERTÉ ET LE COQ »

Le 21 janvier 1793, les trois marqueurs en exercice du Bon Métier des orfèvres de Liège signent ensemble une déclaration destinée à la municipalité provisoire mise en place à la suite de l'entrée des troupes françaises. Ils lui font savoir qu'ils ont changé les poinçons : à l'aigle bicéphale, en usage depuis le Moyen Âge, et au blason princier, introduit en 1653<sup>2</sup>, ils ont substitué *le bonnet de la Liberté et le coq* (fig. 1 a, b et c). Ils obéissent ainsi à une injonction impérative : *tous signes de*

---

<sup>1</sup> Grand merci à mon ami très cher Jean-Jacques van Ormelingen, président de l'Académie d'histoire de l'orfèvrerie en Belgique, qui a fait diffuser un appel grâce auquel deux collectionneurs obligeants à souhait ont dialogué avec moi ; mais aussi à ma consoeur la baronne Vincent de Schaetzen et à mes confrères, Wim Neys, Walter van Dievoet, Philippe d'Arschot et Albert Vandervelden, qui m'ont apporté de l'aide chacun à sa façon. Merci à Soo Yang Geuzaine, à Yvette Lhoest et à Christelle Schoonbroodt pour leurs investigations au Grand Curtius et à Philippe George pour les siennes au Trésor de la cathédrale, mais aussi et surtout à Nathalie Weerts, qui a mené pour moi à Dison et à Stavelot, avec l'aide de M. Honay et de Jean-Marie Degbomont, une très laborieuse enquête. Michel Vincent, bras droit du doyen Jean-Pierre Pire, s'est acharné sans succès contre le coffre-fort récalcitrant de Saint-Remacle. Le R. P. Didier Croonenberghs, alors prier du couvent dominicain de Liège, et Alexandre Alvarez, ont fouillé ceux de Saint-Jean, sans plus de succès. Chez Sotheby's Amsterdam, Charlotte Hercules et Gloria Sunderman se sont efforcées, non moins aimablement, mais infructueusement hélas, dans ma recherche de précisions. À l'Hôtel de ventes mosan, Maxence Nagant de Deuxchaisnes ne s'est pas montré moins désireux d'apporter sa pierre à l'édifice. Le regretté Nestor Mélon, le professeur Jean Lechanteur et surtout mon épouse m'ont fourni maintes informations butinées aux Archives de l'État à Liège. À Luc Engen pour sa lecture critique exempte de complaisance et, *last but not least*, à Monique Merland, providence des auteurs qui confient leur prose au *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, mes remerciements les plus chaleureux.

<sup>2</sup> Th. GOBERT, *Le bon métier des orfèvres de Liège*, dans *BSAH*, t. 23, 1931, p. 80-81.- *Orfèvrerie civile*, p. 231.- *Orfèvrerie religieuse*, p. 43 et 46-47.

*féodalité, comme armoiries, blasons, emblèmes, inscriptions, etc.* devaient disparaître<sup>3</sup>. Loin de faire preuve de *zèle pour le nouveau régime*<sup>4</sup>, ils font leur devoir. Dès le surlendemain, la municipalité approuve leur conduite<sup>5</sup>, mais dès le 3 février elle invite les orfèvres à procéder à l'élection de nouveaux marqueurs. Ils ne l'ont pas fait. C'est qu'elle a été balayée dès le 5 mars du fait du reflux de l'armée française.

Le prince remis sur son trône a selon toute apparence tenu compte des circonstances : il n'a pas révoqué les trois marqueurs. Il avait à vrai dire bien d'autres chats à fouetter. La tradition a naturellement repris ses droits. Lorsque les hasards de la guerre ont ramené les Français, le 27 juillet 1794, elle a fait preuve de résistance. Ce n'est pas avant le premier vendémiaire an V (22 septembre 1796), bien après l'annexion de la principauté par la République, qu'ont été brisés les poinçons aux armes du *ci-devant prince*. Le bonnet de la liberté et le coq, réapparus, ont été flanqués du chiffre, arabe, de l'année en cours, du 5 au 7, en remplacement de la lettre annale ancestrale<sup>6</sup>.

Il existe deux versions différentes de la marque au bonnet : le type I et le type II de Brassinne (fig. 1 b et c). Le premier garde son mystère. Ce n'est pas lui, mais le second que portent des flambeaux exposés en 1957<sup>7</sup>.

Deux autres, dont la trace est bien fâcheusement perdue, ont montré à la fois les marques révolutionnaires et celles de l'avant-dernier prince, Hoensbroeck, avec la lettre H, en usage en 1791<sup>8</sup>. Son propriétaire aura estimé que les poinçons d'Ancien Régime avaient perdu toute valeur et les aura fait marquer sur nouveaux frais soit en 1793, soit en l'an V, VI ou VII.

Le 4 frimaire an VII (24 novembre 1798), le système français a pris force de loi, mettant laborieusement fin à une désorganisation calamiteuse<sup>9</sup> et marquant la triste fin des marques révélatrices de l'année de fabrication.

---

<sup>3</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 47.

<sup>4</sup> GOBERT, *o. c.*, p. 81 et *Orfèvrerie civile*, p. 84-85, 153 et 350. Les deux auteurs communient dans l'horreur des révolutionnaires et rivalisent dans la mauvaise foi.

<sup>5</sup> *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 101-102.

<sup>6</sup> Témoin venu jusqu'à nous : Liège 1991, n° 233.

<sup>7</sup> Liège 1957, n° 203 ; voir aussi le n° 204.- *Orfèvrerie religieuse*, p. 47.- Liège 1980, n° 685 et 686.- Liège 1991, p. 23-24 et fig. 5 ; le chiffre 7 a été rencontré depuis ; voir aussi le n° 223.

<sup>8</sup> Liège 1991, p. 23-24.

<sup>9</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 47.- *Bureau*, p. 291-333.

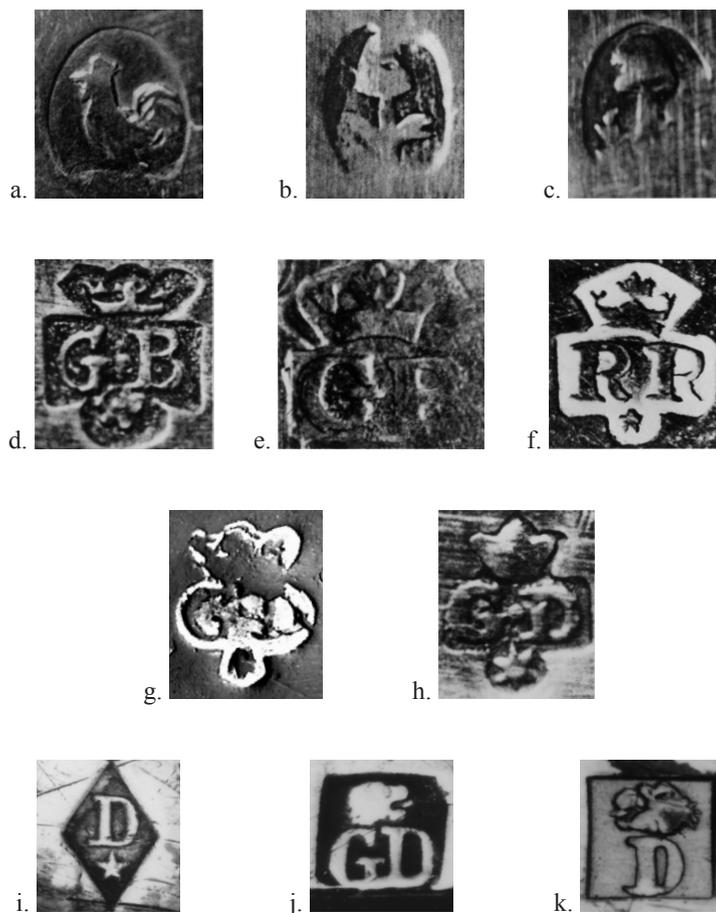


Fig. 1 – Poinçons :

- a** : le poinçon au coq. **b** : le poinçon au bonnet de la liberté, « type I ». **c** : le poinçon au bonnet de la liberté, « type II ».  
**a, b et c** : d'après *Orfèvrerie civile*, pl. III.  
**d** : le poinçon attribué à Gilles Berryer le Vieux ; d'après *Orfèvrerie civile*, pl. V.  
**e** : le poinçon attribué à Gilles Berryer le Jeune, sans doute à tort ; d'après *Orfèvrerie civile*, pl. V.  
**f** : le poinçon de Remy-Joseph Renier ; d'après *Orfèvrerie civile*, pl. VIII.  
**g** : le poinçon attribué à Gilles-Nicolas Drion, à attribuer plutôt à Godefroid Dejosé. Photographie Pierre de Radzitzky.  
**h, i, j et k** : les quatre poinçons successifs de Guillaume Drion :  
**h** : celui de l'Ancien Régime ; d'après *Orfèvrerie civile*, pl. V.  
**i** : celui du régime français.  
**j** : celui du régime hollandais.  
**k** : celui du régime belge.  
**i, j et k** : photographies de Walter van Dievoet.  
M5X environ.

## LES MARQUEURS DU BON MÉTIER

Les marqueurs du Bon Métier, les *rewards*, ont été des personnages-clés. Ils avaient mission de frapper les poinçons corporatifs après avoir vérifié l'aloi des ouvrages en cause. Lourde était donc leur responsabilité<sup>10</sup>.

Le mieux connu d'entre eux, du fait des querelles dont sa vie a été nourrie, Jean-François Knaeps, a fonctionné de 1710 à 1723 ; il a eu pour successeur Lambert Englebert<sup>11</sup>. Jean-François Leblanc, choisi le 17 mars 1744, est resté en fonction jusqu'à son décès. Sa succession est revenue à son gendre Jean-Melchior Dartois<sup>12</sup> en date du 2 octobre 1762, avec renouvellement le 16 avril 1764 et le 21 mars 1772<sup>13</sup>.

Le 11 juin suivant voit promulguer un règlement nouveau, fort tatillon. Le contrôleur unique cède la place à une chambre de contrôle associant trois titulaires, un pour l'or, un pour l'argent « de poinçon » à 10 deniers 6 grains (854 millièmes), un pour l'argent « de bavière », à 8 deniers (667 millièmes)<sup>14</sup>. Le premier des trois exerce le contrôle pour l'essentiel sur les bijoux, le second sur les gros ouvrages (la « grosserie ») d'argent, le troisième sur les babioles, dites « menutés ». Le 6 juin 1772, Gilles Berryer est chargé du contrôle de l'or et Guillaume d'Angis, alias Dengis, de celui de l'argent de bavière. L'argent de poinçon reste à Dartois<sup>15</sup>. Les trois hommes ne tardent pas à se disputer<sup>16</sup>. Hoensbroeck rebat les cartes le 9 septembre 1784 ; il laisse l'or à Berryer, mais donne à Dartois l'argent de bas aloi au lieu de l'argent d'aloi élevé, qui passe à Remy-Joseph Renier ; Dengis est éjecté. Le 10 mars 1791, Dartois, décidément mal en cour, cède sa place à Guillaume Drion. Sous le dernier prince-évêque, Méan, Berryer garde l'or et Drion reçoit l'argent de poinçon. L'argent de bavière va à Renier<sup>17</sup> avec un mois et demi de retard, ce qui donne à penser qu'il n'est pas aussi bien en cour que ses confrères.

---

<sup>10</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 35.

<sup>11</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 70-72 ; voir aussi p. 43, 61, 62, 72 et 287.- L. ENGEN, *De quelques orfèvres et poinçons liégeois du XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *BIAL*, t. 115, 2010-2011, p. 382-394.

<sup>12</sup> P. COLMAN, avec le concours de Soo Yang GEUZAINÉ, *Jacques Dartois, orfèvre et ciseleur liégeois (1754-1848)*, dans *BIAL*, t. 118, 2014, p. 197-198.

<sup>13</sup> L. LAHAYE, *Analyse des Actes contenus dans les Registres du Scel des Grâces*, t. 2, Liège, 1931, p. 10, 129, 157 et 222.

<sup>14</sup> Éd. PONCELET et É. FAIRON, *Liste chronologique d'actes...*, 32 : *Les orfèvres*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 3, 1943-1947, p. 660, n° 87.- *Orfèvrerie civile*, p. 112-116.

<sup>15</sup> LAHAYE, *o. c.*, p. 226.

<sup>16</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 117.

<sup>17</sup> LAHAYE, *o. c.*, p. 226, 239, 307, 340, 367 et 372.

## GILLES BERRYER II (1725-1814)

### Carrière et liens familiaux

Gilles Berryer, alias Berrier, Berier, Berryer, Beryer, Beruyer, Berwijer, est le fils et l'homonyme d'un orfèvre qui est venu au monde vers 1692. Le père fait surface le 5 janvier 1724, *sede vacante*, quand il postule l'office de marqueur<sup>18</sup>, en pure perte, car le chapitre cathédral va le confier à Lambert Englebert. Il élit domicile dans une artère chère aux orfèvres prospères, Neuvise : il occupe la maison du Dauphin en 1736 et en 1740, celle de la Main d'or en 1762<sup>19</sup>. En 1740, il convainc de vol son ouvrier Antoine Henrard<sup>20</sup>. Le procès qui l'oppose à son confrère Jean-François Drion (que nous retrouverons) se termine à son avantage : il reçoit 240 florins Brabant ; ils resteront bons amis<sup>21</sup>.

Le poinçon GB avec point séparatif et rosette (fig. 1 d), suivi de 1715-1716 à 1762, est à peu près certainement le sien<sup>22</sup>.

*Le sieur Berrier, orfèvre, rue Neuvise* rédige en pur charabia l'annonce qu'il fait paraître dans *La gazette de Liège* du 22 mai 1772 : il s'y dit *prié d'avertir le public que celui ou celle qui à perdu une Bague, il y a eu quatre ans l'hiver dernier, pourra s'adresser audit Sieur pour lui distinguer la façon dont elle est montée & la qualité des diamants*. C'est le fils, car s'il avait été encore en vie, le père aurait été attentif à prévenir toute confusion. On situera donc le décès de Gilles I en 1772 au plus tard.

Gilles II, quant à lui<sup>23</sup>, vivait rue du Pont, à l'enseigne du Cerf rouge, en 1759, comme le fait savoir une annonce parue dans *La gazette de Liège* du 23 avril. Mais trois ans plus tard, il est recensé en Neuvise, dans la maison de la Main d'or, avec son père, sa mère, Catherine Gilis et sa sœur

<sup>18</sup> PONCELET et FAIRON, *o. c.*, p. 658, n° 80.

<sup>19</sup> *Liste*, n° 1649.- *Orfèvrerie civile*, p. 151-152 et 155-157.

<sup>20</sup> B. LHOIST-COLMAN, *Jean-Barthélemy Derode, un orfèvre hors du commun*, dans *BVL*, n° 271, 1995, p. 407, n. 7.

<sup>21</sup> Notaire G. Fauteur, 8.4.1774.

<sup>22</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 151.- *Meesterwerken in zilver...*, Gand, 1985, n° 274-276.- Liège 1991, p. 53, GB (2).- V. BÜCKEN, *Collection d'orfèvrerie européenne Claude et Juliette D'Allemagne, I. Les anciens Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège*, [s. l.], 1995, p. 134, n° 110. Voir aussi R. STILMANT, *Quelques orfèvreries de Liège peu connues*, dans *Bulletin des amis du château et du domaine de Senefé*, 1991, p. 27 ; l'auteur avoue ses doutes ; elle accuse Brassinne d'erreur, mais c'est par erreur.

<sup>23</sup> GOBERT, *o. c.*, p. 80-81.- *Liste*, n° 1650.- *Orfèvrerie civile*, p. 152-153 et 157-158.- *Orfèvrerie religieuse*, p. 282 GB (II).- Liège 1991, p. 53, GB (3).- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 17, n° 5.

Élisabeth ; pas avec son épouse, Marie-Marguerite Stiennon, sans doute décédée, mais avec son beau-frère présumé Henri<sup>24</sup>. Le 2 janvier 1766, il donne en location une maison sise rue du Pont<sup>25</sup>. Il est encore en Neuvicé quand il fait paraître dans *La gazette de Liège* du 17 juillet 1775 une annonce vantant les *boutons d'habits à pierre, à fleurs, de différentes couleurs, en or ou en argent* qu'il fabrique en association avec A. Reynier. En 1780 et 1781, c'est avec un habitant de Sedan nommé Gilles Poyard qu'il s'associe pour fabriquer de l'orfèvrerie.

Encore que le prénom fasse défaut, c'est assurément Gilles II qui donne à l'État tiers du pays de Liège, le 15 octobre 1790, quittance de 820 florins Brabant et 10 sous. Un recès lui avait confié l'exécution d'une médaille destinée à ses membres, et non sans prendre soin de lui interdire de se dessaisir des coins<sup>26</sup>. On en a des exemplaires en or et en argent ainsi que des moulages en plomb. Elle imite pauvrement celle de l'ordre militaire de Saint-Louis, elle-même basée sur la croix de Malte. Le graveur qui tient à Liège le haut du pavé en la matière, Philippe-Joseph Jacoby<sup>27</sup>, a été écarté, jugé sans doute trop âgé, trop exigeant et trop proche de l'État primaire.

Le cartulaire de la cathédrale conserve une *déclaration de G. et Nicole Berryer, orfèvres*, datée du 26 mai 1792, au sujet de la valeur de la pièce française de 30 sous, expertise relevant plutôt d'un métier très proche, celui de changeur des monnaies<sup>28</sup>. Ce G. est assurément Gilles le jeune. Ce Nicole est un parfait inconnu, *peut-être son frère* écrit Brassinne sans avancer le moindre argument<sup>29</sup>.

En 1794, *Berriere* achète deux chandeliers au curé de Saint-Remacle, désargenté alors qu'il a besoin de fonds pour réparer le toit de son église<sup>30</sup>.

---

<sup>24</sup> *Liste*, n° 1649.- B. LHOIST-COLMAN, *Les Dupont, orfèvres à Liège de 1690 à 1819*, dans *BIAL*, t. 106, 1994, p. 180, n. 1. Sur Henri Stiennon, maître d'armes et orfèvre, voir *Liste*, n° 1860.- Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 8, Bruxelles, 1977, p. 395.- *Orfèvrerie civile*, p. 152. Voir aussi L. LECONTE, *Les événements militaires et les troupes de la Révolution liégeoise, 1789-1791*, dans *BIAL*, t. 56, 1932, p. 375.

<sup>25</sup> Notaire H. F. Hardy.

<sup>26</sup> Éd. PONCELET, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois (deuxième partie)*, dans *BSBL*, t. 5, 1892-1895, p. 115-116 (le recès a-t-il réellement pris la veille ?).- GOBERT, *Le bon métier... o. c.*, p. 81.- J.-L. DENGIS, *Les monnaies de la principauté de Liège*, t. 4, *Monnaies particulières, jetons, médailles, méreaux, trébuchets*, Wetteren, 2007, (Moneta, 65), p. 183 et fig. R 7.

<sup>27</sup> Liège 1980, p. 297-298 et n° 705, 706, 709 et 710.

<sup>28</sup> *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, éd. S. Bormans, E. Schoolmeesters et Éd. Poncelet, t. 5, Bruxelles, 1913, p. 523.

<sup>29</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 151 ; l'auteur renvoie à *Liste*, n° 1649 sans relever la grave erreur de lecture au sujet de la date.

<sup>30</sup> G. DELARGE, *La paroisse de S'-Remacle-au-Pont*, Liège, 1925, p. 117.

*Gilles Berruyer père ancien orfèvre* est bombardé essayeur (contrôleur) le 15 octobre 1798... et démissionne dès le 4 janvier suivant, en invoquant son âge avancé et la modicité des émoluments<sup>31</sup> ; *père* n'égarrera personne, l'épithète se transmettant bien entendu de génération en génération.

L'intéressé fait son testament le 15 août 1814 et rend l'âme le lendemain<sup>32</sup>. L'acte de décès lui prête l'âge de nonante-quatre ans, situant ainsi sa naissance vers 1720. Le texte de 1798 lui en donnait septante-cinq, la situant vers 1723, la capitation de 1740 quatorze, la situant vers 1726<sup>33</sup>. Son baptême remonte au 29 juin 1725<sup>34</sup>.

Trois fils lui sont nés, et d'abord des jumeaux. Toussaint-Michel (1754-1839) a suivi ses traces ; on lui attribue le poinçon MB, suivi de 1775 à 1792<sup>35</sup>. Henry est né la même année que lui, puisqu'il est mort à l'âge de soixante ans, quatre jours avant son père ; et à la même adresse, rue Hocheporte 762<sup>36</sup>. Quant à Barthélemy, baptisé le 31 août 1760, il présente au contrôleur le 13 avril 1799 un poinçon non inculpé sans être puni, puis va chercher fortune à Amsterdam ; il y fait le *Commissionnaire* ; c'est là sans doute qu'il quitte ce monde vers la fin de l'an 1803<sup>37</sup>.

Un *marchand-joaillier-orfèvre, sur le Marché 991*, qui porte le nom de Berruyer et laisse dans l'ignorance quant à son prénom, propose en vente son commerce rue Neuvice, à l'Étoile d'or<sup>38</sup>. C'est Toussaint-Michel<sup>39</sup>. La garde bourgeoise et la garde patriotique comptent un Berrier dans leurs rangs en 1790. Gilles II ? L'un de ses enfants ? Un homonyme sans lien avec eux ? On ne sait<sup>40</sup>. Ce n'est pas nécessairement le même qui chansonne l'abbé Lejeas, évêque de Liège nommé par Napoléon<sup>41</sup>.

<sup>31</sup> Bureau, p. 309-310.

<sup>32</sup> Archives de l'État à Liège, notaire L. Boulanger, n° 365. Tous les documents d'archives cités ci-après sont conservés là, sauf mention contraire.

<sup>33</sup> Liste, n° 1649.

<sup>34</sup> Bureau, p. 310, n. 36.

<sup>35</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 153-154.- É. HÉLIN, *Liège d'après quelques manuels à l'usage des négociants*, dans *BVL*, t. 6, n° 139, 1962, p. 222.- *Orfèvrerie religieuse*, p. 293 (MB).- L. BRENNET-DECKERS, *Le bijou à Liège aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, dans *BIAL*, t. 93, 1981, p. 101, n. 447 et p. 103.- Liège 1991, p. 63, MB(3).

<sup>36</sup> Bureau, p. 310, n. 36. Il a fait son testament le 13 : Notaire L. Boulanger, n° 360.

<sup>37</sup> Bureau, p. 303-304 et 327.

<sup>38</sup> Liste, n° 1652. La source n'est pas, comme indiqué, Th. GOBERT, *Les rues de Liège anciennes et modernes*, t. 2, Liège, 1895, p. 561, col. 1. C'est sans doute *La gazette de Liège*. La date fait bien regrettablement défaut.

<sup>39</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 154.- Bureau, p. 325.

<sup>40</sup> LÉCONTE, *o. c.*, p. 16 et 32.

<sup>41</sup> C'est Gilles, veut Gobert ; il en a la certitude, mais non la preuve : GOBERT, *Le bon métier... o. c.*, p. 80, n. 3. Sur l'évêque « nommé », voir P. GILISSEN, *François-Antoine Lejeas, (1744-1827) introuvable et malchanceux évêque de Liège*, dans *BIAL*, t. 115, 2010-2011, p. 419-433.

Dans l'annonce de 1775, Gilles se dit *maître-orfèvre et metteur en œuvre*. Jusqu'à preuve du contraire, il s'est voué à la joaillerie<sup>42</sup>. Divers gros ouvrages lui ont été attribués. Mais peut-être à tort, car le poinçon qui montre ses initiales couronnées, sans point ni rosette (fig. 1 e) n'est nullement en toute certitude le sien. Si les ouvrages qui le portent s'échelonnent bien de 1760 à 1793<sup>43</sup>, l'attribution est à tout le moins plausible ; elle ne le serait pas si tel ostensor marqué en 1742-1743 (B199192) était du nombre<sup>44</sup>. En tout cas, on doit prendre en compte un autre titulaire potentiel en la personne de Gilles-Joseph Bronze, *gouverneur en tour* en 1785 et en 1793<sup>45</sup>.

Les ouvrages en cause sont en nombre restreint. Un calice (M240976) et une patène (M221027) qui portent comme l'ostensor précité l'étiquette « incertain ». Des burettes avec leur plateau de 1760 et d'autres de 1788, marquées par le néo-classicisme au point d'avoir un manche anguleux<sup>46</sup>. Une cafetière de 1775, des boucles de soulier de 1786 et des flambeaux de 1793<sup>47</sup>. Une fourchette de 1782 et un cachet porte-cire aux poinçons douteux<sup>48</sup>. Une jolie boîte à priser de 1761<sup>49</sup>. Un fort beau plat de 1762, rond, sobrement orné de côtes torsées très courtes ; les armoiries des Fabri qui s'étalent en son centre ne sauraient prouver qu'il est dans la famille depuis l'origine<sup>50</sup> : l'écu n'adopte pas la forme ovale qui s'impose au XVIII<sup>e</sup> siècle à de très rares exceptions près<sup>51</sup> et la gravure a quelque chose de trop parfait fort typique du XIX<sup>e</sup>.

---

<sup>42</sup> BRENNET-DECKERS, *o. c.*, p. 103.

<sup>43</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 282, GB (II).- Liège 1991, p. 53, GB (2). Brassinne fait l'impasse sur l'indispensable démonstration (*Orfèvrerie civile*, p. 151-152).

<sup>44</sup> Selon moi, le poinçon de cet ostensor est celui de son père : *Orfèvrerie religieuse*, n° 601. Confusion dans *Abbaye Notre-Dame du Val-Dieu. Trésors d'Art*, cat. exp., [Aubel], 1966, p. 278 et n° 276 cf. n° 278. Voir encore B199192.

<sup>45</sup> Notaire L. J. Halen, 5.12.1793.- J. ROUHART-CHABOT, *Les orfèvres Dartois et leur famille*, dans *BSAH*, t. 50, 1970, p. 44. Brassinne ignore tout de lui. On écartera Guillaume Bourguignon, né en 1744, donc trop tard : *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 19.

<sup>46</sup> *Orfèvrerie religieuse*, n° 502 et n° 808.- Liège 1980, n° 622.

<sup>47</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 157 et 158.

<sup>48</sup> *Orfèvreries liégeoises*, n° 178/9 et 10.

<sup>49</sup> O. DE SCHAEZTEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises, Recueil complémentaire*, Liège, 1979, p. 29.- Liège 1980, n° 662.

<sup>50</sup> O. DE SCHAEZTEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises, Deuxième recueil complémentaire*, Liège, 1983, p. 47.

<sup>51</sup> *Orfèvreries liégeoises*, n° 177/10.

## REMY-JOSEPH RENIER (1736-1811)

### Carrière et liens familiaux

Remy-Joseph Renier est bien connu des amateurs d'orfèvrerie liégeoise. Ses ouvrages sont venus jusqu'à nous en grand nombre. Mais sa vie reste fort mal connue, quant à elle<sup>52</sup>.

Il est baptisé le 30 mai 1736. Il a pour père un Toussaint dont le métier reste ignoré et pour mère une Marguerite Piron qui n'appartient pas à une famille d'orfèvres. Pas plus que son épouse, Marie-Jeanne Mirbach, dont le nom est révélé par la capitation de 1791 pour la paroisse Saint-Hubert, qui ne recense pas d'enfant sous son toit. Il sort tout à fait des normes.

En 1768, il prend en location *un quartier de derrier*<sup>53</sup>. Il bénéficie de la *singulière sauvegarde et protection* du prince<sup>54</sup>. L'année suivante, une des trois *places* d'artisan de la *chambre Saint-Michel* lui est octroyée<sup>55</sup>. En 1774, il se plaint devant notaire d'être victime de *propos contraires*<sup>56</sup>. *En 1774 et en 1783, il est gouverneur du Bon Métier*<sup>57</sup>. Il a fait du chemin.

Il fait paraître une annonce dans *La gazette de Liège* du 23 novembre 1785 (Il vend un surtout, une terrine, des plats et des couteaux *le tout presque neuf*) et du 12 décembre 1788 (location d'un *beau quartier*). Dans la première, il se qualifie d'orfèvre de Son Altesse. Une facture détaillée qui porte sur l'année 1785 et qui est venue jusqu'à nous par une chance trop rare confirme la chose ; elle se monte à la coquette somme de 3486 florins, 2 sous et 3 liards<sup>58</sup>.

---

<sup>52</sup> Liste, n° 1650 et n° 1839.- *Orfèvrerie civile*, p. 349-350.- *Orfèvrerie religieuse*, p. 46, 51, 73, 137, 173 et 215.- P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur les orfèvres liégeois et verviétois du XVII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup>*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 314 et 329-330.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 70, n° 103.

<sup>53</sup> Incurables, reg. 10, 8.4.1768.

<sup>54</sup> Conseil Privé, 84, 4.6.1768.

<sup>55</sup> Conseil Privé, 85, 7.8.1769. Sur la chambre, voir *Orfèvrerie religieuse*, p. 35.

<sup>56</sup> Notaire E. D. J. de Wérixhas, 30.6 et 3.11.1774 (n° 152 et n° 268). Il fait intervenir Charles Fabry, le gouverneur et caissier du Bon Métier, et Nicolas Vivario, son greffier, mais aussi Jean-François Drion, que nous retrouverons.

<sup>57</sup> Conseil Privé, 223, 2.5.1783.

<sup>58</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 195, n. 37.- *Orfèvreries liégeoises*, p. 294-295. Autre facture, modeste : BERTHOLET, *o. c.*, p. 329-330.

Il a été rétribué pour des fournitures<sup>59</sup>, de l'entretien<sup>60</sup>, une évaluation<sup>61</sup>. Il a été repéré dans les comptes de l'une des abbayes de Liège, celle des Prémontrés, de novembre 1769 à janvier 1770<sup>62</sup>. Il a fourni à l'église de Bolland en 1775 un petit ciboire, *pièce d'hassar*, de hasard, d'occasion<sup>63</sup>.

Il est passé de temps à autre devant notaire<sup>64</sup>. La dernière fois, il est qualifié de *ci-devant orfèvre*<sup>65</sup>. Il ne s'est pas fait inscrire sur la liste de l'an VII et n'a pas frappé son poinçon sur la plaque du régime français. Il s'est éteint à 75 ans passés, inactif depuis de longues années assurément, le 26 septembre 1811, au n° 823 de la rue Basse-Sauvenière. Le décès a été déclaré par un menuisier nommé Alexandre Renier, peut-être son neveu, et par un voisin, Louis-Bernard Drion<sup>66</sup>, qui lui est apparenté, comme on le verra ci-après. Le plus récent de ses ouvrages répertoriés remonte à 1794<sup>67</sup>.

## Œuvre

Ils se répartissent entre le domaine religieux<sup>68</sup> et le domaine civil<sup>69</sup>, au long de trente années. Plusieurs d'entre eux portent à la fois son poinçon (fig. 1 f) et sa signature en toutes lettres, RENIER FECIT (pas REGNIER, cette variante relève de l'erreur invétérée). L'attribution est dès lors totalement

<sup>59</sup> Cures. Saint-Adalbert, 58, 19.12.1772 et 12.12.1779.- Mercy-Argenteau, 62, 1789 et 1794.

<sup>60</sup> Collégiales. Saint-Pierre, 1191, 18.10.1788 ; 1194, 9.11.1785 et 9.4.1789 ; 1196, 3.12.1781 et 31.7.1782.

<sup>61</sup> BERTHOLET, *o. c.*, p. 314, n. 1.

<sup>62</sup> *Liste*, n° 1839.

<sup>63</sup> Archives paroissiales, reg. 10, p. 109.

<sup>64</sup> G. Fauteur, 8.4.1774.- E. D. J. de Wérixhas, 30.6 et 3.11. 1774.- P. Magis, 28.3.1775.- E. J. Mathey, 29.8.1776 ; 27.7.1778.- J. J. Colson, 5.12.1782 et 1. 12 .1783.- Thonus, 26.9.1789.- J. J. Richard, 10 et 23.5.1795. Rien de saillant.

<sup>65</sup> L. Boulanger, 12.5.1810.

<sup>66</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 350.

<sup>67</sup> Liège 1991, p. 67.

<sup>68</sup> En argent de poinçon, par ordre chronologique, de 1766 à 1789 : *Orfèvrerie religieuse*, n° 844, 915, 845, 233, 856, 734, 655, 176, 749, 533, 600, 905, 180, 415, 787, 785, 790, 339 et 388, sans compter 533, douteux ; en argent de bavière : 348, 544 et 921. BALaT reprend 176 (B162938), 233 (B167340), 339 (B187709), 415 (B001214 et B187718), 533 (M013044 et -5) et 600 (M083454 et -5) et ajoute B001090, M055548, M055120 et -127, M057818 et M248829. Voir aussi Liège 1980, n° 603-605, 608, 609 et 616-618.

<sup>69</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 351-355.- *Orfèvreries liégeoises*, n° 117, 118, 119, 149, 156, 160, 163, 170, 171 (bavière), 176/17, 177/4, 179/13 et 181/7.- Liège 1980, n° 680.- *Meesterwerken in zilver...*, cat. exp., Gand, 1985, n° 284-287.- P. BAUDOUIN, P. COLMAN et D. GOETHALS, *Orfèvrerie en Belgique. Zilver in België. Silver in Belgium. 1500-1800*, Bruxelles, 1988, fig. 215.- Liège 1991, n° 151, 158, 199, 202, 204 et 211 (douteux).- A. D. JANSSENS et A. de CHARRETTE, *L'orfèvrerie et le sucre*, [s. l.], 1995, p. 122.- J. CARTUYVELS, *Fermoirs d'argent et garnitures de reliure au poinçons de Liège*, dans *BSBL*, t. 23, 1997, p. 252.- P. BAUDOUIN, P. COLMAN et D. GOETHALS, *Orfèvrerie en Belgique. Zilver in België. Silver in Belgium. 1500-1800*, Bruxelles, 1998, p. 103, fig. 36 *partim* et p. 149, fig. 92.- D. DE COUNE, *Une paire de cuillères de service aux armes de Coune (Liège 1773)*, dans *Le Parchemin*, n° 423, 2016, p. 310-314.

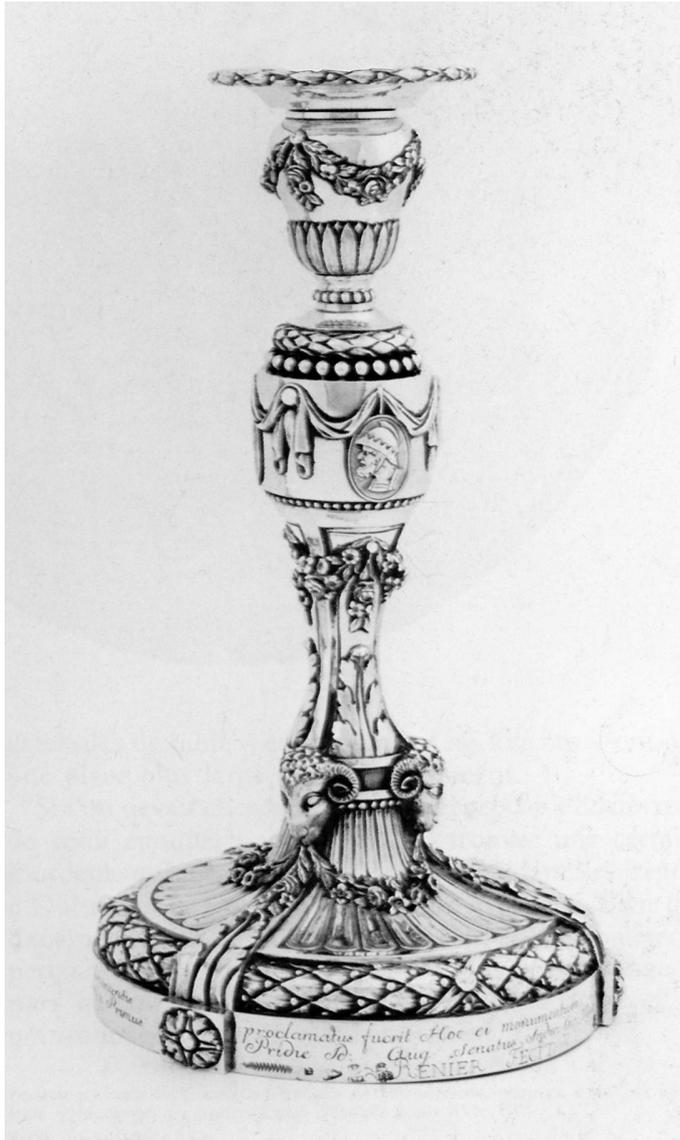


Fig. 2 – Un des deux flambeaux offerts en 1784 à François-Antoine-Lambert de Gilissen, *primus* de l'Université de Louvain, 1784, RR. Argent repoussé et ciselé, h. 26,7 cm. Fondation Albert Vandervelden. D'après *Orfèvreries liégeoises*, n° 149.

assurée ; du fait de la perte des cuivreaux de l’Ancien Régime, c’est une heureuse exception<sup>70</sup>. Ainsi de ce qu’il a produit de plus marquant : les flambeaux (fig. 2) et le plateau offerts en 1784 à François-Antoine-Lambert de Gilissen, *primus* de l’Université de Louvain, par sa ville natale, Maastricht<sup>71</sup>. Si la commande n’est pas allée à l’un des orfèvres de la Bonne Ville, c’est assurément parce que Renier était l’orfèvre du prince. Lui a-t-il pour autant été permis de *lâcher la bride à la propension au faste qui l’habitait*, pour reprendre les termes d’Oscar de Schaetzen ? Le comte de Caylus, contemporain de Renier, ne voyait pas les choses de cette manière : *Ceux qui font travailler les gens d’art... doivent avoir le choix et la voix sur l’ouvrage qu’ils proposent, c’est bien le moins*<sup>72</sup>.

À l’opposé, un objet dénué de toute prétention accroche l’attention : un collier de levrette<sup>73</sup>. Et qui lui donne la parole : on lit gravé dessus, au voisinage des armoiries de Charles d’Oultremont, IE SUIS LA FOLLETTE DU PRINCE DE LIÈGE (fig. 3). L’objet date évidemment de son règne fort court (1764-1771). S’il porte avec le poinçon onomastique en principe réservé à l’argent de poinçon ceux de l’argent de bavière, ce n’est sans doute pas par distraction. On y verrait clair si l’on déterminait le titre.

À ses débuts, Renier ne jure que par le rococo ; en témoignent une saucière de 1767<sup>74</sup> et un couple de cafetières inégales de la même année<sup>75</sup>, de même qu’une cafetière de 1768 (fig. 4) et une autre de 1775<sup>76</sup> : toutes font superbement flamber les côtes torsées. Il s’en dégoûte, évoluant vers une version assagie, épurée. Elle s’épanouit dans des burettes et un plateau d’une élégance rare<sup>77</sup> : pas la moindre rocaille, des pampres et des roseaux ciselés *con amore* pour évoquer le vin et l’eau, couvercles à base ondoyante prolongés pour couvrir le bec (fig. 5). Chacune des trois pièces montre gravées les armoiries du couple formé le 26 avril 1779 par Joseph-Louis-Eugène, comte d’Argenteau et Marie-Joseph-Françoise-Antoinette, comtesse de Limburg Stirum. Les poinçons livrent la date de 1782.

<sup>70</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 290.- Liège 1991, p. 26 et 67.

<sup>71</sup> P. DELRÉE, *Souvenirs des Liégeois « primus de Louvain »*, dans *BVL*, t. 4, n° 101-102, p. 233.- *Orfèvreries liégeoises*, n° 149, p. 240-241.- O. DE SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises, Deuxième recueil complémentaire*, Liège, 1983, p. 62-63.

<sup>72</sup> J. STAROBINSKI, *L’invention de la liberté*, Genève, 1964, p. 57.

<sup>73</sup> O. DE SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises, Recueil complémentaire*, Liège, 1979, p. 46 *partim*.

<sup>74</sup> Liège 1991, n° 151 (*l’un des plus remarquables témoins de style rococo*).

<sup>75</sup> *Deuxième recueil... o. c.*, p. 50.

<sup>76</sup> V. BÜCKEN, *Collection d’orfèvrerie européenne Claude et Juliette D’Allemagne. I. Les anciens Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège*, [s. l.], 1995, n° 127.- Cliché N3132.

<sup>77</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 137, p. 229, n° 415 et fig. 159.- Liège 1980, n° 618.



Fig. 3 – Collier de levrette aux armoiries du prince-évêque Charles d'Oultremont, 1764-1771, RR.  
Inscription IE SUIS LA FOLLETTE DU PRINCE DE LIÈGE.  
Argent repoussé et gravé, diam. 5,7 cm.  
Collection comte d'Oultremont en 1979.  
D'après O. DE SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN,  
*Orfèvreries liégeoises, Recueil complémentaire,*  
Liège, 1979, p. 46 *partim*.



Fig. 4 – Cafetière, 1768, RR.  
Argent repoussé, ciselé et gravé.  
Collection particulière.  
Détail. D'après *Orfèvreries liégeoises*, n° 119.



Fig. 5 – Burettes et plateau, 1782, RR.  
Argent repoussé, ciselé et gravé, h. 11,5 et 19 x 27 cm.  
Trésor de Liège.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (B187718).

La conversion au néo-classicisme se dessinait déjà trois ans plus tôt<sup>78</sup>. Le répertoire antiquisant a été rapidement assimilé, mais l'aspiration à une élégance hostile à tout encombrement a été obstinément méconnue. L'orfèvre *frise quelquefois la surcharge, mais sans tomber pourtant dans ce défaut* opine Oscar de Schaetzen<sup>79</sup>. D'aucuns seront d'un avis tout opposé. Les fastueux flambeaux du *primus* sont à mettre au cœur du débat.

Pas trace de Renier dans le domaine de la bijouterie. On se gardera de le confondre avec cet A. Reynier, domicilié en Hors-Château, qui collabore avec Berryer<sup>80</sup>.

<sup>78</sup> *Trésors d'art religieux au pays de Visé et saint Hadelin*, cat. exp., Visé, 1988, p. 279 et 280, n° 15.6 et n° 15.7. Voir aussi Liège 1991, n° 202, n° 204 et n° 211.

<sup>79</sup> *Orfèvreries liégeoises*, p. 95.

<sup>80</sup> *Liste*, n° 1650.

## GUILLAUME DRION (1761-1847)

### Carrière et liens familiaux

*Aucune famille n'a fourni au traitement des métaux précieux autant d'adeptes que celle des Drion*, souligne Joseph Brassinne<sup>81</sup>. L'écheveau généalogique a longuement retenu son attention<sup>82</sup>, les productions fort peu ; c'est qu'elles sortaient de son champ d'études, à la fois parce qu'elles sont pour l'essentiel postérieures à la fin de l'Ancien Régime et parce qu'elles relèvent en grande partie de la joaillerie<sup>83</sup>. Ainsi de celle du plus important d'entre eux tous, Guillaume.

Il a eu une existence prolongée : il était entré dans sa quatre-vingt-septième année quand il a rendu l'âme, le 11 juin 1847. Sa vie a été aussi tourmentée que longue, marquée qu'elle a été par la tourmente révolutionnaire, la disparition de la principauté, le rattachement à la République française, puis au royaume des Pays-Bas, puis à la Belgique.

Il avait reçu le baptême à Notre-Dame-aux-Fonts le 12 avril 1761. C'est dans la paroisse de Saint-Remacle-en-Mont, à l'ombre de la collégiale Saint-Martin, qu'il avait vu le jour.

Son père, Gilles-Nicolas, avait été tenu sur les mêmes fonts le 20 janvier 1711. Il était né d'un André, baptisé le 30 mars 1662, et d'une Anne Brouckers (Brochers, Brachers), qui s'étaient mariés le 26 décembre 1703 dans l'église Saint-Thomas, bien que paroissiens de Saint-Séverin.

Gilles-Nicolas a pris pour épouse, à une date et en un lieu qui restent à découvrir, Élisabeth Lamour (alias Lamor). Elle ne se confond pas, comme on s'est plu à le croire<sup>84</sup>, avec la fille du célèbre auteur des admirables grilles de Nancy, décédée en bas âge<sup>85</sup>. Elle vivait en l'an IX

---

<sup>81</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 228.

<sup>82</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 228-235. Les sources d'archives sont presque constamment passées sous silence, il s'en est fait une règle.

<sup>83</sup> Deux d'entre eux seulement, Jean-François et Jean-François-Thomas, dans l'article de référence : BRENNET-DECKERS, *o. c.*, p. 104, n° 15 et n° 16.

<sup>84</sup> J. CARTUYVELS, *Essai d'identification de l'estampille « DL » de bronzes dorés ornant des cartels liégeois*, dans *BSBL*, t. 24, 2001, p. 231.

<sup>85</sup> Grand merci à M<sup>me</sup> Chantal Lion (cg54-entraide@laposte.net), qui a obligeamment fait à ma demande les vérifications requises.

rue Neuvice, au n° 988, à l’enseigne de la Roue (ou Roulette) d’or ; elle est alors qualifiée de doreur<sup>86</sup>. Elle serait morte en 1810 au plus tard<sup>87</sup>. Elle a laissé fort peu de traces dans les archives liégeoises ; mais plusieurs de ses descendantes ont porté son prénom.

Le couple a eu six enfants au moins. L’acte de baptême de l’aînée, Marie-Marguerite, reste à découvrir. Barbe-Élisabeth est baptisée le 12 avril 1751<sup>88</sup>, Anne-Élisabeth le 20 octobre 1753, Louis-André le 27 janvier 1756, Guillaume le 12 avril 1761 et Marie-Josèphe le 3 novembre 1763<sup>89</sup>. Un an plus tard, presque jour pour jour, le 15 novembre 1764, leur père quitte ce monde<sup>90</sup>. Il avait près de 40 ans lors du baptême de la première-née, si la date du sien est la bonne, ce dont on peut douter.

Mais voici plus grave : on doit se demander si Gilles-Nicolas a bien été un orfèvre créateur. Brassinne n’en apporte pas la preuve. Le fait que bon nombre de ses descendants et son frère cadet l’aient été n’en est pas une, cela va de soi. Le témoignage des archives est pauvre et ambigu. En 1736, 15 florins *pour avoir blanchi les cœurs d’argent* et encore en 1745 presque deux fois autant, puis 1 florin pour avoir nettoyé *l’argenterie des minimes qui avoit été prêtée a la solennité de juillet*<sup>91</sup>. Rien donc que de l’entretien. Et c’est, de même, pour avoir *blanchi et burni* (bruni, poli) le Christ et l’orfèvrerie de l’hôtel de ville que sa veuve reçoit 15 florins le 21 août 1776<sup>92</sup>.

---

<sup>86</sup> Liste, n° 1730, citant Gobert (*Les rues de Liège anciennes et modernes*, t. 2, 1895, p. 566).

<sup>87</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 229 et 231. Aucune justification.

<sup>88</sup> Elle épouse un homme de loi, Jean-Baptiste-Joseph Pirot. Ils ont un fils, Bernard-Barthélemy (1785-1846), ouvrier orfèvre en 1815, et une fille, Isabelle, qui prend pour mari en 1815 François-Érasme Yerna, né en 1795, dit le jeune, car homonyme de son père. La veuve Yerna *étale et ne fabrique point* habite rue Severin le 13 frimaire an VII (*Bureau*, p. 328). Elle s’identifie à coup sûr avec Joséphine Lacroix, veuve Yerna, qui *vend des Bijoux et ouvrages garnis d’or et argent (ce commerce lui fournit à peine de quoi vivre* note un état daté du 22 brumaire an XI. *Bureau*, p. 321 et 328.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 68, n° 99 et p. 80, n° 125.- L. VAN DE SIJPE et P. COLMAN, *Identification du poinçon d’Érasme Yerna*, dans *BIAL*, t. 115, 2010-2011, p. 413-418.- P. GILISEN, *Un sucrier et un moutardier (1793) de l’orfèvre liégeois Érasme Yerna, liés à la famille Houbotte*, dans *BIAL*, t. 122, 2018, p. 185-191.

<sup>89</sup> Elle mourra le 27 juillet 1831. Elle avait tout naturellement pris pour mari un orfèvre, Henri-Joseph-Hubert Lambermont, baptisé le 28 janvier 1765, décédé le 5 décembre 1831 : (*Liste*, n° 1789.- *Orfèvrerie civile*, p. 229 et 313.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 61, n° 88).

<sup>90</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 228. Il meurt paroissien de Saint-Remacle-en-Mont.

<sup>91</sup> Cures, Saint-Séverin, 19, registre de la confrérie de la très sainte Vierge miraculeuse, non paginé, 22.6.1736 et 13.7.1745 et 24.8.1755 ; avec un seul prénom : Gilles.

<sup>92</sup> J. E. DEMARTEAU, *La Violette. Histoire de la maison de la Cité à Liège*, dans *BIAL*, t. 21, 1888, p. 441. Sur les droits concédés aux veuves, voir *Orfèvrerie civile*, p. 24, 98 (art. 23), 121 (art. 18) et 131 (art. 20).

Brassinne, trop sûr de lui, à son ordinaire, attribue sans la moindre hésitation à Gilles-Nicolas une des huit (c'est un record !) marques liégeoises formées des lettres G et D à ce jour recensées. Il en donne dans sa planche V une reproduction qui n'est pas la bonne : c'est celle d'un autre maître, probablement Guillaume Dirick<sup>93</sup>. Il l'a rencontrée sur des objets échelonnés de 1735-1736 à 1756-1757, au nombre de six seulement, abstraction faite d'un service à découper et d'une fourchette. Le véritable titulaire pourrait bien être un autre orfèvre, dont il ne savait rien, Godefroid Dejosé, qui déclare en 1757 qu'il travaille pour l'église Saint-Servais depuis douze ou treize ans<sup>94</sup>. Né, avant Gilles-Nicolas, vers 1692, il est encore en vie en 1760.

Toutes les pièces de la liste de Brassinne, dont on trouvera la copie en annexe, sont à réexaminer une bonne loupe à la main. Deux poinçons presque pareils, faciles à confondre, seront peut-être détectés<sup>95</sup>. Celles qui sont venues allonger la liste portent toutes le même, singularisé par un culot (fig. 1 g)<sup>96</sup>. Une fontaine de table (*cafetière à trois robinets*)<sup>97</sup> sort du lot ; ce n'est de toute évidence pas l'œuvre du premier venu.

Guillaume Drion n'avait que trois ans quand il a perdu son père. Ce n'est donc pas de lui qu'il a reçu sa formation. C'est vraisemblablement de son oncle paternel, Jean-François. Ce dernier, baptisé à Notre-Dame-aux-Fonts le 26 janvier 1716<sup>98</sup>, a épousé le 7 juillet 1747 Marguerite Hennet, baptisée le 6 juin 1721, décédée le 25 septembre 1765<sup>99</sup>, dont la famille compte au moins trois disciples de saint Éloi<sup>100</sup>. Le couple, qui a vécu dans la paroisse

<sup>93</sup> Liège 1991, p. 53 (GD 3 et GD 5).

<sup>94</sup> Notaires J.-R. Decaverenne, 12.6.1720 et J. N. Moreau, 9.11.1757.- *Liste*, n° 1701.- P. J. DEBOUXHTAY et F. DUBOIS, *Histoire de la seigneurie de Nivelles-sur-Meuse et de l'ancienne paroisse de Lixhe*, Liège, 1935, p. 286.- M. YANS, *L'incendie du palais de Liège, en 1734*, dans *La Vie wallonne*, t. 33, n° 287, 1959, p. 181.- BERTHOLET, *o. c.*, p. 316.- B. LHOIST-COLMAN, *Les Dupont, orfèvres à Liège de 1690 à 1819*, dans *BIAL*, t. 106, 1994, p. 186. Aucune pièce attribuable à Dejosé dans la sacristie de Saint-Servais, où la seule pièce marquée d'un poinçon GD est datée de 1712 (*Orfèvrerie religieuse*, p. 234, n° 475).

<sup>95</sup> Ainsi P. COLMAN, *Deux poinçons d'orfèvres liégeois à cesser de confondre : PD et P.D.*, dans *Newsletter de l'Académie d'histoire de l'orfèvrerie en Belgique*, t. 13, 1977, p. 31.

<sup>96</sup> C'est une des rares lacunes du catalogue de référence : Liège 1991, p. 53, GD (5).

<sup>97</sup> *Orfèvrerie civile*, t. 2, pl. LIII.

<sup>98</sup> Cures. Saint-Séverin, 34, 26.1.1766.- Notaire E. D. J. de Wérixhas, 30.6 et 3.11.1774.- *Orfèvrerie civile*, p. 234-235.- BRENNET-DECKERS, *o. c.*, n° 15.

<sup>99</sup> *Liste*, n° 1728.- *Orfèvrerie civile*, p. 234.

<sup>100</sup> Jean né en 1655 (?), décédé en 1686 (?), époux d'Isabelle Bonnechère (*Orfèvrerie civile*, p. 285.- *Liste*, n° 1589.- Liège 1991, p. 59). Son fils, François, né en 1695, décédé en 1769 (*Liste*, n° 1771.- *Orfèvrerie civile*, p. 286.- *Orfèvrerie religieuse*, p. 282.- Liège 1991, p. 52.- BERTHOLET, *o. c.*, p. 304 et 322-323.- LHOIST-COLMAN, *Les Dupont... o. c.*, p. 178) et leur descendant Léonard, né en 1747, époux de Marie-Elisabeth-Joséphine Év(e)rard, décédé en 1796 (*Liste*, n° 1589, 1771 et 1772.- *Orfèvrerie civile*, p. 287.- *Orfèvrerie religieuse*, p. 287.- Liège 1991, p. 62).- P. BAUDOIN, P. COLMAN et D. GOETHALS, *Orfèvrerie en Belgique. Zilver in België. Silver in Belgium. 1500-1800*, Bruxelles, 1998, p. 174, fig. 125.

de Saint-Séverin, a vu naître un fils, Jean-François-Thomas<sup>101</sup> et une fille, Barbe ; la capitation de 1762 leur donne respectivement 12 et 11 ans ; le garçon a été baptisé le 8 février 1751<sup>102</sup>. Le 26 janvier 1766, leur père perçoit 7 florins pour avoir argenté des canons d'autel<sup>103</sup>. Il a eu maille à partir avec Gilles Berryer le Vieux en 1757 et avec Remy-Joseph Renier en 1774, pour rappel. Il n'a en rien été un maître de premier plan.

Et pas plus que lui le frère aîné de Guillaume, Louis-André. Baptisé le 27 janvier 1756, pour rappel, parrain de sa nièce Marie-Élisabeth Drion le 8 octobre 1788, qualifié d'ouvrier-orfèvre en 1791, il est mort le 9 avril 1810. Il avait épousé le 15 janvier 1786 Marie-Catherine Bodet, dite Bodeux (alias Bodeus, pas Bodens), qui mourra le 16 décembre 1851, âgée de 93 ans, laissant une succession négative<sup>104</sup>. Ils ont eu cinq enfants, dont quatre fils orfèvres : Louis-Bernard, baptisé le 5 mars 1787, décédé le 14 mars 1876<sup>105</sup>, Louis, baptisé le 27 décembre 1791, mort le 20 juillet 1855<sup>106</sup>, Wéry, son frère jumeau, qui vivra jusqu'au 18 août 1871<sup>107</sup>, et Jean-Baptiste, baptisé le 1<sup>er</sup> mai 1796, décédé le 9 mai 1864<sup>108</sup>.

Guillaume prend pour épouse Marie-Philippine-Pétronille Despret, alias Despreetz, en 1785 ; née à Liège en 1762, elle y mourra le 8 octobre 1823<sup>109</sup>. En 1791, il est recensé dans la paroisse Saint-Servais<sup>110</sup>. Le 10 mars, il est nommé marqueur pour l'argent de bavière<sup>111</sup> ; puis, dès le 22 septembre 1792, pour l'argent de poinçon. Il est donc dans les bonnes grâces des deux derniers princes-évêques, un privilège qui ne tardera pas à cesser d'en être un.

---

<sup>101</sup> Baptisé le 8 février 1750, il épouse Marie-Hélène Grisé, alias Grisay. Il meurt le 1<sup>er</sup> juillet 1814. Il a été orfèvre et employé au Mont-de-Piété (*Orfèvrerie civile*, p. 234-235.- L. BRENNET-DECKERS, *o. c.*, n° 16.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 44, n° 50). Ils ont eu un fils orfèvre, Jean-François, baptisé le 9 novembre 1781, décédé le 25 avril 1858, veuf de Marie-Agnès Delchef (1787-1854) : *Orfèvrerie civile*, p. 235.

<sup>102</sup> *Liste*, n° 1728.

<sup>103</sup> Cures. Saint-Séverin, 34, f° 2.

<sup>104</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 228-229.- CARTUYVELS, *o. c.*, p. 233-234.- W. VAN DIEVOET, *Des orfèvres liégeois de la famille Drion ont-ils travaillé dans le département de Sambre-et-Meuse*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 81, 2007, p. 31-36.

<sup>105</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 229-230.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 38, n° 42.

<sup>106</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 230.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 39, n° 43.

<sup>107</sup> *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 40, n° 45.

<sup>108</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 230.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 40, n° 44.

<sup>109</sup> Registres paroissiaux, n° 34 (12 avril) et n° 235 (29 octobre).- *Orfèvrerie civile*, p. 228-229.- B. LHOIST-COLMAN, *Les six grands chandeliers fournis par F. Dewit en 1809 à la cathédrale de Saint-Paul à Liège*, dans *Leodium*, t. 77, 1992, p. 26, n. 14.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 40, n° 44.

<sup>110</sup> *Liste*, n° 1731, sans autre nom que le sien. Sous le même toit, sa mère et deux de ses sœurs, dont Marie-Josèphe (*Orfèvrerie civile*, p. 229), jusqu'à preuve du contraire.

<sup>111</sup> Avec un b minuscule, comme pour louis, s'agissant tout autant d'un monnayage, et non pas de l'ancien duché. La confusion est profondément invétérée. Je m'en suis longtemps rendu coupable.

Le 16 avril 1792, la Cité lui avait alloué un peu plus de 84 florins pour avoir fourni une paire de burettes en argent de poinçon gravées aux armes des bourgmestres ; elles pèsent 16 onces et 8 esterlins ; elles remplacent de vieilles burettes qui n'en pesaient que 15, jetées au creuset pour récupérer le métal et dûment portées en compte. Mais aussi pour avoir remis à neuf un *plat* (plateau) et une sonnette<sup>112</sup>.

Le 21 janvier 1793, Guillaume signe la lettre que l'on sait. Le 20 juillet, il fait l'acquisition d'une maison sur le pont d'Île<sup>113</sup>. Le 29 août, il est consulté en matière de gravure de coins<sup>114</sup>. La quatrième de ses filles, Marie-Françoise-Henriette, avait été tenue sur les fonts de Notre-Dame le 24 juillet<sup>115</sup>. Mais c'est à Solingen qu'est baptisé, le 14 mars 1795, son troisième fils, Renier (alias René)-Henri-Joseph-Ferdinand<sup>116</sup>. Le père de famille, alarmé, a jugé expédient de la mettre à l'abri outre-Rhin. Il n'y est pas resté longtemps : c'est à Liège que des jumelles, Marie-Martine-Joséphine et Marie-Marguerite-Bernardine, reçoivent le baptême le 10 avril 1797.

Le 16 janvier 1798, Guillaume signe avec dix-sept autres orfèvres une pétition adressée à l'Administration centrale du Département nouveau-né au sujet de la loi du 19 brumaire en VI (9 novembre 1797), *chacun de nous*, écrivent-ils, *ayant des observations essentielles à vous communiquer touchant l'exécution de cette loi dans ce département, qui entraîneroit infailliblement la ruine de quantité de marchands et d'ouvriers en orphèverie*<sup>117</sup>. C'est que l'argent de bavière est mis hors la loi<sup>118</sup>.

Différents recensements permettent de suivre l'orfèvre à la trace. En l'an VII, il est noté ès qualité de fabricant et négociant rue du Pont d'Île, assurément dans la maison acquise en 1793. A-t-il dû la vendre faute d'avoir du travail ? Il la quitte en tout cas pour s'installer au « Cheval d'or », le n° 983 de la rue Neuvice, propriété de l'orfèvre André-Clément Dupont<sup>119</sup>.

---

<sup>112</sup> Cité. Recès, 38. Le prénom manque, mais le doute semble exclu, compte tenu de la notoriété de Guillaume.

<sup>113</sup> Notaire E. D. J. de Wérixhas, 20.1.1793.

<sup>114</sup> Fonds Ghisels, 59 (189). Le prénom manque.

<sup>115</sup> *Orfèverie civile*, p. 234.

<sup>116</sup> *Orfèverie civile*, p. 233.

<sup>117</sup> *Bureau*, p. 309.- P. COLMAN et B. LHOIST-COLMAN, *Les Colsoul, orfèvres liégeois de père en fils*, dans *BIAL*, t. 115, 2010-2011, p. 400-401.

<sup>118</sup> GOBERT, *Le bon métier... o. c.*, p. 84.

<sup>119</sup> LHOIST-COLMAN, *Les Dupont... o. c.*, p. 196-197.

Il y vit en l'an IX<sup>120</sup>. Il passe la même année au n° 988, à la « Roue (dite aussi la Roulette) d'or »<sup>121</sup>. *Ouvrier doreur* en l'an VIII et en l'an IX<sup>122</sup>, il redevient *orfèvre* de l'an X à l'an XIII. Ses affaires prospèrent à nouveau : les temps sont moins durs. En 1807, sa trace se perd<sup>123</sup>. En 1808, on le retrouve en Neuvise, mais au n° 940, « Au lion d'or »<sup>124</sup>. Troisième domicile différent dans la même rue.

Il est devenu en 1806 subrogé tuteur des deux enfants de sa sœur Marie-Martine-Marguerite<sup>125</sup>, Guillaume et Auguste. Les pauvrets avaient perdu leur mère le 9 décembre 1802, et venaient de perdre leur père, l'orfèvre Auguste-Mathias Vanham, décédé, aveugle, bien jeune encore, le 21 février 1806. Baptisé à Saint-Trond le 9 février 1768<sup>126</sup>, et donc de huit ans le cadet de son épouse, il s'était installé à Liège dès 1788. Il avait accédé à la bourgeoisie en 1793<sup>127</sup>. Il s'était remarié, le 17 janvier 1805, avec Anne-Marie-Béatrix Peters<sup>128</sup>. Il avait été recensé rue Neuvise, au n° 974, comme ouvrier doreur, en l'an IX<sup>129</sup>.

Cette sœur de Guillaume, Marie-Martine-Marguerite, morte en 1802, ne doit pas être confondue avec sa tante, Marie-Marguerite Drion, morte en 1826, veuve de l'orfèvre Bernard Debouny, qu'elle avait épousé en 1771<sup>130</sup>. En 1800, le 30 octobre, cette dernière a eu maille à partir avec le contrôleur Quignon, qui a dressé un procès-verbal de *rebellion*... resté sans suite<sup>131</sup>.

---

<sup>120</sup> En l'an IX, et non pas en l'an XI. Semée chez Gobert d'une édition à l'autre (*Les rues de Liège anciennes et modernes*, Liège, t. 2, 1895, p. 567, repris dans *Liste*, n° 1733.- *Liège à travers les âges*, t. 4, 1928, p. 294), l'erreur prend racine chez Brassinne (*Orfèvrerie civile*, p. 231).- *Bureau*, p. 309, n. 35, et p. 325.

<sup>121</sup> *Liste*, n° 1730, avec renvoi à Gobert (*Les rues de Liège anciennes et modernes*, t. 2, 1895, p. 566).

<sup>122</sup> *Liste*, n° 1733.

<sup>123</sup> *Bureau*, p. 329-331.

<sup>124</sup> Le recensement officiel daté du 25 brumaire an XI, qui le localise au n° 983 de la rue Neuvise, fait de lui un *orfèvre fabricant ayant Boutique*. Celui de 1808 mentionne son épouse et quatre fils (*Orfèvrerie civile*, p. 232.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 41, n° 46.- *Bureau*, p. 325).

<sup>125</sup> *Bureau*, p. 304, n. 27.

<sup>126</sup> *Sint-Truidens zilver*, cat. exp., Saint-Trond, 1993, p. 212.

<sup>127</sup> J. ROUHART-CHABOT et É. HÉLIN, *Les admissions à la bourgeoisie de la cité de Liège (1273-1794)*, Liège, 1964, p. 306, n° 2053.

<sup>128</sup> Notaire Q. Denis, 4 mars 1806. Le notaire avait enregistré le contrat de mariage le 13 nivose an III (3 janvier 1805) et le testament de Mathias le 20 février 1806. Voir aussi *La gazette de Liège* du 25 février 1806 (dates inexactes), mais aussi l'annonce du 5 et du 7 germinal an X.

<sup>129</sup> Population, reg. 6, f° 162 v°, reg. 12, *in fine*, reg. 13, n° 3870, reg. 22, n° 3608, et reg. 24.- *Bureau*, p. 325 et 327.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 77, n° 119.

<sup>130</sup> *Bureau*, p. 304, n. 27, p. 309, n. 35, p. 325, 327 et 332. Leur fils Pierre-Bernard, baptisé le 15 juillet 1773, épouse le 8 pluviôse an X (28 janvier 1802) Marie- Marguerite Despretz, baptisée le 4 avril 1772, décédée le 31 octobre 1830 ; sans doute était-elle parente de l'épouse de Guillaume ; Mathias Vanham est témoin. Pierre-Bernard meurt le 3 décembre 1836 (*Orfèvrerie civile*, p. 209).

<sup>131</sup> *Bureau*, p. 304-305.

La carrière de Guillaume comporterait-elle un intermède namurois en 1807-1808 ? Ce n'est qu'une hypothèse, et bien fragile<sup>132</sup>.

L'almanach de Péry de 1826 et 1827 le nomme *Drion père*. Drion fils et Drion frères suivent dans le désordre<sup>133</sup>.

Dans la très discrète rubrique nécrologique de sa livraison du 15 juin 1847, *La gazette de Liège* fait mention de son décès, survenu le 10. Elle publie dans celle du 17 une annonce envoyée par quatre de ses enfants, Alexandre, Dieudonnée-Françoise, Marie-Martine-Joséphine et Marie-Françoise-Henriette : ils ont l'honneur d'informer qu'ils continuent les affaires sous la raison commerciale de G. Drion père. Ils espèrent mériter la confiance accordée jusqu'à ce jour à feu leur père. Trois ans plus tard, deux des trois filles s'associeront pour avancer en prêt la coquette somme de 10 000 francs<sup>134</sup>.

Presque tous les enfants de Guillaume se sont adonnés à l'orfèvrerie, et surtout à la bijouterie-joaillerie.

Pas le premier de ses fils, Jacques-Antoine-Guillaume : il a été distillateur, puis rentier propriétaire. Baptisé le 20 août 1786, il prend pour épouse le 14 juillet 1819 Marie-Joséphine-Henriette Libert, veuve Dodémont<sup>135</sup>. En 1835, il est le témoin de sa sœur Marie-Marguerite-Bernardine lorsqu'elle se marie à son tour.

Le second, François-Maximilien, a été, lui, fabricant orfèvre, bijoutier et joaillier ; et très prospère : son poinçon, formé des lettres F et D accompagnées d'une petite roue, a été relevé sur plus de deux cents objets d'église<sup>136</sup>. Baptisé le 22 octobre 1787, décédé le 10 octobre 1871, il consent à maintes reprises des prêts importants<sup>137</sup>. Il ne compte pas parmi les quatre enfants qui continuent les affaires de leur père, c'est à souligner. Il est l'un des tuteurs du fils de sa sœur Marie-Marguerite-Bernardine<sup>138</sup>.

---

<sup>132</sup> W. VAN DIEVOET, *Des orfèvres liégeois de la famille Drion ont-ils travaillé dans le département de Sambre-et-Meuse ?*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 81, 2007, p. 41.

<sup>133</sup> 1826 : p. 65.- 1827 : p. 95.

<sup>134</sup> Notaire J. L. J. Paque, 30.12.1850.

<sup>135</sup> Notaire Boulanger. Enregistrement 53/3.

<sup>136</sup> *Almanach de Péry*, Liège, 1827, p. 77.- *Orfèvrerie civile*, p. 232-233.- *Trésors d'art religieux*, cat. exp., Huy, 1984, p. 61, n° 73.- Liège 2001, n° 300 et 301.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 44, n° 47 (François-Maximilien) et n° 48 (Hubert-Jules).

<sup>137</sup> Notaire G. Biar, 24.6.1848, 8.5.1849, 22.9 et 14.11.1851, 5.4 et 25.8.1852, 11.2, 12.5 et 28.9.1853.

<sup>138</sup> Notaire Philippe Servais, 26.6.1846.

Il s'est marié le 18 août 1819 avec Eugénie-Henriette Bodson (1791-1871). Un de leurs fils, Marie-Prosper, né le 2 juillet 1822, se tournera vers la sculpture<sup>139</sup>. Son frère cadet, Hubert-Jules, né le 29 (pas le 27 comme on le répète) juin 1824, mort le 16 mars 1904, orfèvre et bijoutier, membre du Tribunal de commerce en 1886, épouse en 1853 Marie-Maximilienne-Louise-Clarisse Forgeois<sup>140</sup>. Deux de leurs six enfants<sup>141</sup> seront bijoutiers : François-Albert-Charles-Léon, né le 23 novembre 1854, qui rendra le dernier soupir le 25 octobre 1894, et Jules-Eugène, né le 19 février 1857, qui mourra avant elle le 9 novembre 1905, date à laquelle elle est qualifiée de bijoutière. Elle prend sa retraite en 1909, et plus aucune enseigne liégeoise n'affiche le nom des Drion<sup>142</sup>.

Renier (ou René, pas Remi)-Henri-Joseph-Ferdinand, né à Solingen, comme le lecteur le sait déjà, devient contrôleur des contributions directes<sup>143</sup>. Il meurt le 6 novembre 1871. Époux de Marie-Louise-Catherine-Caroline Gillard en premières noces, il avait eu d'elle un fils : Guillaume-Antoine-Victor, né à Huy le 7 janvier 1820, décédé à Liège le 4 février 1889, bijoutier<sup>144</sup>. Il avait convolé en 1851 avec Marie-Élisabeth Renkin, sa belle-sœur<sup>145</sup>.

---

<sup>139</sup> Sauvé du service militaire par son père, qui lui a acheté un remplaçant, dont coût 850 francs (Notaire G. Biar, 7.10.1842), il a longuement hanté l'Académie des Beaux-Arts de Liège, comme élève, puis comme professeur de sculpture, puis comme directeur. Il a quitté ce monde en 1906 (XXX, *Les sculpteurs liégeois depuis 1830*, dans E.-M.-O. DOGNÉE *et al.*, *Liège...*, Liège, 1881, p. 250.- A. MICHA, *La Fondation Darchis*, dans *BIAL*, t. 40, 1910, p. 111 et 112.- J. BOSMANT, *La Peinture et la Sculpture au Pays de Liège de 1793 à nos jours*, Liège, 1930, p. 105, 116, 118, 119, 139, 167 et 179.- Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 9, Bruxelles, 1977, p. 453.- *La sculpture belge au XIX<sup>e</sup> siècle*, cat. exp., Bruxelles, 1990, p. 373-374.- J. PURAYE, *La Fondation Lambert Darchis*, Rome et Liège, 1993, p. 223.- Liège 2001, p. 506 ; voir aussi p. 40, 51, 81, 83, 84, 500, 514, 523 et n° 182 et 713.- A. CREUSEN, *L'épanouissement de la sculpture civile*, dans Chr. RENARDY (dir.), *Liège et l'exposition universelle de 1905*, Liège, 2005, p. 122 et 123. Adrien de Witte a fait de lui un très beau portrait à l'eau-forte en 1877 : Ch. DELCHEVALERIE, *Adrien de Witte*, Liège, 1927, p. 87, n° 75.- *Adrien de Witte*, cat. exp., Liège, 1981, p. 84, n° 164.- *Acquisitions des collections artistiques de l'Université de Liège 1998-2006. Estampes*, cat. exp., Liège, 2007, p. 16.- *Vente Lhomme à Liège*, 21.10.2017, n° 343).

<sup>140</sup> *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 44, n° 48. Le contrat de mariage est signé le 28 septembre 1853 chez le notaire G. Biar.

<sup>141</sup> Successions 187/339, n° 307.- *Orfèvrerie civile*, p. 233.

<sup>142</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 232-233.

<sup>143</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 231 et 233.- LHOIST-COLMAN, *Les six grands chandeliers... o. c.*, p. 26, n. 14.

<sup>144</sup> Population, 1839, n° 9887.- *Orfèvrerie civile*, p. 233.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 44, n° 49. Il apprend le métier chez son oncle Eugène Rahier et sa tante Bernardine Drion en 1839. Il est témoin lorsqu'elle quitte ce monde le 1<sup>er</sup> décembre 1844 (Population, 1839, n° 9887.- Décès, n° 1765). Il prend pour épouse Henriette-Christine Defays, née à Liège le 22 septembre 1819.

<sup>145</sup> Ils signent leur contrat de mariage le 27 août chez le notaire G. Biar.- *Orfèvrerie civile*, p. 233.

Quant au quatrième des garçons, Charles-Alexandre, il a persévéré, lui, dans la voie de son père, jusqu'à prendre sa succession de concert avec trois de ses sœurs, pour rappel. Né le 18 janvier 1800, il a pris Marie-Catherine Renkin pour épouse le 13 décembre 1848. Il a rendu l'âme le 17 janvier 1885, elle le 14 juillet 1889<sup>146</sup>.

C'est en 1804 qu'est né le cinquième et dernier, Guillaume-Henri-Hyacinthe. Il déclare le décès, survenu le 3 octobre 1827, de la veuve de Léonard Hennet, marchande-orfèvre<sup>147</sup>. Il prend le 20 janvier 1831 Louise-Josèphe-Caroline Thiriart pour épouse<sup>148</sup>. Il quitte ce monde vers 1864, elle le 21 novembre 1866. Ils ont eu deux enfants, bijoutiers l'un et l'autre, Léon-Jacques, et Jules-Léonard, qui a fait carrière à Bruxelles<sup>149</sup>.

La première de leurs sept sœurs, Marie-Élisabeth, est baptisée le 8 octobre 1788 ; elle a pour parrain son oncle paternel Louis-André. Elle épouse un menuisier, Clément Renier, sans doute apparenté à l'orfèvre, vu l'endogamie régnante. Elle meurt le 7 décembre 1868<sup>150</sup>.

La seconde, Pétronille-Hubertine-Alexandrine, est tenue sur les fonts de Notre-Dame le 21 mai 1789. Elle est morte en bas âge, sans doute, car elle n'a pas, que je sache, laissé d'autre trace.

La troisième, Marie-Catherine-Antoinette, est baptisée le 18 mai 1791. Elle épouse en 1812 au plus tard Jean-Henri-Nicolas-Marie Martiny, qui la laissera veuve en 1866<sup>151</sup>. Ils ont eu quatre enfants, dont Philippe-Guillaume-Théophile, qui a été bijoutier<sup>152</sup>.

La quatrième, Marie-Françoise-Henriette, tenue sur les fonts de Notre-Dame le 24 juillet 1793, est morte célibataire le 12 juillet 1867. Elle a été fabricant-orfèvre et négociante en bijouterie<sup>153</sup>.

---

<sup>146</sup> *La gazette de Liège* du 20 novembre 1840.

<sup>147</sup> *Orfèvrerie civile*, p. 287.

<sup>148</sup> Ils signent leur contrat de mariage le 4 janvier 1831 devant le notaire J.-L. Adams.

<sup>149</sup> Successions, 187/178, n° 28.- W. VAN DIEVOET, *Dictionnaire des orfèvres de Bruxelles au XIX<sup>e</sup> siècle*, Louvain, 2003, p. 156, n° 262.

<sup>150</sup> Notes de B. Lhoist-Colman.

<sup>151</sup> Il est baptisé le 26 mars 1781. Il meurt le 26 mars 1866 ; témoins : Ferdinand et Alexandre Drion, ses beaux-frères. Il a plus d'une corde à son arc : négociant en épicerie, bijoutier, employé aux taxes municipales (*Orfèvrerie civile*, p. 336 ; sur la famille Martini, p. 333-336).

<sup>152</sup> Né le 6 janvier 1813, il épouse Marie-Josèphe-Lambertine Dumet le 21 août 1858 et meurt le 14 juin 1862. Quand sa tante Marie-Marguerite-Bernardine meurt en 1844, puis son grand-père maternel, notre Guillaume, trois ans plus tard, il est l'un des témoins (Population, 1839, n° 141.- *Orfèvrerie civile*, p. 336).

<sup>153</sup> Successions 187/230, n° 16.- *Orfèvrerie civile*, p. 234.

Viennent ensuite des jumelles, baptisées le 10 avril 1797. Marie-Martine-Joséphine est repérée en 1847 et 1850, le lecteur vient de l'apprendre. Marie-Marguerite-Bernardine meurt le 1<sup>er</sup> décembre 1844, laissant des biens évalués à 23 962 francs <sup>154</sup>. Elle avait épousé le 17 septembre 1835 un orfèvre, Eugène-Joseph Rahier, né à Liège vers 1810, mort à Angleur le 25 mai 1846, qui a eu sous sa coupe vers 1836-1838 l'orfèvre bruxellois Guillaume Wolfers<sup>155</sup>. Le couple a vers 1837 un fils, Eugène-Guillaume-Alfred<sup>156</sup>. La vente après décès organisée à la requête des deux tuteurs, dont Maximilien Drion, rapporte 2688 francs et 40 centimes. Elle disperse le contenu de l'atelier ; l'outillage rapporte 837 francs et 15 centimes ; Guillaume compte parmi les acquéreurs<sup>157</sup>.

La septième et dernière, Dieudonnée-Françoise, née le 24 octobre 1801, est morte célibataire le 13 septembre 1866. Le 8 mai 1828, elle signe au nom de son père un reçu de 309 francs et 34 centimes, prix d'un encensoir et d'une navette qui sont venus jusqu'à nous<sup>158</sup>.

## Poinçons

Au temps des princes-évêques, Guillaume se forge une marque conforme à une tradition presque constamment respectée : ses initiales, les lettres G et D, surmontées d'une couronne ouverte (fig. 1 h).

En 1798, devenu citoyen français, il fait inscrire son nom, en quatrième position, dans la *Liste des fabricants Orfèvres qui se sont fait connaître et qui ont fait insculper leur poinçon particulier avec leur nom sur la planche de cuivre du département de l'Ourthe voulu par la loi du 19 brumaire an VI*<sup>159</sup>. Ce poinçon, c'est sous le n° 8 de la première des deux « planches », les plaques d'insculpation du nouveau régime<sup>160</sup>, qu'il apparaît : la lettre D surmontant une étoile à cinq rais, dans un losange à la

---

<sup>154</sup> Successions, 187/178, n° 28. Vente après décès à la requête des tuteurs de l'orphelin : notaire Philippe Servais, 26 juin 1846.

<sup>155</sup> *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 69, n° 102.

<sup>156</sup> Population, 1839, n° 139.- Successions, 187/141, n° 20594 et 187/178, n° 28.

<sup>157</sup> Notaire Philippe Servais, 26 et 27 juin 1846.

<sup>158</sup> Cures. Saint-Remacle-au-Pont, 34.

<sup>159</sup> Th. GOBERT, *Les fabricants orfèvres liégeois à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Leodium*, t. 25, 1932, p. 53 (la source n'est pas précisée).

<sup>160</sup> J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA et J. PHILIPPE, *L'argenterie religieuse liégeoise*, Liège, 1964, p. XX ; voir aussi p. XIX.- Bureau, p. 318 et 319.- *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 22-23, n° 17 et p. 108, n° 28.

verticale (fig. 1 i) ; donc radicalement différent de celui de ses débuts<sup>161</sup>. L'attribution ne souffre donc pas le moindre doute, ce qui n'est pas rigoureusement vrai pour ses trois autres marques.

Quand le Liégeois passé citoyen français devient citoyen hollandais, il n'en change pas, jusqu'à preuve du contraire. Mais il en changera en 1822 au plus tard : il reviendra aux deux initiales, tout en les inscrivant dans un carré et en les surmontant d'une petite tête de lion à senestre (fig. 1 j). En témoignent diverses pièces conservées en l'église d'Antheit détaillées ci-après. Peut-être est-ce dès 1808, lorsqu'il s'est installé dans une maison enseignée « Au lion d'or », qu'il a agi ainsi<sup>162</sup>.

Le D dans un losange se reconnaît sur un encensoir qui porte le millésime de 1828 (fig. 6), pourrait-on objecter. Cette date n'est pas celle de la fabrication, mais celle d'un don, pourra-t-on répondre. La pièce m'a donné bien du souci, on le verra.

Guillaume Drion a eu par la suite un poinçon qui, tout en conservant la forme carrée, revient au D esseulé et tourne la tête de lion dans l'autre sens (fig. 1 k)<sup>163</sup>, on ne doit pas en douter. Comme la marque GD ne se rencontre pas en compagnie des poinçons belges, on prendra 1831 comme date de mise en service de ce D sur fond carré. Sa création n'est pas liée au moment où le père de famille a pris officiellement sous son aile ceux de ses enfants qui allaient s'associer, à quatre, pour continuer ses activités après sa mort, comme on l'a vu.

C'est Guillaume qui s'est choisi une quatrième marque, puisqu'elle se lit sur deux objets au millésime de 1843 (M208917 et M211749), antérieurs donc de quatre années à son décès. Bien loin de vouloir une marque débarrassée de l'initiale du prénom qui n'aurait jamais été celle de leur père, ses descendants regroupés pour poursuivre ses activités l'ont conservée : elle se trouve liée à diverses dates : 1847 (M207232), 1848 (M008649), 1857 (ciboire et index, à Ougrée, non photographiés), 1862 (date d'acquisition, index à Les Waleffes, non photographié) et 1861-1869 (M082793 et M009032).

---

<sup>161</sup> Elle a été prise pour une lettre annale : *Orfèvrerie civile*, p. 85.- *Orfèvrerie religieuse*, p. 47, n. 39.

<sup>162</sup> *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle* p. 41, n° 46 ; faut-il hésiter à remplacer « peut-être » par « probablement » ?

<sup>163</sup> *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 41, n° 46 (« à Guillaume ou à son atelier »).- W. VAN DIEVOET, *Répertoire général des orfèvres et des marques d'orfèvrerie en Belgique*, t. 2, Bruxelles, 2010, p. 200, n° 34.

## Œuvre

Pour aller au-delà de mon incursion dans ce territoire à peu près inexploré, il faudra obtenir l'accès à maintes vitrines, maints coffres-forts et maintes réserves de musées. L'enquête promet d'être diablement ardue.

Encore qu'ils ne couvrent pas les collections privées, le site BALaT (IRPA, Bruxelles) et le *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique* m'ont permis de repérer quantité d'objets portant l'une des trois dernières marques de Guillaume Drion. Force numéros de clichés photographiques seront cités tout au long du texte qui suit.

Les informations livrées ne sont pas toutes dignes de confiance et les objets ne sont certes pas tous restés en place. Une dizaine d'entre eux sont attribués à un Drion prénommé Gustave dont l'existence n'est aucunement établie ; pure confusion entre deux prénoms dotés de la même initiale, assurément. Le très austère ciboire d'administration (M248833) marqué seulement d'un D, donné à *Gustave Drion père, de Liège* est parfaitement étranger à sa production. Le D dans un losange et le D dans un carré ne sont presque jamais distingués l'un de l'autre. Le premier D n'est pas « surmonté » d'une étoile : il est au-dessus d'elle. Si certaine navette (M008649) montre bien un D *surmonté d'un quartier de lune*, elle n'est pas de Guillaume. Son poinçon peut se lire sur telles burettes, mais certainement pas sur le plateau qui les accompagne, car il est, contrairement à elles, néo-gothique, doté qu'il est de deux grands lobes alternant avec deux angles saillants (M248827)<sup>164</sup>. Les attributions qui ne s'appuient pas sur des poinçons (M142248 et M202848 en particulier) sont éminemment hasardeuses. Les flambeaux de table passés dans des sacristies ne devraient pas être baptisés *chandeliers d'église* (B093841, B093859, B153549 et M008599). Ceux qui ont été photographiés en 1945 dans celle de la cathédrale Saint-Paul (B093841) sont restés introuvables, de même que les branches amovibles propres à les transformer en candélabres (B093859). Introuvables aussi les burettes et le plateau de Saint-Jean.

---

<sup>164</sup> Un plateau du même genre remonte à 1878 (*Le néo-gothique dans les collections du Musée d'art religieux et d'art mosan*, cat. exp., Liège, 1990, n° 42).

Les documents écrits exploités ne sont pas cités, de sorte que la vérification tient de la gageure. Elle reste à faire pour diverses dates proposées telles que 1862 (date d'acquisition) pour un index à Les Waleffes, non photographié, 1834-1866 pour M055674 et 1861-1869 pour M082793 et M009032.

Et de même pour l'encensoir de l'église Saint-Fiacre à Dison (M211749). Selon la double source, c'est la copie exécutée par Drion en 1843 d'un objet jumeau dont les poinçons gardent leur mystère (M211748). Les siens sont restés introuvables, tout comme la date, alors que le Janus de 1831-1868 a été relevé.

Autre dossier épineux, celui de l'encensoir de l'église Saint-Remacle à Liège (fig. 6). Le millésime de 1828 y serait inscrit, comme signalé ci-avant. Le poinçon de l'orfèvre est un D, si l'on en croit le catalogue de l'exposition de 1979<sup>165</sup>. D'après le *Répertoire*<sup>166</sup>, c'est un B. D'après BALaT (B156358), le D et le B sont tous les deux présents. Un contrôle s'impose. Mais l'objet est enfermé dans un coffre-fort récalcitrant... En tout cas, seul le D se relève sur la navette qui accompagne l'encensoir.

### ***Ouvrages marqués sous le règne de Hoensbroeck avec GD couronné***

Parissimes sont naturellement les ouvrages actuellement répertoriés qui sont porteurs de la première marque de Guillaume. Mises à part des mouchettes qui ne portent qu'elle, au mépris des règlements en la matière, ils montrent les poinçons du règne de Constantin-François de Hoensbroeck. Ce sont quatre petites cuillers avec la lettre annale C, frappée en 1786<sup>167</sup>, un huilier avec le H de 1791<sup>168</sup> et une pince à asperges marquée de même, un *unicum* qui porte gravées les armoiries du dernier de nos princes (fig. 7)<sup>169</sup>. L'huilier, certes séduisant, mérite-t-il les éloges qui lui ont été décernés ? Il est bien peu au goût antiquisant du jour ; et les beaux flacons ne sont assurément pas d'origine, attendu que leur diamètre est trop faible.

---

<sup>165</sup> *Neuf cents ans de vie autour de Saint-Remacle-au-Pont*, cat. exp., Liège, 1979, p. 27, n° 65.

<sup>166</sup> *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique, Liège I*, Bruxelles, 1982, p. 28.

<sup>167</sup> L. ENGEN, *De quelques orfèvres et poinçons liégeois du XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *BIAL*, t. 115, 2010-2011, p. 381-382.

<sup>168</sup> O. DE SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises, Deuxième recueil complémentaire*, Liège, 1983, p. 72.- Liège 1991, n° 224 et n° 229.

<sup>169</sup> *Orfèvreries liégeoises*, n° 162 partim et n° 177/16.



Fig. 6 – Encensoir, 1828, Guillaume Drion (D dans un losange),  
vérification impossible. Argent repoussé, ciselé et gravé, h. 25 cm.  
Liège, église Saint-Remacle.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (B156358).

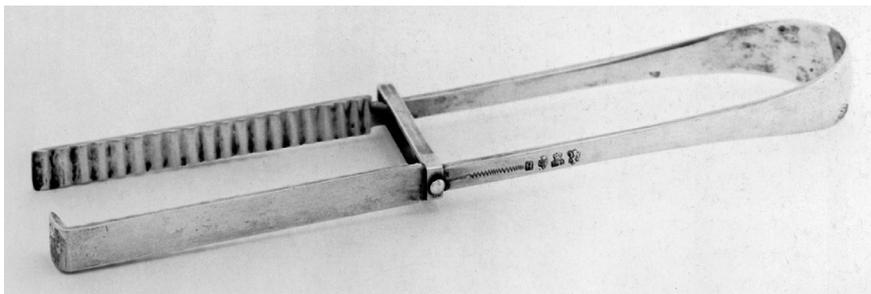


Fig. 7 – Pince à asperges aux armoiries de François-Antoine de Méan, 1791.  
Argent repoussé, ciselé et gravé, 28,5 cm.  
Collection comte de Hemricourt de Grunne en 1972.  
D'après *Orfèvreries liégeoises*, fig. 162 partim.

### ***Ouvrages marqués sous le régime français entre 1797 et 1809 avec D dans un losange***

Apposées quand le département de l'Ourthe portait le n° 72, ces marques-ci sont portées par une paire de flambeaux<sup>170</sup>, une paire de burettes (M057576) et leur plateau (M240160)<sup>171</sup>, et voilà tout à l'heure qu'il est, alors que le pire du marasme lié à la tourmente déclenchée en 1789 appartient au passé. Les flambeaux, résolument antiquisants, superposent une base carrée et un pied rond ; leur décor ciselé associe des feuilles d'acanthe et des feuilles d'eau ancrées dans la tradition ; il se combine avec des gravures raffinées. Les burettes ont la forme d'une petite cruche, une de celles qui supplantent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la campane dotée d'un bec proéminent longtemps au goût du jour<sup>172</sup>.

### ***Ouvrages marqués sous le régime français entre 1809 et 1814 avec D dans un losange***

Apposées quand le département de l'Ourthe portait le n° 75, ces marques-là ont été relevées sur un calice, un ostensor, des burettes avec plateau, un couple de flambeaux, une verseuse, une paire de réchauds et une paire de salières.

<sup>170</sup> *Orfèvreries liégeoises*, n° 180/10 ; voir aussi *Deuxième recueil... o. c.*, p. 77.

<sup>171</sup> P. COLMAN, *Orfèvres et orfèvrerie à Malmedy*, dans *De l'Occident médiéval à l'Europe contemporaine. Dix années d'activités de Malmedy Art & Histoire*, Malmedy, 1997, p. 84.

<sup>172</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 137.



Fig. 8 – Ostensorio-soleil, 1809-1814, D dans un losange.  
Argent repoussé et ciselé, h. 83 cm.  
Wandre, église Saint-Étienne.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (M260861).

Le calice (B156998) est d'une simplicité toute biblique, sans le moindre ornement ; il a reçu en supplément les marques en usage sous le régime hollandais. L'ostensoir (fig. 8) a été offert en 1817, alors que les poinçons officiels dont il est marqué sont sortis d'usage chez nous en 1814 ; il n'a donc pas été créé sur commande. Il s'inscrit *ne varietur* dans la ligne du siècle précédent : sa base fait alterner huit pans, quatre courts, rectilignes, et autant de longs, en contre-courbes ; sa plinthe est en cavet. L'anticomanie pointe dans l'ornementation du nœud piriforme, mais à peine. Disparus les grands anges adorateurs, si typiques du Baroque, qui sont encore présents dans un autre, que l'on est fort tenté de dater du début du XIX<sup>e</sup> siècle et de ranger parmi les œuvres de Guillaume, même si ses poinçons n'ont pas été repérés ; l'ange qui se tient à dextre a les bras croisés sur la poitrine, l'autre écarte le bras gauche (M027118), un modèle était déjà en vogue sous l'Ancien Régime<sup>173</sup> dont le prototype, de l'invention de l'illustre Lorenzo Bernini, se trouve à Saint-Pierre de Rome<sup>174</sup>.

Les burettes, qui gagnent en élégance du côté de l'anse, ont un plateau, apparemment en doublé, pourvu de deux umbos saillants propres à réduire le risque de les renverser une fois remplies (B027340). Pareille précaution reste sans exemple dans l'orfèvrerie liégeoise, exception faite d'un seul cas, condamnable<sup>175</sup>.

La verseuse, sans doute une chocolatière, est très austère : corps cylindrique, poignée oblique, bec droit, moulures spartiates ; pour prise, un aigle aux ailes ouvertes qui ne la situe pas nécessairement sous le Premier Empire<sup>176</sup>. Les salières ont perdu leurs salerons de verre. Plan ovale ; parois ajourées ; deux mufles de lion avec anneau. Les réchauds<sup>177</sup>, qui ont perdu leurs lampes, eux, sont d'une séduisante légèreté ; quatre pieds un peu grêles reposant sur des pattes de lion portent une ceinture ajourée ornée de flots, de plan circulaire.

### ***Ouvrages marqués sous le régime hollandais avec D dans un losange***

Pour l'orfèvrerie civile, belle récolte : deux garnitures de table en verre bleu ou incolore pris dans une monture d'argent, un pot à oille, une saucière, une paire de sucriers, une verseuse, une théière, une pince à sucre, deux cuillers reperçées, des flambeaux, un brûle-parfum et un éperon.

---

<sup>173</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 135.

<sup>174</sup> K. ROSSACHER, *Berninis Ziborium auf dem Altare über dem Grabe der Apostelfürsten*, dans *Zeitschrift für alte und moderne Kunst*, n° 172-173, 1980, p. 17-23.

<sup>175</sup> *Orfèvrerie religieuse*, p. 244, n° 606.

<sup>176</sup> *Orfèvreries liégeoises*, n° 166, à droite.

<sup>177</sup> Kunsthaus Lempertz, Cologne, vente du 16 mai 2008, n° 455. Poids : 754 g.



Fig. 9 – Saucière, 1814-1831, Guillaume Drion (GD sans couronne).  
Argent repoussé et ciselé, h. 18,5 cm.  
© OGBH, Bruxelles, ID photo Huy.

L'une des deux garnitures groupe un huilier, deux moutardiers, deux salières doubles et quatre simples. Résolument antiquisante, elle fait voir un zéphyr ailé d'une aile de papillon, agenouillé pour donner à boire à un bouc au repos sous des branchages. L'autre (un temps dans les mains de Philippe d'Arschot) réunit deux moutardiers et quatre salières. Ils s'ornent d'un bambin ailé d'ailes habituelles qui chevauche en sonnant de la trompe un lion très domestiqué ; on reconnaît la paraphrase d'une invention de l'illustre orfèvre français Charles-Nicolas Odiot<sup>178</sup>, reprise

<sup>178</sup> Odiot, *l'orfèvre*, Paris, 1990, fig. 136.

aussi par Germain Dutalis<sup>179</sup> ; les anses en S sont sommées de l'avant-train d'un molosse balourd doté d'une crinière très courte et de pattes atrophiées<sup>180</sup>.

Le pot à oille, sur plan ovale, sobrement orné, doté d'un petit aigle en guise de frételet, est fort élégant ; avec ses deux grandes anses montantes, il ressemble à une soupière sortie en 1810 des ateliers de Charles-Nicolas Odiot<sup>181</sup>. La saucière montre une haute prise recourbée avec pour attache une longue feuille d'acanthé doublée et pour terminaison une tête de dragon, ou plutôt de molosse, la gueule ouverte ; et trois ceintures de feuilles d'eau pointées, sévères ; la belle luisance de la panse lisse et arrondie n'est pas trop gâtée par les armoiries jumelées gravées dessus par la suite (fig. 9)<sup>182</sup>.

La verseuse, cylindrique, équipée d'un manche droit, est la sœur cadette de celle de 1809-1814. La théière, dont la panse est ovoïde, a sur le couvercle un petit lion couché et au bout du bec verseur un mufle ; elle est équipée d'une anse en bois. Les sucriers sont de haute qualité ; sur une base carrée portée par quatre boules, un pied en gorge annelée soutient un vase orné de deux frises inspirées de l'art romain. *A pair of Belgian silver sugar vases most probably by G. Drion (Di) LIEGES, circa 1814* lit-on dans le catalogue de la vente qui les a fait sortir de l'ombre<sup>183</sup>. *Circa* se traduira par « 1814-1831 » et l'on verra une coquille dans le I qui suit le D.

La pince, en U allongé, sans charnière, joliment ornée, est sans mystère. L'une des deux cuillers aussi. L'autre<sup>184</sup> me laisse perplexe : les armoiries qu'elle porte gravées, celles des Chestret, sont ornées de rocaille asymétrique, en contradiction flagrante avec le marquage. Doit-on imaginer un client très âgé obstinément fidèle à la mode qui régnait pendant ses jeunes années ou un héritier converti au rococo qui s'y réinscrit au temps des frères Goncourt ?

---

<sup>179</sup> *Joseph-Germain Dutalis 1780-1852 Edelsmid van Koning Willem I*, cat. exp., Deurne, 2004, (Sterckshof studies, 26), p. 77 et 78, cat. 4.14, 14A et 15, mais aussi p. 247, D 50.

<sup>180</sup> *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, fig. p. 90 (« pot à condiments »). - Ft. DE PIERPONT, *Une saucière aux armes Dhont et Wapenaar*, dans *Le Parchemin*, n° 423, 2016, p. 357.

<sup>181</sup> Liège 2001, n° 302. - *Odiot l'orfèvre*, Paris, 1990, fig. 59 et 68.

<sup>182</sup> DE PIERPONT, *o. c.*, p. 354-359.

<sup>183</sup> Sotheby's Amsterdam, 31.10-1.11.2005, n° 1878.

<sup>184</sup> A.-M. CLAESSENS-PERÉ, *Orfèvrerie épécée. La donation Albert & Cécile Maesen*, cat. exp., Deurne, 2007, (Sterckshof Studies, 33), p. 79, n° 97.



Fig. 10 – Deux flambeaux (de deux paires). Guillaume Drion.  
À droite, 1814-1831, D dans un losange (1910/Mx 1700 a).  
À gauche, 1831-1869, D dans un carré (1910/Mx 1700 c).  
Argent repoussé et ciselé, h. 29 cm.  
Liège, Grand Curtius, 1910/Mx 1700 a-d.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (B177651).

Deux paires de flambeaux de belle allure ont été mises aux enchères dans une salle de vente genevoise le 19 juin 2018 ; estimation : entre 700 et 900 CHF<sup>185</sup>. Deux autres paires sont conservées au Grand Curtius (fig. 10). Elles sont en apparence exactement pareilles. Mais si l'une porte bien les poinçons officiels du régime hollandais, l'autre porte les belges. La plus ancienne est marquée du D dans un losange qui est sorti d'usage au plus tard en 1822, la plus récente du D dans un carré entré en service en 1843 au plus tard ; l'écart dans le temps oscille donc de vingt et un ans environ. S'agissait-il du même client ? En tout cas, le souci d'un assortiment impeccable a interdit toute mise au goût du jour, fût-ce dans de discrets détails.

Le brûle-parfum (fig. 11), un objet dont on n'avait jamais encore repéré un exemple dans la production des orfèvres liégeois, a trois pieds, comme l'athénienne, guéridon fameux conçu par Percier et Fontaine, avec laquelle il n'est pas sans parenté, abstraction faite de leurs tailles respectives<sup>186</sup>, et, mieux encore, comme l'athénienne brûle-parfum conçue par Odiot vers 1806<sup>187</sup>. Et enfin un modeste objet non moins rare : un éperon. Un, car son jumeau, égaré ou brisé, a été remplacé entre 1831 et 1869 ; la commande n'est pas allée à l'atelier de Guillaume, mais bien à celui de son fils François. Assortiment impeccable, sobriété fonctionnelle.

Dans le domaine religieux, des ostensoirs (KM001516, M014996, M046417, M055731, M240137 et -8, et M260867), des ciboires (M027008, M202793 et M211237), un calice (M235593), des burettes (M027159 et M211194), un plateau (M080154), des encensoirs et des navettes (B156358 et -59, M080917 et M248831), un chrismatoire (M083000), une paire de clochettes d'autel (M240108)<sup>188</sup> et des couronnes (A027653, A115028, M083193 et M215954).

L'un des ostensoirs (M240137 et -8) est marqué par un effort de renouvellement : la couronne prend une plus grande ampleur et s'orne de lambrequins à pompons mobiles ; les anges adorateurs n'ont plus rien de baroque. Les évangélistes Luc et Marc font là un demi-quatuor inhabituel.

---

<sup>185</sup> Hôtel de ventes Piguet, lot 319.

<sup>186</sup> *De nieuwe stijl van de Keiser*, cat. exp., Deurne, 2013, p. 10 ; on trouvera là des informations sur des exemples anglais et néerlandais antérieurs d'un quart de siècle.

<sup>187</sup> A. GAY-MAZUEL, *Odiot. Un atelier d'orfèvrerie sous le Premier Empire et la Restauration*, Paris, 2017, cat. 190.

<sup>188</sup> COLMAN, *Orfèvres et orfèvrerie à Malmedy, o. c.*, p. 84.



Fig. 11 – Brûle-parfum, 1814-1831, Guillaume Drion (D dans un losange).  
Argent repoussé et ciselé, h. 22,3 cm, 397 g, inv. S2011/9.  
© DIVA, Museum voor Edelsmeedkunst, Juwelen en Diamant Antwerpen,  
photo Hugo Maertens.

### ***Ouvrages marqués sous le régime hollandais avec GD dans un carré***

Dans la liste des pièces qui portent le poinçon onomastique GD avec les marques officielles en usage de 1814 à 1831, un modeste ensemble est à mettre en vedette, daté qu'il est et par l'inscription ANTHEIT 1822 et par la mention de son acquisition en 1822-1823. Il réunit des burettes et un plateau<sup>189</sup> (M008347), un encensoir (M008346) et sa navette<sup>190</sup>, un sceptre et deux couronnes (non photographiés). Confirmation vient d'une paire d'encensoirs classiquement ornés de têtes de béliers alternant avec des draperies (B093864) que garde le Trésor de Liège (fig. 12)<sup>191</sup> : ils ont été payés le 31 janvier 1823<sup>192</sup>.

La marque GD figure en compagnie des poinçons qui sortent d'usage en 1831 sur des burettes joliment ornées de trophées en léger relief, sur celle du vin, des pampres, sur celle de l'eau, des roseaux, ainsi que sur leur plateau (fig. 13). Sur celui-ci s'étalent les armoiries du donateur, Charles du Vivier de Streel, un personnage hors du commun<sup>193</sup>. Ce don, il le fait quand, lui qui était vicaire de Saint-Jean l'Évangéliste, ci-devant collégiale liégeoise, il en devient le curé, en 1834.

Autres objets marqués pareillement : un ostensor (M027501), deux calices (M008229 et M235593), un ciboire (M082792), des encensoirs et des navettes (B156359, M080917 et -23, M099693) et des couronnes (M009406, M208922 et -3). Les couronnes appariées conservées au Trésor de la collégiale de Huy (fig. 14), introuvables dans le *Répertoire photographique*, ont été confondues avec la couronne ouverte exécutée par le même auteur, mais entre 1831 et 1868, conservée dans le même lieu<sup>194</sup>. De modestes burettes (M002223) accompagnées d'un plateau aux armes des Harlez (X321) se trouvaient en l'église Saint-Martin à Ougrée avant qu'elle ne soit victime de l'hydre autoroutière en 1966<sup>195</sup>.

---

<sup>189</sup> Ce plateau n'est pas marqué GD, mais bien CC « surmonté d'un demi-cercle ». S'agit-il de Jean-Charles Colsole ? *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 23. - P. COLMAN et B. LHOIST-COLMAN, *Les Colsole, orfèvres liégeois de père en fils*, dans *BIAL*, t. 115, 2010-2011, p. 404 et fig. 2.

<sup>190</sup> Sur la navette (M 008650), « un quartier de lune » au-dessus des initiales ; la tête de lion  
<sup>191</sup> P. COLMAN, *Le trésor de la cathédrale Saint-Paul à Liège*, 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, Liège, 1981, p. 23.

<sup>192</sup> LHOIST-COLMAN, *Les six grands chandeliers... o. c.*, p. 26, n. 14.

<sup>193</sup> M. PIRON, *L'œuvre littéraire du curé Du Vivier de Streel*, dans *La collégiale Saint-Jean de Liège. Mille ans d'art et d'histoire*, Liège, 1981, p. 133-135 et L. DEWEZ, *Le curé Charles du Vivier de Streel. Ses initiatives archéologiques*, *ibidem*, p. 137-139.

<sup>194</sup> A. LEMEUNIER, *Trésor de la collégiale Notre-Dame*, Huy, 2012, p. 92, VIII 25.

<sup>195</sup> J. PAPELEUX, *Le mobilier ancien et le trésor (L'église Saint-Martin à Ougrée, 2)*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, n° 160-161, p. 281.



Fig. 12 – Encensoir (d'une paire), 1814-1831,  
Guillaume Drion (GD sans couronne).  
Argent repoussé et ciselé, h. 32,5 cm.  
Trésor de Liège.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (B164999).



Fig. 13 – Burettes et plateau aux armoiries de Charles du Vivier de Streel, 1814-1831, Guillaume Drion (GD sans couronne). Argent repoussé et ciselé, h. 14 cm et 28,5 x 17 cm. Liège, collégiale Saint-Jean l'Évangéliste (à retrouver). © IRPA-KIK, Bruxelles (B153638).

C'est en vain que les marques officielles ont été recherchées sur diverses pièces marquées GD elles aussi : une couronne (M082598), un sceptre (M083079) et un autre sceptre accompagné d'un globe crucifère (M027684), mais aussi deux paires de flambeaux de table (M008599). On les situera vers 1822.

Quant à l'ostensoir poinçonné entre 1814 et 1831 qui a été attribué à un Drion sans que le poinçon onomastique soit précisé (M099871), il est sans doute de Guillaume, et non de son fils François, dont les ouvrages portent les poinçons belges dans leur écrasante majorité.

Comme objets de caractère civil, presque rien : un huilier, une saucière attendrissante de simplicité et quatre salières. L'huilier a belle allure : l'anneau de préhension est brandi bien haut par une figure féminine en hermès ; la ceinture des deux corbeilles est supportée par des porteuses de tambourin sorties d'une matrice d'estampage, trois de chaque côté ;



Fig. 14 – Couronnes appariées, 1814-1831, Guillaume Drion (D dans un carré).  
Argent repoussé et ciselé, h. 20,5 et 17,5 cm.  
Trésor de la collégiale de Huy.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (M009406).

on reconnaît là une paraphrase quelque peu appauvrie d'une invention de Charles-Nicolas Odiot, sur un modèle de Percier<sup>196</sup>. Les salières ont été quant à elles ajoutées à une garniture de table qui groupe deux moutardiers et huit salières, dont celles de Drion, impeccablement assorties au reste des ouvrages. Porteurs des poinçons en usage à Paris de 1809 à 1819 avec celui que l'orfèvre Marc-Augustin Lebrun fait insculper en 1810-1811, ils ont été contremarqués à Liège entre 1814 et 1831. Les corbeilles sont faites d'un simple fil calibré dessinant une corolle à pétales longs et courts en alternance, type répandu qui se retrouve chez Dutalis, orfèvre de premier rang<sup>197</sup>.

<sup>196</sup> *Odiot, l'orfèvre, o. c.*, fig. 118.- GAY-MAZUEL, *o. c.*, cat. 78, 79, 122, 123 et 126.

<sup>197</sup> *Joseph-Germain Dutalis... o. c.*, cat. A5, B15, D72 et D77 ; voir aussi p. 22, 3.4 et 7.

### ***Ouvrages marqués sous le régime belge avec D dans un carré***

Restent les objets marqués des poinçons de la jeune Belgique accompagnés du D esseulé surmonté d'une tête de lion. Ceux qui relèvent du domaine religieux sont en nombre élevé : force ostensoirs (M009661, M027580, M056713, M057570, M079612, M081686, M082856, M082959, M083672, M080780, M207840, M211996, M215036, M240768 et M250431), des calices (M027071, M051875, M207196 et M248823), des ciboires (M027093, M046199, M211740 et M221036), des burettes (M008602, M099682, M215343, M258538 et M260188), un plateau (M081492), des encensoirs et des navettes (B038293, B153803 et -5, M027581, M035999, M036000, M055898, M055900, M057895, M082382, M207072, M211749, M211876, M240661 et -2, M248831 et -57 et M260192 et -3), des couronnes (M215974, M027500, M027553, M055913, M181268, M207232, M208491 et M215038), une paire de lanternes de procession (B151627), deux autres paires, offertes par une confrérie du Saint-Sacrement (M235408) et des reliquaires (B036485 et -7, M081876 et M083824).

Bon nombre d'entre eux ne sont pas de la main de Guillaume, si, comme on ne doit pas en douter, il n'allait plus guère à l'établi vers la fin de ses jours. Bon nombre doivent même être postérieurs à son décès.

Dans le domaine civil, c'est la misère, par contre. Outre la deuxième paire de flambeaux du Grand Curtius, que l'on peut qualifier d'*autocopie*, j'ai eu entre les mains, servi par le plus grand des hasards, une saucière poinçonnée en 1831 au plus tôt<sup>198</sup>. Elle est donc plus tardive que sa sœur ci-dessus mentionnée, mais peut-être de fort peu. Elle lui ressemble grandement. L'attache, plus riche, se termine par une tête de femme, nettement plus élégante que la tête de molosse. La ceinture du haut du pied change : les feuilles d'eau se muent en stries obliques.

### ***Les chandeliers de Dison***

L'église de Dison, Saint-Fiacre, s'est longtemps enorgueillie d'un gros bataillon de beaux chandeliers d'autel, tous du même type, sortis de l'atelier de Drion par vagues successives. Lorsqu'en 1973 elle est touchée par l'inventaire photographique, ils font l'objet de deux clichés : M211753 en montre sept et M211754 en montre six. À en croire la notice, qui les

---

<sup>198</sup> Argent repoussé et ciselé, h. 17,5 cm. Hôtel de ventes mosan à Liège, vente du 14 mars 2018, n° 19.

dit tous marqués pendant la période hollandaise, on reconnaît le D sur les six, et le GD sur les sept. Ils sont tous mal en point : l'argent est souillé, plusieurs fentes sont repérables, les supports en boule des pieds sont manquants en grand nombre, un des pieds est fort délabré (fig. 15). Pas de commentaire dans le fascicule *ad hoc* du *Répertoire*, publié six ans plus tard.



Fig. 15 – Chandeliers, 1814-1831, D dans un losange.  
Argent repoussé et ciselé, h. 55 cm environ.  
Précédemment Dison, église Saint-Fiacre ;  
actuellement Musée de Stavelot, réserves.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (M211754).

Douze d'entre eux sont mis en dépôt au musée de Stavelot le 22 août 1983. Huit sont encore *présentables* dit la fiche établie pour la circonstance. Plus aucun ne l'est présentement, alors que le bataillon en compte six de plus : quatre grands, neuf moyens et cinq petits. Ils étaient assurément tous en nombre pair au temps de leur splendeur. Sept des dix-huit portent le dernier des quatre poinçons de Drion, jusqu'à présent resté inaperçu. Les marques belges sont très frustes, à l'exception d'un Janus bien reconnaissable.

Drion a cru bon de s'écarter du procédé ancestral, selon lequel une série d'éléments de taille plus ou moins réduite exécutés au repoussé sont enfilés sur une forte tige de fer forgé. Il a cloué sur une âme de bois des plaques de tôle pressées dans des moules ouverts, qui n'incluaient pas les draperies du pied, leur ornement majeur, rapportées. Des moules de cette sorte avaient un coût qui ne pouvait être amorti que s'ils étaient utilisés à maintes reprises. Le recours à des procédés préindustriels comme celui-là était propre à abaisser le prix des chandeliers, mais c'était aux dépens de leur conservation : à défaut de précautions contre les vers xylophages, l'âme de bois ne pouvait échapper à la vermoulure.

Si les fabriciens de Saint-Fiacre avaient été attentifs à cette perspective, ils se seraient bien gardés de passer les deux (au moins) commandes de complément dont les poinçons apportent la preuve. Leurs décisions ont vraisemblablement laissé des traces dans les archives de la cure, dont l'inventaire est programmé, mais dans un avenir nébuleux.

Pour sortir de l'affligeante situation actuelle, ne conviendrait-il pas de vendre les plaques d'argent au poids après avoir pris quelques bonnes photographies ? Les finances du conseil de fabrique s'amélioreraient et le musée serait libéré du risque d'envahissement par les xylophages. Si Drion a produit en petite série des chandeliers de ce genre, comme on peut le supposer, ils ont vraisemblablement connu une destinée analogue.

### *Approche synthétique*

Parmi les objets religieux, les ostensoirs tiennent la vedette. Ils sont loin d'être tous en bon état : ce sont de fragiles pièces montées propres à souffrir entre les mains de restaurateurs médiocres. Ceux-ci ne sont pas, ceci dit, responsables de l'affligeante médiocrité de la qualité plastique des figures. Tous en soleil, ils se ressemblent sans qu'on en voie deux de pareils. La pesanteur de la tradition s'y affiche. C'est dans la discrétion que l'anticomanie se glisse dans les pieds et les tiges. Quant à l'iconographie, elle est loin de se rafraîchir. Elle va s'appauvrissant. Les grands anges



Fig. 16 – Calice, Guillaume Drion (D dans un carré).  
Argent repoussé et ciselé, h. 27 cm.  
Liège, Grand Curtius, dépôt du conseil de fabrique de l'église de Moha.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (M008229).

adorateurs à la Bernin ne tardent pas à s'envoler sans retour. Puis s'enfoncent dans l'oubli le buste de Dieu le Père, la colombe du Paraclet suspendue sous la couronne et l'Agneau divin couché sur le livre aux sept sceaux de l'Apocalypse. Mais jamais ne disparaîtront la couronne sommitale, fermée et surmontée d'un globe crucifère, les angelots qui la soutiennent d'une main, l'anneau de nuées peuplées de chérubins autour de la lunule, les épis et les pampres qui renvoient au pain et au vin de l'Eucharistie. Jamais non plus la gloire ne resplendira dégagée de tout accessoire.

Elle mute dans quelques reliquaires sans prétention : la voilà ovale en hauteur. Le pied de l'un d'eux (B036485), sans élégance, porte un groupe en haut relief de bonne facture mettant en scène le Baptême du Christ (B036485) ; sans doute le modèle a-t-il été livré par un sculpteur, comme pour la porte de tabernacle de 1821, qui sera évoquée ci-après ; Lambert Herman lui-même peut-être. Dans un autre (KM014604), le couple de chérubins étroitement soudés qui soutient le réceptacle rappelle celui de cette porte.

On collerait l'étiquette « Louis XIV » sur le calice mis en dépôt au Grand Curtius par le conseil de fabrique de Moha (fig. 16) si l'on n'observait pas que sa base est circulaire et sa plinthe haute et sans moulure, mais aussi que son nœud a comme élément principal un tambour cylindrique, joliment orné de pampres symboliques, en relief très atténué. On pourrait la coller sur quelques objets très ornés qui portent les poinçons entrés en vigueur en 1831 (B153803, M008649, M207196 et M027581). Sur un reliquaire acquis en 1868 (M083824) passe comme un écho assourdi de la rocaille.

D'abord souple et enjoué, le style se raidit, puis s'amollit, glissant vers l'éclectisme. Rien de moins surprenant. Pas de conversion au néo-gothique, comme dans le cas, timidement, du fils et concurrent de Guillaume, François<sup>199</sup>.

Les flambeaux de table recensés<sup>200</sup> s'inscrivent dans un néo-classicisme sévère, eux : base ronde ou carrée, plus jamais mouvementée, haute plinthe verticale, plus jamais moulurée, fût rigide, volontiers de section hexagonale, avec un minimum de segments de raccord en courbes concaves, ornementation gravée ou ciselée en faible relief, toujours discrète.

---

<sup>199</sup> Témoin un ostensor daté de 1850, dont le poinçon est bien FD (*Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique, Visé*, Bruxelles, 1977, p. 30, et non pas D (*Trésors d'art religieux au pays de Visé et saint Hadelin*, cat. exp., Visé, 1988, p. 263, n° 10.2.).

<sup>200</sup> *Orfèvreries liégeoises*, n° 180/10.- M008599, B093841, B153549 et B177651.

Les deux belles saucières ne sortent pas de la banalité, mais elles font au moins jeu égal avec celle qu'a poinçonnée Hubert Coune (ca 1.12.1756 - 28.1.1828)<sup>201</sup>, et peut-être même avec celles de Dutalis<sup>202</sup>, avec qui Guillaume a pu rêver de rivaliser, sans partager son goût prononcé pour les cannelures. Leurs verseuses relèvent d'un modèle largement répandu<sup>203</sup>. L'orfèvre de nos rois lorgnait lui-même du côté d'Odiot. Mais aucun d'eux ne perdait de vue que *les clients des orfèvres n'aiment point retrouver la copie conforme de leur trésor sur une table étrangère*<sup>204</sup>.

Conservatisme : un des ciboires (M046387) porte sur la fausse coupe et le couvercle les poinçons de 1814-1831, mais sur le pied ceux de 1831-1869, avec le poinçon D dans les deux cas, mais pas le même, bien entendu ; aucune incohérence dans sa riche ornementation. Un conservatisme qui n'a rien de surprenant. La clientèle de Drion devait l'y pousser, surtout quand elle appartenait à l'Église. Jusqu'à preuve du contraire, elle est restée circonscrite à la province de Liège tout en débordant largement de la ville : elle s'est étendue à Dison, à Malmedy, à Antheit et à Soumagne, entre autres. Mais pas au pays flamand, au Limbourg belge ci-devant principautaire en particulier, alors que les ouvrages de François Drion y ont été photographiés en très grand nombre.

Clientèle attentive à diminuer la dépense dans toute la mesure du possible. Par le choix du titre : toujours le second, à ma connaissance ; mais pas de recours au doublé (feuille de cuivre plaquée d'une feuille d'argent dans une proportion de 9/10), fort typique de l'époque (voir B027340). Par le recours à des matrices, peut-être acquises et non fabriquées, pour multiplier des estampages sans même prendre soin de masquer le creux du verso. Mais surtout par la réduction du poids de la matière mise en œuvre. Le calice de Moha (fig. 16) ne pèse que 496 g ; sous l'Ancien régime, les plus légers en pesaient 50 de plus. La verseuse aux poinçons du Régime français en pèse 885, dont au moins 20 pour le fretel coulé en plein, en laiton, sans doute ; la verseuse de la période hollandaise 777 seulement ; bien moins que les 1165 de leur sœur aînée, exécutée par Nicolas Berleur en 1791<sup>205</sup>.

---

<sup>201</sup> *Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 24.

<sup>202</sup> *Joseph-Germain Dutalis... o. c.*, D61-65, 5.21 et 22.

<sup>203</sup> *Ibidem*, p. 79, cat. 4.19, E9 et 10.

<sup>204</sup> *Odiot, l'orfèvre, o. c.*, p. 81.

<sup>205</sup> *Orfèvreries liégeoises*, p. 256, n° 166 *partim*. Voir aussi Liège 1991, n° 235.

L'allègement a sa rançon : la fragilité. Les ouvrages en fil calibré en sont témoins, quelque peu déformés qu'ils sont. Si les encensoirs ont bien résisté, étonnamment, plus d'une navette est en triste état : crosse manquante (M248831), couvercle veuf de son bec (M008650). Qu'elles soient ouvertes ou fermées, les couronnes sont fragiles. Parmi les premières, on en voit d'écrêtées. Parmi les secondes, beaucoup montrent des arceaux déformés ; certaines sont veuves de leur globe crucifère ; l'une d'elles a perdu l'un des bras de la croix (M027458, M027500, M027950, M181268, M215038). Les chandeliers de Dison ont subi bien pire.

À ses débuts, Guillaume travaillait sur commande « comme d'ancienneté » et produisait peu. Victime du bouleversement qui a conféré la primauté à l'offre, hors d'état de résister à la pression ambiante, contraint de sacrifier la qualité à la quantité, il s'est mis à produire d'abondance, incomparablement plus que le prolifique Renier. Les burettes et le plateau donnés en 1834 par Charles du Vivier de Streel portent les poinçons sortis d'usage en 1831 ; les ouvrages de ce genre étaient fabriqués en petites séries ; ils attendaient l'acheteur dans les rayons des magasins.

### ***La porte du tabernacle de Saint-Jean***

L'œuvre majeure de Guillaume Drion sort du champ de l'orfèvrerie *sensu stricto* : c'est la porte du tabernacle d'exposition du grand autel, remis à neuf, de l'ancienne collégiale Saint-Jean. Elle date de 1821. Elle n'est pas en argent, mais bien en laiton, avec des reliefs argentés sur fond doré. Elle fait voir le delta mystique entouré d'une nuée animée par trois chérubins (fig. 17). Elle a été ciselée d'après un modèle créé par le sculpteur Lambert Herman, dont coût 53 francs et 34 centimes. Pour *façon, cuivre, contrôle et argent fourni* et pour avoir remis à neuf l'argenterie de l'église, Guillaume a demandé beaucoup plus : 1992 francs et 49 centimes<sup>206</sup>. Si la commande n'est pas allée à Jacques Dartois, qui avait offert en 1809 la porte du tabernacle inférieur, c'est vraisemblablement en raison de son anticléricalisme notoire<sup>207</sup>.

---

<sup>206</sup> M. LAFFINEUR-CRÉPIN, *Mobilier religieux*, dans *Millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège*, Liège, 1982, p. 198-199.

<sup>207</sup> P. COLMAN avec le concours de Soo Yang GEUZAINÉ, *Jacques Dartois, orfèvre et ciseleur liégeois (1754-1848)*, dans *BLAL*, t. 118, 2014, p. 226 et fig. 10.



Fig. 17– La porte du tabernacle d'exposition du grand autel de l'église Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, 1821. Laiton partiellement doré et partiellement argenté.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (KN008764).

### **Restaurations**

Guillaume ne dédaignait donc pas de s'atteler à des restaurations. On en a d'autres preuves, plus substantielles. Le 25 juin 1822, il adresse à la fabrique de la nouvelle cathédrale liégeoise une facture dont l'orthographe ne lui fait pas honneur pour *réparation faites à la Vierge, savoir une boule d'argent, un ceptre et doré la flamme, remis deux traverses aux deux couronnes avec vises en argent, raccommode la draperie du fils de Dieu, redoré le piedestal et remis le tout à neuve, pour argent, dorure et façon 115 francs*. Il s'agissait de la belle *Vierge des avocats*, acquise du Séminaire peu auparavant. Le revers d'une des plaques de son piédestal, celle qui montre la Visitation, porte *Retabli par G. Drion/1822*<sup>208</sup>. Cette intervention relevait d'une charge qu'il a exercée de 1817 à 1839<sup>209</sup> et qui l'a amené à nettoyer une foule d'objets. Il a donné ainsi ses soins aux six chandeliers de haute taille fournis en 1809 par un platineur bruxellois<sup>210</sup>, au tableau-reliquaire de la Vraie Croix<sup>211</sup> et au buste-reliquaire de saint Lambert, qu'il l'a pourvu d'un « cadre », la plinthe ajoutée alors, mais surtout d'une crosse de remplacement, dont le modèle a été fourni par le sculpteur Michel-Joseph Herman ou par son fils Lambert. Le paiement est enregistré le 30 avril 1820<sup>212</sup>.

Trois marqueurs. Quatre régimes politiques successifs. Et le chant du cygne de l'orfèvrerie liégeoise.

---

<sup>208</sup> B. LHOIST-COLMAN, *La Vierge dite des avocats. Origine et parcours de la statue*, dans *Feuillets de la cathédrale de Liège*, n° 28-32, 1997, p. 37 et p. 38, n. 8. Sur la statue, voir aussi P. COLMAN, *La Madone d'argent des jésuites wallons*, dans *BIAL*, t. 113, 2003-2004, p. 125-132.

<sup>209</sup> Jean-Nicolas-Joseph Sauveur prendra sa succession. Les chanoines le lui préférèrent dès 1833 : B. LHOIST-COLMAN, *Les cadeaux offerts par les Liégeois à M<sup>gr</sup> Jean-Arnold Barrett, promu évêque de Namur en 1833*, dans *Leodium*, t. 87, 2002, p. 54-55.

<sup>210</sup> LHOIST-COLMAN, *Les six grands chandeliers... o. c.*, p. 26-27.

<sup>211</sup> B. LHOIST-COLMAN, *Le tableau-reliquaire de la Vraie Croix (Liège, Trésor de la Cathédrale)*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire*, t. 66, 2004, p. 5-23.

<sup>212</sup> P. COLMAN, *Le buste-reliquaire de saint Lambert de la cathédrale de Liège et sa restauration*, dans *Bulletin de l'Institut royal du Patrimoine artistique*, t. XIV, 1973-1974, p. 45.

## Abréviations

<i>BIAL</i>	<i>Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.</i>
<i>BSAH</i>	<i>Bulletin de la Société d'art et d'histoire.</i>
<i>BSBL</i>	<i>Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois.</i>
<i>BVL</i>	<i>Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège.</i>
<i>Bureau</i>	B. LHOIST-COLMAN, <i>Le Bureau liégeois de la garantie des matières d'or et d'argent (1798-1814)</i> , dans <i>BIAL</i> , t. 112, 2001-2002, p. 291-334.
Liège 1980	<i>Le siècle des lumières dans la principauté de Liège</i> , cat. exp.
Liège 1991	<i>L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège</i> , cat. exp.
Liège 2001	<i>Vers la modernité. Le XIX<sup>e</sup> siècle au pays de Liège</i> , cat. exp.
<i>Liste</i>	J. BREUER, <i>Les orfèvres du pays de Liège. Une Liste de Membres du Métier</i> , dans <i>BSBL</i> , t. 13, 1935, p. 5-247.
<i>Orfèvrerie civile</i>	J. BRASSINNE, <i>L'orfèvrerie civile liégeoise</i> , t. 1, Liège, 1948.
<i>Orfèvrerie religieuse</i>	P. COLMAN, <i>L'orfèvrerie religieuse liégeoise</i> , Liège, 1966.
<i>Orfèvreries liégeoises</i>	O. DE SCHAEZTEN, avec le concours de P. COLMAN, <i>Orfèvreries liégeoises</i> , Anvers, 1976.
<i>Orfèvres du XIX<sup>e</sup> siècle</i>	W. VAN DIEVOET, <i>Orfèvres de Liège du XIX<sup>e</sup> siècle</i> , Louvain, 2006.

## ANNEXES

### *GÉNÉALOGIE DES DRION*

André (1662- ?)

x 1703 Anne Brochers

dont

└ Gilles-Nicolas (1711-1764)

└ x vers 1750 Élisabeth Lamour (vers 1725-1810 au plus tôt)

dont

└ Marie-Marguerite (1750 ? -1826)

└ x 1771 Bernard Debouny (1744-1807 au plus tôt)

dont

└ Pierre-Bernard (1773- 1836)

└ x 1802 Marie- Marguerite Despretz (1772-1830)

└ Barbe-Élisabeth (1751- ?)

└ x Jean-Barthélemy-Joseph Pirot (1785-1846)

dont

└ Isabelle-Barbe

└ x François-Érasme Yerna II (1795- ?)

└ Anne-Élisabeth (1753- ?)

└ Louis-André (1756-1810)

└ x 1786 Marie-Catherine Bodeux (vers 1758-1851)

dont

└ Louis-Bernard (1787-1876)

└ x Marie-Jeanne Smits (1792-1873)

dont

└ Louis (1791-1855)

└ Wéry (1791-1871)

└ Jean-Baptiste (1796-1864)

└ x Marie-Catherine-Joséphine Renier (1797-1879)

└ **Guillaume** (1761-1847)

└ x 1785 Marie-Philippine-Pétronille Despretz (1762-1823)

dont

└ Jacques-Antoine-Guillaume (1786-1862)

└ x 1819 Marie-Joséphine-Henriette Libert, veuve Dodémont

└ François-Maximilien (1787-1871)

└ x 1819 Eugénie-Henriette Bodson (1791-1871)

dont

└ Marie-Prosper (1822-1906)

└ Hubert-Jules (1824-1904)

└ x 1853 Marie-Maximilienne-Louise-Clarisse Forgeois

dont

└ François-Albert-Charles-Léon (1854-1894)

└ Jules-Eugène (1857-1905)

- Marie-Élisabeth (1788-1868)
  - x Clément-Bernard-Hippolyte Renier
- Pétronille-Hubertine-Alexandrine (1789-1789 ?)
- Marie-Catherine-Antoinette (1791-1866 au plus tôt)
  - x 1812 ? Jean-Henri-Nicolas-Marie Martiny (1781-1866)
  - dont
    - Philippe-Guillaume-Théophile (1813-1862)
- Marie-Françoise-Henriette (1793-1867)
- Renier (alias René)-Henri-Joseph Ferdinand (1795-1871)
  - x Marie-Louise-Catherine-Caroline Gillard
  - dont
    - Guillaume-Antoine-Victor (1820-1889)
    - x Henriette-Christine Defays (1819- ?)
    - x 1851 Marie-Élisabeth Renkin
- Marie-Marguerite-Bernardine (1797-1844)
  - x 1835 Eugène-Joseph Rahier (vers 1810-1846)
  - dont
    - Eugène-Guillaume-Alfred (vers 1837-1846 au plus tôt)
- Marie-Martine-Joséphine (1797-1850 au plus tôt)
- Charles-Alexandre (1800-1885)
  - x 1848 Marie-Catherine Renkin (?-1889)
- Dieudonnée-Françoise (1801-1866)
- Guillaume-Henri-Hyacinthe (1804-vers 1864)
  - x 1831 Louise-Josèphe-Caroline Thiriart
  - dont
    - Léon-Jacques
    - Jules-Léonard (1846-1919)
- Marie-Josèphe (1763-1831)
  - x 1789 Henri-Joseph-Hubert Lambermont (1765-1831)
  - dont
    - Hubert (vers 1799-1830 au plus tôt)
    - Louis (vers 1800-1830 au plus tôt)
- Jean-François (1716-1781)
  - x 1747 Marguerite Hennet (1721-1765)
  - dont
    - Jean-François-Thomas (1750-1814)
    - x Marie-Hélène Grisay (1749-1828)
    - dont
      - Jean-François (1781-1858)
      - x Marie-Agnès Delchef (1787-1854)
      - Barbe (vers 1751- ?)

***PIÈCES MISES PAR JOSEPH BRASSINNE  
SOUS LE NOM DE GILLES-NICOLAS DRION***

- Service à découper et fourchette, 1724-1743. M. Léonce Waha.
- Moutardier, 1724/M. M. Paul van Zuylen.
- Plateau, 1724/M. M<sup>me</sup> Behets-Naveau.
- « Cafetière à trois robinets », 1724/R. M<sup>me</sup> Lhoest-d'Arbrefontaine (*Orfèvrerie civile*, t. II, pl. LIII).
- Sucrier, 1744/B. M. Jacques Verreyt (*Orfèvrerie civile*, t. III, pl. LXXXII).
- Bénitier d'appartement, 1744 I. Marquise de Radiguès Saint-Guédal de Chennevière.
- Moutardier, 1744/M. Baron Joseph van Zuylen.

## VIE ET MORT D'UN PROJET DE TOUR OCCIDENTALE POUR L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE À LIÈGE (1853-1865)

par Antoine BAUDRY<sup>1</sup>

L'église Saint-Christophe est l'un des plus anciens témoins d'architecture religieuse gothique de Liège. À l'origine rattachée à un béguinage dont la fondation est attribuée, à tort, au prédicateur Lambert *li Beges*, elle est érigée au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste sinon une charte de l'archevêque de Cologne Conrad de Hochstaden de 1241, l'étude des formes architecturales, du décor sculpté et des techniques de construction. Épiceutre d'une importante paroisse, elle accueille près d'une centaine de béguines jusqu'à ce qu'en 1796, le béguinage soit confié à la Commission des Hospices civils et que ses occupantes en soient expulsées<sup>2</sup>. L'église passe néanmoins entre les mailles du filet révolutionnaire en raison de son statut paroissial et des accords concordataires de 1801-1802. Sévèrement ébranlée par l'exploitation du charbonnage de Belle-Vue, elle est drastiquement restaurée par l'architecte gantois Auguste Van Assche et l'artiste liégeois Jules Helbig entre 1887 et 1892<sup>3</sup>. Depuis lors, sa physionomie n'a que peu évolué (fig. 1)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Doctorant en Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, ULiège. Antoine Baudry, Faculté d'Architecture site Outremeuse, Bâtiment E.1, boulevard de la Constitution 41, 4020 Liège ; antoine.baudry@uliege.be. Pour leur aide précieuse, nous tenons à remercier Monique Merland et Stéphanie Reynders, de même que l'Institut royal du Patrimoine artistique, le Musée de la Vie wallonne à Liège ainsi que le Musée Wittert – collections artistiques de l'Université de Liège.

<sup>2</sup> Elles réintègrent ensuite les lieux, la communauté s'éteignant définitivement au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF (ACRMSF), dossier « Liège 1.18 », lettre de Jules Helbig à la Commission royale des Monuments (CRM), 06/02/1883 ; devis d'Auguste Van Assche, 25/02/1886.

<sup>4</sup> Outre la référence précédente, les informations de ce paragraphe sont issues de Thomas COOMANS, *Saint-Christophe à Liège : la plus ancienne église médiévale du mouvement béguinal*, dans *Bulletin Monumental*, t. 164-4, 2006, p. 359-360, 364-365, 367. Voir également Aline WILMET, *Le décor sculpté des supports de l'architecture gothique en vallée mosane. Analyse des formes et des techniques pour une approche renouvelée du chantier médiéval*, thèse de doctorat inédite, Université de Namur, 2017, p. 169-170.

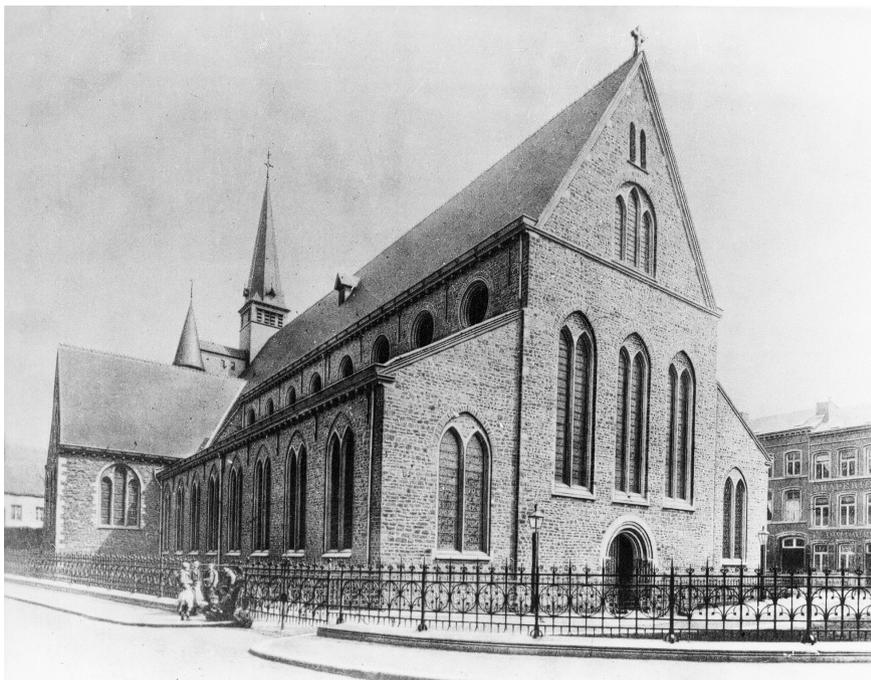


Fig. 1 – L'église Saint-Christophe.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M281175).

Le présent article est dédié à un épisode méconnu de l'histoire de l'église, soit un projet de construction de tour occidentale datant du XIX<sup>e</sup> siècle. Ardemment désirée par le conseil de fabrique et la Ville de Liège, entérinée et encouragée par la plupart des institutions en charge de la conservation de l'édifice, cette intention connaît une évolution poussive avant d'être finalement descendue en flèche en 1865 par plusieurs membres correspondants de la Commission royale des Monuments. Si cette thématique n'apporte pas de précision quant à l'histoire *stricto sensu* matérielle du bâti actuel, elle offre néanmoins un éclairage sur une œuvre qui, si elle avait été concrétisée, aurait modifié sensiblement le visage de l'église et de son quartier. En outre, les raisons pour lesquelles ce projet fut mis au ban mettent en exergue une facette de la restauration architecturale au XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à présent peu développée dans la littérature scientifique belge : le poids des rapports de force institutionnels et des personnalités influentes.

## HISTORIOGRAPHIE ET PRÉSENTATION DES SOURCES

Probablement parce qu'il ne fut pas concrétisé, ce projet n'a pas déchaîné les passions des érudits. En effet, les auteurs ne l'évoquent guère<sup>5</sup> ou, au mieux, renseignent quelques informations anecdotiques<sup>6</sup>. Au demeurant, les sources écrites le concernant sont des plus ténues : tout au plus trente-huit courriers égrenés sur douze années, ainsi que diverses mentions succinctes dans les volumes du *Bulletin administratif de la Ville de Liège*<sup>7</sup>. Enfin, précisons que malgré une recherche tout azimut, aucun document graphique n'a été épinglé à ce jour<sup>8</sup>. Si cette pauvreté documentaire participe certainement à l'absence d'engouement des historiens de l'architecture pour ce sujet, elle n'est toutefois qu'apparente. En effet, ces archives contiennent des données qui permettent de retracer, non sans imprécision, la genèse et l'évolution du projet, mais aussi d'élucider les raisons de son refus définitif.

---

<sup>5</sup> Consulter Jules HELBIG & Auguste VAN ASSCHE, *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Christophe à Liège*, Gand-Bruges, 1877, p. 3 ; Joseph DARIS, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. 12, Liège, 1885, p. 159-162 ; André BAGE, *L'église Saint-Christophe à Liège*, dans *Bulletin des métiers d'art*, t. 3, 1904, p. 339-344 ; Madeleine PISSART, *Le béguinage de Saint-Christophe à Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 68, 1951, p. 79-97 ; Madeleine PISSART, *L'administration du béguinage de Saint-Christophe à Liège*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 97, 1952, p. 113-130 ; *Le Patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 3, Liège, 1974, p. 304-308 ; Pierre COLMAN (dir.), *La restauration des monuments à Liège et dans sa province depuis 150 ans*, Bruxelles, catalogue de l'exposition, Liège, Musée de l'architecture, 21/02/1986-15/04/1986, Liège, 1986, p. 32-35, 97 ; Isabelle GRAULICH, *Liège – église Saint-Christophe*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 18, 2005, p. 76-83.

<sup>6</sup> Théodore Gobert et Thomas Coomans nous renseignent qu'un projet de tour, amorcé en 1853, est finalement rejeté par la CRM douze ans plus tard (Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. 2, Liège, 1925, p. 365 ; Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 375).

<sup>7</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 » ; Archives Générales du Royaume (AGR), Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252 ; Archives de l'État à Liège (AÉL), Ministère des Travaux publics, Administration des Ponts et Chaussées, Direction de Liège, 2528 ; *Bulletin administratif de la Ville de Liège (BAVL)*, années 1852-1865.

<sup>8</sup> Aucune obligation légale de dépôt des plans ne sera imposée avant 1862, ce qui explique partiellement cette lacune (*BCRAA*, t. 1, Bruxelles, 1862, p. 238-239). Les plus anciens documents graphiques sont des plans, des coupes et des élévations dressés par l'architecte Eugène Halkin en avril 1874 pour la restauration du collatéral sud de la nef. Ils sont aujourd'hui conservés aux ACRMSF.

## LA GENÈSE DU PROJET (1853-1857)

Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les travaux d'entretien et de réparation de l'église se concentrent exclusivement sur les toitures<sup>9</sup>. Il faut attendre la fin de l'année 1853 pour que le conseil de fabrique arrête la construction d'une tour<sup>10</sup>. Cette dernière doit se substituer à un clocheton charpenté couronnant le chœur, dont l'état *périlclitans* [occasionne] *de la fatigue* [...] *aux charpentes et aux murs du chœur* (fig. 2)<sup>11</sup>. En effet, la partie sommitale de ces maçonneries se déverse sensiblement en raison du poids du beffroi et de la poussée des charpentes, dont les entrants ont été sciés lors des aménagements intérieurs à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 3)<sup>12</sup>. Pour pallier ce problème, le conseil de fabrique souhaite détruire le clocheton et reconstruire une nouvelle tour *derrière le chevet de l'église*<sup>13</sup>, expression pour le moins ambiguë qui pourrait correspondre soit à une structure en hors œuvre à l'est du bâtiment, soit à une nouvelle structure établie sur le chœur. Ce projet est confié à Évariste Halkin, un architecte liégeois rompu aux travaux de restauration et bénéficiant d'une bonne réputation au sein de la ville (cf. annexe)<sup>14</sup>. Toutefois, cet emplacement est rapidement abandonné car jugé *très défectueux*<sup>15</sup>, mais aussi, parce qu'il s'éloigne d'un projet d'aménagement urbain de l'époque.

Si l'on se fie à Théodore Gobert, cette même année, la Commission des Hospices civils en charge de l'administration du béguinage Saint-Christophe souhaite modifier ce dernier en profondeur, en y aménageant une place et une rue devant l'église<sup>16</sup>. Il est toutefois possible que ce projet soit légèrement antérieur et qu'il émane de l'Administration communale de la Ville de Liège car, en 1852, cette dernière prévoit déjà d'importants travaux dans le quartier<sup>17</sup>. Quoi qu'il en soit, le conseil communal entérine

<sup>9</sup> Pierre COLMAN (dir.), *op. cit.*, p. 32 ; AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre de la députation permanente de la Province de Liège au ministre de la Justice, 26/10/1841.

<sup>10</sup> Pierre COLMAN (dir.), *op. cit.*, p. 32 ; *BAVL* 1854, Liège, 1855, p. 93-94. Théodore Gobert situe cette décision en 1854 (Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 368).

<sup>11</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », lettre de Julien-Étienne Rémont à l'Administration communale (AC), 24/07/1855.

<sup>12</sup> Des tirants métalliques, visibles sur les iconographies anciennes, rattrapent toutefois cette opération.

<sup>13</sup> *Idem.*

<sup>14</sup> *Idem*, lettre des marguilliers à la CRM, 26/07/1855.

<sup>15</sup> *Idem*, lettre de Julien-Étienne Rémont à l'AC, 24/07/1855.

<sup>16</sup> Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 365.

<sup>17</sup> *BAVL* 1852, Liège, 1853, p. 6. Théodore Gobert affirme qu'une métamorphose du quartier était déjà prévue en 1832 et, qu'à ce titre, le curé Devroye fit élargir la rue des Chapelains deux ans plus tard (Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 368). Le détail de ces travaux n'est pas précisé.



Fig. 2 – Le clocheton couronnant le chœur.  
© Musée de la Vie wallonne, Liège.



Fig. 3 – Les aménagements intérieurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, aujourd’hui disparus.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M281174).

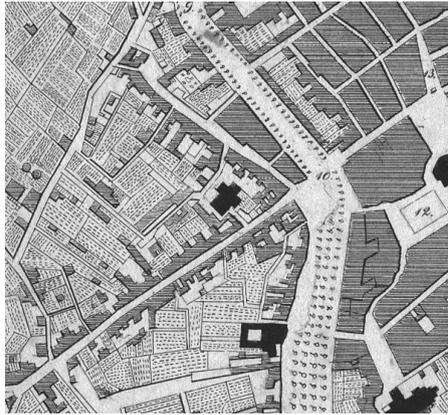


Fig. 4 – Le quartier Saint-Christophe avant qu’il ne soit progressivement désenclavé. Lithographie de Cremetti.  
© Musée Wittert – Collections artistiques ULiège.

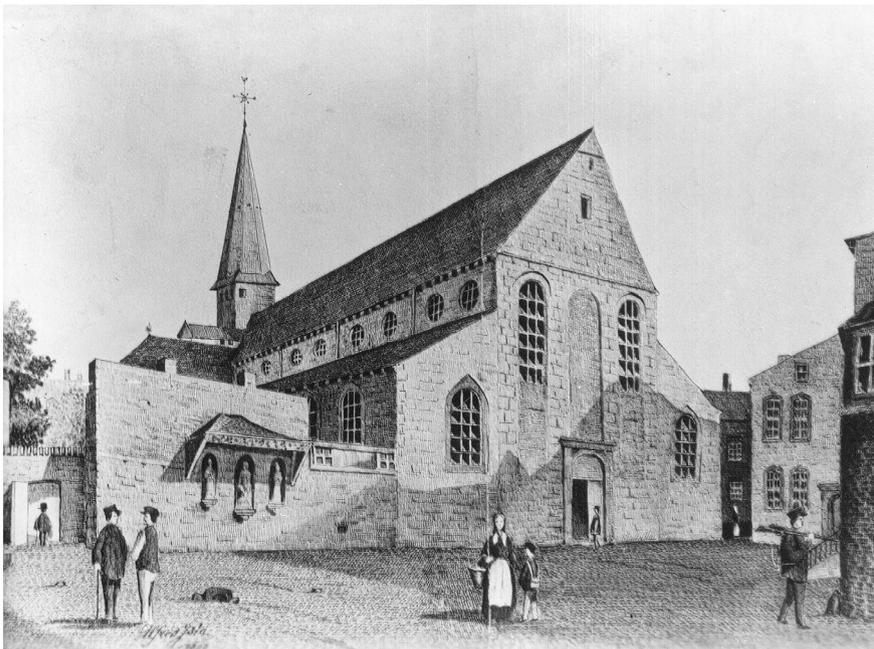


Fig. 5 – Le quartier Saint-Christophe avant qu’il ne soit progressivement désenclavé. Lithographie de Bindels-Huck.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M281173).

la décision d’y percer plusieurs rues le 9 décembre 1853<sup>18</sup>. L’objectif est de désenclaver le quartier, toujours isolé par un enclos du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup> et de faciliter, par cette mesure, la circulation en cet endroit et l’accès au lieu de culte (fig. 4 et 5). En séance du 3 mars 1854, après avoir reçu plusieurs courriers (non retrouvés) de la Commission des Hospices Civils et du conseil de fabrique, la Ville de Liège arrête le percement d’une rue de douze mètres de large dans l’axe de l’église. Cette artère doit déboucher sur une place aménagée devant l’édifice, dont la réalisation est confiée à Julien-Étienne Rémont, architecte de la Ville... et beau-père d’Évariste Halkin (cf. aperçu biographique)<sup>20</sup> !

En raison du caractère lacunaire des archives, il semble difficile d’établir à qui revient la paternité du projet<sup>21</sup>. La proximité chronologique des faits établis ci-dessus de même que les échanges clairement visibles entre les diverses institutions nous incitent à y voir une décision concertée. Quoi qu’il en soit, l’avenue et la place prévues devant l’église impactent substantiellement le projet de la nouvelle tour encore balbutiant. D’une part, deux arrêtés royaux des 31 mai 1854 et 30 janvier 1855 fixent la construction de cette tour à l’ouest de l’église, dans l’axe de la nouvelle artère, pour ainsi créer un projet urbanistique monumental et cohérent<sup>22</sup>. D’autre part, et en corollaire, Julien-Étienne Rémont précise à Évariste Halkin que cette structure requière *non seulement plus d’ornementation, mais encore d’être liée à un portail*<sup>23</sup>. L’architecte formule ainsi à son collègue quatre recommandations majeures pour l’élaboration de son projet : 1<sup>o</sup> *Donner à la tour le style primitif de l’église pour qu’elle ne fasse pas obstacle à une restauration générale ou se lie à une reconstruction si cela devenait nécessaire à l’avenir.* 2<sup>o</sup> *La tour se trouvant en face d’une rue et au fond de l’église au dessus de l’entrée principale, la lier à un portail, qui aujourd’hui n’est qu’un*

---

<sup>18</sup> BAVL 1854, Liège, 1855, p. 92.

<sup>19</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 360 ; Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 367.

<sup>20</sup> BAVL 1854, Liège, 1855, p. 93.

<sup>21</sup> La Ville de Liège a produit un *Rapport de la Commission des travaux sur des modifications à apporter au plan arrêté pour les rues à ouvrir à travers le béguinage St-Christophe, en ce qui concerne l’Église de ce nom*, mais ce document n’a malheureusement pas été retrouvé (*Idem*, p. 92).

<sup>22</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », lettre de Julien-Étienne Rémont à l’AC, 24/07/1855 ; Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 369. Selon l’arrêté hollandais du 16 août 1824, toute construction neuve projetée sur un édifice religieux doit être soumise à l’autorité du souverain (BCRAA, t. 1, Bruxelles, p. 228-230 ; Herman STYNEN, *De onvoltooid verleden tijd. Een geschiedenis van de monumenten- en landschapszorg in België 1835-1940*, Bruxelles, 1998, p. 23).

<sup>23</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », lettre de Julien-Étienne Rémont à l’AC, 24/07/1855 ; Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 365.

*mur en moëlons. 3° L'église étant vaste et appartenant à une paroisse très populeuse, donner à la tour une certaine importance architecturale. 4° Enfin, détacher la tour du mur actuel, pour que lors de sa construction elle puisse subir un tassement uniforme*<sup>24</sup>.

Le projet est soumis à la Commission royale des Monuments le 26 juillet 1855<sup>25</sup>. La correspondance renseigne qu'il comporte *deux tourelles octogones annexées à la tour principales [...] [et] trois portes d'entrée*<sup>26</sup>, l'ensemble relevant du style *romano byzantin*<sup>27</sup>. Évariste Halkin précise que cette composition est notamment celle adoptée au Moyen Âge pour la tour de l'église Saint-Jean à Liège, sans pour autant conférer à cette dernière le statut de modèle (fig. 6)<sup>28</sup>. La Commission, peu favorable aux deux tourelles qui ne *semblent pas heureuses*<sup>29</sup>, fixe une inspection le 12 novembre, à laquelle participent les deux architectes intéressés ainsi qu'Amédée de Beaufort, Tilman-François Suys et Nicolas Roget<sup>30</sup>. Des modifications sont adressées verbalement à l'auteur du projet, qui transmet une nouvelle mouture amendée en janvier 1856. Sans document graphique à l'appui, les propos de l'architecte demeurent toutefois difficiles à cerner : *j'ai essayé différents moyens pour orner la partie du pignon de l'ancienne église se raccordant avec la tour ; je n'ai rien trouvé de satisfaisant. En effet [...], si je fais une corniche rampante suivant l'inclinaison du toit, je rentre dans le genre d'une église de village, et il me reste deux timpans assez difficiles à orner convenablement. Si je fais un versant de toit finissant carrément sur le cordon de la façade, je sors du style. J'ai donc l'honneur de vous prier [...] de m'autoriser à construire la façade [...] avec des deux tourelles placées comme il est indiqué sur la façade latérale ci jointe, ce qui est parfaitement dans le style que j'ai adopté (Romano Byzantin). [...] Si vous jugez indispensable [...] de supprimer mes tourelles, veuillez avoir l'obligeance d'indiquer [...] par quoi je dois les remplacer*<sup>31</sup>.

<sup>24</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », lettre de Julien-Étienne Rémond à la CRM, 30/08/1855.

<sup>25</sup> *Idem*, lettre des marguilliers à la CRM, 26/07/1855.

<sup>26</sup> *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémond, 31/07/1855.

<sup>27</sup> *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 09/01/1856. Il s'agit globalement d'un style néo-roman.

<sup>28</sup> *Idem*.

<sup>29</sup> *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémond, 31/07/1855.

<sup>30</sup> *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémond, 08/09/1855 et 08/11/1855 ; lettre de la CRM à la fabrique d'église (FE), 10/11/1855. Pour une courte biographie des trois membres de la CRM, voir Herman STYNEN, *op. cit.*, p. 354-355, 376-377 et 380-381.

<sup>31</sup> *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 09/01/1856.



Fig. 6 – La tour occidentale de l'église Saint-Jean à Liège.  
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B150250).

La Commission royale des Monuments formule manifestement de nouvelles remarques à l'architecte, puisque ce dernier lui transmet, en avril, *un calque de la façade [...] modifié d'après vos indications. [...] cette façade avec les tourelles un peu écartées de la tour principale présente un bien plus bel aspect*<sup>32</sup>. Le projet est alors entériné par la Commission, qui enjoint néanmoins Évariste Halkin à monumentaliser le portail<sup>33</sup>. Le projet définitif est soumis et accepté par l'institution le 10 janvier 1857<sup>34</sup>. Dès lors, il ne « reste plus qu'à » rassembler les fonds nécessaires à la construction.

### L'ARGENT, LE NERF DE LA GUERRE (1857-1860)

Le devis de la tour se chiffre à 72 450 francs<sup>35</sup>, auxquels il faut ajouter 18 735 francs supplémentaires pour l'acquisition d'une maison proche de la façade, soit un total de 91 185 francs<sup>36</sup>. Cette somme ne pouvant être intégralement pourvue par la fabrique, des négociations sont entamées avec les diverses institutions en charge de la conservation du monument : la Ville de Liège, la Province de Liège et le Ministère de la Justice, ce dernier ayant en charge d'Administration des Cultes.

La fabrique estime qu'elle peut concourir à la réalisation de la tour à hauteur de 6000 francs, en recueillant des souscriptions auprès de ses paroissiens. La Ville, quant à elle, accepte d'intervenir à hauteur de 28 000 francs, participation particulièrement généreuse dont la rareté mérite d'être soulignée<sup>37</sup>. La Province accueille elle aussi favorablement cette initiative, mais ne peut voter qu'une aide financière annuelle d'à peine 800 francs à partir de 1859<sup>38</sup>. Si les étoiles semblent toutes s'aligner, les espoirs sont toutefois sévèrement douchés par le ministre de la Justice.

---

<sup>32</sup> *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 27/04/1856.

<sup>33</sup> *Idem*, lettre de la CRM à Évariste Halkin, 30/04/1856.

<sup>34</sup> *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 07/01/1857 ; lettre de la CRM à la FE, 10/01/1857.

<sup>35</sup> *BAVL* 1858, Liège, 1859, p. 518.

<sup>36</sup> AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre du gouverneur au ministre de la Justice (MJ), 14/12/1860.

<sup>37</sup> *BAVL* 1858, Liège, 1859, p. 517-519. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la contribution financière de l'Administration communale de Liège pour la conservation des monuments historiques publics de la cité est en général assez faible (recherches en cours).

<sup>38</sup> AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre du gouverneur au MJ, 14/12/1860.

Au cours de l'année 1860, une enquête est introduite par le ministre de la Justice afin de déterminer si l'église Saint-Christophe peut être classée au nombre des monuments intéressants du Pays<sup>39</sup> et ce, afin de pouvoir prétendre à des subsides étatiques. Bien que toutes les autorités compétentes reconnaissent à l'unisson le mérite architectural de l'édifice<sup>40</sup> et s'accordent sur l'urgence de démolir *la tourelle actuelle [qui] est dans le plus mauvais état et compromet la solidité du chœur sur les voûtes duquel elle est construite*<sup>41</sup>, le ministre en question stipule qu'il ne peut financer la moindre opération, car *ses fonds [sont] entièrement engagés jusqu'en 1866 et [qu'] il ne peut donner pour le moment, qu'un appui moral à l'entreprise*<sup>42</sup>.

La Commission royale des Monuments procède à une nouvelle inspection le 6 novembre et argumente ensuite auprès de son ministre de tutelle : *La ville fait percer une large rue en face de cet édifice et une place fera bientôt disparaître les chétives habitations qui s'élèvent au pied même de la façade. La construction immédiate d'une façade digne de l'ensemble de l'édifice est à nos yeux le complément indispensable des travaux que l'administration communale exécute à grands frais. Du reste [...], l'intérêt de la conservation du monument milite aussi en faveur de ce parti : la tourelle qui renferme la sonnerie se trouve en porte-à-faux, au centre du transept et fatigue la vieille charpente d'une façon inquiétante. Il est donc fort à désirer que le plus tôt possible les nouveaux clochers puissent être érigés*<sup>43</sup>. Cette ultime tentative de desserrer les cordons de la bourse ministérielle se solde toutefois par un cuisant échec ; le projet est reporté en attente de jours meilleurs.

---

<sup>39</sup> *Idem*, lettre de la CRM au MJ, 28/04/1860.

<sup>40</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », lettre de l'AC au MJ, 04/08/1859 ; lettre du MJ à la CRM, 16/02/1860 ; lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémont, 25/02/1860 ; lettre de la CRM à la FE, 07/04/1860 ; lettre de la CRM au MJ, 28/04/1860.

<sup>41</sup> *Idem*, lettre de Julien-Étienne Rémont à la CRM, 13/09/1860.

<sup>42</sup> *Idem*, lettre du MJ à la CRM, 22/08/1860. Cette situation n'est pas propre qu'à Saint-Christophe.

<sup>43</sup> *Idem*, lettre de la CRM au MJ, 16/11/1860 ; AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre de la CRM au MJ, 16/11/1860.

<sup>44</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 360 ; Le détail des lots figure dans *BAVL* 1855, Liège, 1856, p. 216-220, 388, 492 ; *BAVL* 1856, Liège, 1857, p. 227-229, 381-384 ; *BAVL* 1857, Liège, 1858, p. 390-391, 441, 443, 492-494 ; *BAVL* 1858, Liège, 1859, p. 364 ; *BAVL* 1859, Liège, 1860, p. 63-64, 134-136, 174, 312, 428-429, 483-485, 557, 614, 627 ; *BAVL* 1860, Liège, 1861, p. 463 ; *BAVL* 1861, Liège, 1862, p. 484-486, 669-672 ; *BAVL* 1862, Liège, 1863, p. 73-74 ; *BAVL* 1863, Liège, 1864, p. 178-179 ; *BAVL* 1865, Liège, 1866, p. 41-42, 153, 783-784, 992.

<sup>45</sup> Théodore GOBERT, *op. cit.*, p. 368-369.

Notons qu'entretemps, la Ville de Liège met en œuvre son projet urbanistique. Depuis 1855 se succèdent effectivement les ventes, achats, cessions, échanges et démolitions de propriétés dans le quartier entre la Ville, la Commission des Hospices civils, la fabrique d'église et les particuliers<sup>44</sup>. La rue Saint-Christophe – aujourd'hui rue Rutxhiel – est d'ailleurs percée en 1857 et la place éponyme aménagée en 1863 (fig. 7-9)<sup>45</sup>.



Fig. 7 – L'église, la place et la rue Saint-Christophe, avant les restaurations de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

© Musée de la Vie wallonne, Liège.



Fig. 8 – L'église, la place et la rue Saint-Christophe,  
avant les restaurations de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.  
© Musée de la Vie wallonne, Liège.

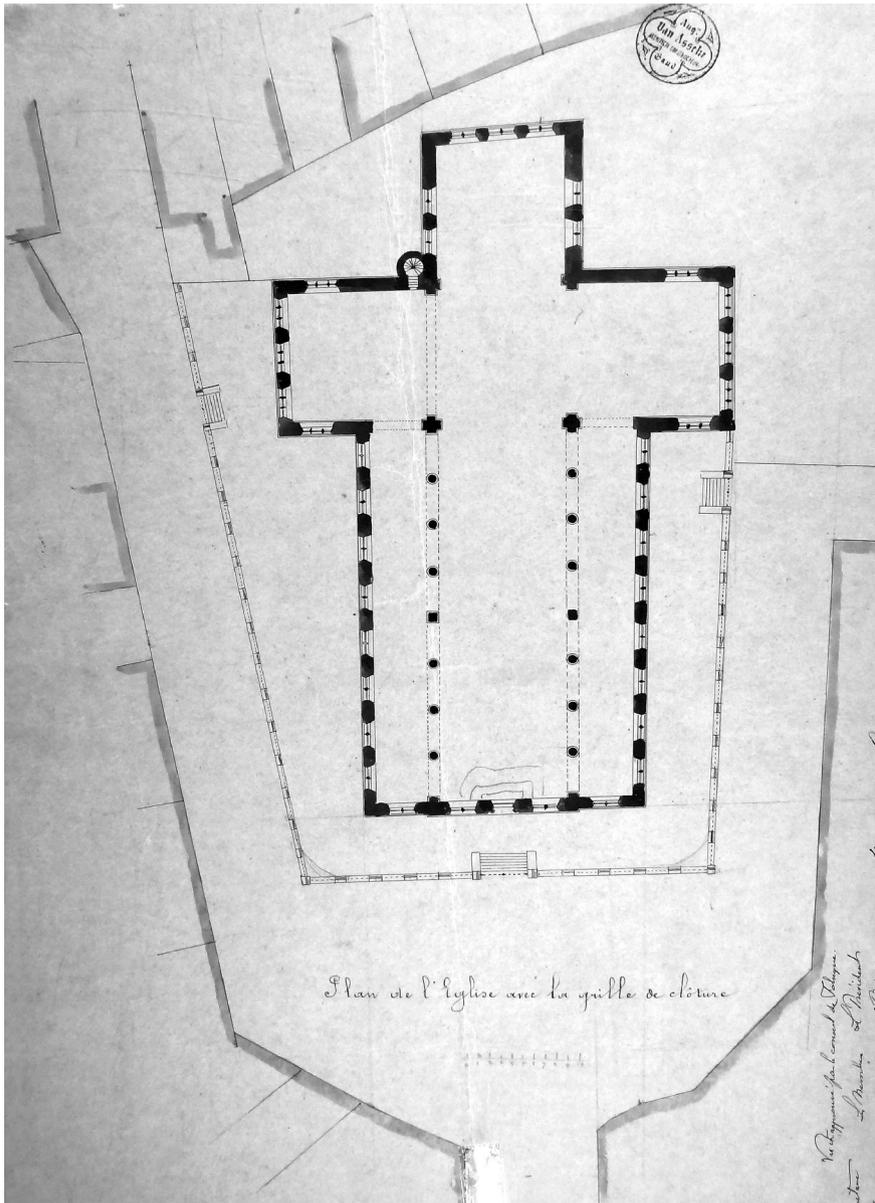


Fig. 9 – L'église et ses abords en 1885.  
Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,  
fonds de la CRMSF, dossier « Liège 1.18 ».  
© Antoine Baudry.

## 1865, UN CRU DÉCISIF

L'année 1865 marque une reprise de la correspondance administrative, le ministre de la Justice pouvant à nouveau délivrer des subsides dès l'année suivante. La fabrique et la Ville de Liège étant toujours favorables au projet, ce dernier est une nouvelle fois soumis à l'approbation du gouverneur de la Province, afin de négocier au mieux sa participation financière. L'affaire est alors passée au crible par les membres correspondants de la Commission royale des Monuments, instaurés cinq ans auparavant et inféodés au gouvernement provincial. Elle est plus particulièrement confiée à trois protagonistes : le chanoine Théodore-Joseph Devroye, l'architecte hutois Émile Vierset-Godin et le peintre liégeois Jules Helbig (cf. aperçu biographique). Dans un rapport daté du 29 mars 1865 (cf. annexe), les trois hommes se montrent farouchement hostiles au projet. D'une part, ils le jugent trop coûteux, dangereux pour le bâti en place et démesuré par rapport aux besoins de la paroisse. D'autre part, ils pointent du doigt le manque d'harmonie stylistique avec l'église médiévale mais, surtout, le fait que cette dernière n'ait pas été conçue pour accueillir une tour, comme ils le démontrent grâce à un examen approfondi du bâtiment et diverses comparaisons typologiques. En outre, ils plaident pour que la restauration du monument prenne une autre orientation : *on peut affirmer que ce qu'il y aurait de mieux à faire pour ce spécimen fort intéressant de l'architecture du commencement du 13<sup>e</sup> siècle, se serait tout simplement de le rétablir dans son état primitif, dont heureusement il subsiste partout assez de restes pour que cette restauration n'offre pas de difficultés sérieuses. On rendra par là un véritable service à l'art de l'architecture religieuse en lui conservant un modèle de construction, à la fois économique et satisfaisant pourtant, malgré son absence de luxe, à toute la dignité de sa destination ; deux conditions que l'on rencontre si rarement réunies dans les églises de construction moderne*<sup>46</sup>. Enfin, et pour ces multiples raisons, ils préconisent, soit de consolider ou de reconstruire le clocheton existant, soit, si cette éventualité s'avérait impossible, d'ériger une nouvelle tour *sur le côté du monument [...]. Une petite annexe accolée franchement à l'église et qui pourrait être mise en communication avec le transept nord servirait de chapelle des morts. Quant aux fonds baptismaux, bien peu d'églises ont une chapelle spéciale pour les recevoir et c'est là un besoin qui n'est pas de première nécessité*<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », rapport du 29/03/1865.

<sup>47</sup> *Idem.*

Suite à ce rapport, et à la demande expresse du gouverneur<sup>48</sup>, la Commission royale des Monuments procède à une nouvelle inspection du bâti le 23 juin 1865<sup>49</sup>. Si la délégation juge cette fois-ci le projet peu harmonieux, elle marque cependant son profond désaccord face à l'avis de ses membres correspondants : *les besoins du culte exigent impérieusement la construction 1° d'une tour destinée à remplacer le clocher élevé à l'intersection des transepts, et qui menace ruine ; 2° d'un dépôt des morts, 3° d'un baptistère. [...] cette église [...] n'avait et ne pouvait avoir aucune des constructions citées ci-dessus. [Mais] Devenue église paroissiale, elle doit nécessairement satisfaire à toutes les exigences de sa destination nouvelle, exigences d'autant plus incontestables que la paroisse de st Christophe est très étendue et fort peuplée. En admettant la nécessité d'introduire des dispositions nouvelles dans cet édifice, nous le faisons à regret et en présence de besoins bien constatés. Il est de règle que quand un édifice change de destination, une des conditions essentielles de ce changement est de répondre aux besoins nouveaux*<sup>50</sup>. Néanmoins, sachant pertinemment qu'elle doit prendre en compte les réticences de ses trois collègues, la Commission enjoint Évariste Halkin à se conformer aux vues de ces derniers. En outre, elle lui demande d'envisager le rétablissement de la façade dans son état primitif et de faire la lumière sur la présence historique d'une entrée et d'un porche dans les collatéraux de l'église<sup>51</sup>.

Évariste Halkin se montre désagréablement surpris par ce changement de cap (et le travail supplémentaire qu'il réclame). En effet, celui-ci estime qu'établir une tour sur un des flancs de l'église ne constitue pas une solution viable, car *l'administration communale qui a percé des rues dans la prévision de l'exécution du plan approuvé en 1857, et qui a pris avec la fabrique des arrangements pour l'échange de diverses parcelles de terrain à l'effet de régulariser les abords de l'église, ne permettra pas d'empiéter sur la voirie pour élever une construction qui viendra rompre les alignements qu'elle est parvenue, non sans peine à exécuter. [...] il résulte du rapport de messieurs les commissaires inspecteurs [...] que les besoins du culte exigent impérieusement une salle pour les morts et un baptistère ; si l'on construit la tour sur le côté, il devient impossible de ménager ces locaux*<sup>52</sup>.

---

<sup>48</sup> *Idem*, lettre du gouverneur à la CRM, 10/04/1865.

<sup>49</sup> La composition de la délégation n'est pas renseignée.

<sup>50</sup> *Idem*, lettre de la CRM au gouverneur, 22/07/1865.

<sup>51</sup> *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémont, 14/08/1865.

<sup>52</sup> *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 22/08/1865.

De plus, l'architecte précise qu'il n'a trouvé aucun vestige de porche dans les bas-côtés et que la restitution de l'état primitif de la façade ne lui paraît pas envisageable compte tenu des rares éléments originaux préservés<sup>53</sup>.

Cette lettre d'Évariste Halkin constitue, hélas, le dernier courrier relatif au projet de tour conservé dans les fonds d'archives. Si les événements ultérieurs ne sont pas éclairés par des sources textuelles, les mécanismes institutionnels de l'époque ne laissent toutefois planer que peu de doute sur leur issue. D'une part, les craintes de l'architecte d'un refus catégorique de la part de la Ville étaient certainement fondées, compte tenu des nombreux aménagements urbanistiques réalisés par l'Administration communale dans le quartier au cours de la décennie précédente, et ce qu'ils impliquaient en termes de coûts financiers et d'accords avec les différents propriétaires. Une situation relativement analogue se présente d'ailleurs un an plus tard pour la conservation de l'ancienne salle capitulaire médiévale de l'abbatiale Saint-Jacques. Malgré un intérêt historique et architectural indéniable du bâtiment, la Ville se montre intransigeante sur sa démolition, aux motifs qu'elle craint de perdre les souscriptions promises par les habitants du quartier pour aménager une place publique au sud de l'église, à l'emplacement de ladite salle capitulaire. En menaçant la fabrique de Saint-Jacques de lui retirer ses subsides, cruciaux pour la bonne marche du chantier, la Ville obtient gain de cause, et la salle capitulaire tire sa révérence au profit de l'actuelle place Émile Dupont<sup>54</sup>. Compte tenu de cette analogie contextuelle et des données évoquées ci-dessus, il est donc plausible que la Ville se soit montrée hostile à une tour accolée sur le flanc de Saint-Christophe. D'autre part, en s'opposant au projet tel qu'arrêté en 1857, les trois membres correspondants de la Commission royale des Monuments entraînent inexorablement le refus de leur supérieur, le gouverneur de la Province, d'épauler financièrement une partie des opérations, une participation économique pourtant vitale pour débloquer des subsides à l'échelon national auprès du Ministère de la Justice. Compte tenu de la somme importante encore à pourvoir malgré les apports de la fabrique et de la Ville, sans l'appui économique ministériel et provincial, le projet ne pouvait donc qu'échouer.

---

<sup>53</sup> *Idem*. Une photographie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle semble néanmoins indiquer un état primitif mieux préservé que ne l'affirme l'architecte (voir fig. 7-9).

<sup>54</sup> Geneviève COURA et Isabelle GILLES, *Du domaine abbatial au quartier Saint-Jacques. Histoire d'une évolution urbanistique*, dans Dominique ALLART et alii (dir.), *L'église Saint-Jacques à Liège. Templum pulcherrimum. Une histoire, un patrimoine*, Namur, 2016, p. 284-287.

## JULES HELBIG, PERSONNAGE-CLÉ DE CETTE HISTOIRE ?

Le rapport du 29 mars 1865 relègue aux oubliettes le projet de tour occidentale destiné à Saint-Christophe. S'intéresser à ses signataires apparaît être une démarche pertinente pour contextualiser cette décision. En outre, notre attention se portera exclusivement sur la personnalité de Jules Helbig. D'une part, car certains faits et discours postérieurs liés à cet homme nous interpellent et qu'ils peuvent être corrélés à des données déjà mises en exergue par des travaux récents, notamment ceux d'Anna Bergmans (cf. *infra*) ; d'autre part, car l'état des connaissances sur Théodore-Joseph Devroye et Émile Vierzet-Godin ne permet pas d'approfondir leur implication dans ce dossier sans entreprendre des recherches complémentaires outrepassant de loin le cadre du présent article. Est donc exposée ci-dessous une série d'événements plaidant pour une certaine « mainmise » de Jules Helbig sur l'église et son devenir.

Le 30 août 1876, l'influente Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, dont Jules Helbig est un des cofondateurs<sup>55</sup>, inspecte l'église et la reconnaît comme un modèle à suivre : *Par la simplicité de son plan en même temps que par l'ampleur de ses nefs, l'église Saint-Christophe doit être étudiée par nos architectes, quand ils ont à dresser le plan d'une église paroissiale. Cette étude d'un monument construit avec des matériaux du pays, sera préférable à des inspirations que l'on ne va que trop demander aux grandes cathédrales de France et d'Allemagne, alors qu'il ne faut construire qu'une simple église de village*<sup>56</sup>. Ces propos rapportés par le chanoine Adolphe Delvigne font étrangement écho à ceux employés dans le rapport auquel participa Jules Helbig plus de dix ans auparavant, énonçant qu'il fallait rendre *un véritable service à l'art de l'architecture religieuse en lui conservant un modèle de construction, à la fois économique et satisfaisant pourtant, malgré son absence de luxe, à toute la dignité de sa destination ; deux conditions que l'on rencontre si rarement réunies dans les églises de construction moderne*<sup>57</sup>.

---

<sup>55</sup> Anna BERGMANS, *Jules Helbig (1821-1906) : un peintre frontalier entre Rhin et Meuse*, dans Claire DE RUYT, Isabelle LECOCQ, Michel LEFFTZ & Mathieu PIAVAUX (dir.), *Lumières, formes et couleurs. Mélanges en hommage à Yvette Vanden Bemben*, Namur, 2008, p. 57.

<sup>56</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 362.

<sup>57</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », rapport du 29/03/1865.

Au demeurant, les membres de la Gilde n’hésitent pas à critiquer sévèrement le projet de tour occidentale d’Évariste Halkin qui leur fut présenté lors de cette visite<sup>58</sup>.

En 1877, un an seulement après ces encouragements paraît la *Monographie de l’église paroissiale de Saint-Christophe à Liège*, un ouvrage réalisé par Jules Helbig et Auguste Van Assche, dans lequel est proposée une reconstitution de l’état primitif de l’église sur la base de critères « archéologiques »<sup>59</sup>. Véritable *pré-étude à compte d’auteur visant à obtenir le marché de la restauration*<sup>60</sup> selon Thomas Coomans, l’on y retrouve le principe général déjà formulé par Helbig en 1865 : *ce qu’il y aurait de mieux à faire pour ce spécimen fort intéressant de l’architecture du commencement du 13<sup>e</sup> siècle, se serait tout simplement de le rétablir sans son état primitif, dont heureusement il subsiste partout assez de restes pour que cette restauration n’offre pas de difficultés sérieuses*<sup>61</sup>.

Enfin, lorsqu’en 1882 surviennent d’inquiétantes lézardes dans l’église, c’est encore une fois Jules Helbig, en sa qualité de membre correspondant de la Commission royale des Monuments, qui sonne l’alerte auprès des instances officielles, en leur précisant que *l’église Saint-Christophe est, par l’ampleur de son plan et la sobre simplicité de sa construction qui remonte au treizième siècle, l’un des monuments historiques les plus intéressants [...], c’est l’une des églises de Liège que l’antiquaire et l’archéologue aiment le plus à visiter. Comme église de Béguinage c’est un édifice type*<sup>62</sup>. Fruit d’une rédaction individuelle démontrant le lien étroit qui unit l’homme au bâtiment, ce travail est ensuite transmis aux autres membres correspondants ainsi qu’au gouverneur qui n’y apportent aucune modification. Cette affaire débouche *in fine* sur la restauration complète du monument entre 1887 et 1892 au cours de laquelle Jules Helbig et Auguste Van Assche appliquent la plupart des principes exposés dans leur monographie<sup>63</sup>.

L’omniprésence de Jules Helbig dans la gestion des restaurations de l’église Saint-Christophe, de même que les références constantes, par lui-même ou ses proches collègues, dans le vocabulaire employé ou

---

<sup>58</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 362.

<sup>59</sup> Jules HELBIG & Auguste VAN ASSCHE, *op. cit.*

<sup>60</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 363-364.

<sup>61</sup> ACRMSF, dossier « Liège 1.18 », rapport du 29/03/1865.

<sup>62</sup> *Idem.*

<sup>63</sup> Jules HELBIG & Auguste VAN ASSCHE, *op. cit.* ; Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 359-376.

dans les idées du rapport du 29 mars 1865 dont il est le coauteur, est révélateur. Si l'historiographie affirme que l'édifice est considéré comme modèle d'architecture suite à la visite de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc en 1876<sup>64</sup>, il appert que Jules Helbig développe un tel point de vue bien avant cet événement, en réalité dès 1865 au moins. L'homme s'évertue ensuite à orienter, canaliser ou faire échouer toute intervention sur le bâti en contradiction avec sa vision personnelle, jusqu'à saisir le moment opportun et l'architecte adéquat pour concrétiser son ambition. Sa position privilégiée au sein de l'Administration provinciale de Liège lui offre évidemment une possibilité inouïe d'interagir et de peser dans les débats pour octroyer ou restreindre les subsides indispensables à la réalisation de projets architecturaux<sup>65</sup>. Celui de la tour occidentale de Saint-Christophe en fait ainsi les frais, car il ne correspond pas à ce que Jules Helbig souhaite pour le monument. Nul doute que si cette tour avait pu être concrétisée, la physionomie actuelle de l'église s'en serait trouvée profondément modifiée, et la restauration de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aurait peut-être pris une tout autre tournure.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La réalisation d'un projet architectural ne tient parfois qu'au bon vouloir d'une poignée d'individus stratégiquement bien positionnés dans l'administration étatique. Avantageés par cette place de choix, ceux-ci peuvent être tentés d'imposer leurs vues personnelles au détriment de l'intérêt général ou, du moins, d'un intérêt commun immédiat reconnu par une majorité écrasante d'acteurs issus d'institutions variées. C'est en outre ce que démontre cette étude de cas sur la tour occidentale de Saint-Christophe, un épisode aussi éclairant que peu abordé dans la littérature scientifique. Pourtant, au même titre que les entreprises concrétisées, les projets non aboutis constituent un terreau particulièrement fertile pour l'histoire de l'architecture, puisqu'ils nous renseignent, eux aussi, sur les acteurs, leurs enjeux et leurs idéologies, les diverses contraintes et

---

<sup>64</sup> Thomas COOMANS, *op. cit.*, p. 362.

<sup>65</sup> Anna Bergmans précise que suite à sa nomination en 1889 en tant que membre de la CRM, Jules Helbig utilisa cette fonction *pour faire passer ses convictions ultramontaines également dans le domaine de la sauvegarde des monuments historiques* « car il s'agit là d'un rouage gouvernemental dont nous devons nous emparer » (Anna BERGMANS, *op. cit.*, p. 59).

pressions intervenant dans l'élaboration d'une œuvre ou, plus largement, sur la société au sein de laquelle prennent place ces événements. Une telle analyse apparaît donc comme une démarche pertinente à systématiser pour des recherches ultérieures. Ensuite, nous l'avons brièvement évoqué dans le cadre de cette contribution, la conservation des monuments historiques en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle est inféodée à de multiples institutions, et les rapports de force engendrés par cette géographie administrative complexe peuvent impacter sensiblement la teneur des projets initiaux. Reconsidérer l'histoire de la restauration architecturale à la lecture de ces données présenterait l'avantage de renouveler considérablement les discours aujourd'hui établis. Concernant Saint-Christophe *stricto sensu*, le dépouillement des fonds d'archives non investigués permettrait d'éclairer les quelques zones d'ombres qui persistent, voire, de dénicher de précieux documents graphiques dont l'absence est préjudiciable à la compréhension globale de la matière ici traitée. Enfin, si la personnalité et l'œuvre artistique de Jules Helbig sont aujourd'hui mieux définies, entre autres grâce aux travaux d'Anna Bergmans, son implication au sein de la Commission royale des Monuments demeure encore nébuleuse. Compte tenu de l'influence de l'homme au sein des réseaux catholiques ultramontains, le dépouillement systématique de sa correspondance permettrait de cerner davantage l'impact qu'il eut sur la préservation et la restauration du patrimoine architectural en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement en province de Liège.

## ANNEXES

### *RAPPORT ADOPTÉ PAR LE CONSEIL PROVINCIAL DANS SA SÉANCE DU 29 MARS 1865*

#### **Projet de restauration de l'église de st Christophe à Liège**

*Les délégués du Comité des Membres correspondants de la province de Liège avant de se prononcer sur le projet de restauration, de construction d'une tour avec façade et entrée principale de l'église de st Christophe, et faire sur ce travail le rapport qui leur était demandé ont voulu baser leur avis :*

*1° sur un examen attentif du monument ;*

*2° sur l'examen des besoins auxquels le projet en question était appelé à répondre.*

*D'après les données, le Béguinage de st Christophe a été fondé vers la fin du 12<sup>e</sup> siècle par Lambert-le-Bègue, que l'on regarde même généralement comme le fondateur de l'institution des Béguines. Si ce fait était historiquement établi, il faudrait admettre que l'église de st Christophe est le type des nombreuses église de Béguinage que l'on rencontre encore dans la plupart des villes de la Belgique.*

*Ce qui est certain, c'est que tous les édifices de cette nature sont construits sur un plan à peu-près identique, offrant les mêmes dispositions, les mêmes caractères, qui tous, se retrouvent dans l'église qui est l'objet de notre examen. Ces caractères généraux sont les suivants : plan très allongé, transept peu marqué, absence de chapelles et de tours, construction économique évitant les grandes épaisseurs de la maçonnerie et les contreforts, par conséquent absence de voûtes en pierre, mais voûtes en bardeaux avec nervures en charpente laquelle reste en partie apparente, enfin, une grande sobriété dans l'ornementation.*

*L'église de st Christophe offre tous ces caractères, c'est un édifice construit très économiquement, rapidement paraît-il, d'un seul jet, et qui nous est parvenu intact au moins dans toutes ses parties essentielles. Son style, toutefois la fera plutôt classer parmi les monuments de la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle que parmi ceux qui appartiennent à la fin du 12<sup>e</sup>.*

*Au siècle dernier, l'église a été l'objet d'un travail de remaniement qui l'a dénaturé à l'intérieur dont – quant à la hauteur – les proportions sont altérées aujourd'hui, et qui a aussi étendu son action regrettable à quelques parties de l'extérieur. L'ancienne voûte dont on a fait disparaître les poutres apparentes qui lui servaient de soutien et en maintenant l'écartement, ainsi que les bardeaux qui en formaient le lambrissage, a été remplacée par une voûte en plafonnage qui a été établie à 1 x 50 à peu près plus bas, et tandis que la hauteur de la grande nef était ainsi considérablement abaissée, on exhaussait au contraire le sol qui se trouve aujourd'hui à 1 x 50 au dessus de son ancien niveau, (opération qui s'explique du reste par l'exhaussement du sol extérieur et par la crainte des inondations auxquelles l'église était exposée avant les travaux de dérivation de la Meuse) on a recouvert de blanc-en-bourre les colonnes et les piliers carrés de la grande nef ainsi que leurs chapiteaux qui sont d'un style très remarquable, on a recouvert d'une ornementation rocaille*

*les murs et les voûtes ; on a bouché les fenêtres ogivales et les roses du chœur ainsi que celles du transept nord ; on a également maçonné l'une des fenêtres ogivales de la façade ; on a diminué considérablement toutes celle des basses nefs en transformant leurs ogives en plein-cintre, et enfin, l'on a également enfoui à l'extérieur le soubassement de l'édifice à la même hauteur à laquelle le sol se trouve exhaussé à l'intérieur.*

*Après avoir constaté l'état actuel du monument et l'effet regrettable des changements qui y ont été introduits à une époque qui avait perdu toutes les saines traditions de l'art, on peut affirmer que ce qu'il y aurait de mieux à faire pour ce spécimen fort intéressant de l'architecture du commencement du 13<sup>e</sup> siècle, se serait tout simplement de le rétablir sans son état primitif, dont heureusement il subsiste partout assez de restes pour que cette restauration n'offre pas de difficultés sérieuses. On rendra par là un véritable service à l'art de l'architecture religieuse en lui conservant un modèle de construction, à la fois économique et satisfaisant pourtant, malgré son absence de luxe, à toute la dignité de sa destination ; deux conditions que l'on rencontre si rarement réunies dans les églises de construction moderne.*

*Il n'y a donc pas lieu d'admettre le plan proposé : 1° le projet de tour avec façade et entrée principale, n'est basé sur aucun des caractères, il ne reproduit aucun des éléments du monument auquel il vient s'annexer ; 2° sa réalisation absorberait, d'après le devis la somme de 45,045 frs, auxquels il faut ajouter encore le prix du terrain nécessaire à l'exécution du plan, ce qui fait une somme de plus de 50,000 frs en admettant même que l'estimation du devis ne soit pas dépassée ; 3° L'ajoute nouvelle d'une construction de cette importance offre toujours du danger, un tassement nouveau pouvant facilement amener des déchirures. Nous ajouterons, au surplus, que M. l'architecte déclare spontanément retirer son plan.*

*En supposant maintenant que, se livrant à de nouvelles études, on réussira à produire un projet de tour et de façade mieux en harmonie avec le monument que l'on veut compléter, il n'est guère possible d'admettre le principe même d'un tel travail par la raison qu'il offrira toujours les inconvénients signalés. Le projet présenté semble en quelque sorte né de la supposition que l'église de st Christophe n'aurait jamais été achevée et que la pensée de l'architecte primitif n'aurait, par conséquent pas reçu sa complète réalisation : or c'est là une erreur qui se réfute non seulement par l'examen de l'église de st Christophe elle-même, mais encore par celui de toutes les églises de Béguinage qui existent ou qui ont existé dans notre*

*pays, et qui offrent, comme nous l'avons dit plus haut, le même type. Ainsi sont construites sans tour et avec la même simplicité de façade, l'église du grand Béguinage de Louvain, celle du petit Béguinage de la même ville, démoli en 1863 ; l'église du grand Béguinage de Gand, celle du Béguinage de st Trond ; les églises de Béguinages de Bruges, de Dixmude, de Tirlemont, de Bilsen, de Maestricht et de Tongres. Toutes ces églises sont construites sans tour et n'ont jamais dû en recevoir.*

*Restent à examiner les besoins nouveaux auxquels le plan présenté cherche à répondre : ces besoins sont 1° Une tour pour y suspendre les cloches et deux sortes de chapelles dont l'une est destinée à recevoir les fonts baptismaux et l'autre servirait à y déposer les morts en attendant leur inhumation. Nous pensons que sans adopter le projet il peut être pourvu aux justes exigences d'une église paroissiale à beaucoup moins de frais et en respectant l'intégrité du monument primitif. Si le clocher actuel qui se trouve au point d'intersection du chœur et du transept, était, après un examen approfondi reconnu comme insuffisant ou menaçant ruine, il pourrait être consolidé ou reconstruit et pourvu de meilleures cloches, et si la construction d'une tour importante était reconnue comme une nécessité indispensable c'est sur le côté du monument qu'il faut en chercher la place. Une petite annexe accolée franchement à l'église et qui pourrait être mise en communication avec le transept nord servirait de chapelle des morts. Quant aux fonts baptismaux, bien peu d'églises ont une chapelle spéciale pour les recevoir et c'est là un besoin qui n'est pas de première nécessité.*

*Nous croyons donc qu'en réunissant les travaux de restauration de l'église de st Christophe à ce qui est nécessaire pour rendre cet édifice à sa beauté et à tout sa simplicité primitives, il est possible de concilier à la fois les légitimes exigences du culte avec l'économie, avec le bon goût, et avec la nécessité de conserver dans sa forme primitive l'un des plus beaux anciens monuments religieux et historiques de la ville de Liège.*

*Les délégués des Membres correspondants de la Commission Royale des Monuments de la province de Liège*

(Signé) Devroye, chanoine,

(Signé) Vierset-Godin,

(Signé) Helbig, Rapporteur

## **BREF APERÇU BIOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX PROTAGONISTES**

### **Devroye Théodore-Joseph (1804-1873)**

Aucune étude d'envergure n'a à ce jour été entreprise sur cette figure savante liégeoise du XIX<sup>e</sup> siècle. Originaire de Villers-la-Ville, Théodore-Joseph Devroye se forme aux séminaires de Liège et de Malines ; il est ordonné prêtre en 1828. Curé de la paroisse Saint-Christophe à Liège entre 1830 et 1835, il devient ensuite chanoine et grand chantre de la cathédrale Saint-Paul. Membre correspondant de la Commission royale des Monuments pour la province de Liège dont il assure la vice-présidence de la chambre, il participe à de nombreux rapports concernant la restauration des édifices historiques de la région liégeoise. Il est par ailleurs l'auteur de plusieurs contributions relatives à l'histoire religieuse et la musique liturgique<sup>66</sup>.

### **Halkin Évariste (1815-1870)**

Formé à l'Académie des Beaux-Arts de Liège entre 1842 et 1848, Évariste Halkin est un des architectes-restaurateurs liégeois les plus importants du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. À Liège, il réalise les églises Saint-Pholien, Sainte-Foy et Sainte-Marie des Anges, et dirige les chantiers de restauration de Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Jacques et Saint-Christophe, de même que celui de Saint-Georges à Limbourg. Il est marié à Victoire Rémont, fille de l'architecte Julien-Étienne Rémont qui fut son professeur à l'Académie et l'un de ses plus proches collègues. L'historiographie le confond régulièrement avec son fils Eugène Halkin, également architecte, avec qui il collabore étroitement<sup>67</sup>.

### **Helbig Jules (1821-1906)**

Artiste-peintre originaire de Liège, Jules Helbig se forme aux académies de Liège et de Düsseldorf où il se spécialise sur des thématiques historiques et religieuses. Ultramontain possédant une forte influence dans les milieux

---

<sup>66</sup> Nicolas SLONIMSKY, Laura KUHN & Dennis MCINTIRE, *Devroye, Théodore-Joseph*, dans *Baker's Biographical Dictionary of Musicians* (URL : <https://www.encyclopedia.com/arts/dictionaries-thesauruses-pictures-and-press-releases/devroye-theodore-joseph>, consulté le 24 septembre 2018).

<sup>67</sup> Fanny DOMINIQUE, *Julien-Étienne Rémont, ingénieur-architecte (1800-1883)*, mémoire de licence inédit en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège, 2003. Nous menons actuellement des recherches sur Évariste et Eugène Halkin.

catholiques, il fonde, avec son ami Jean-Baptiste Béthune, la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, les écoles Saint-Luc ; il est également directeur de la *Revue de l'Art chrétien* à partir de 1883. Fervent partisan du néogothique, il œuvre sur de nombreux chantiers en Belgique et fait montre d'une production artistique particulièrement abondante. Il est nommé membre correspondant de la Commission royale des Monuments pour la province de Liège en 1860 avant d'en devenir membre effectif en 1889, puis vice-président en 1897<sup>68</sup>.

### **Rémont Julien-Étienne (1800-1883)**

Formé à l'école gratuite de dessin à Liège (1824), Julien-Étienne Rémont est ingénieur architecte. Attaché à l'Administration communale en 1825, il est nommé directeur du service actif du bureau des travaux publics de la Ville de Liège en 1833 et architecte de la Ville en 1837, fonction qu'il exerce ensuite à titre consultatif de 1857 à 1867. Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liège et membre de la Commission royale des Monuments au moins depuis 1856, l'homme est de tous les chantiers et demeure particulièrement apprécié par ses collègues, tant pour son zèle et son influence que pour son expérience. À Liège, il réalise entre autres les églises Sainte-Walburge et Sainte-Marguerite<sup>69</sup>.

### **Vierset-Godin Émile (1824-1891)**

Architecte originaire de Huy, il réalise de nombreux édifices dans la région hutoise (notamment des châteaux, la maison d'arrêt et le palais de justice de Huy, l'église Saint-Pierre à Ampsin, etc.). Émile Vierset-Godin s'illustre également dans la sphère de la restauration architecturale à la tête de l'important chantier de la collégiale Notre-Dame à Huy. Son expérience et son talent lui valent d'être nommé membre correspondant de la Commission royale des Monuments pour la province de Liège en 1860, institution pour laquelle il réalise de nombreux rapports jusqu'en 1872<sup>70</sup>.

---

<sup>68</sup> Anna BERGMANS, *op. cit.*, p. 49-62.

<sup>69</sup> Fanny DOMINIQUE, *op. cit.*, p. 8-14.

<sup>70</sup> Laurence ANCIEN, *Émile Vierset-Godin : un architecte hutois du XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence en Histoire de l'Art, Archéologie et Musicologie, 1995 ; Laurence ANCIEN, *L'architecte hutois Émile Vierset-Godin (1824-1891). Biographie et restaurations de la collégiale de Huy*, dans *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. LI, 1997, p. 57-106 ; Laurence ANCIEN, *L'œuvre de l'architecte Émile Vierset-Godin*, Namur, 1999, (Carnets du Patrimoine, 29).



## LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE DES ANCIENS MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LIÈGE : ORIGINE, COMPOSITION ET AVENIR

par Monique MERLAND

Dès sa fondation en 1850, l'Institut archéologique liégeois décide de créer une bibliothèque et d'éditer un bulletin annuel qui sera distribué gracieusement aux membres, aux institutions qui le soutiennent et aux sociétés savantes avec lesquelles il entretient des relations. Il invite ses membres et les chercheurs à *faire hommage de leurs publications*<sup>1</sup>. Le philologue Charles Grandgagnage (1812-1878)<sup>2</sup> est élu bibliothécaire<sup>3</sup>.

L'IAL compte parmi ses dirigeants les fondateurs de l'École liégeoise de préhistoire. Les campagnes de fouilles qui jalonnent son existence durant les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> et les premières du XX<sup>e</sup> siècle orientent naturellement les recherches et les liens tissés avec d'autres cercles archéologiques. L'architecture, les beaux-arts, les arts décoratifs, l'histoire, la généalogie et la numismatique, la philologie... ne sont cependant pas en reste.

Après avoir été abritées durant trente-quatre ans dans les combles du palais des princes-évêques, les collections de l'IAL sont installées, en 1909, dans la maison Curtius, aux côtés de celles de la Ville de Liège,

---

C'est pour moi un réel plaisir de remercier le professeur Pierre Colman, ainsi que Carole Carpeaux, Nicole Cloesen, Luc Engen et Gaétane Warzée, pour leurs suggestions et relectures minutieuses, des aides amicales toujours précieuses. Merci à Dominique Mawet pour son accueil cordial à la Bibliothèque Ulysse Capitaine et à Luc Demoulin pour ses investigations.

<sup>1</sup> Albert d'OTREPPE DE BOUVETTE, Ulysse CAPITAINE, *Institut archéologique liégeois : statuts constitutifs*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois (BIAL)*, t. I, 1852, p. V-VIII.- Id., *Règlement pour la publication du bulletin*, dans *BIAL*, t. I, 1852, p. IX-X.- Ulysse CAPITAINE, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique*, dans *BIAL*, t. I, 1852, p. XVII-XXII, (URL : <https://archive.org/details/bulletindelinsti01inst/page/n7>, consulté le 30/12/2018).

<sup>2</sup> Elisée LEGROS, *Grandgagnage, Charles*, dans *Biographie nationale*, t. XXXII, 1964, col. 245-259, (URL : <http://www.academieroyale.be/Academie/documents/FichierPDF/BiographieNationaleTome2091.pdf>, consulté le 30/12/2018).

<sup>3</sup> *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, dans *BIAL*, t. I, 1852, p. XI-XV, (URL : <https://archive.org/details/bulletindelinsti01inst/page/n13>, consulté le 30/12/2018).

à laquelle l'Institut est désormais lié par une convention<sup>4</sup>. Alors que l'exiguïté du local réservé à la bibliothèque est déjà un sujet de préoccupation, l'installation, en 1915, d'un cabinet de lecture est source de satisfaction<sup>5</sup>. Pour les membres, le maintien d'une vie intellectuelle durant la Première Guerre mondiale passe par l'accès hebdomadaire à la bibliothèque. Sa richesse est exceptionnelle pour l'époque : chaque année, le fonds des périodiques intègre quelque 110 titres provenant des quatre coins d'Europe et d'outre-Atlantique<sup>6</sup>. La donation Paul Brixhe, en 1919, vient l'accroître d'une centaine de volumes. Léon-Ernest Halkin (1906-1998)<sup>7</sup>, bibliothécaire de 1937 à 1954, n'aura de cesse de réclamer des locaux plus adaptés et d'affirmer que la collaboration d'un employé est absolument indispensable. Afin d'assurer le développement des 246 échanges internationaux, nombre de titres seront transférés à l'Université de Liège en 1951<sup>8</sup>.

En 1946, l'IAL reçoit en dépôt les verreries anciennes et la bibliothèque réunies par Armand Baar (1875-1942) et son père Alfred († 1907)<sup>9</sup>.

---

<sup>4</sup> *Convention conclue le 22 juillet 1909 entre la Ville de Liège et l'Institut archéologique liégeois*, dans *BIAL*, t. XXXIX, 1909, p. VI-IX, (URL : <https://archive.org/details/bulletin39instuoft/page/6>, consulté le 30/12/2018).- Lucien RENARD-GRENSON, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1909*, dans *BIAL*, t. XL, 1910, p. I-IV, (URL : <http://www.ialg.be/ebibliotheque/bial/bial040.pdf#page=5>, consulté le 30/12/2018).

<sup>5</sup> Lucien RENARD-GRENSON, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1913*, dans *BIAL*, t. XLIV, 1914, p. XXXV-XXXVI, (URL : <https://archive.org/details/bulletin4446instuoft/page/n39>, consulté le 30/12/2018).- Id., *Rapports sur les travaux de l'Institut archéologique pendant les années 1914 à 1919*, dans *BIAL*, t. XLV, 1920, p. VIII, (URL : <https://archive.org/details/bulletin4446instuoft/page/n213>, consulté le 30/12/2018).

<sup>6</sup> [Émile FAIRON], *Situation de la bibliothèque (1914-1918)*, dans *BIAL*, t. XLV, 1920, p. LX-LXX, (URL : <https://archive.org/details/bulletin4446instuoft/page/n265>, consulté le 30/12/2018).

<sup>7</sup> Charles DELRÉE, *In memoriam Léon E. Halkin (1906-1998)*, dans *Chroniques d'Archéologie et d'Histoire du pays de Liège (CAHPL)*, t. I, n° 4-8, novembre 1998-décembre 1999, p. 35-37, (URL : [http://www.ialg.be/ebibliotheque/chroniques/caph11\\_004-008.pdf#page=3](http://www.ialg.be/ebibliotheque/chroniques/caph11_004-008.pdf#page=3), consulté le 30/12/2018).

<sup>8</sup> Convention établie entre l'Université de Liège et l'IAL, portant sur le prêt des collections de périodiques de l'IAL à l'ULg, signée le 11 mai 1951.- Léon-Ernest HALKIN, *Situation de la bibliothèque au 31 décembre 1951*, dans *BIAL*, t. LXIX, 1952, p. 229, (URL : <http://www.ialg.be/ebibliotheque/bial/bial069.pdf#page=227>, consulté le 30/12/2018).

<sup>9</sup> Convention établie entre Louise Magis, veuve d'Armand Baar, et l'IAL, représenté par son président, le baron de Crassier, et son secrétaire, le notaire Jules Pirllet, régissant le dépôt et l'exposition des pièces de collection, ainsi que la conservation de la bibliothèque, signée le 1<sup>er</sup> mai 1946. Ce dépôt sera suivi, en 1952, de l'acquisition de la collection par la Ville de Liège.- *Bulletin administratif de la Ville de Liège (BAVL)*, séance du 16 juin 1952, p. 1060-1061.- Convention établie entre Louise Magis-Baar, ses enfants (Pierre, Germaine et Alfred) et la Ville de Liège, régissant la vente de 1766 pièces de collections et les obligations de l'acquéreur, signée le 18 décembre 1952.- Ann CHEVALIER, *Le Musée du Verre de Liège*, dans Ann CHEVALIER et Monique MERLAND, *Le Verre de Venise, ses origines, son rayonnement : collections du Musée du Verre de la Ville de Liège (Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs)*, [catalogue de l'exposition itinérante *The Golden Age of Venetian Glass*], Tokyo, 1999, p. 12-13.

Secondée par Alice Thibert<sup>10</sup>, membre correspondant de l'IAL et ancienne collaboratrice d'Armand Baar, la conservatrice des Musées archéologiques liégeois, Hélène van Heule (1885-1960)<sup>11</sup>, se consacre à l'installation de la littérature scientifique à proximité immédiate de la salle qui présente la fabuleuse collection. L'organisation à Liège, durant l'été 1958, du premier congrès des Journées internationales du Verre – future Association internationale pour l'Histoire du Verre –, permet de tisser un vaste réseau de spécialistes<sup>12</sup>. Durant vingt-cinq ans, le Musée du Verre est chargé de l'organisation triennale des congrès, autant d'occasions de recevoir les publications des membres, de multiplier les contacts internationaux et de concrétiser des échanges de publications.

Au décès du comte Joseph de Borchgrave d'Altena (1895-1975)<sup>13</sup> et en souvenir de son attachement à Liège – il a siégé durant plus de quarante ans au Bureau de l'IAL –, sa veuve fait don de ses archives, de sa collection de livres anciens et de sa bibliothèque : plusieurs milliers de volumes dont il m'a été donné de dresser l'inventaire à mon arrivée aux Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs (MAAD) en 1978. Les principaux centres d'intérêt du conservateur en chef honoraire des Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles ont été l'art religieux et mosan, la sculpture, l'orfèvrerie et les décors intérieurs.

Les MAAD conservent également un fonds précieux, hétéroclite, constitué par voie d'achats, de dons et de legs consentis en faveur de la Ville de Liège, de l'IAL ou des Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois (AMIAL). Épinglons quelques spécimens remarquables. Les plus célèbres sont des manuscrits prestigieux : l'*Évangélaire de Notger* (IX<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.), le *Nécrologue de l'abbaye du Neufmoustier* à Huy (ca 1130), l'*Évangélaire d'Arenberg* (XII<sup>e</sup> s.) ; ils rehaussent les collections du musée<sup>14</sup>. L'AMIAL peut s'enorgueillir d'avoir acquis récemment un exceptionnel recueil de gravures originales,

---

<sup>10</sup> Une disposition de la convention de 1946 lui octroie un accès direct aux vitrines et un bureau attenant à la salle d'exposition et à la bibliothèque.

<sup>11</sup> Monique MERLAND, *Hélène van Heule, femme de tête et de cœur*, dans *BIAL*, t. CXX, 2016, p. 205-247.- ID., *Van Heule, Hélène*, dans *Nouvelle Biographie nationale*, t. 14, 2018, p. 291-292.

<sup>12</sup> *Organisation et compte rendu des manifestations 1958*, dans *Annales du 1<sup>er</sup> congrès des « Journées internationales du verre »*, Liège, 20-24 août 1958, Liège, [1960], p. 13-32.

<sup>13</sup> Alain DIERKENS, *Joseph de Borchgrave d'Altena (1895-1975)*, dans Janette LEFRANÇO, Martine VILQUIN-VAN STRAETEN, Serge GOYENS DE HEUSCH (dir.), *Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de Bruxelles 1903-2003 : centième anniversaire*, Bruxelles, ISHAAB, 2003, p. 47-48.- Voir aussi la notice d'autorité, (URL : <https://www.idref.fr/059902876>, consulté le 30/12/2018).

<sup>14</sup> Luc ENGEN, *Les Musées Curtius, du Verre et d'Ansembourg à Liège*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1987, (Museum Nostra, 2), p. 48-49.

la *Centuria similitudinum* [...] du théologien et graveur liégeois Daniel Sudermann dit Suavius (1624)<sup>15</sup> (fig. 1), ainsi qu'un singulier manuscrit de 560 *Receptes pour plusieurs maladies* (première moitié du XVII<sup>e</sup> s.)<sup>16</sup>. La réserve précieuse a le privilège de conserver trois traités fondamentaux pour une approche de l'art et de la technique du verre : *L'Arte vetraria* [...] d'Antonio Neri (1678), *De l'art de la verrerie* [...], par Jean Haudicquer de Blancourt (1697) et *l'Art de la verrerie de Neri, Merret et Kunckel* [...], traduits de l'allemand par le baron Paul Henri Dietrich d'Holbach (1752)<sup>17</sup> (fig. 2). Concluons ce florilège par une œuvre très prisée des bibliophiles, *Les délices du Pays de Liège*, de Pierre-Lambert de Saumery (1738-1744)<sup>18</sup>, promenade littéraire animée de gravures d'après les dessins de Remacle Leloup<sup>19</sup>.

Au début des années 1980, la dispersion physique des publications est un frein préjudiciable à une bonne exploitation des outils documentaires. Ceux qui appartiennent à l'IAL sont à l'oubli dans un local retiré du deuxième étage de la maison Curtius. Peu avant sa désignation comme bibliothécaire de l'IAL, Luc Engen propose au président Georges Hansotte (1922-1995)<sup>20</sup> de sortir la documentation de sa léthargie : il a le projet de rassembler tous les fonds conservés sur le site et de les réorganiser afin de créer un outil de recherche et d'étude digne de l'institution qu'il sera bientôt amené à diriger. Il m'associe à cette « naissance », puis m'en confie la gestion. Le 18 octobre 1982, une convention de dépôt est établie entre l'IAL et la Ville de Liège<sup>21</sup>. Les périodiques et séries sont installés au premier étage de l'immeuble sis au numéro 10 quai de Maestricht ; les ouvrages de référence et les catalogues connaissent un « redéploiement » dans deux locaux, au premier étage de la maison Curtius.

---

<sup>15</sup> Daniel Sudermann, *Exemplaire exceptionnel de la Centuria similitudinum, livre illustré de gravures originales de l'auteur (1624)*, (URL : <http://www.ialg.be/collections/beauxarts/peinturegravuredessin/sudermann.html>, consulté le 31/12/2018).- Gaëtane WARZÉE, *Bilan de treize années d'accroissement des collections de l'IAL*, dans *BIAL*, t. CXXI, 2017, p. 269-271, fig. 3 et p. 288.

<sup>16</sup> Gaëtane WARZÉE, *o. c.*, p. 272-273, fig. 6 et p. 289.

<sup>17</sup> Ann CHEVALIER et Monique MERLAND, *o. c.*, p. 18 et 137.- Antonio Neri, *L'Arte vetraria, 1612*, (URL : <https://www.cmog.org/article/antonio-neri-l-arte-vetraria-1612>, consulté le 30/12/2018).

<sup>18</sup> Paul BRUYÈRE et Alain MARCHANDISSE (dir.), *Florilège du livre en principauté de Liège du IX<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2009, p. 242-243.

<sup>19</sup> Christine MARÉCHAL, *Le jardin des délices de Remacle Leloup : dessins et lavis du pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Liège, Éd. du Perron, 2010.

<sup>20</sup> Jean PIEYNS, *In memoriam Georges Hansotte (1922-1995)*, dans *BIAL*, t. CVII, 1995, p. 483-485.

<sup>21</sup> Luc ENGEN, *Rapport du bibliothécaire de l'IAL pour l'exercice 1982*, dans *BIAL*, t. XCV, 1983, p. 126-127, (URL : <http://www.ialg.be/ebibliotheque/bial/bial095.pdf#page=125>, consulté le 30/12/2018).



Fig. 1 – Daniel SUDERMANN (1550-ca 1630), *Centuria similitudinum omni doctrinarum genere plenarum, sub externarum imaginum aeri incisus umbris*, [...], Strasbourg, 1624, 100 pl. gravées in-4°.

Liège, Grand Curtius, dépôt de l'IAL, inv. I/2008/1.

© Ville de Liège, photo Marc Verpoorten.

Le jeune Daniel parcourt l'Europe avec son père, Lambert Sudermann dit Suavius, qui veille personnellement à sa formation. Il est ensuite engagé comme précepteur dans des familles de la noblesse allemande et exerce diverses fonctions au service de princes de l'Empire, notamment auprès du prince-évêque Ernest de Bavière. Grand amateur de manuscrits médiévaux, il fait carrière à partir de 1610 en publiant poèmes et écrits. Ce recueil de planches à caractère topographique, évocateur de ses nombreux voyages, est dédié à l'empereur Ferdinand II.

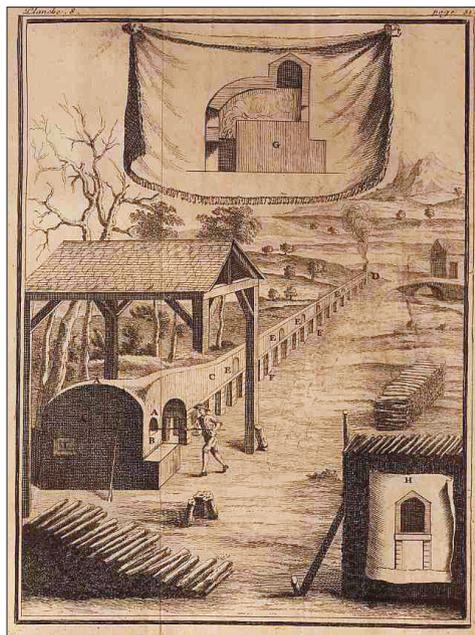


Fig. 2 – Antonio NERI (1576-1614), Christopher MERRET (1614-1695),  
Johann KUNCKEL VON LÖWENSTERN (1630?-1703),  
*Art de la verrerie de Neri, Merret, et Kunckel, [...]* traduits de l'allemand  
par M. D\*\*\*, Paris, 1752, [692] p., 16 pl. gravées in-4°.  
Liège, Grand Curtius, inv. V/59/132 et CDR RP D 16.  
© Ville de Liège, photo André Martin.

En 1602, le prêtre florentin Antonio Neri se met à la fabrication du verre, sous le patronage d'Antonio de Médicis, et s'adonne à l'alchimie. Il s'installe à Pise, où le grand-duc Francesco patronne activement une verrerie fondée par son père Cosimo I de Médicis. Neri y effectue des expériences sur le verre de couleur, les émaux et les imitations de pierres précieuses. En 1604, il répond à l'invitation d'Emmanuel Ximenes, érudit d'origine portugaise établi à Anvers ; il a l'opportunité de travailler dans la verrerie dirigée par le Vénitien Phillippo Gridolphi. Neri y réalise des verres calcédoine, des bracelets ou anneaux destinés à la noblesse flamande et produit un *azzurro oltramarino bellissimo*. De retour à Florence, il publie en 1612 *L'Arte vetraria*, dédié à son protecteur Don Antonio. Ce carnet d'instructions révèle les techniques de fabrication jalousement gardées secrètes par les verriers vénitiens, que l'auteur a pu assimiler en travaillant avec ceux établis à Pise et à Anvers. Cet ouvrage connaît durant deux siècles un succès paneuropéen ; il sera maintes fois réédité, commenté et traduit (en allemand, latin, français et espagnol).

Le système mis en place pour ces derniers est particulièrement bien adapté aux besoins des musées : il est en étroite connexion avec le fichier analytique des œuvres. Les principes directeurs de l'organisation des bibliothèques fusionnées fonctionnent sans faillir, à la satisfaction du personnel scientifique et des chercheurs, professionnels ou amateurs, qui bénéficient d'un accès gratuit à la documentation. Cette démarche encourage les dons ; elle permet aussi d'identifier et de combler les lacunes survenues dans les séries<sup>22</sup> par manque d'un bibliothécaire attiré de l'IAL, entre 1975 et les premiers mois de 1982.

Il n'est pas aisé de maintenir l'accroissement régulier des fonds : la faillite communale pèse lourdement sur la gestion de la bibliothèque. L'outil, indispensable aux conservateurs pour mener à bien leurs tâches, est considéré par d'aucuns comme un luxe. Une embellie trouvera son origine dans la renommée internationale de nos musées et l'exceptionnelle variété des collections, qui suscitent de nombreuses demandes de prêt pour des expositions temporaires, manifestations généralement accompagnées de catalogues. Ce sont là de belles opportunités de réunir une documentation qui facilite la confrontation d'œuvres de provenances diverses. Par ailleurs, une centaine de volumes du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* est consacrée annuellement à l'enrichissement des collections. Les publications de l'IAL, les catalogues édités par la Ville de Liège et ceux reçus en plusieurs exemplaires alimentent les quelque 300 échanges internationaux entretenus régulièrement durant plusieurs décennies. Ceux-ci pallient l'indigence des budgets d'acquisition et permettent de réunir une documentation scientifique de première importance.

En 1991, Henri Rompen (1924-2009), ancien directeur des créations aux Cristalleries de Saint-Louis en France, formé au Val Saint-Lambert, offre un extraordinaire fonds de près de 200 catalogues de vente anciens, édités par des manufactures belges, françaises, allemandes et anglaises. Cette donation rejoint la collection des albums et tarifs des Cristalleries du Val Saint-Lambert, riche de 170 fascicules. Ces outils précieux répondent régulièrement aux attentes de collectionneurs soucieux d'identifier et de dater services de verres et articles de gobeletterie. La section consacrée à l'histoire du verre est sans conteste la composante majeure de la bibliothèque des ouvrages et catalogues.

---

<sup>22</sup> Joseph PHILIPPE, *Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège : rapport du conservateur – année 1982*, dans *BIAL*, t. XCV, 1983, p. 134, (URL : <http://www.ialg.be/ebibliotheque/bial/bial095.pdf#page=128>, consulté le 30/12/2018).

En 2001, les Musées Curtius et du Verre ferment leurs portes en vue de la restauration des bâtiments. L'installation dans des locaux provisoires sis en Féronstrée offre l'avantage du regroupement, sur un même niveau, des œuvres, de leurs registres et fichiers d'inventaire – numérique et analytique –, des archives, de la photothèque et des bibliothèques fusionnées. Le travail scientifique et le récolement s'en trouvent facilités. Dix ans plus tard, les réserves et les publications empaquetées seront malheureusement transférées vers un site excentré ; la consultation des périodiques en fera les frais.

En 2011, l'IAL bénéficie d'un subside exceptionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de la numérisation de ses publications. Un site Internet est créé ; il comporte une e-bibliothèque<sup>23</sup> qui permet l'accessibilité en ligne du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (1852-1985), de la *Chronique archéologique du pays de Liège* (1906-1970), des *Chroniques liégeoises* (1996-1997) et des *Chroniques d'Archéologie et d'Histoire du pays de Liège* (1996-2007), mais également du *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie* (1862-1942) et du *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites* (1949-1985).

Il m'est agréable de terminer ce rappel des grandes étapes de l'accroissement de notre bibliothèque et le survol de son patrimoine documentaire par des remerciements chaleureux à tous ceux qui ont contribué à son enrichissement. Ma gratitude est tout acquise à Luc Engen, pour sa confiance dès la fusion des collections et la transmission des savoirs dans un climat de généreuse émulation. Je suis infiniment reconnaissante à mes collègues de la Bibliothèque Ulysse Capitaine (BUC) – et tout particulièrement à Nicole Cloesen et Christine Maréchal, toutes deux aujourd'hui retraitées – qui se sont investies et ont permis la réalisation des espoirs exprimés au printemps 2002<sup>24</sup>, un an et demi avant mon détachement en vue de créer le Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF)<sup>25</sup>. Nicole Cloesen a consacré, en 2011, des mois de labeur intense au déménagement difficile des collections.

---

<sup>23</sup> E-bibliothèque de l'IAL, (URL : <http://www.ialg.be/ebibliotheque/index.html>).

<sup>24</sup> Monique MERLAND, *La bibliothèque des musées*, dans *CAHPL*, t. I, n° 18, avril-juin 2002, p. 152, (URL : [http://www.ialg.be/ebibliotheque/chroniques/caphl1\\_018](http://www.ialg.be/ebibliotheque/chroniques/caphl1_018)).

<sup>25</sup> Institution sise au Vertbois à Liège et dont les collections mixtes regroupent des fonds de la CRMSF, de la Ville de Liège et des archives d'architecture privées, (URL : <http://www.crmsf.be/fr/centre-darchives-documentations>).

Elle a ensuite procédé au catalogage et à l'indexation des ouvrages de référence et des catalogues ; Luc Demoulin, Dominique Mawet, Éliane Pedroncini et Cyrille Schmitz ont contribué à cette tâche essentielle. Nicole Cloesen a ensuite mené à bien l'encodage de l'inventaire du fonds des périodiques dressé par mes soins durant vingt-cinq ans ; à ce jour, il comporte 1051 titres. Christine Maréchal, quant à elle, a eu à cœur de préparer la sortie de caisses de cette richesse documentaire, afin qu'elle soit, comme par le passé, à la disposition des conservateurs et des chercheurs.

L'apport des deux bibliothèques constituées par les entités importées en 2009 sur le site des MAAD – le Musée d'Armes et le Musée d'Art religieux et d'Art mosan – est une plus-value indéniable. L'IAL prône bien évidemment l'intégration effective des fonds et non une simple juxtaposition. Il recommande aussi le retour à un classement analytique en rapport avec les œuvres réunies au Grand Curtius. Pour ma part, je reste à la disposition des bibliothécaires de la BUC qui ont pris en main les destinées de ce formidable outil, fruit inestimable de quelque cent septante années d'un travail collectif acharné au bénéfice de la recherche<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> Des renseignements peuvent être obtenus au 04/221.94.71 – [buc@liege.be](mailto:buc@liege.be).



## RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2017

par Soo Yang GEUZAINÉ

Mesdames, Messieurs,  
Cher(e)s ami(e)s,

Au nom de l'Institut archéologique liégeois, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport du secrétaire pour l'année 2017 que nous pourrions intituler : *2017, le nouvel élan confirmé*.

La date du mercredi 18 janvier 2017 est marquée par la passation de présidence entre Pierre Gilissen, président sortant, et Bruno Demoulin, président entrant, qui sera secondé comme vice-président par Maurice Lorenzi.

C'est à dix reprises que le Bureau de l'Institut archéologique liégeois s'est réuni mensuellement, excepté en mai et en juillet : les mercredi 18 janvier, mercredi 15 février, jeudi 23 mars, jeudi 27 avril, jeudi 8 juin, jeudi 31 août, jeudi 28 septembre, mercredi 18 octobre, mercredi 15 novembre et jeudi 21 décembre 2017. Grâce à l'hospitalité de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, toutes les séances se sont déroulées en son siège du numéro 13 de la rue du Vertbois à Liège. Nous l'en remercions chaleureusement.

L'assemblée générale s'est tenue le jeudi 11 mai 2017, également ici, rue du Vertbois. L'ordre du jour s'articulait en cinq points : le mot d'accueil du président, Bruno Demoulin, les rapports du secrétaire, Soo Yang Geuzaine, du trésorier, Alexis Wilkin, et du conservateur, Gaëtane Warzée. Soulignons qu'un *powerpoint*, pleinement apprécié par l'ensemble de l'auditoire, venait illustrer pour la première fois le rapport du conservateur. À cette occasion a été entérinée la double désignation de Florence Close (ULiège) et de Christine Maréchal (BUC) comme membres effectifs. Pierre-Yves Kairis, chef de département a.i. et chef de travaux principal à l'Institut royal du Patrimoine artistique à Bruxelles, nous a entretenu de *Jean Valdor le Jeune (1616-1675) : graveur (?), diplomate, marchand et intrigant liégeois à Paris*. Cette assemblée générale s'est terminée par le verre de l'amitié.

Le tome 121 du bulletin annuel, sorti de presse, a été mis à la disposition des membres présents et en ordre de cotisation. Par ailleurs, les ouvrages *Presse-papiers de prestige*, *presse-papiers populaires* de Jacques Parisse et *Le verre au quotidien* d'Ann Chevalier ont été offerts aux membres. Nous désirons mettre l'accent sur l'engagement entier et le dévouement total de la directrice des publications de l'Institut, Monique Merland, sans laquelle le BIAL ne pourrait être en vos mains lors de la présente assemblée générale. Que nos applaudissements remercient tant Monique Merland que tous les auteurs qui contribuent ainsi au rayonnement scientifique, archéologique et historique de notre patrimoine.

En ce qui concerne le congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique qui s'est tenu à Liège du 23 au 26 août 2012, l'Institut archéologique liégeois a innové en publiant les actes sur une clé usb, présentée dans un coffret spécifique à couverture illustrée. Les membres intéressés peuvent en acquérir des exemplaires auprès de Monique Merland.

Notons que les relations avec la Ville de Liège et l'échevin de la Culture, Jean Pierre Hupkens, se sont poursuivies dans une entente cordiale et nourries d'entrevues tout au cours de l'année. Il a été ainsi confirmé lors de la réunion du 9 novembre 2017 que l'Institut archéologique liégeois était bien le conseil scientifique du Grand Curtius et de ses sections (archéologie, arts décoratifs, art religieux et art mosan, verre), ainsi que des musées qui lui sont rattachés (Ansembourg et Grétry). Le 22 décembre 2017, sur la proposition du Bureau de l'Institut archéologique liégeois, le collège communal a désigné Gaëtane Warzée, en sa qualité de conservateur de l'Institut archéologique liégeois, comme l'interlocutrice privilégiée entre la direction des musées, les conservateurs/collaborateurs de ces musées et le Bureau de l'Institut. L'échevin a, en outre, accepté qu'elle dispose d'un bureau au sein du Grand Curtius. Aussi, la question du déménagement des bibliothèques de la Bibliothèque Ulysse Capitaine et de celle de l'Institut archéologique liégeois a été soulevée. Ledit déménagement est prévu courant 2018-2019.

Par ailleurs, l'Institut archéologique liégeois a décidé de se retirer en avril 2017 de la Fondation Liège Patrimoine.

L'indicateur de la bonne santé de l'Institut archéologique liégeois se traduit notamment par un taux de renouvellement et de nouvelles adhésions, ainsi que par de nombreuses commandes d'ouvrages par internet. L'Institut archéologique liégeois reste actif via les réseaux sociaux, notamment via son groupe *Facebook* auquel vous pouvez adhérer.

En définitive, l'Institut archéologique liégeois traduit en cette année 2017 ce *nouvel élan confirmé*. Avec notre nouveau président, l'Institut s'est ainsi engagé en poursuivant ses objectifs de toujours, aussi bien à travers ses champs de compétences que ses missions scientifiques... et ce, depuis 1850.



## RAPPORT DU CONSERVATEUR POUR L'ANNÉE 2017

par Gaëtane WARZÉE

Il me revient de vous livrer l'activité scientifique menée par l'Institut archéologique liégeois durant l'année 2017.

Nous avons été sollicités à différentes reprises en vue de consentir le prêt de pièces des collections, de donner notre accord sur des études scientifiques menées à partir de celles-ci. Nous avons été interrogés également afin d'autoriser la restauration de plusieurs objets.

### PRÊTS

Le Bureau de l'IAL a permis et encouragé les prêts aux manifestations suivantes :

Seneffe, Musée de l'Orfèvrerie, *La curiosité au XVIII<sup>e</sup> siècle* (14 mai 2017-13 mai 2018) : un gobelet (B/698), une statuette en porcelaine de saxe (Mx/583), un éventail (Mx/1429) et un médaillon (Mx/1153).

Maestricht, Centre céramique, *Top or Topic, Archaeological Highlights and Mysteries from the Maastricht Area*, (15 juillet au 15 octobre 2017) : huit pièces prêtées dont un bracelet (SN/2000/AR/94), un ex-voto (I/5100), une statuette de Mercure (I/5/118), le dodécaèdre de Bassenge (I/7108), une bouteille Mercure Isings 84 (I/172), un encier Niederbieber 14 (T 34), un gobelet Niederbieber (I/1850) et une plaque-boucle mérovingienne (I/0736).

Groningen, Groninger Museum, *500 ans de Réformation à Groningen* (23 septembre 2017 au 17 juin 2018) : le gobelet (B/564 et GC.VER.08a.1952.71110), gravé à la pointe de diamant, portant une inscription latine et daté de 1581.

Andenne, Musée de la Céramique, *La derle – Li dièle. L’habile argile du Condroz. 20 siècles de céramiques en terre d’Andenne* (28 avril au 26 novembre 2017). Les pièces fragmentaires exposées proviennent respectivement des ateliers d’Amay et de Vervoz. Pour le premier atelier, il s’agit d’un col d’amphore (W/30 et GC.ARC.01c.1964.011491), de quatre goulots de cruches (W/94 et GC.ARC.01c.1500.011488, GC.ARC.01c.1500.011492, -493, -494), de quatre fonds de cruche (GC.ARC.01c.1500.011486, -487, -489, -490) et d’un grand fragment d’un mortier estampillé *SVNREBVS* (W/125a et GC.ARC.01c.1966.011469). Pour le second atelier, un pot (W/124f et GC.ARC.01c.1966.011468) et trois fragments de cruches (V/20/15/68 et GC.ARC.01c.1500.43830, V/21/15/68 et GC.ARC.01c.1500.011419, V/22/15/68 et GC.ARC.01c.1500.011420).

Bruxelles, Art et Design Atomium Museum, *Panorama. A history of modern design in Belgium*, (23 juin 2017 au 7 janvier 2018). Un verre à pied produit vers 1847 par la verrerie L. Zoude à Namur (C/224), une coupe, modèle de Léon Ledru en 1897 pour le Val Saint-Lambert (57/178), la tête du service Académie du vin dessiné en 1961 par Charles Graffart pour le Val Saint-Lambert (66/34, 66/33, 66/32, 66/36, et 66/35) et quatre pièces du service Gioconda, création de Philippe Wolfers pour le Val Saint-Lambert en 1925 (73/50 a, b, c, d).

Braives, Centre culturel de Braives-Burdinne, *Le patrimoine archéologique de Braives*, (9 au 13 septembre 2017). Sur les vingt-neuf objets prêtés provenant de Braives et de ses environs, dix appartiennent aux collections de l’IAL : un statère des Éburons (I/4257) trouvé à Braives, une fibule zoomorphe en forme de S (I/0/1937) trouvée sur la Butte Saint-Sauveur à Fallais/Pitet, un gobelet en terra nigra « coquille d’œuf » (I/4419), un pot en céramique dorée (I/4411), une bouteille à panse cylindrique en verre (I/4422) et une tasse bilobée en terre sigillée (I/4404) du tumulus d’Avennes, un bol en sigillée d’Argonne (I/5922), une fibule ansée en argent doré et niellé (I/4065), une coupelle en verre (I/4060) et un fer de francisque (I/7458) découverts dans la nécropole mérovingienne de Fallais/Pitet sur la Butte Saint-Sauveur.

Liège, Musée des Beaux-Arts La Boverie *La leçon d’anatomie. 500 ans d’histoire de la médecine*, (21 juin au 17 septembre 2017). Prêt du tableau de Léonard DeFrance, *Le pédicure* (Mx/2479).

Liège, Galerie des Beaux-Arts, *Paul Daxhelet et les artistes du Matricule 4* (13 octobre au 26 novembre 2017). Prêt de l’affiche d’Émile Berchmans pour la maison Serrurier-Bovy (72/67).

Liège, Archéoforum, *Résidences de princes-évêques. De la forteresse au château (X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)* (29 novembre 2017 au 4 mars 2018). Prêt du bronze de Guillaume Evrard, *Prométhée enchaîné* (I/501), de la miniature aux armoiries d'Érard de La Marck (I/2007/1), du dessus-de-porte aux armoiries de Velbrück (I/5/112), de la bague cachet à l'effigie de François-Charles de Velbrück (13/10 et GC.ADC.06b.1913.64831).

Morlanwelz, Musée royal de Mariemont, *Au temps de Galien. Un médecin grec dans l'Empire romain*, (26 mai au 2 décembre 2018). Prêt d'un cachet d'oculiste (I/6/382), d'un encrier (I/943), d'un calame (I/998), d'un encrier Niederbieber 14 (T/34) et d'un ex-voto en forme de visage (I/5100).

## ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Le conservateur du Gallo-Romeins Museum de Tongres a demandé le prêt de quatre haches-marteaux néolithiques (MDP/4110, MDP/6694, MDP/6695, MDP/6696) dans le cadre d'un projet associant archéologues et géologues pour l'étude des haches-marteaux de la culture de Rössen et du Néolithique tardif dans le Limbourg belge et une partie du Limbourg néerlandais.

Nicolas Paridaens de l'ULB établit le *Corpus des bronzes gallo-romains en Wallonie*. Il recense entre autres les divinités gallo-romaines de Wallonie réalisées en alliage cuivreux, mettant ainsi à jour l'inventaire Faider-Feytmans de 1979. C'est dans ce contexte que le chercheur s'est intéressé à une statuette de Mercure (I/37/11) et une autre figurant la déesse Luna (80/44).

Michel Feugère, chercheur au CNRS et responsable du laboratoire ARaR à Lyon, a proposé une collaboration à notre collègue Jean-Luc Schütz, conservateur de la section d'archéologie du Grand-Curtius. Ce dernier avait signalé la fibule en forme de cheval de type Feugère 29a10 (I/4475) trouvée à Juslenville et analogue à celle figurant sur la banque de données en ligne du scientifique. La collaboration va se poursuivre désormais pour valoriser les collections du musée en les faisant connaître aux chercheurs internationaux.

Un groupe de travail de l'UCL réunissant le professeur Laurent Verslype, Fabienne Vilvoorder et Catherine Coquelet a demandé l'accès pour examen au lapidaire monumental de Vervoz conservé en réserves.

## RESTAURATIONS

Dix-neuf bozzetti du sculpteur Jean Delcour appartenant à l'IAL ont été restaurés via la Fondation Roi Baudouin grâce au Fonds David Constant : *Christ au tombeau adoré par deux anges* (I/8173), *les adieux de saint Pierre et de saint Paul* (I/2401) (fig. 1), *saint Évêque* (I/2357), *figure allégorique* (I/2361), *ange de l'autel d'Herckenrode* (I/2378), *saint Hubert* (I/2372), *saint Antoine portant un enfant* (I/2387), *saint Jean-Baptiste* (I/2375), *femme debout* (I/2371), *personnage et enfant*, (I/2386), *statue d'un ange louangeur* (I/2376), *sainte* (I/2388), *carme* (I/2362), *ange gardien* (I/2373 b), *sainte Barbe*, (I/2393 b), *vierge à l'enfant* (I/2399 bis), *ange agenouillé sur un nuage* (I/400), *femme* (I/2356) et *vierge à l'enfant* (I/2399).

Il en a été de même pour des verres romains et mérovingiens de provenances diverses. Ils ont été confiés aux élèves de l'ESA Saint-Luc Liège : deux coupelles fragmentaires (I/9820 et I/9823) trouvées sur la Butte Saint-Sauveur à Fallais/Pitet, un unguentarium-chandelier fragmentaire (I/2223) de Juslenville, un balsamaire Isings 82b2 (I/2226), un petit vase à panse globuleuse (I/9642 bis) et une petite bouteille carrée (SN/2001/AR/1544) de Juslenville, un gobelet (SN/2001/AR/1546) provenant de Theux ou Juslenville, un bol Isings 3b (E7.383 et GC.ARC.01d.1964.48592) du « Magasin de Braives », une bouteille hexagonale Isings 50a (19/63) de Kester, un verre (SN/2000/AR/218) de Seraing, une petite bouteille à panse sphérique (I/932) provenant de Tongres ou de ses environs, divers petits fragments d'un gobelet (GC.ARC.01d.1500.013758) de Vaux-et-Borset, un gobelet fragmentaire datant du début de l'époque mérovingienne (GC.ARC.01d.2009.001705) trouvé à Hollogne-aux-Pierres, le bord et le fond d'un vase (I/12/91) provenant d'Amay et un vase à dépressions Isings 35 (I/9639) de provenance inconnue.

## MUSÉE D'ANSEMBOURG

Depuis plusieurs années maintenant, l'Institut archéologique liégeois s'inquiète de l'état de dégradation du Musée d'Ansembourg. En 2016, l'Institut a réclamé sa fermeture, en vue de sa restauration. Un groupe de travail a été constitué pour ce faire l'année dernière. Le jeudi 9 novembre, une réunion mettant en présence des représentants de la Ville, de l'Institut et l'auteur de projet s'est tenue en les lieux.



Fig. 1 – Jean Delcour (Hamoir, 1631-Liège, 1707),  
*Les adieux de saint Pierre et de saint Paul*,  
bozzetto en terre cuite, 79/43 cm, ca 1680, inv. I/2401.  
© Ville de Liège, Grand Curtius.



Fig. 2 – Pierre-Michel de Lovinfosse (Liège, 1745-1821),  
*Cuisinière accrochant de la volaille*,  
huile sur toile, 32,5/24,5 cm,  
signé et daté en bas à gauche Lovinfosse 1797, inv. I/2017/1.  
Acquis le 19 décembre 2017 chez Tajan à Paris (F),  
lors de la vente *Tableaux anciens et du XIX<sup>e</sup> siècle*, lot 32.  
© Tajan, Paris.

## ACQUISITION

L'opportunité du marché de l'art français a permis l'achat d'une œuvre de Pierre-Michel de Lovinfosse figurant une *Cuisinière accrochant de la volaille* (fig. 2). Ce tableau est un des volets d'une paire présentée au Salon en 1798. D'après Pierre-Yves Kairis, l'artiste est surtout connu comme peintre d'histoire, de portraits et de peinture décorative. Il était aussi collectionneur et principalement de tableaux liégeois, très admiratif des maîtres qui l'avaient précédé. Il prolongea le style de P.-J. Delcloche, son oncle, dans des décors rococo d'hôtels particuliers et de châteaux du pays de Liège. Ceci lui valut une certaine célébrité puisqu'il aurait aussi travaillé pour la manufacture des Gobelins en créant des cartons de tapisserie. Lovinfosse semble avoir été le principal rival de Léonard Defrance. Grâce à cette nouvelle acquisition de l'AMIAL, c'est un des rares tableaux de l'artiste à figurer désormais dans les collections publiques liégeoises.

## PUBLICATIONS

Outre la publication de son bulletin annuel distribué lors de l'assemblée générale 2017, l'Institut archéologique liégeois a publié les *Actes du Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, manifestation tenue à Liège en 2014. Pour rappel, l'IAL était partenaire avec le Comité Sluse pour la mise en œuvre de celle-ci.

## MEMBRES D'HONNEUR

Arthur BODSON	Recteur honoraire de l'Université de Liège
Pierre COLMAN	admis le 27.02.1952
Pierre-Marie GASON	admis le 25.05.1962
Roger LEMAIRE	admis le 17.03.1967

## MEMBRES EFFECTIFS

William ANCION	Julie BAWIN
Clemens M.M. BAYER	Carole CARPEAUX
Nicole CLOESEN	Florence CLOSE
Pierre COLMAN	Frédéric DE BARSY
Jean-Marie DEGBOMONT	Alexandre DE HEMRICOURT DE GRUNNE
Jean-Pierre DELVILLE	Bruno DEMOULIN
Henry D'OTREPE DE BOUVETTE	Bruno DUMONT
Luc ENGEN	Xavier FOLVILLE
Pierre-Marie GASON	Philippe GEORGE
Soo Yang GEUZAINÉ	Pierre GILISSEN
Isabelle GILLES	Patrick HOFFSUMMER
Daniel JOZIC	Pierre-Yves KAIRIS
Jean-Louis KUPPER	Jean-Marc LÉOTARD
Daniel LESAGE	Maurice LORENZI
Julien MAQUET	Christine MARÉCHAL
Lucien MARTINOT	Monique MERLAND
Carmélia OPSOMER	Marcel OTTE
Pierre PAQUET	Philippe RAXHON
Jean-Luc SCHÜTZ	Axel SOMERS
David STRIVAY	Pierre VELDEN
Isabelle VERHOEVEN	Eugène WARMENBOL
Gaëtane WARZÉE	Nathalie WEERTS
Alexis WILKIN	

## TABLEAU DU BUREAU DE L'I.A.L.

<i>Président d'honneur</i>	LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE
<i>Vice-présidents d'honneur</i>	LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

### **Bureau de la Société pour l'année 2019**

<i>Président</i>	Maurice LORENZI
<i>Vice-président</i>	Pierre GILISSEN
<i>Secrétaire</i>	Christine MARÉCHAL
<i>Secrétaire adjointe</i>	Isabelle VERHOEVEN
<i>Trésorier</i>	Alexis WILKIN
<i>Trésorière adjointe</i>	Nathalie WEERTS
<i>Conservateur</i>	Gaëtane WARZÉE
<i>Conservateurs adjoints</i>	Pierre COLMAN Frédéric DE BARSY Soo Yang GEUZAINÉ Jean-Luc SCHÜTZ Isabelle VERHOEVEN
<i>Bibliothécaire</i>	Monique MERLAND
<i>Bibliothécaire adjointe</i>	Nicole CLOESEN

### **Conseil**

Julie BAWIN, Clemens M.M. BAYER, Bruno DEMOULIN, Bruno DUMONT, Luc ENGEN, Pierre-Marie GASON, Philippe GEORGE, Daniel JOZIC, Jean-Louis KUPPER, Jean-Marc LÉOTARD, Daniel LESAGE, Julien MAQUET, Pierre PAQUET, Philippe RAXHON, Eugène WARMENBOL

### **Commission de vérification des collections**

<i>Présidente</i>	Julie BAWIN
	Pierre COLMAN, Bruno DEMOULIN, Luc ENGEN, Pierre-Marie GASON, Soo Yang GEUZAINÉ, Pierre GILISSEN, Daniel JOZIC, Jean-Marc LÉOTARD, Maurice LORENZI, Christine MARÉCHAL, Monique MERLAND, Gaëtane WARZÉE

### **Commission des publications**

<i>Directrice</i>	Monique MERLAND
	Pierre COLMAN, Bruno DEMOULIN, Bruno DUMONT, Luc ENGEN, Pierre-Marie GASON, Pierre GILISSEN, Daniel JOZIC, Jean-Louis KUPPER, Gaëtane WARZÉE, Alexis WILKIN

## TABLE DES AUTEURS

BAUDRY Antoine, <i>Vie et mort d'un projet de tour occidentale pour l'église Saint-Christophe à Liège (1853-1865)</i> .....	257
COLMAN Pierre, <i>Les trois derniers marqueurs du Bon Métier des orfèvres liégeois : Gilles Berryer II (1725-1814), Remy-Joseph Renier (1736-1811), Guillaume Drion (1761-1847)</i> .....	203
GEORGE Philippe, <i>En jardin de palais de Liège</i> .....	65
GEUZAINÉ Soo Yang, <i>Rapport du Secrétaire pour l'année 2017</i> .....	295
GRÉAUME Damien, <i>Jacques de Heusy (1719-1785), agent et préposé des États de la principauté de Liège, diplomate et philanthrope</i> .....	95
HENRARD Denis et LÉOTARD Jean-Marc, <i>Sainte-Marie-et-Saint-Lambert de Liège : approche archéologique de la cathédrale dite « notgérienne » et de ses antécédents du haut Moyen Âge</i> .....	5
KOCKEROLS Hadrien, <i>Une dalle funéraire de l'époque romane retrouvée à Hognoul</i> .....	71
MERLAND Monique, <i>Le patrimoine documentaire des anciens Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège : origine, composition et avenir</i> .....	285
TOURNEUR Francis, <i>Vues inédites du château de Haltinne, fief liégeois en Condroz namurois</i> .....	75
WARZÉE Gaëtane, <i>Rapport du Conservateur pour l'année 2017</i> .....	299

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Sainte-Marie-et-Saint-Lambert de Liège : approche archéologique de la cathédrale dite « notgérienne » et de ses antécédents du haut Moyen Âge, par Denis HENRARD et Jean-Marc LÉOTARD</i> .....	5
<i>En jardin de palais de Liège, par Philippe GEORGE</i> .....	65
<i>Une dalle funéraire de l'époque romane retrouvée à Hognoul, par Hadrien KOCKEROLS</i> .....	71
<i>Vues inédites du château de Haltinne, fief liégeois en Condroz namurois, par Francis TOURNEUR</i> .....	75
<i>Jacques de Heusy (1719-1785), agent et préposé des États de la principauté de Liège, diplomate et philanthrope, par Damien GRÉAUME</i> .....	95
<i>Les trois derniers marqueurs du Bon Métier des orfèvres liégeois : Gilles Berryer II (1725-1814), Remy-Joseph Renier (1736-1811), Guillaume Drion (1761-1847), par Pierre COLMAN</i> .....	203
<i>Vie et mort d'un projet de tour occidentale pour l'église Saint-Christophe à Liège (1853-1865), par Antoine BAUDRY</i> .....	257
<i>Le patrimoine documentaire des anciens Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège : origine, composition et avenir, par Monique MERLAND</i> .....	285
<i>Rapport du Secrétaire pour l'année 2017, par Soo Yang GEUZAINÉ</i> .....	295
<i>Rapport du Conservateur pour l'année 2017, par Gaëtane WARZÉE</i> .....	299

Mise en page : Anne Merland – Beaufays  
Achévé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Centrale – Luxembourg  
Mai 2019